Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16739 – 7,50 F - 1,13 EURO — VENDREDI 20 NOVEMBRE 1998 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE DES LIVRES

■ Qui a tué Roger Ackroyd ?

■ Les Mémoires de Soljenitsyne II





DALMAS/SIPA PRESS

■ Jacques Brel engagé

« Antibourgeois », il refusait de faire partie du *« troupeau »*. Vingt ans après sa mort, douze chanteurs rendent hommage au *« Grand Jacques »* dans un album, *Aux suivants*. p. 29

■ Asie : l'OCDE optimiste

Les pays du Sud-Est asiatique devraient sortir de la récession dès la mi-1999, selon l'OCDE. Bill Clinton est arrivé, jeudi, au Japon. p. 4

■ Armement : échec en Afrique du Sud

La France ne figure pas sur la liste des pays choisis pour le renouvellement de l'équipement de l'armée sud-africaine. Paris fournissait Pretoria à l'époque de l'apartheid. p. 5

■ Le grand pardon du PCF

Les anciens exclus regardent avec ironie la décision prise mardi par le Parti communiste de *« déclarer nulles et non avenues »* les sanctions ou mises à l'écart dont ils ont fait l'objet. p. 9

■ M. Dumas, l'avocat et l'argent

Alors que Roland Dumas réaffirme, dans *VSD*, son intention de se maintenir à la tête du Conseil constitutionnel, l'avocat Yves Avril rend compte, dans un point de vue, du malaise de la profession et s'interroge sur les liens entre les avocats et l'argent. p. 11 et 17

■ Bourse paneuropéenne

Face à l'alliance Londres-Francfort, Paris reprend l'initiative pour tenter de créer un grand marché boursier européen. p. 18

■ Les alternatives à la prison

Les peines alternatives à l'incarcération ont quasiment doublé en dix ans, grâce notamment au succès du travail d'intérêt général. Le travail d'assistance aux condamnés des comités de probation reste difficile. p. 10

■ Le dinosaure de Sipa

Göksin Sipahioglu a toujours été le *« premier »* : en Albanie en 1961, à Cuba en 1962. Les photos de Mai 68 de ce « dinosaure » du photojournalisme sont exposées à Paris. p. 14

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 260 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1120 - 7,50 F

Informatique : le grand bluff de l'an 2000

● Selon notre enquête, la plupart des micro-ordinateurs certifiés « an 2000 » restent équipés d'une puce qui confond l'an 2000 et l'an 1900 ● Ce défaut provoquera des défaillances dans certains logiciels ● Cette affaire illustre la fuite en avant de l'industrie informatique

L'INDUSTRIE informatique est prise en défaut. Selon notre enquête, la plupart des ordinateurs vendus aujourd'hui avec l'estampille « compatible an 2000 » ont gardé une puce qui calcule l'année avec deux chiffres et qui, du coup, confond l'an 2000 et l'an 1900. Ce « bogue » peut provoquer l'arrêt des machines lorsque les logiciels font appel à cette date erronée. Nos investigations ont mis en évidence ce défaut dans la plupart des ordinateurs de type PC, les Macintosh d'Apple étant en revanche à l'abri.

A quelque quatre cents jours du cap fatidique, la découverte de cette défaillance surprenante nourrit de légitimes inquiétudes sur les pratiques commerciales de l'industrie informatique. Les constructeurs font valoir la faible probabilité qu'un programme aille consulter cette puce et soit ainsi conduit à l'erreur. Surtout, ils font porter au consommateur le coût de la prévention de ce défaut, en proposant des programmes additionnels, équivalant à des sortes de « rustine » qui permettent de contourner l'obstacle. *« Plus on empile des "programmes rustines", plus on peut s'attendre à des ennuis »*, commente un technicien averti.



Le compte à rebours face au bogue de l'an 2000 révèle ainsi les risques pris par une industrie où règnent une vive concurrence et une course au profit immédiat, sans aucune instance de réglementation. D'un côté, les sociétés de services dramatisent les conséquences du bogue et profitent de cette aubaine pour augmenter leur chiffre d'affaires. De l'autre, les constructeurs d'ordinateurs et les éditeurs de logiciels traînent les pieds pour effectuer les corrections nécessaires afin de protéger leurs bénéfices. Entre les deux, les clients, des industriels au grand public, risquent de devoir régler la facture, alors que les ordinateurs jouent un rôle sans cesse croissant dans la société, contrôlant des fonctions vitales (santé, énergie, transports, défense, etc.) pour la sécurité des personnes.

Lire page 25 et notre éditorial page 15

Les maires désemparés face au casse-tête de l'insécurité

« SUR la sécurité, on a tous dit des conneries. » Cette phrase de Jean-Marie Bockel, maire (PS) de Mulhouse, traduit le désarroi exprimé par les maires de France lors de leur congrès à Paris, qui s'achève jeudi 19 novembre. Toutes étiquettes politiques confondues, ces élus se sentent désarmés au point de se préoccuper surtout de l'affaiblissement de l'autorité parentale. Dans l'agglomération lyonnaise, ils vivent dans l'angoisse d'une nouvelle explosion des banlieues. Le maire de la ville, Raymond Barre (app. UDF), agit de concert avec Gérard Collomb, maire (PS) d'arrondissement, pour tenter de contenir l'insécurité. Plusieurs milliers de policiers ont aussi manifesté mercredi à Paris pour protester contre le plan de redéploiement de la police nationale, contesté également par les maires des petites villes.

Lire pages 12 et 11

Les Pays-Bas envisagent sereinement l'adoption par des couples homosexuels

LA HAYE
de notre correspondant

L'information n'a pas fait les gros titres de la presse et des journaux télévisés. Pourtant, l'initiative ferait rugir plus d'un parlementaire français : le gouvernement néerlandais s'apprête à déposer un projet de loi autorisant les couples de même sexe à adopter un enfant. Le texte a été envoyé pour avis au Conseil d'Etat. *« Compte tenu du processus parlementaire, il faudra compter un à deux ans pour qu'il soit voté »*, estime Wijnand Stevens, porte-parole au ministère de la justice.

L'adoption sera soumise à plusieurs conditions. Les candidats parents devront vivre ensemble depuis au moins un an et s'être régulièrement occupés de l'enfant pendant au moins trois ans. En outre, l'enfant ne devra *« plus rien attendre de ses parents biologiques »*. Ce constat sera laissé à l'appréciation du juge : *« Il est hors de question de risquer de trancher le moindre lien existant entre l'enfant et ses parents »*, insiste M. Stevens. Les futurs parents n'auront pas obligation d'être passés par l'étape du partenariat enregistré, sorte de « mariage homosexuel » récemment introduit aux Pays-Bas. Enfin, ce droit à l'adoption par des couples d'un même sexe ne vaudra que pour des enfants néerlandais. *« Le traité international qui règle l'adoption de mineurs étrangers est limité aux couples hétérosexuels*, commente le porte-parole. *Nous ne pouvons ni ne voulons déroger à ce texte. Nous avons pleinement conscience que ce projet de loi dépasse la frontière couramment admise sur le sujet. »*

Concrètement, combien de cas seront concernés par cette loi ? *« Chaque année, quelques dizaines de petits Néerlandais peuvent potentiellement être adoptés par un couple hétérosexuel. L'adoption par des homosexuels ne concernera que quelques-uns de ces cas bien spécifiques »*, assure M. Stevens. Parallèlement, des couples de lesbiennes ont recours à la procréation par l'entremise d'un donneur anonyme de sperme. A ce jour, la mère biologique est la seule à avoir des droits sur l'enfant né par cette voie. La future loi offrira la possibilité à la compagne de la mère d'adopter l'enfant vivant dans le foyer. Il n'existe à ce sujet aucune statistique officielle. Mais, au ministère de la justice, on estime à *« quelques milliers »* le nombre d'enfants concernés.

Personne aux Pays-Bas n'a été surpris par cette initiative, inscrite dans le programme commun de la coalition de centre-gauche. Le gouvernement ne fait d'ailleurs qu'appliquer les recommandations de la commission Kortmann, qui préconisait l'égalisation des droits pour les couples « hétéros » et « homos ». Le ministère de la justice parie sur un vote positif des députés, même s'il n'exclut pas des résistances sur les bancs de l'opposition chrétienne-démocrate et des petits partis de la droite religieuse protestante. Mais les Néerlandais ont déjà fait preuve d'une grande tolérance en la matière, très éloignée des peurs et des polémiques françaises. Les discussions sur le partenariat enregistré ont ainsi été d'une haute tenue, comme à chaque fois que le Parlement se penche sur un texte à fort contenu émotionnel.

Alain Franco

Jeux vidéo, passion adulte

SORTI du ghetto du jouet pour adolescent, le jeu vidéo gagne le monde des adultes. Le marché continue de se développer, malgré la concurrence des ordinateurs personnels et des CD-ROM. La console a quitté la chambre des enfants pour gagner le salon, où elle a trouvé sa place à côté du magnétoscope. Les héros et héroïnes récurrents, le graphisme des décors, les progrès technologiques, les jeux de simulation de plus en plus sophistiqués ont créé une sous-culture où se retrouvent des amateurs de tous âges. Sony et Nintendo, les deux leaders, se livrent à une concurrence acharnée sur ce secteur dont le chiffre d'affaires a doublé en un an.

Lire page 27

POINT DE VUE

Pas de pluralité sans débat

par Dominique Voynet

DEPUIS dix-huit mois, la majorité plurielle a fait la preuve de sa capacité à réorienter progressivement les politiques de notre pays. La confiance manifestée par l'opinion publique en est le résultat. Elle en est aussi la condition. Or, cette confiance tient non seulement à l'adresse du premier ministre, à la cohérence de l'équipe gouvernementale, mais aussi à sa pluralité.

Pourquoi donc s'étonner quand une ministre exprime son inquiétude à l'idée que, désespérés, des hommes mettent en danger leurs vies pour demander à vivre chez nous ? Au nom de quels principes un ou une ministre, au sein d'un gouvernement pluriel, devrait-il (elle) *« fermer sa gueule »* ?

Au nom de la solidarité gouvernementale ? Elle est indispensable, indéniablement. Et elle s'impose à tous sur la base des engagements pris collectivement. Les Verts n'y ont pas dérogé et leurs voix n'ont jamais fait défaut, lors des votes décisifs, à l'Assemblée nationale. Au nom du réalisme politique ? Mais le réalisme n'est-il pas de dire aujourd'hui quelques vérités simples : la République, par une circulaire, a incité des milliers de personnes en situation irrégulière à faire une demande de régularisation dans les préfectures. Elle a fait monter chez eux l'espoir d'une vie enfin tranquille dans le pays où ils avaient choisi de résider. Des dizaines de milliers d'entre eux ont été régularisés. C'est une belle et grande avancée et, que je sache, il n'en est résulté aucun désordre économique ou social.

D'autres sont renvoyés à la clandestinité, aux trafiquants de forces de travail, aux marchands de sommeil et de faux papiers.

Lire la suite page 17 et nos informations page 6

Dominique Voynet *est ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.*

Un « éléphant » modéré



ROBERT LIVINGSTON

ÉLU républicain de Louisiane, « Bob » Livingston est devenu, mercredi 18 novembre, le nouveau *speaker (président) de la Chambre* des représentants des Etats-Unis. Négociateur pragmatique et modéré, il succède, à cinquante-cinq ans, au bouillant Newt Gingrich, au moment où le Parti républicain se remet mal de son échec électoral.

Lire page 2

ÉTATS-UNIS Plus de deux semaines après leur échec aux élections législatives du 3 novembre, les républicains restent divisés entre partisans d'un retour vers une ligne modérée et adeptes d'une stratégie politique radicale. ● ROBERT LIVINGSTON, un élu pragmatique de Louisiane âgé de cinquante-cinq ans, a été choisi sans *surprise* comme speaker (président) de la Chambre des représentants. Il remplace Newt Gingrich qui avait démissionné après le scrutin. ● LA PROCÉDURE de destitution à l'encontre de Bill Clinton continue d'alimenter la polémique au sein du Grand Old Party. ● KENNETH STARR, le procureur indépendant dans l'affaire Monica Lewinsky, devait être entendu, jeudi 19 novembre, par la commission des affaires judiciaires de la Chambre, qui va lui demander de justifier son acte d'accusation pour *« abus de pouvoir »* contre le président.

Les républicains américains ne se remettent pas de leur échec électoral

La procédure d'« impeachment » à l'encontre de Bill Clinton continue de diviser le parti. Kenneth Starr devait, jeudi 19 novembre, justifier son réquisitoire pour « abus de pouvoir » contre le président devant la commission des affaires judiciaires de la Chambre des représentants

WASHINGTON
de notre correspondant

« Bob » Livingston a été élu, sans surprise et par acclamations, *speaker* (président) de la Chambre des représentants et leader du Parti républicain, mercredi 18 novembre. Mais plusieurs autres postes de la direction du mouvement ont été âprement contestés. Ainsi ce n'est qu'au troisième tour que Dick Armey a sauvé son siège de chef de la majorité à la Chambre ; les représentants l'ont finalement préféré à un jeune député encore plus à droite que lui et à une femme trop libérale sur la question de l'avortement.

En revanche, le seul élu républicain noir, J. C. Watts, l'a finalement emporté sur le conservateur sortant pour le poste de numéro quatre, devenant le premier Afro-Américain appelé à une fonction de cette importance. Avec la réélection attendue de Trent Lott à la tête de la majorité républicaine au Sénat, la nouvelle équipe issue des élections du 3 novembre va pouvoir se mettre en place.

Ce qui frappe en premier lieu est l'importance du contingent de sudistes – en général les plus conservateurs et les plus liés à la droite chrétienne –, à la direction du parti. Bob Livingston représente en effet la Louisiane, Dick Armey le Texas tout comme Tom DeLay – le *whip* (chef de file), réélu sans opposition –, Trent Lott le *Mississippi et M. Watts l'Oklahoma voisin. Et si M. Livingston* s'est, depuis les élections, refait une image de conservateur pragmatique, on ne peut pas en dire autant de ses autres collègues.

RANCŒUR ET AMBITIONS

Choqués par leur – relative – défaite électorale, orphelins de Newt Gingrich, qu'ils ont pourtant poussé vers la sortie par instinct de survie, les représentants ont laissé exploser depuis deux semaines leur rancœur ou leurs ambitions. Populaire auprès de ses troupes, même s'il ne l'était guère dans l'opinion, le *speaker* sortant avait su maintenir sur elles un semblant d'autorité.

Son départ a révélé la profondeur des divisions au sein des représentants républicains, eux-mêmes beaucoup plus conservateurs que les sénateurs, les gouverneurs et les électeurs. Si tous s'accordent à dire que leur échec électoral est dû à l'absence de programme d'un *leadership* obsédé par l'affaire Lewinsky et qui n'avait pas compris à quel point l'opinion en était lasse, les conséquences qu'ils en tirent sont contradictoires.

Uni quand il était triomphant et agressif après la *« révolution »* de 1994, le Parti républicain voit réapparaître ses contradictions.



Entre modérés survivants d'un mouvement longtemps bien implanté dans le Nord-Est libéral et conservateur bon teint du *« deep South »* ; entre *« pro choice »*, favorables à l'avortement, très minoritaires, et *« pro life »* ; entre les vieux défenseurs du système dit du *« pork barrell »* qui voulait qu'un élu fasse bénéficier sa circonscription des mannes de l'argent public et les tenants d'un libéralisme économique pur et dur qu'un démocrate en veine d'humour qualifiait de *« Khmers rouges »* incorruptibles. De plus, la Californie a basculé : les électeurs ont préféré un démocrate rassurant à un républicain ultra.

L'aile modérée, tenue en lisière pendant l'ère Gingrich, notant la défaite de candidats liés aux fondamentalistes chrétiens, estime que le parti a le choix entre se recentrer – et garder ses chances pour la présidentielle de l'an 2000 –, ou se radicaliser, risquant ainsi une marginalisation politique. Les républicains doivent, selon eux, suivre l'exemple de George W. Bush, réélu triomphalement gouverneur du Texas, et faire preuve à nouveau de pragmatisme et d'un peu de cœur. Ils doivent aussi s'ouvrir sur les minorités hispanique et noire comme l'ont si bien fait les deux frères Bush.

Ainsi le représentant Christopher Shays a fait ce constat : *« Dès que nos dirigeants ont commencé à sauter quand la coalition chrétienne leur disait de sauter, nous avons perdu le soutien de beaucoup d'électeurs. »* Il a ajouté qu'en cas de divergences entre républicains, les démocrates risquaient de faire la différence au profit des modérés. *« Cela ne me gêne pas que les démocrates nous aident à sortir de l'impasse. Tout vaut mieux qu'une impasse. »*

CLIVAGES

Au contraire, les conservateurs considèrent que l'absence d'un programme suffisamment radical est responsable de la défaite. Méfiants à l'égard de M. Gingrich, et sans doute aussi de M. Livingston, trop modérés pour eux, ils croient trouver leur salut dans un virage encore plus à droite. *« Le message des électeurs n'a pas été que nous étions trop extrémistes,* a estimé David McIntosh, *mais que nous ne sommes pas restés fidèles à nos principes. Nous devons y revenir »*, et un retour au centre serait *« une recette pour un désastre »*.

C'est sur la question de la procédure visant à la destitution du président Clinton que ces clivages s'expriment le plus clairement. Ainsi plusieurs représentants républicains modérés n'ont pas caché que, dans les circonstances actuelles, ils ne pouvaient pas voter l'*impeachment*, ce qui serait *« politiquement insensé »*, selon Peter King. *« Tout forfait ne mérite pas la peine de mort »*, a dit Lindsey Graham. Or, il suffirait qu'une poignée de républicains désertent leur camp pour que la Chambre rejette la demande.

En revanche, la droite du parti, qui contrôle la commission judiciaire, entend poursuivre contre vents et marées la procédure. Entre les deux, le nouveau *speaker*, plus pragmatique, condamne la conduite du président tout en souhaitant que l'affaire soit close avant la prochaine session parlementaire.

Pendant ce temps, les démocrates relèvent la tête et commencent à rêver d'une reconquête de la Chambre dans deux ans. Certes, ils ont perdu en M. Gingrich un croque-mitaine qui leur a bien servi pour ramener vers eux nombre d'électeurs hésitants. Mais ils pensent que leurs vues sur l'éducation, la santé et la protection sociale plaisent plus à l'électorat que l'ultralibéralisme préconisé jusqu'à présent par les républicains, et ils comptent bien profiter des divisions de leurs adversaires.

Patrice de Beer

■ **Richard Gephardt a été réélu sans opposition à la tête** de la minorité démocrate à la Chambre, lundi 16 novembre. David Bonyor conserve son titre de *whip* (chef de file). Les postes de numéros trois et quatre sont allés à Martin Frost, qui était précédemment le principal collecteur de fonds du parti, et à un Hispanique, Robert Menendez. A l'issue de son élection, M. Gephardt, élu du Missouri, a mis l'accent sur *« l'unité »* de son parti face aux frictions qui se sont fait jour parmi les républicains.

« Bob » Livingston : un négociateur pragmatique

WASHINGTON
de notre correspondant

Robert Livingston a été élu, mercredi 18 novembre, par les représentants républicains pour succéder à Newt Gingrich au « perchoir » de la Chambre. Sa confirmation le 3 janvier ne sera qu'une formalité. Cela faisait des mois que ce juriste de cinquante-cinq ans, élu de Louisiane, se préparait à remplacer son ami Newt, auquel il devait pourtant sa nomination en 1994 à la tête de la commission des finances.

PORTRAIT
Considéré comme un gestionnaire, le nouveau speaker devra se méfier de ses amis conservateurs

« Bob » Livingston est issu d'une vieille famille du Sud, un de ses ancêtres ayant fait prêter serment à George Washington avant de devenir ambassadeur à Paris, où il négocia le rachat de la Louisiane. Il ne bénéficia cependant pas d'une enfance facile, son père, alcoolique, ayant déserté le domicile familial. Il a ainsi débuté par de « petits boulots » : le premier – un symbole pour le nouveau chef du Parti de l'éléphant – consistait à passer avec un balai derrière les pachydermes du zoo de La Nouvelle-Orléans...

Conservateur, pro-*business* et antiavortement, il n'a pas toujours adopté le profil bas du conciliateur pragmatique qu'il affiche aujourd'hui : ainsi arriva-t-il à sa première réunion de la Commission des finances un couteau à dépecer les alligators à la main, symbole de sa volonté de réduire le déficit budgétaire ! C'est lui qui, lors du conflit de 1995 avec Bill Clinton ayant abouti à la suspension des activités du gouvernement, s'écria : *« Nous ne céderons jamais. Nous resterons ici jusqu'au jugement dernier ! »*, avant de capituler devant la détermination du président.

Son élection devrait marquer un changement notable à la tête du Parti républicain. Après la présidence autoritaire, brouillonne mais foisonnante d'idées de Newt Gingrich, c'est un gestionnaire qui arrive, soucieux, selon un de ses proches, de *« maintenir le train sur les rails »*. Bon négociateur, il a su conserver des liens avec les démocrates sans céder sur ses convictions. Avec une majorité républicaine réduite à six voix, il devra faire preuve d'habileté s'il veut que le 106e Congrès soit plus productif que le précédent. Mais il lui faudra se méfier de ses amis conservateurs, qui ne manqueront pas de lui reprocher des compromis avec les démocrates modérés. Il aura donc fort à faire pour maintenir la cohésion d'un groupe parlementaire profondément divisé.

Dans l'immédiat, il va devoir gérer la délicate procédure d'*impeachment* contre Bill Clinton. Ses proches affirment qu'il souhaite que cette affaire, qui a fait beaucoup de tort au Grand Old Party, se termine au plus vite. Il a reconnu que *« le peuple américain a bien indiqué qu'il ne considérait pas* [l'affaire Lewinsky] *comme méritant la destitution »* du président. Une modération que ne partagent guère ses collègues républicains de la Commission des affaires judiciaires...

P. de B.

Quand le procureur Kenneth Starr est à son tour soumis à la question...

WASHINGTON
de notre correspondant

Jeudi 19 novembre, à 9 h 30 du matin, heure locale, le procureur indépendant Kenneth Starr devait se présenter devant la commission des affaires judiciaires de la Chambre des représentants, celle-là même qui doit, ou non, proposer au Congrès d'entamer une procédure de destitution de Bill Clinton. M. Starr aura deux heures pour défendre son dossier – et sa personne – avant de répondre aux questions des élus. Si la majorité républicaine l'a fait venir pour lui donner une nouvelle chance de se justifier en public, les démocrates n'ont pas caché leur intention de lui poser des questions difficiles, en particulier sur les méthodes musclées utilisées par ses collaborateurs.

Une enquête a été ouverte par le ministère de la Justice pour connaître l'origine des fuites qui ont entaché la procédure, et dont l'équipe du procureur est soupçonnée. La presse a fait mention du harcèlement d'une ancienne amie de Kathleen Willey, celle-là même qui avait accusé Bill Clinton de s'être livré à des privautés sur elle dans le bureau ovale : elle a été victime, ainsi que sa famille, d'une véritable persécution et risque une longue peine de prison pour s'être contredite lors d'interviews à l'hebdomadaire *Newsweek*.

VIVE POLÉMIQUE

La déposition de « Ken » Starr sera au cœur de la procédure engagée. Elle suscite déjà une vive polémique entre républicains et démocrates. Les premiers prévoient d'entendre une série de témoins après M. Starr, afin de tenter de prouver la culpabilité du président. Ils entendent aller plus loin que le dossier en forme de réquisitoire sur l'affaire Lewinsky déposé en septembre par le procureur, et utiliser les documents que ce dernier a distillés ces derniers jours. Ils refusent d'accorder aux avocats de M. Clinton plus d'une demi-heure pour interroger l'homme qui s'acharne à sa perte depuis plus de quatre ans. Les démocrates dénoncent ces méthodes et ont accusé M. Starr de tenter de *« discréditer le président par des insinuations, alors qu'il n'y est pas parvenu dans son réquisitoire »*.

Que va-t-il sortir de l'audition exceptionnelle de M. Starr ? Car celui-ci n'est pas un témoin ordinaire ; il entend au contraire chasser au-delà de l'affaire Lewinsky et établir un *« comportement-type »* du président : *« abus de pouvoir »* sur les témoins, mensonge et parjure. En même temps, personne ne sait comment il se sortira de cet exercice difficile de questions-réponses dans une ambiance partisane survoltée. Mais a-t-il beaucoup à perdre quand on sait que son taux de popularité auprès de l'opinion est quasiment nul ?

M. Starr n'a pas chômé ces derniers jours : non seulement il a répété son rôle avec ses adjoints, mais il a sorti *in extremis* plusieurs pièces de son chapeau. Ainsi a-t-il inculpé, vendredi 13 novembre, un avocat proche du couple présidentiel, Webster Hubbell, menacé de trois cent vingt-cinq ans de prison pour fraude, parjure et entrave à la justice. Déjà incarcéré pour son implication dans le scandale Whitewater, c'est la troisième fois qu'il est inculpé par le procureur pour la même affaire ; la seconde inculpation a été rejetée par un juge qui estimait que M. Starr avait outrepassé ses prérogatives. Il est revenu à la charge en se fondant sur des documents obtenus lors du premier procès – au cours duquel il avait promis l'immunité à M. Hubbell –, ce qui lui a valu d'être accusé d'acharnement procédurier par ses avocats et par la Maison Blanche.

Le même jour, M. Starr faisait parvenir au Congrès deux boîtes de documents relatifs à l'affaire Willey. S'il a reconnu que ces pièces ne permettaient pas d'accuser M. Clinton de nouveaux crimes susceptibles d'impeachment, il n'en demeure pas moins déterminé à faire chuter Bill Clinton, sans se soucier du verdict des urnes. Tout cela prouve, s'il en était besoin, que s'il est peu probable que le président soit destitué, ses démêlés avec la justice ne sont pas clos.

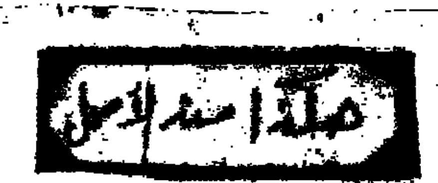
M. Clinton a néanmoins marqué un point dans l'affaire Paula Jones, cette autre jeune femme qui l'avait accusé de lui avoir demandé des faveurs sexuelles. Cette affaire était d'autant plus importante qu'elle était à l'origine du « Monicagate », le président étant accusé de s'être parjuré à propos de ses relations avec la jeune stagiaire alors qu'il était entendu par les avocats de Mme Jones. Les avocats des deux parties sont parvenus à un compromis : Mme Jones obtient 800 000 dollars (environ 4,6 millions de francs) pour solde de tout compte mais retire sa demande d'excuses publiques. Le président, qui continue de nier farouchement toute culpabilité, a expliqué que c'était le seul moyen de tirer un trait sur cette histoire sur laquelle *« il n'a pas l'intention de perdre une heure de plus »*.

P. de B.

Impeachment ou censure ?

Interrogés par la Commission judiciaire le 9 novembre, des universitaires ont affirmé que la seule sanction légale contre Bill Clinton ne pouvait qu'être la destitution et que la censure n'avait aucune base constitutionnelle (ce qui n'a pas empêché le président Andrew Jackson d'être censuré par le Congrès, en 1834, pour être réhabilité trois ans plus tard).

Selon l'historien Arthur Schlesinger, la censure *« donnerait au Congrès une nouvelle arme pour menacer et intimider les présidents »* et l'impeachment nécessite *« un sens de la proportion »* par rapport à la faute : *« Je doute qu'il y ait dans cette salle quelqu'un qui n'ait jamais menti sur sa vie sentimentale (...) Nous sommes devenus la risée du monde entier »*, a-t-il souligné. *« Washington, Madison, Hamilton, Jefferson et Mason auraient recommandé l'impeachment du président Clinton »*, a dit pour sa part le professeur Stephen Presser. – *(Corresp.)*





Le général Augusto Pinochet sera fixé sur son sort le 25 novembre

Amnesty International rappelle au gouvernement britannique « le devoir de chaque Etat d'user de sa juridiction contre les responsables de crimes internationaux »

LES MAGISTRATS de la Chambre des Lords annonceront, mercredi 25 novembre, leur décision sur le sort de l'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet, ont indiqué, mercredi, le ministère public et le ministère britannique de l'intérieur. Les cinq magistrats rendront leur verdict à 14 heures devant la Chambre haute du Parlement.

Cette date correspondra au 83e anniversaire du général chilien, qui avait été arrêté le 16 octobre à Londres et se trouve actuellement sous contrôle judiciaire dans une clinique psychiatrique privée de la capitale britannique.

Saisis en appel, les cinq Lords, qui ont terminé leurs auditions, jeudi dernier, doivent décider si le général Pinochet peut prétendre à une quelconque immunité en tant qu'ancien chef d'Etat et en dépit des « *crimes contre l'humanité* » attribués à la junte militaire chilienne, accusée du meurtre ou de la disparition de milliers d'opposants entre 1973 et 1990. La Haute Cour de justice de Londres avait invalidé l'arrestation de l'ancien dictateur en lui reconnaissant cette immunité souveraine le 28 octobre dernier.

Si les Lords confirmaient ce verdict, l'octogénaire pourrait impunément regagner le Chili. Il échapperait du même coup à la procédure d'extradition lancée à son encontre par l'Espagne, imitée depuis lors par la Suisse et par la France.

A l'opposé, si les Lords estimaient que le général chilien ne peut pas bénéficier de l'immunité souveraine que la Haute Cour lui a reconnue, Augusto Pinochet serait contraint de rester à Londres, dans l'attente de la poursuite d'une procédure qui requiert notamment le feu vert du ministre de l'intérieur, Jack Straw.

L'ancien dictateur – dont la santé s'est améliorée au point qu'il serait physiquement capable de quitter la clinique où il se trouve, selon le ministère public – serait alors convoqué le 2 décembre devant le tribunal de Bow Street afin de se voir signifier en personne la requête d'extradition engagée contre lui.

PRESSIONS CHILIENNES

Par ailleurs, Amnesty International et Human Rights Watch ont écrit, mercredi, à Jack Straw pour l'exhorter à ne pas entraver un éventuel procès contre le général chilien Augusto Pinochet. Dans des communiqués séparés publiés à Londres, les deux organisations de défense des droits de l'homme ont souligné que, si la Chambre des Lords décidait de ne pas reconnaître l'immunité souveraine à l'ancien dictateur, la poursuite des procédures en vue de son extradition vers l'Espagne dépendrait en premier ressort du feu vert de Jack Straw.

Or ce dernier a, par le passé, évoqué les « *considérations humanitaires* » qui pourraient entrer en jeu dans sa décision. Et, selon Human Rights Watch, « *le gouvernement chilien fait actuellement pression pour que le Royaume-Uni libère le général Pinochet pour des motifs " humanitaires " même si les Lords se prononcent contre lui* ».

« *Quelle que soit la décision de la Chambre des Lords, le Royaume-Uni a le devoir d'assurer que la culpabilité ou l'innocence de Pinochet soit déterminée par un tribunal de justice* » et non par la seule volonté d'un ministre, écrit de son côté Amnesty International.

L'organisation rappelle que la Grande-Bretagne a participé, en juillet, à une réunion internationale où a été affirmé « *le devoir de chaque Etat d'user de sa juridiction criminelle contre les responsables de crimes internationaux* ». « *Le Royaume-Uni doit maintenant remplir cet engagement* », déclare Amnesty.

Enfin, une plainte pour crimes contre l'humanité a été déposée auprès du ministre de la justice et procureur général du Canada, Anne McLellan, de la part d'une Canadienne victime de tortures au Chili en 1973, ont annoncé, mercredi, ses avocats à Montréal. La plaignante était à l'époque des faits religieuse au Chili dans une congrégation relevant d'une supérieure générale qui se trouvait à Montréal. Elle affirme que, soupçonnée de « *communisme* », elle a été arrêtée le 11 octobre 1973 et emmenée dans le centre de torture de Cerro Chena. – *(AFP, Reuters.)*

Les cinq « sages » critiquent la politique économique du gouvernement allemand

Ils jugent la stimulation de la demande insuffisante pour diminuer le chômage

Une fois par an, les cinq « sages » remettent au gouvernement allemand leurs recommandations en matière de politique économique. Traditionnellement monétaristes, ces éminents professeurs sont sceptiques sur les mesures de relance de la consommation proposées par la nouvelle équipe et se prononcent contre une baisse des taux d'intérêt.

BONN
de notre correspondant

Les cinq « sages », ces économistes indépendants chargés de conseiller le gouvernement fédéral allemand, critiquent la politique du gouvernement de Gerhard Schröder. A l'occasion de la remise de leur rapport annuel, mercredi 18 novembre à Bonn, ces éminents professeurs ont reproché au gouvernement de favoriser la demande aux dépens de l'offre. « *La simple stimulation de la reprise conjoncturelle ne suffira pas à atteindre l'objectif d'une baisse globale et durable du chômage* », précisent les « sages ». Ils ne prévoient qu'une croissance de + 2 % en 1999 contre + 2,75 % en 1998, à cause du ralentissement des exportations, qui ne sera pas compensé par la demande intérieure. Ces estimations sont en phase avec celles de l'OCDE (+ 2,7 % en 1998 et + 2,2 % en 1999).

Accusant le gouvernement de créer de « *l'insécurité auprès des consommateurs et des investisseurs* » et de mettre en danger la croissance, ils ont notamment critiqué la réforme fiscale du gouvernement. Le nouveau gouvernement prévoit d'augmenter les allocations familiales, de baisser légèrement les taux d'imposition et de supprimer quelque quatre-vingts niches fiscales dont bénéficiaient jusqu'à présent entreprises et riches particuliers (*Le Monde* du 21 octobre). De fait, cette réforme se fait essentiellement aux dépens des entreprises et au profit des ménages, même si le gouvernement a déjà fait marche arrière, rétablissant quelques déductions fiscales favorables aux PME.

L'allègement net d'impôt de 15 milliards de marks (51 milliards de francs), prévu pour l'an 2002, est « *trop tardif et trop faible* », estiment les économistes, qui demandent une réforme plus ambitieuse, passant par une baisse de 30 milliards de marks (environ 100 milliards de francs) des impôts et une réduction drastique des taux d'imposition.

La réforme souhaitée par les « sages » correspond en fait au projet présenté par Helmut Kohl, désavoué par les électeurs le 27 septembre. Pour financer la baisse des impôts, les « sages » plaident pour une baisse des dépenses de l'Etat, notamment des subventions et une vraie réforme du système de protection sociale. Ils demandent aussi que le montant des allocations familiales diminue en fonction des revenus, ce que ne prévoit pas le gouvernement.

« SUJETS TABOUS »

Les « sages » mettent aussi en doute la pertinence de la réforme écologico-fiscale, qui prévoit une hausse du prix de l'énergie pour financer la baisse des charges sociales. Selon eux, l'exemption dont vont bénéficier les entreprises fortement consommatrices d'énergie fait que la réduction des émissions de dioxyde de carbone risque d'être très faible. Enfin, la baisse des charges sociales risque d'être annulée à cause des revendications salariales élevées des syndicats – le syndicat de la métallurgie IG Metall réclame 6,5 % de hausse de salaires pour 1999.

Les cinq « sages » sont sceptiques sur le pacte pour l'emploi convoqué entre Gerhard Schröder et les partenaires sociaux début décembre. Celui-ci ne pourra être un succès que s'il n'y a pas de « *sujets tabous* », a précisé l'un des économistes, Wolfgang Franz. Les cinq « sages » ont aussi critiqué les projets du gouvernement de lier plus étroitement les variations de cours entre le dollar, le yen et l'euro. Ils ne jugent pas nécessaire une baisse des taux d'intérêt en Allemagne. L'un des « sages », Herbert Hax a précisé qu'il ne prévoyait pas non plus de baisse de la part de la Banque centrale européenne en 1999, car il n'y pas, selon lui, de risques de déflation ou de récession.

Le chancelier Gerhard Schröder a qualifié le rapport qui lui a été remis de « *stimulant* ». Toutefois, a-t-il ajouté, « *nous avons à faire le travail d'un gouvernement, ce qui est sensiblement plus difficile que de donner des conseils* ». L'opposition voit dans ce rapport une « *claque retentissante* » pour le gouvernement, tandis que Hans-Olaf Henkel, président du patronat industriel (BDI), a réclamé « *une pause de réflexion* » pour « *se faire une meilleure image des conséquences des décisions prises jusqu'à présent par la coalition* ».

Le gouvernement Schröder essuie même des attaques de la part de son propre camp. Heide Simonis, ministre-président du Schleswig-Holstein, a jugé que la réforme fiscale et écologique rendrait le système fiscal allemand encore plus complexe, tandis que Gerhard Glogowski, successeur de Gerhard Schröder à la présidence de la Basse-Saxe, regarde « *avec inquiétude* » les conséquences de la réforme fiscale sur les PME.

Arnaud Leparmentier

Un « Appel des juristes contre l'impunité »

PLUS de cent trente avocats, professeurs de droit, recteurs d'académie et juges français ont signé, mercredi 18 novembre, un « Appel contre l'impunité » dont voici les principaux extraits :

« *A l'heure où la Chambre des lords s'apprête à rendre sa sentence quant au sort immédiat du général Pinochet*, il importe que l'opinion publique prenne conscience de la portée d'une décision qui dépassera de loin les seules frontières de la Grande-Bretagne et qui a vocation à faire progresser la part du droit dans la lutte contre l'impunité.

Le tribunal de Nuremberg a admis, pour la première *fois, que la qualité officielle d'un accusé, qu'il soit chef* d'Etat ou de gouvernement, ne saurait l'exonérer en aucun cas de sa responsabilité pénale ni constituer un motif de diminution de sa peine. Cette règle a été reprise tant par la Convention sur le génocide de 1948 que par les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU portant statut des tribunaux ad hoc pour l'ex-Yougoslavie et et le Rwanda, et elle figure à l'article 27 du statut de la future Cour pénale internationale, adopté par traité le 17 juillet 1998. La réconciliation nationale invoquée par un Etat – qui a fait, notamment, le choix de ne pas juger ses anciens bourreaux, ne peut avoir pour conséquence la disparition des crimes internationaux commis par ces derniers. *Chaque fois que les règles de compétence internes* le permettent, les juridictions nationales doivent juger, dans le respect du droit à un procès équitable, de tels criminels.

En conséquence, les signataires appellent pour que la volonté de justice et de lutte contre l'impunité ne soit pas tenue en échec par la décision d'une juridiction natio*nale, même suprême, qui ferait prévaloir une prétendue* immunité sur le principe de la responsabilité pénale de toute personne ayant commis ou fait commettre des crimes atteignant l'humanité tout entière. Ils demandent aux juridictions nationales de prendre conscience qu'à l'aube du XXIe siècle, le moment est venu d'accompagner le mouvement de l'histoire. »

★ **Coordination : tél. : (06-85-53-17-10).**

« Vache folle » : difficile d'imposer une prévention efficace

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

L'Union européenne éprouve, de manière persistante, les plus grandes difficultés à mettre en place un dispositif harmonisé et *efficace de prévention* de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la « vache folle »). Cette prévention dépasse en effet le seul abattage des animaux contaminés, la « traçabilité » du bétail, et l'interdiction de l'usage des farines de viandes et d'os. Il importe en outre de parvenir à éliminer de la chaîne alimentaire les abats et déchets potentiellement dangereux. C'est à cette fin que la Commission vient de mettre une nouvelle proposition sur la table. Mais rien ne dit qu'elle sera suivie par les Etats membres.

L'épizootie, qui a essentiellement sévi au Royaume-Uni (99,7 % des 175 772 cas enregistrés depuis son apparition), régresse fortement mais n'a pas disparu : 1 567 cas ont été déclarés depuis le début de l'année, certains en France ou en Belgique, et on s'inquiète qu'au Portugal le nombre de cas, certes peu nombreux, ait doublé (66 au lieu de 30).

Alors que la possibilité d'une transmission à l'homme, sous la forme d'une variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, toujours mortelle, ne fait plus guère de doute, la mise en œuvre d'une politique sanitaire efficace à l'échelle de l'Union se heurte à de nombreux obstacles.

En juillet 1997, la Commission avait adopté une décision imposant à tous l'éradication des abats dangereux, ou, selon la terminologie officielle, des « *matériels à risque spécifiés* » (MRS). Mais les pays qui se prétendent « *indemnes d'ESB* » ont refusé de l'appliquer, si bien qu'il a fallu à plusieurs reprises en différer l'entrée en vigueur. Ce fut notamment la réaction de l'Autriche, du Danemark, de l'Espagne, de la Finlande, de la Grèce, de la Suède.

Dans sa nouvelle formule, la Commission propose de répartir les pays de l'Union (ainsi que les pays tiers qui lui fournissent de la viande) en quatre catégories, en fonction d'un niveau de risque. Ce sont les services bruxellois qui effectueraient un tel classement à partir des renseignements transmis par les autorités vétérinaires nationales. Le questionnaire à remplir porterait sur différents paramètres, parmi lesquels le nombre de vaches et de moutons atteints, le dispositif de surveillance en vigueur ou les conditions de production et d'utilisation des farines animales.

Les contraintes imposées à chacun des pays dépendraient de son classement : ceux inscrits dans la première catégorie, considérés à risque nul, n'auraient aucune obligation particulière ; ceux de la seconde devraient éliminer certains MRS, mais moins que ceux de la troisième et de la quatrième. Il s'agit là d'un système complexe dont il est difficile d'imaginer qu'il ne deviendrait pas une source de contestation. Les pays qui affirment être « *indemnes d'ESB* » redoutent que la Commission ne les croie pas sur parole et leur signifie un classement qui induirait de nouvelles dépenses à visée préventive dont, pour l'instant, ils se dispensent. La Commission voudrait que sa nouvelle formule entre en vigueur le 1er octobre 1999. Cela implique qu'elle obtienne soit une majorité qualifiée au Comité permanent vétérinaire, soit une majorité simple au Conseil.

Philippe Lemaître

La « résistance » des Lords, opposés à la réforme électorale, provoque la colère de Tony Blair

LONDRES
de notre correspondant

Cette fois, les « papys » de la Chambre des Lords ont frappé très fort. Rien n'y a fait. Ni les appels à la « *décence démocratique* », ni les remarques désobligeantes proclamées aux Communes sur la lignée de certains vicomtes, ni même les menaces de destruction constitutionnelle rapide de la noble enceinte, n'ont pu empêcher les pairs du royaume de rejeter, mercredi soir 18 novembre, et pour la cinquième fois consécutive, par 212 voix contre 183, un projet de loi gouvernemental.

Entre Tony Blair et les Lords, aujourd'hui plus que jamais, c'est la guerre ! Objet du conflit : la réforme électorale que le premier ministre voulait introduire pour le prochain scrutin européen. Le chef du gouvernement et son entourage préconisent la proportionnelle à listes closes. A quatre reprises au cours des quatre dernières semaines, les députés des Communes ont voté, à trois contre un, en faveur de ce projet. Chaque fois, les Lords, qui forment la Chambre haute du Parlement et qui disposent du pouvoir, non pas d'annuler mais de retarder la mise en œuvre d'un projet de loi gouvernemental pendant une année, ont renvoyé le projet. La partie de ping-pong est terminée. Le texte gouvernemental sera réintroduit prochainement selon une procédure qui interdira aux pairs de s'y opposer, mais « *il est désormais trop tard*, indiquait-on mercredi soir de source officielle, *pour introduire la proportionnelle dans le scrutin de juin 1999* ». A moins d'un coup de théâtre, seules les élections européennes de 2004 seront conduites comme le souhaite Tony Blair.

« VISION DE CHAUVE-SOURIS ! »

« *Les Lords vont payer cet affront très cher* », entendait-on mercredi soir dans l'entourage de Tony Blair. Le projet travailliste d'abolir le droit de vote consenti aux pairs héréditaires du royaume devrait figurer, mardi, en bonne place dans le discours-programme institutionnel du gouvernement traditionnellement prononcé par la reine. Pour Tony Blair, tout est là : très majoritairement conservateurs, les Lords veulent « *sauver leurs scandaleux privilèges* » et ils se vengent par avance. Evoquant « *les deux tiers* » des pays européens qui utilisent le scrutin proportionnel, le premier ministre a cependant éludé le débat soulevé par les pairs.

Ceux-ci ne sont pas opposés à l'abrogation du système uninominal majoritaire. Mais ils rejettent comme « *antidémocratique* » l'idée des listes bloquées, constituées par les états-majors des partis, ce qui, selon eux, « *prive l'électeur du choix* » de son représentant à Strasbourg. Mercredi après-midi, aux communes, Tony Blair, qui vient de passer un accord de coopération avec les libéraux-démocrates en échange de l'introduction de la proportionnelle, qui devrait fortement les avantager, était rouge de colère. « *Ces pairs héréditaires non élus qui s'opposent à la volonté d'une Assemblée populaire, ce n'est pas la démocratie !* », lançait-il. Enorme brouhaha de contestation sur les bancs conservateurs…

« *Tout ce que vous cherchez à faire avec ces listes bloquées*, répliquera leur chef, William Hague, *c'est accroître encore le pouvoir de votre clique personnelle de compères aux dépens de la volonté du peuple !* » Outrée, l'accusation portera d'autant plus que beaucoup, dans la gauche travailliste, dénoncent régulièrement « *les maniaques du contrôle à tout crin* » qui dirigent leur parti et éliminent trop souvent des listes électorales et des instances dirigeantes tous ceux qui n'embrassent pas à 100 % la « troisième voie » préconisée par leur chef. Sous l'apostrophe, Tony Blair a blêmi. « *Vous avez la vision stratégique d'une chauve-souris ! Vous n'avez même pas compris qu'avec ce scrutin, les conservateurs peuvent obtenir beaucoup plus de sièges et nous, en perdre.* » L'empoignade, sixième du genre en un siècle, est terminée. Temporairement.

Patrice Claude

Le forum Asie-Pacifique s'est révélé impuissant face à la crise financière

Bill Clinton, qui ne s'est pas rendu au sommet de Kuala Lumpur, est en visite au Japon

Le sixième sommet de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), qui s'est achevé mercredi 18 novembre à Kuala Lumpur, a illustré l'impuissance de l'organisation régionale face à la crise financière qui secoue le continent asiatique. Les Etats-Unis ont de plus envenimé les discussions en critiquant la politique menée par leur hôte malaisien, Mahathir Mohamad, au moment où Bill Clinton entame une visite au Japon.

KUALA LUMPUR
de notre envoyé spécial

« Il y a davantage de frictions au sein de l'APEC aujourd'hui qu'il n'y en a jamais eu dans son histoire. Il est très important qu'on sorte de cette réunion avec un sens de l'unité, de l'engagement et des ambitions communes. » Tel était le vœu émis, à la veille du sommet de Kuala Lumpur, par Philip Burdon, coprésident du conseil d'affaires de l'Asie-Pacifique. Le moins qu'on puisse dire est qu'il n'a pas été exaucé.

Certes, le sixième sommet de la Coopération économique Asie-Pacifique s'est terminé, mercredi 18 novembre, sur une série de recommandations. Mais les engagements pris semblent limités, alors que l'OCDE juge, dans un rapport publié la veille du sommet, que l'Asie continue de s'enfoncer dans la crise et que la lumière au bout du tunnel ne pourra apparaître que l'an prochain. Les propos controversés du vice-président américain Al Gore sur la situation en Malaisie ont, en outre, créé une gêne. Fallait-il ainsi secouer une tribune économique qui n'a pas encore atteint la maturité ?

Le sommet s'est engagé à prendre davantage en compte, dans la répartition de l'aide internationale, les effets sociaux de la crise, notamment d'un chômage envahissant, avec la coopération de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement. Des engagements, assez vagues, ont été formulés en ce qui concerne le contrôle des flux de capitaux, y compris à court terme. Jugé *« fondamental »*, le renforcement du système financier international a été renvoyé devant le G 22, un groupe qui comprend treize membres de l'APEC ainsi que l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Argentine, le Brésil, la France, la Grande-Bretagne, l'Inde, l'Italie et la Pologne.

RÉGLEMENTATION DES MARCHÉS

Le sommet a également confirmé que, en raison de l'opposition de Tokyo, le projet de *« libéralisation volontaire et anticipée »* de neuf secteurs avait été renvoyé devant l'Organisation mondiale du commerce. Le Japon a été indirectement invité à prendre ses responsabilités : les clés d'une reprise sont la recapitalisation des banques et la relance de la consommation intérieure afin de *« restaurer la confiance, non seulement au Japon mais dans toute la région »*, indique le communiqué final. Ces sujets, ainsi que le déficit commercial américain, devaient être au cœur des discussions que Bill Clinton a, jeudi et vendredi, à Tokyo.

« Le sommet a été un succès dont l'avenir dira s'il en est un », a résumé son hôte, le Dr Mahathir Mohamad, au cours de sa conférence de presse de clôture. Le premier ministre malaisien n'a pas obtenu, ce qui était attendu, une réglementation des marchés monétaires et le contrôle des mouvements de capitaux. Mais la déclaration finale lui a concédé, ainsi qu'à d'autres, la nécessité d'une *« revue »* du fonctionnement des agences privées de notation, ce qui est plus vite dit que fait. Habilement, le Dr Mahathir a refusé tout commentaire sur le soutien offert par Al Gore aux *« réformateurs »* asiatiques ou sur les contacts entre des délégués étrangers avec des opposants malaisiens. Il a laissé le soin à ses collaborateurs de « fusiller » le comportement américain.

L'APEC a donc quelques raisons de s'interroger sur son avenir. Le principal dossier au menu de Kuala Lumpur – la libéralisation accélérée du commerce dans neuf secteurs – a capoté. Rien de concret, ou presque, n'a accompagné la *« résolution à appuyer une reprise rapide et soutenue »* en Asie *« afin d'enrayer les risques de contagion et de prévenir la possibilité d'une récession globale »*. Pékin s'est contenté de réitérer sa volonté de ne pas dévaluer le yuan. Le Japon a confirmé sa promesse d'accorder 30 milliards de dollars de crédits à ses voisins dans la peine. Mais, dans ce contexte, les 10 milliards proposés par Washington et Tokyo font donc, de leur côté, un peu penser à l'habillage d'un échec.

L'APEC, née en 1989 et qui ne s'est jamais structurée, demeure peut-être une tribune utile à la zone. Confronté à la première crise de sa jeune histoire, ce forum semble néanmoins n'avoir ni la volonté ni les moyens d'y faire face. L'attitude de Bill Clinton, qui a déjà snobé deux sommets sur six, laisse entendre qu'il ne le considère pas comme un instrument prioritaire de la gestion d'une zone dont l'organisation institutionnelle ne s'est jamais réellement amorcée depuis la seconde guerre mondiale.

A Kuala Lumpur, Al Gore a encore davantage pipé les dés, ce qui augure mal du prochain sommet annuel, dont l'hôte doit être la Nouvelle-Zélande.

Jean-Claude Pomonti

La presse japonaise souligne la fragilité de l'APEC

Selon la presse japonaise, le sommet de l'APEC de Kuala Lumpur, qui a été placé sous le signe des divergences entre Américains et Asiatiques, non seulement ne s'est pas traduit par des engagements concrets pour remédier aux crises de la région, mais a mis en évidence la fragilité, dix ans après sa création, d'un forum qui ne peut fonctionner que s'il respecte la diversité économique et politique des Etats membres. En critiquant indirectement le premier ministre du pays hôte, les Etats-Unis ont introduit une dimension politique dans les débats et accentué les divergences entre participants, écrit l'*Asahi Shimbun*. Pour sa part, le quotidien des milieux économiques, *Nihon Keizai*, s'interroge sur la raison d'être de cette organisation qui avait vocation à réunir des pays différents par leur niveau de développement et leur système de gouvernement à partir du moment où ce principe fondateur est entamé.

Les économies asiatiques pourraient redémarrer dès la mi-1999

L'année 1999 verra-t-elle le bout de la crise asiatique ? Il y a six mois encore, les économistes pariaient sur trois à quatre années de tunnel absolu pour les quatre pays touchés par la crise. Ils prédisent aujourd'hui une légère reprise dès 1999. Certains, comme le directeur adjoint du FMI Stanley Fischer, prévoient que cette sortie de crise pourrait même intervenir au début de l'an prochain. Les experts de l'OCDE considèrent que les « dragons » d'Asie devraient retrouver une économie en croissance – même timide – en 1999 grâce aux réformes en cours. Ceux de la Banque mondiale pensent que *« le pire est derrière nous »*.

ANALYSE

Les réformes en cours permettent d'espérer un retour rapide à la croissance

Difficile en effet d'imaginer année plus rude que 1998. Après avoir connu un rythme de croissance moyen voisin de + 8 % jusqu'en 1996, l'Asie en développement a plongé en 1997 et devrait afficher une chute brutale de son activitée cette année : – 15,5 % en Indonésie, – 7 % en Thaïlande, – 4,7 % en Malaisie, – 6,5 % en Corée du Sud, – 4,5 % à Hongkong tandis que Singapour et les Philippines sont au point mort. Seules la Chine et Taïwan ont maintenu des croissances positives, bien que plus faibles que les années précédentes.

Cette chute de l'activité va de pair avec l'assainissement financier et économique en cours. Sur le plan des « fondamentaux » économiques (montant des réserves en devises, inflation, balance courante, taux d'intérêt), l'objectif d'une reprise prochaine n'est pas hors d'atteinte. En Indonésie, l'inflation a rapidement baissé (le gouvernement escompte une baisse du coût de la vie de 10 % en 1999), la balance courante est substantiellement excédentaire, l'aide officielle arrive (une nouvelle tranche de 1 milliard de dollars devrait être versée le 2 décembre) et la situation budgétaire s'est améliorée de façon visible.

INCERTITUDES POLITIQUES

Les incertitudes politiques hypothèquent pourtant sévèrement la reprise. Pour le directeur Asie du FMI, Hubert Neiss, l'impact des troubles sur la roupie dépendra de la perception qu'ont les investisseurs de la situation politique en Indonésie. *« S'ils pensent qu'il s'agit du début d'une longue période d'instabilité, cela affectera le taux de change et les capitaux sortiront du pays. »*

En Thaïlande, la restructuration bancaire est entrée dans une phase active ; la stabilité du taux de change a permis une politique monétaire plus expansionniste. Mais les moteurs de l'économie sont grippés, souligne *Nord-Sud Export* dans son édition d'octobre : la consommation a diminué de 12 %, les salariés ont accepté des baisses de rémunération considérables (jusqu'à 50 %), l'investissement a chuté de 37 % en moyenne annuelle et la production industrielle s'est contractée de 15 %.

Comme chez ses voisins, l'excédent de la balance courante est spectaculaire : en 1996, les quatre pays affichaient un déficit de leurs opérations courantes de 54 milliards de dollars, en 1998, ils devraient avoir un excédent de 55 à 60 milliards de dollars, selon la Banque mondiale. Mais ces chiffres sont trompeurs : d'une part, la hausse des exportations est provoquée par la chute brutale des importations qui découle de la contraction de la demande intérieure ; d'autre part, si les exportations ont augmenté en volume et en monnaie constante, elles ont généralement diminué en valeur compte tenu de la dépréciation des monnaies par rapport au dollar.

Jeune membre de l'OCDE, la Corée du Sud pourrait mieux que les autres tirer son épingle du jeu. Au lendemain de la crise qui a frappé le pays vers la fin de 1997, l'économie coréenne est entrée dans une profonde récession : la production a chuté de 5 % au premier semestre 98 et une baisse encore plus marquée est vraisemblable pour la deuxième moitié de 1998, estime l'OCDE. L'effondrement de la demande intérieure a multiplié par trois le volume du chômage, qui devrait atteindre 8,5 % en 1998.

Tout au long de l'année, Séoul a cependant progressé dans le redressement de son secteur financier, fusionnant ou fermant les établissements en difficulté. Les taux d'intérêt sont passés de 23 % en janvier à 7,5 % fin octobre. Cette baisse s'est accompagnée d'un redressement de la monnaie nationale, le won. Les réserves de change, pratiquement épuisées pendant la crise, ont retrouvé dès la fin octobre le niveau de 45 milliards de dollars (environ 4 mois d'importations). Seul point noir, le financement de la dette des conglomérats industriels, les *chaebols*, dont la restructuration tarde à venir.

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Des quatre pays touchés par la crise, seule la Malaisie – plus tardivement atteinte et moins que les autres – devrait poursuivre son déclin (estimé à – 4 % par la Coface) en 1999. Son secteur bancaire est tout aussi malade que celui de ses voisins et le gouvernement n'a rien entrepris pour assainir ses structures. La contraction du crédit bride la croissance. La décision du premier ministre, Mohamad Mahathir, d'imposer un contrôle des changes pour une durée indéterminée risque en outre de dissuader pour longtemps les investisseurs.

Si les experts sont optimistes sur le maintien du rythme des réformes, la fin du tunnel en Asie dépend essentiellement de l'environnement international qui, seul, pourra relancer la consommation et tirer les échanges commerciaux. L'évolution de la croissance aux Etats-Unis et en Europe pèsera lourd dans la reprise. Le principal foyer d'incertitude reste cependant le Japon, qui absorbe un quart du commerce intrarégional.

Babette Stern

Quand l'ancien modèle rural maoïste doit se reconvertir au marché « socialiste » chinois

L'heure n'est plus à l'imagerie naïve de propagande

DAZHAI
(province du Shanxi)
de notre envoyé spécial

Le mamelon de Dazhai est sec et rocailleux. C'est un cirque de pierres piqué de pauvres champs de pommiers et de bosquets de pins qui s'étagent jusqu'à un buste géant. Une sculpture surplombe la plaine du Shanxi. Elle est massive, impériale même. Elle a le port souverain d'un Père fondateur gravé dans le roc. Le héros s'appelait Chen Yonggui. Il était jadis célèbre dans toute la Chine – et au-delà – par sa serviette de paysan nouée sur la tête et, surtout, son sourire de croisé béat.

REPORTAGE

Dazhai a perdu son lustre de Mecque de l'autarcie révolutionnaire

Combien de collines avait-il rasées alentour ? Combien de blocs de pierre avait-il hissés sur ses rudes épaules ? Combien de clichés, d'articles et de livres ont été publiés sur cet Hercule maoïste qui démontrait à la face du monde que l'homme nourri des préceptes du Grand Timonier pouvait domestiquer la nature ? Au pied de la stèle, un musée raconte la geste prométhéenne de cette « brigade » que Mao avait sanctifiée, fin 1964, en l'offrant en modèle à l'empire rouge tout entier.

L'exposition est une interminable suite de clichés exaltant la bravoure d'équipes de paysans qui se lançaient à l'assaut de la montagne comme autant de soldats grimpant au front. Imagerie naïve de propagande : visages harassés par l'effort, ivres de foi, rieurs sous les bourgeons de pommiers. On voit aussi des pèlerins du monde entier – Albanie, Mexique, Mozambique – venus communier en ce poste avancé de l'humanité nouvelle. On peut enfin se recueillir devant un pantalon rapiécé de Chen Yonggui, sainte relique disposée dans un caisson vitré.

FIGURINE DE LÉGENDE

Le sacré suinte de toutes les briques enduites de charbon de Dazhai. Et qu'importe si, aujourd'hui, d'ancestrales croyances censées avoir été éradiquées ont évincé la religiosité maoïste. La tombe de Chen Yonggui, le Fils du ciel local, juchée au sommet d'un giganteste escalier, est protégée par les « esprits ». A l'abri du vent du nord, exposé aux souffles du sud, le monument funéraire a été dessiné selon les strictes règles de la géomancie traditionnelle, souligne même fièrement le guide du musée, un jeune bureaucrate à peine surgi de l'adolescence.

Mais le Dazhai d'aujourd'hui n'est plus le Dazhai d'hier. L'ancienne commune populaire a dû embrasser la « réforme économique ». L'artisan de cette conversion s'appelle Guo Fenglian. Elle était naguère le *« bras droit »* de feu Chen Yonggui. Sur les clichés du musée, elle est omniprésente, figurine de légende avec sa tenue Mao et ses nattes dans le dos. On la voit même posant en milicienne de choc, fusil à la main. Elle est aujourd'hui vêtue d'un gilet de coton noir ourlé d'un liseré rouge et piqué d'une broche. Elle a des airs d'*executive woman*.

Avec le même aplomb qu'elle assénait hier ses vérités révolutionnaires, Mme Guo fait l'éloge de l'*« ouverture »* et de la *« compétition »*. Et avec la même ferveur qu'elle psalmodiait le Petit Livre rouge, elle étudie les recettes du décollage du Japon, pays qu'elle a visité *« cinq fois »*. Sous son égide, Dazhai a délaissé ses rêves d'autarcie agreste pour se lancer dans la création d'entreprises : ciment, textile, transport de charbon et alcool de sorgho. Des capitaux de Hongkong et de Singapour sont venus tenter l'aventure. Dazhai s'est mise au goût du jour.

BLESSURE ENFOUIE

Alors, pourquoi ce sentiment de malaise, cette blessure enfouie, que l'on finit par confesser à demi-mot ? En vérité, Dazhai s'éveille à peine d'un long traumatisme. Tout au long de la décennie 80, le village a boudé la réforme. Après des années de liturgie maoïste, la pillule du réalisme économique prôné par Deng Xiaoping a été trop dure à avaler. Surtout, les anciennes idoles n'ont pas supporté d'être méprisées par la nouvelle génération de réformateurs au pouvoir. *« On nous évitait, on ne nous prenait plus au sérieux,* continue Mme Guo. *On laissait entendre que le modèle de la brigade de Dazhai était un faux. Vous savez, on a alors beaucoup souffert. Les gens de Dazhai ne pouvaient plus relever la tête. Ils étaient devenus comme paralysés. »* Et elle ajoute : *« La pression politique*



peut écraser quelqu'un jusqu'à la mort. » Se souvient-elle de toutes les victimes *« écrasées »* durant les « campagnes » politiques qu'elle-même a jadis cautionnées ?

Mais Mme Guo n'a pas été *« écrasée »*. Elle a juste été éloignée, exilée dix ans dans un centre de gestion routière. Le demi-dieu Chen Yonggui, lui aussi, a connu la disgrâce. Propulsé vice-premier ministre de la République populaire (1975-1980), il s'est ensuite retrouvé obscur « conseiller agricole » dans une ferme à proximité de Pékin. C'était l'époque où Deng Xiaoping désarmait les derniers réduits « gauchistes ». Proche de la « bande des quatre », Dazhai devait être neutralisé.

Puis le temps a fait son œuvre. Alarmées par le repli autistique du village, les autorités provinciales se sont résolues à arracher de sa retraite Mme Guo, la seule dotée de l'autorité politique susceptible de remettre la population au travail. Et, de fait, son retour, en 1991, a réinstallé Dazhai dans l'orbite du monde contemporain. Mais son ralliement à la « réforme » ne l'empêche pas de conserver une pieuse nostalgie pour Mao, grâce auquel *« les gens de Dazhai sont devenus des maîtres »*. Et de tempêter contre les dérives que connaît actuellement la Chine, *« sa décadence morale »*, *« la corruption de nos dirigeants »* et la nouvelle religion de l'argent. *« Les sentiments ont maintenant disparu en Chine,* déplore-t-elle. *Si vous n'avez pas d'argent en main, vous ne pouvez plus émouvoir qui que ce soit. »* Ce n'est donc pas sans réserve qu'elle adhère au nouveau discours. Et qu'on ne compte surtout pas sur elle pour faire de Dazhai un nouveau « modèle ». De toute façon, *« à quoi ça sert, d'être un modèle ? »*

Frédéric Bobin

M. Jospin souhaite une adhésion « rapide » de la République tchèque à l'Union

PRAGUE. En visite à Prague pour deux jours, le premier ministre français Lionel Jospin a plaidé mercredi 18 novembre en faveur d'une *« renaissance »* des relations franco-tchèques et souhaité un *« nouvel élan »* de la coopération entre les deux pays. Evoquant la future adhésion de la République tchèque à l'Union européenne, M. Jospin a déclaré que Paris et Prague étaient *« appelés, dans un futur proche, à être non plus seulement deux pays européens amis, mais aussi deux partenaires qui auront réuni leur destin (...) dans la construction européenne »*. Il est toutefois resté prudent sur la date de cette adhésion, assurant seulement la souhaiter *« aussi rapidement que possible »*. – *(AFP.)*

Bonn proteste contre l'expulsion de Chine du correspondant du « Spiegel »

BONN. Le gouvernement allemand a protesté, mercredi 18 novembre, contre l'expulsion du correspondant à Pékin de l'hebdomadaire *Der Spiegel*, Jürgen Kremp, qualifiant l'incident de *« grave »* et estimant que le journaliste avait été *« traité de façon inacceptable »*. M. Kremp a raconté à une radio berlinoise avoir été interrogé pendant trois heures, le dos contre un mur, filmé et photographié, à deux reprises, après l'irruption dans son appartement d'agents de la sécurité. Accusé par Pékin de détenir des *« secrets d'Etat »*, il a reçu notification de son expulsion sous quarante-huit heures et est interdit de séjour pendant cinq ans en Chine. Cette seconde expulsion d'un journaliste en moins de deux mois, après celle d'un correspondant du journal japonais *Yomiuri Shimbun*, semble traduire un renforcement du contrôle des journalistes à un moment où les autorités chinoises redoutent la montée du mécontentement social. – *(AFP, Reuters.)*

Blaise Compaoré est réélu président du Burkina-Faso

OUAGADOUGOU. Le président Blaise Compaoré a été réélu à la tête de l'Etat burkinabé avec 87,53 % des voix, selon des résultats officiels provisoires publiés mercredi 18 novembre par la commission électorale nationale indépendante. Sa victoire est marquée par un taux de participation de 56,08 %, supérieur au taux de 25 % de l'élection présidentielle de 1991. M. Compaoré détient le pouvoir depuis qu'en 1987 il a renversé Thomas Sankara. Les deux autres candidats, Ram Ouédraogo (Verts), et Frédéric Guirma (Front du refus –Rassemblement démocratique africain), ont obtenu respectivement 6,61 % et 5,86 % des voix. Les observateurs nationaux et internationaux n'ont pas relevé de *« fraudes flagrantes »*, même s'ils ont souligné des défaillances dans l'établissement des listes électorales et la distribution des cartes d'électeur. – *(AFP.)*

ASIE

■ **PAKISTAN : neuf chrétiens** ont été égorgés par des inconnus dans la nuit du mardi 17 au mercredi 18 novembre à Nowshira, ville-frontière du nord-ouest du Pakistan. Catholiques et protestants représentent moins de 4 % des 140 millions d'habitants du Pakistan. Ils vivent sous la menace d'une loi de 1985 qui punit de peine capitale les *« blasphémateurs »*. Les chrétiens pakistanais sont parmi les plus fermes opposants aux tentatives du premier ministre, Nawaz Sharif, d'imposer la charia au pays. – *(AFP.)*

■ **Deux officiers de marine pakistanais**, le commandant Shahid Ashraf et le capitaine Liaquat Ali Malik, ont été condamnés par une cour martiale à des peines de prison et à des amendes – sept ans de détention et l'équivalent de 213 0000 francs pour le premier, trois ans de prison et 203 000 francs pour le second – pour avoir reçu des pots-de-vin lors de la vente par la France, en 1994, de trois sous-marins. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **RUSSIE : Boris Eltsine** a renoncé à se rendre en visite officielle en Inde et se fera remplacer pour ce déplacement début décembre par le premier ministre Evgueni Primakov, a annoncé, mercredi 18 novembre, le Kremlin sans fournir d'explication. C'est la troisième annulation en moins d'un mois d'un voyage à l'étranger du president russe. – *(AFP.)*

■ **La Russie** compte 2 millions d'enfants sans famille, dont près des deux tiers vivent dans la rue, affirme une association non gouvernementale citée mercredi 18 novembre par l'hebdomadaire *Literatournaïa Gazeta*. L'Association des psychologues et psychiatres d'enfants note que les enfants sans foyer survivent dans des caves, des greniers, des maisons désaffectées, ou encore dans les canalisations des grandes villes, où ils se protègent du froid. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE : le déménagement** des institutions fédérales à Berlin durera plus longtemps que prévu, a annoncé mercredi à Bonn le ministre de la construction Franz Müntefering (SPD). Le gouvernement sera toutefois opérationnel à Berlin dès septembre 1999. Certains ministres devront s'installer dans des bâtiments provisoires à Berlin et laisser pendant quelques mois une partie de leurs fonctionnaires à Bonn. Gerhard Schröder ne pourra ainsi s'installer dans la nouvelle chancellerie de Berlin qu'en octobre 2000.

AFRIQUE

■ **MAURITANIE : le premier ministre** Mohamed Lemine Ould Guig a été limogé lundi par le président Maaouya Ould Taya et remplacé par son prédécesseur Cheikh ElAvia Ould Mohamed Khouna. Le décret présidentiel annonçant ce changement ne donne aucune précision sur les raisons de ce limogeage inattendu. – *(Reuters.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : la population** américaine passera de 266 millions d'habitants en 1997 à 394 en 2050, selon un rapport du Bureau de recensement publié jeudi 19 novembre. Les Noirs (33,9 millions et 12,8 % de la population en 1996) devraient être 61 millions en 2050 (15,4 %). Les Hispaniques (28,4 millions en 1996, 10,8 %) seront alors 97 millions (24,5 %), les Asiatiques 34 millions (8,7 %). – *(AFP.)*

■ **CUBA : les Cubains** seront les premiers consommateurs d'un animal transgénique. Le *tilapia* (sorte de petite carpe) modifié génétiquement sera fourni aux Cubains dès l'année 1999, a assuré Mario Pablo Estrada, du Centre d'ingénierie génétique et de biotechnologie de La Havane à l'agence cubaine Prensa latina. La modification génétique porte sur l'hormone de croissance du poisson, lui permettant de grandir deux fois plus vite sans changer la saveur de sa chair. – *(AFP.)*

La France est écartée d'un important contrat sur l'équipement de l'armée en Afrique du Sud

Paris fournissait Pretoria à l'époque de l'apartheid

L'Afrique du Sud a dévoilé, mercredi 18 novembre, à l'occasion de l'exposition internationale d'armement (Dexsa) de Pretoria, la liste des pays choisis pour le renouvellement de l'équipement de son armée. La France a été écartée de ce contrat qui s'élève à 30 milliards de francs, semble-t-il pour des raisons politiques. Paris équipait les forces sud-africaines à l'époque de l'apartheid.

JOHANNESBURG
de notre correspondant

La France a subi un sérieux revers dans ses efforts de rapprochement avec l'Afrique du Sud, en étant exclue, mercredi 18 novembre, de l'important contrat destiné à renouveler l'équipement de l'armée sud-africaine. Au deuxième jour de l'exposition internationale d'armement (Dexsa), qui se tient près de Pretoria, le vice-président Thabo Mbeki a officiellement annoncé la liste des fournisseurs.

D'un montant de 30 milliards de francs, le marché constitue pour l'Afrique du Sud un engagement majeur sur le plan économique. Il s'agit aussi d'un choix de coopération militaire révélateur des priorités du pays en matière de politique étrangère. L'attribution du contrat a donné lieu à une féroce bataille de lobbying et de surenchère qui a été arbitrée au plus haut niveau du pouvoir.

PRINCIPAL PERDANT

A ce jeu là, la France apparaît aujourd'hui comme le principal perdant. Parmi tous les industriels de l'armement des grands pays européens en lice, les Français sont les seuls à n'avoir rien obtenu. Si l'attribution définitive des contrats est soumise à une ultime série de discussions sur les conditions financières, la liste des fournisseurs est d'ores et déjà arrêtée et, conformément aux liens étroits qu'entretient Pretoria avec Bonn et Londres, une large préférence a été donnée aux sociétés allemandes et britanniques. British Aerospace remporte le contrat des avions d'entraînement et des avions de combat, en association avec le Suédois Saab. L'Italien Agusta décroche la fourniture d'hélicoptères légers et la compagnie anglaise Westland celui des hélicoptères lourds de marine. Les frégates et les sous-marins requis par la marine sud-africaine seront livrés par un consortium allemand.

« Pour un contrat de cette importance, la décision est essentiellement politique. Pour réussir, il faut une implication des autorités de votre pays sans commune mesure avec celle que nous avons connue », fulmine Jean-Claude Girard, un responsable de Dassault Aviation, qui était en lice pour la fourniture des avions de combat. *« Politiquement, la France ne disposait d'aucun atout par rapport aux autres pays en course et elle ne s'est pas donné les moyens d'en avoir »*, affirme M. Girard, présent à l'exposition Dexsa. La France ne semble pourtant pas avoir ménagé ses efforts. Paris voyait dans le contrat d'armement l'occasion de couronner le patient travail de rapprochement mené en direction de Pretoria ces derniers mois. Désireux de diversifier ses partenaires en Afrique, la France a cherché à resserrer ses liens économiques et diplomatiques avec le géant du continent.

Dans le domaine militaire, cette volonté s'est traduite notamment par la signature d'un accord de coopération entre les deux pays. En juin, Jacques Chirac s'était rendu en Afrique du Sud peu après la remise des propositions pour le contrat d'armement. Le chef de l'Etat était accompagné d'une importante délégation d'hommes d'affaires où les industriels de l'armement figuraient en bonne place. Lors de son séjour, il avait rencontré les plus hauts responsables politiques, y compris le président Nelson Mandela. *« Je ne sais même pas si le sujet du contrat d'armement a été évoqué. En tout cas, je n'ai pas eu de retour »*, se plaint M. Girard, mécontent de voir Dassault Aviation passer à côté d'un contrat de 10 à 12 milliards de francs.

La déception des industriels français est d'autant plus grande qu'ils disposaient de nombreux atouts. Sur le plan technologique, leur matériel figurait parmi les plus performants. Il présentait l'avantage de fournir une solution de continuité à une armée déjà largement dotée d'équipements français. Même si la fourniture d'armes au régime d'apartheid a laissé de mauvais souvenirs au nouveau pouvoir noir, les sociétés françaises avaient plutôt la faveur du lobby militaire. De plus, comme leurs concurrents, elles se sont conformées aux demandes de compensations industrielles formulées par le gouvernement sud-africain, sous forme de transfert de technologies, d'investissements et de création d'emplois.

DÉCISION POLITIQUE

Justifié par le vieillissement voire l'obsolescence de certains matériels, le contrat d'armement était néanmoins très critiqué, y compris au sein du gouvernement. Alors que les élections approchent et que le mécontentement monte face à la lenteur des changements, les compensations industrielles permettent de mieux faire accepter la décision. Sur une période de sept à dix ans, Pretoria affirme que le contrat va injecter 110 milliards dans l'économie du pays et créer 65 000 emplois. Les industriels français semblent bel et bien avoir été victimes d'une décision avant tout politique. Courtisée par la France, l'Afrique du Sud se méfie. Dans le domaine militaire comme ailleurs, elle cherche à diversifier ses partenaires pour mieux préserver son indépendance.

Frédéric Chambon

Paris nomme un « M. Exportation d'armes »

Avant même la perte du marché sud-africain, qui est notamment liée à *l'inexistence d'une coordination administrative efficace des actions* commerciales de la France en matière d'armement, le ministre de la défense a chargé, en octobre, le diplomate Jean-Bernard Ouvrieu de suivre et de coordonner le dossier des exportations d'armes et de coopération internationale. A ce poste, il devra travailler avec le Quai d'Orsay, la délégation générale pour l'armement, les groupes industriels concernés et avec différents offices de commercialisation au capital desquels l'Etat a progressivement réduit sa participation.

M. Ouvrieu a été ambassadeur en Corée du Sud (1985-1987), directeur des affaires économiques et financières au ministère des affaires étrangères (1987-1989), ambassadeur au Brésil (1989-1993), puis au Japon (1993-1998).

Mohamad El Baradei, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique

En Irak, « il existe toujours une série de questions restées sans réponses »

VIENNE
de notre correspondante

« Depuis le 5 août, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) n'a pu effectuer que des opérations limitées, Bagdad ayant décidé de ne plus autoriser l'inspection de nouveaux sites. Pensez-vous que l'Irak en a profité pour relancer son programme nucléaire ?

– Depuis le mois d'août, nos activités sont effectivement limitées à la surveillance des sites connus. Par conséquent, il nous était impossible de vérifier si l'Irak a relancé son programme nucléaire clandestin ailleurs. Après le retour de nos inspecteurs sur place, j'espère que nous pourrons reprendre nos activités sans restrictions.

– Pensez-vous que l'Irak autorisera à nouveau désormais les visites surprises sur de nouveaux sites ?

– Dès leur retour, nos inspecteurs reprendront le travail par l'inspection des sites connus, déclarés. Nous en comptons vingt actuellement. Il faudra contrôler sur place si rien n'a été changé pendant l'absence des inspecteurs. Immédiatement après, il faudra commencer à vérifier les *« sites utilisables »*, c'est-à-dire des endroits qui, en raison de leur configuration, se prêtent à des activités liées à la production d'armes. Ces visites surprises permettent de contrôler s'il y a quelque part des activités illégales. Nous avons établi une liste de ces sites *« utilisables »*, sans disposer d'informations concrètes.

» Ensuite, nous devrons rappeler aux Irakiens qu'il existe toujours une série de questions restées sans réponses ; notamment l'ampleur de l'aide extérieure dont a bénéficié l'Irak dans le passé pour développer son programme nucléaire. Nous voulons voir des documents qui nous permettraient de nous faire une idée exacte de l'état d'avancement de leur programme nucléaire militaire, de la date et des conditions de son lancement et de son arrêt. Nous voulons également savoir pourquoi la loi déclarant illégale la production d'armes de destruction massive, que l'Irak aurait dû adopter en 1993, n'a toujours pas été adoptée.

– Avant la suspension par l'Irak de sa coopération avec l'ONU, l'AIEA était prête à passer au régime du contrôle continu, estimant que l'Irak n'est plus une menace nucléaire et n'a plus la capacité de se réarmer.

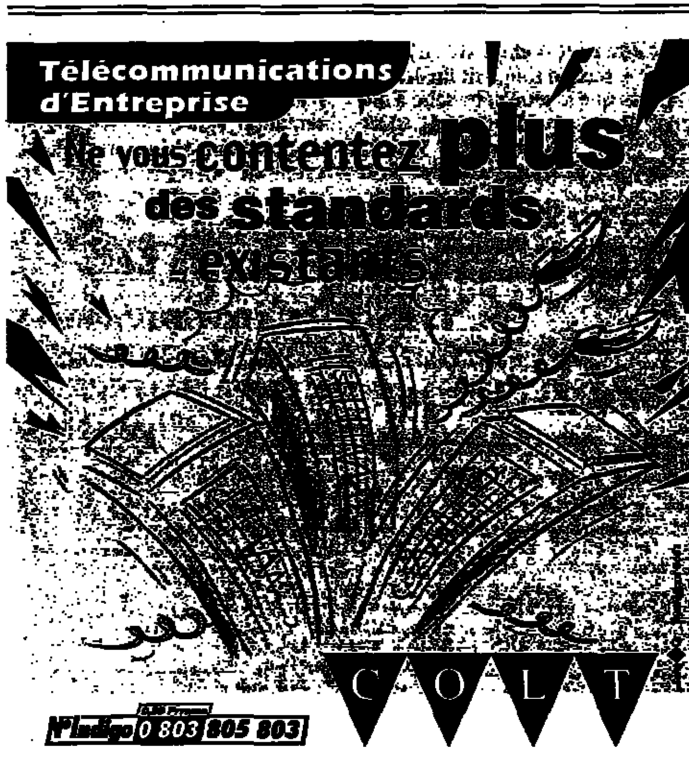
– Nous ne pourrons pas donner des garanties. Un système de vérification pour contrôler l'ensemble du pays n'existe pas. Nous pouvons donner des assurances crédibles, si notre système fonctionne sans restrictions, en permanence et à long terme. Mais, à aucun moment, nous ne serons capables de dire – et ceci vaut pour tous les pays – que nous avons la garantie absolue que l'Irak ne dispose plus d'armement nucléaire. Ce que nous pouvons dire sur la base de nos contrôles très sophistiqués et hautement techniques est que nous n'avons aucune indication que l'Irak détienne des armes nucléaires, ou possède encore la capacité de produire du matériel utilisable comme armement.

» Nous pouvons donner des assurance crédibles, mais il n'y a pas de certitude absolue à ce sujet. Les questions qui restent en suspens peuvent être éclaircies sous le régime du contrôle continu. Du point de vue technique, le désarmement de l'Irak est arrivé au point où nous pouvons passer au contrôle continu. Mais nous devons distinguer la faisabilité technique du consentement politique, qui relève du Conseil de sécurité. »

Propos recueillis par Waltraud Baryli

Richard Butler accuse

Richard Butler, le chef de la Commission spéciale de l'ONU chargée de désarmer l'Irak (Unscom), a accusé Bagdad, mercredi 18 novembre, de cacher des documents sur l'arsenal irakien et peut-être des missiles Scud. *« L'Irak a ralenti dans toute la mesure du possible le processus de désarmement »*, a-t-il déclaré dans un discours prononcé à Philadelphie devant le Conseil mondial des affaires. *« Et son moyen privilégié, c'est la dissimulation, dont le maître d'œuvre est le vice-premier ministre, Tarek Aziz. »* M. Butler a expliqué qu'il lui manquait des données sur des stocks de propergol, un carburant qui *« n'est utile que pour des missiles Scud »*. *« Tant qu'il existe, il subsiste un doute sur l'existence de Scud clandestins »*, a-t-il fait valoir. L'Unscom réclame également un document découvert en juillet, contenant des informations sur le nombre d'obus pouvant transporter des agents chimiques et biologiques.



MAJORITÉ Laurent Fabius a reconnu, jeudi 19 novembre, qu'en ce moment, l'Assemblée nationale *« ne travaille pas bien »*. En dépit du rééchelonnement de l'ordre du jour parlementaire, la semaine dernière, le programme de travail des députés reste très chargé. ● LE PREMIER MINISTRE a maintenu sa décision d'engager en décembre, comme prévu, la discussion à l'Assemblée du projet de loi sur l'audiovisuel, malgré les inquiétudes exprimées sur l'état d'impréparation de ce texte. ● LE DÉBAT sur la révision constitutionnelle nécessaire à la ratification du traité d'Amsterdam menace également d'aiguiser les divergences majoritaires. ● LA RÉFORME du mode de scrutin et du fonctionnement des régions, ainsi que le projet de loi sur le dopage, offrent cependant au gouvernement deux occasions de rétablir la concorde au sein de la majorité, voire avec l'opposition.

La loi sur le dopage est adoptée dans un ordre du jour surchargé

Tous les groupes ont tenu à contribuer au renforcement de la législation contre le détournement des règles sportives. Le travail a dû être accéléré en raison d'un calendrier lourd, qui aboutit à ce que l'Assemblée nationale, selon Laurent Fabius, « ne travaille pas bien »

IL EST deux genres de sports : ceux qui ont imparti une limite intangible de temps et ceux qui ne s'arrêtent que lorsque l'un des protagonistes a atteint un certain but. Football contre tennis, rugby contre cyclisme. Mercredi 18 novembre, dans l'examen du projet de loi sur le dopage, l'Assemblée nationale s'était imposée en même temps ces deux principes contradictoires. Elle avait un résultat à atteindre : voter un texte assez consensuel, mais méritant un examen précautionneux. Elle avait également un impératif horaire.

Prise dans les contradictions du calendrier parlementaire, l'Assemblée, qui a adopté le texte jeudi matin à l'unanimité moins l'abstention du RPR, a sans cesse hésité sur le rythme à donner à ses débats. Le mercredi après-midi, les députés avaient reçu la consigne d'aller vite, afin de laisser la place, le lendemain, aux débats sur deux projets d'inégale importance, l'un sur les mutualités sociales agricoles, l'autre sur la modification du mode d'élection et du fonctionnement des assemblées régionales. Vers minuit, on a modifié, pourtant, la consigne. Le groupe socialiste, s'apercevant qu'une nouvelle fois il aurait quelque difficulté à mobiliser ses troupes pour le lendemain, a demandé qu'on ralentisse le rythme. Bon prince, le président de séance, Raymond Forni (PS), a renvoyé la suite au lendemain. Et pour finir, c'est donc jeudi matin que l'Assemblée a adopté le projet de loi *« relatif à la protection des sportifs et à la lutte contre le dopage »*.

Le projet de loi, voté sans véritable discussion par les sénateurs en mai, avait pourtant pris une autre valeur. Les événements du Tour de France avaient fait leur petit effet dans l'hémicycle. *« Des rideaux se sont déchirés »*, constatait Jean Le Garrec (PS), président de la commission des affaires sociales. La lutte contre le dopage devenait un sujet d'une terrible actualité. Vingt et un orateurs s'étaient d'ailleurs inscrits pour le dire. On appela à la rescousse Cocteau – *« Il n'y a pas de précurseurs, il n'y a que des retardataires »* –, saint Augustin – *« On n'éteint pas le soleil parce qu'on se bande les yeux »* –, mais également Califano, le pilier du XV de France, et Petit-Breton, un des premiers vainqueurs de la Grande Boucle.

Chacun s'est félicité de la mise en place d'un organisme indépendant et fort, le Conseil de prévention et de lutte contre le dopage (CPLD), formé de neuf membres issus des milieux juridique, médical et sportif. On a compati au manque de moyens de cet organisme qui ne pourra s'occuper que de six cents athlètes de haut niveau quand il faudrait en superviser au moins deux mille. On a loué l'accent mis sur la prévention, notamment auprès des jeunes, et salué les nouveaux moyens qui seront donnés pour traquer les pourvoyeurs.

Les sportifs dopés *« feront-ils de vilains vieux ? »*, interrogeait M. Le Garrec. Dans l'hémicycle, parmi la trentaine de députés présents, se recrutaient nombre d'ancien sportifs qui n'avait pas mal fini. Figuraient notamment deux champions olympiques, Alain Calmat (PS, Seine-Saint-Denis) et Guy Drut (RPR, Seine-et-Marne), mais aussi un maître-nageur, Jean-Claude Beauchaud (PS, Charente), et un rugbyman, Jean Le Garrec. Parmi les discours consensuels, un motard, champion du monde des courses d'endurance, a apporté une note discordante : Christian Estrosi (RPR, Alpes-Maritimes) a reproché au projet d'aller trop vite, craignant que ce désarmement unilatéral ne pénalise la France dans les compétitions internationales. Un basketteur des années 50, Edouard Landrain (UDF, Loire-Atlantique), a simplement lancé : *« Cette loi est bonne, mais on cherchera à la contourner. »*

Ces bonnes intentions énoncées, restaient vingt-quatre articles et une centaine d'amendements. Il y avait là des points méritant qu'on s'y arrêtât. L'article 3, notamment, oblige les organisateurs de compétitions sportives à demander un certificat médical à ses participants. MM. Drut et Estrosi ont affirmé qu'on frisait l'imbroglio, pour les courses de masse réunissant plusieurs milliers de personnes, et le ridicule, pour les manifestation sportives de village, type concours de pétanque. L'article 3 *bis* fait obligation aux *médecins de signaler au CPLD les évolutions* suspectes de leurs patients, qui pourraient être liées à des pratiques dopantes. Parmi les médecins présents dans l'hémicycle, certains, à gauche comme à droite, se sont émus de ce qui pourrait passer pour de la délation et une rupture du secret médical.

M. Drut, qui tentait encore une résistance de principe sur un projet qu'il acceptait globalement pour l'avoir initié lorsqu'il était ministre de la jeunesse et des sports, est finalement retourné dans son coin, les bras croisés, furieux du rythme que prenait le débat. *« Si vous me dites que vous n'arrivez plus à me suivre, M. Drut, c'est le plus beau compliment que vous puissiez me faire ! »*, lui a lancé M. Forni.

Benoît Hopquin

Amsterdam : Mme Guigou préconise un renforcement limité du contrôle parlementaire

LA COMMISSION des lois de l'Assemblée nationale, réunie mercredi 18 novembre, a adopté le projet de révision constitutionnelle destiné à permettre la ratification du traité d'Amsterdam, ainsi qu'un amendement visant à renforcer légèrement le contrôle du Parlement sur la politique européenne du gouvernement. Présentant ce texte dont l'examen en séance publique est prévu les 24 et 25 novembre, Elisabeth Guigou, ministre de la justice, avait rappelé, la veille, aux membres de la commission que le gouvernement souhaite que le Parlement ratifie le traité d'Amsterdam, signé le 2 octobre 1997. Même s'il *« n'apporte pas toutes les réponses, notamment sur la réforme des institutions »*, ce traité *« constitue une nouvelle avancée significative de l'Union »*, a-t-elle souligné.

La ratification du traité impose une réforme de la Constitution car les dispositions qu'il contient sur la libre circulation des personnes ne sont pas conformes à la Loi fondamentale. L'application éventuelle, dans cinq ans, et en vertu d'une décision prise à l'unanimité, de la procédure de vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil de l'Union européenne, dans des domaines relevant de la souveraineté nationale (franchissement des frontières intérieures à l'Union, contrôle aux frontières extérieures, politiques d'asile et d'immigration), constitue un transfert de compétences. Le projet de loi propose donc que ce transfert puisse être consenti. Les socialistes ont voté pour ce texte, qui modifie l'article 88-2 de la Constitution.

La veille, Mme Guigou avait rappelé que certains parlementaires – notamment le président du RPR, Philippe Séguin, et le président de la délégation pour l'Union européenne au Sénat, Michel Barnier (RPR) – souhaitent soumettre aux Parlement, dans cinq ans, l'éventuel changement de processus de décision européen. Elle a prévenu que le gouvernement s'y opposerait.

Charles Pasqua, sénateur RPR, invité, mercredi, à dire tout le mal qu'il pense du traité d'Amsterdam devant Georges Sarre et les députés du MDC, qui y sont aussi hostiles (*Le Monde* du 19 novembre), a jugé que cette déclaration, dont il suppose qu'*« elle ne peut avoir été faite sans l'accord du président de la République »*, constitue *« un fait nouveau »* prouvant que la stratégie de M. Barnier est vouée à l'échec. M. Pasqua, qui réclame un référendum, a indiqué qu'il ne voterait pas les amendements du RPR, et qu'il refuserait de voter la révision, sur laquelle *« la principale bataille se joue »*. M. Barnier pourrait, de son côté, accepter que le processus de réexamen parlementaire, dans cinq ans, relève d'une loi ordinaire et non d'une loi organique, comme il l'avait proposé (*Le Monde* du 30 octobre). Cette concession devrait susciter l'approbation du nouveau rapporteur de la commission des lois du Sénat, Pierre Fauchon (Union centriste, Loir-et-Cher), désigné mercredi, de préférence à un gaulliste.

La commission des lois de l'Assemblée a, en outre, voté un amendement de son rapporteur, Henri Nallet (PS, Yonne), qui autorise le Parlement à voter des résolutions sur les propositions d'actes communautaires de nature législative concernant les deuxième et troisième « piliers » créés par le traité de Maastricht (politique étrangère et de sécurité commune ainsi que coopération en matière de justice et d'affaires intérieures). L'amendement de M. Nallet stipule que le gouvernement *« peut »* aussi soumettre au Parlement les documents de nature non législative. Nicole Catala (RPR, Paris) et Pascal Clément (DL, Loire) ont jugé *« trop timide »* cet amendement, qui, ainsi que l'a souhaité Mme Guigou, respecte le champ des compétences législatives et réglementaires déterminé par l'article 34 de la Constitution. Ils ont fait valoir que la distinction loi-règlement n'existe pas dans le droit communautaire, pour réclamer, sans succès, un élargissement du contrôle parlementaire.

Rafaële Rivais

Le texte sur l'audiovisuel suscite des réticences au sein du PS

« J'ENTENDS trop de critiques. Soyez plus positifs. » Ce mardi 17 novembre, à l'hôtel Matignon, autour du petit déjeuner qui réunit chaque semaine les principaux dirigeants socialistes, Lionel Jospin défend avec acharnement le projet de loi sur l'audiovisuel. L'Assemblée nationale devrait en débattre à partir du 15 décembre. Mais, d'ores et déjà, le premier ministre s'agace des réticences venues des rangs du Parti socialiste. Elles s'alimentent, pour l'essentiel, de la baisse prévisible des ressources financières de l'audiovisuel public, dont la moyenne horaire de temps publicitaire devrait baisser de 12 à 5 minutes. S'il est prévu que le budget de l'Etat compensera le manque à gagner en l'an 2000, nul ne sait ce qui se passera ensuite. De nombreux socialistes s'étonnent du cadeau ainsi fait aux chaines privées qui, en toute logique, devraient accroître leur part de marché publicitaire.

« JE DÉTESTE L'INSOLENCE »

C'est pour tenter de prévenir les problèmes qui pourraient surgir lors de la discussion parlementaire que le chef du gouvernement consacre ce petit déjeuner à l'audiovisuel. Outre les invités habituels (Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement ; François Hollande, premier secrétaire du Parti socialiste ; Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste de l'Assemblée ; Claude Estier, président du groupe socialiste du Sénat), se trouvent là Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, ainsi que deux députés socialistes spécialistes du dossier, Frédérique Bredin (Seine-Maritime) et Didier Mathus (Saône-et-Loire). *« C'est un texte de gauche, conforme aux engagements pris »*, martèle le premier ministre, qui insiste sur l'idée de défense et de rénovation du service public qu'il contient.

Mais, ce matin, rien n'y fait. Ses interlocuteurs pointent surtout les faiblesses du projet. Plusieurs d'entre eux souhaitent notamment que le secteur privé, bénéficiaire de la réforme, reverse au public une partie de ses gains supplémentaires. Lionel Jospin cède, convenant de l'utilité d'amendements, à rédiger, qui en poseraient le principe.

Quant aux modalités, le chef du gouvernement décide de s'en remettre aux résultats d'une mission confiée à Frédérique Bredin. Un peu alarmé tout à coup, Jean-Marc Ayrault intervient dans le débat. Il suggère que, si le texte n'est pas tout à fait prêt, mieux vaut en retarder l'examen au Parlement plutôt que de connaître, à nouveau, de sérieux désagréments.

Attentif à la mise en garde, Lionel Jospin décide tout de même de s'en tenir au calendrier initial. Et voilà, en concentré, les problèmes dont souffre le dispositif socialiste depuis plusieurs semaines : des textes imprécis, des désaccords persistants, un souci de rapidité qui tourne souvent à la précipitation. Seul moment de vraie concorde lors de ce petit déjeuner : lorsqu'un participant a jugé déplacés les propos de Patrick Le Lay, PDG de TF 1, sur Radio Classique, le 31 octobre, remerciant le gouvernement des *« cadeaux »* qu'il lui faisait, Lionel Jospin a grincé : *« Je déteste l'insolence. »*

Jean-Michel Aphatie

La majorité se ressoude sur le « 49-3 régional »

UN COIN DE CIEL BLEU pour la majorité : les députés devraient adopter, jeudi 19 novembre, en deuxième lecture, le projet de loi réformant le mode de scrutin régional et le fonctionnement des conseils régionaux. Adopté par l'Assemblée en première lecture le 24 juin, rejeté par le Sénat le 21 octobre, ce texte devrait donner lieu à un débat consensuel au sein de la majorité « plurielle », contrastant avec les discordes pré-estivales. Les communistes, qui avaient déjà eu satisfaction sur le seuil de 3 % des suffrages exprimés permettant à une liste de fusionner avec d'autres pour le second tour, ont finalement obtenu que le seuil nécessaire à une liste pour se maintenir seule au second tour soit ramené à 5 % des suffrages exprimés comme ils le souhaitaient. Logiquement, ils devraient donc, comme toutes les composantes de la majorité, passer du vote contre au vote pour. Cette réforme, qui devrait être adoptée définitivement à la mi-décembre, est très attendue par les socialistes sur son second volet, celui du fonctionnement des conseils régionaux. La loi du 8 mars prévoit déjà qu'un projet de budget régional, non voté dans les délais, est considéré comme adopté, à moins qu'une motion de défiance, comportant un nouveau projet de budget, n'obtienne la majorité absolue des suffrages.

Selon le nouveau mécanisme, cette motion de défiance devra être votée à bulletins secrets, accompagnée du nom d'un président alternatif et d'une déclaration de présentation signée par les conseillers d'opposition. Ainsi, par exemple, la droite ne pourra renverser un président de gauche qu'en affichant publiquement son alliance avec le FN. De même, en Rhône-Alpes, par exemple, la gauche ne pourra forcer Charles Millon à la démission qu'à partir d'une entente déclarée avec des élus de la droite républicaine.

Si les budgets 1999 vont être votés pour la plupart, et notamment pour les huit régions de métropole présidées par la gauche, en janvier ou février, ceux des quatre régions dirigées par la droite avec l'appui du FN (Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Picardie et Rhône-Alpes) doivent être adoptés entre le 2 et le 20 décembre. Michel Sapin, président de la région Centre, n'a pas caché, mardi, que les conseillers de gauche allaient tenter – mais sans grand espoir – de faire repousser ces votes en janvier, après la promulgation de la nouvelle loi.

Toujours décidés à poursuivre leur stratégie d'*« obstruction systématique »*, les socialistes voient dans le vote du budget une épreuve de vérité dans les quatre régions à direction droite-FN. Pour François Hollande, qui a réuni de nouveau, mardi, les présidents des groupes socialistes de ces quatre régions, la droite républicaine est *« placée devant ses responsabilités »*, ayant l'occasion de renverser les présidents élus avec les voix du FN.

Michel Noblecourt

Les raisons du surmenage des députés

C'EST le président de l'Assemblée nationale qui le constate. *« En ce moment, on ne travaille pas bien »*, a reconnu Laurent Fabius, jeudi 19 novembre, sur France 2,

ANALYSE

Le chef du gouvernement connaît mal le Parlement

avant d'ajouter qu'il faut impérativement s'en tenir à l'emploi du temps parlementaire prévu depuis l'instauration de la session unique, *« c'est-à-dire travailler sur mardi, mercredi et jeudi, y compris dans la soirée »*.

On ne saurait mieux résumer le constat que chacun fait depuis l'ouverture de la session : la majorité cafouille. Il y a, à cela, une raison apparemment technique : on n'avait pas vu, depuis belle lurette, une discussion budgétaire ainsi entrelardée de textes de loi importants. Dès le 9 octobre, le faux-pas de la majorité sur la proposition de loi instaurant le Pacte civil de solidarité (PACS) a démontré qu'une telle gymnastique, en l'absence d'une réforme de la procédure de discussion du projet de budget, est périlleuse. L'exercice est d'autant plus acrobatique quand le président du principal groupe de la majorité, les socialistes, voit son autorité contestée et quand le ministre chargé des relations avec le Parlement, Daniel Vaillant, semble peiner à harmoniser le travail des députés.

Mais au-delà de ce que l'on peut considérer comme une erreur de programmation ou une difficulté de pilotage, il ne fait pas de doute que le problème est politique. En premier lieu, la popularité exceptionnelle du premier ministre et du gouvernement fait trop souvent oublier que les socialistes sont minoritaires à l'Assemblée nationale. La majorité « plurielle », dont on constate aujourd'hui qu'elle n'est pas une sinécure au sein de l'équipe gouvernementale, repose sur des équilibres encore plus fragiles à l'Assemblée. Si le groupe socialiste peut compter sur le soutien des radicaux de gauche, il doit tenir compte, en revanche, des états d'âme ou des impatiences, souvent imprévisibles, des Verts, des communistes ou des amis de Jean-Pierre Chevènement. Pour peu que le groupe socialiste hésite, c'est toute la majorité qui doute.

En second lieu, le premier ministre lui-même a sa part de responsabilité dans le mauvais fonctionnement actuel de l'Assemblée. Non qu'il la néglige. Bien au contraire, c'est souvent aux députés, lors des séances de questions au gouvernement, le mardi et le mercredi, qu'il a réservé ses réponses sur les grands débats d'actualité. En revanche, Lionel Jospin connaît mal le Parlement.

Député depuis 1981, réélu en 1988, il s'était bien davantage occupé du Parti socialiste avant de se consacrer, ensuite, au ministère de l'éducation nationale. Ce manque d'expérience a conduit le chef du gouvernement, désireux de démontrer qu'il gouverne – et donc réforme et légifère – sans se soucier de la future élection présidentielle, à charger dangereusement l'ordre du jour législatif.

Gérard C[illegible]

Martine Aubry envisage de pénaliser les entreprises abusant du travail précaire

Neuf embauches sur dix se font actuellement en CDD ou en mission d'intérim

La ministre de l'emploi a annoncé, mercredi 18 novembre, qu'elle envisage d'instaurer une *« contribution »* sur les entreprises qui font un usage abusif du travail précaire. Martine Aubry, qui entend arrêter des dispositions législatives au premier semestre de 1999, souhaite, au préalable, que les partenaires sociaux engagent une concertation et que l'assurance-chômage favorise l'indemnisation des CDD et des intérimaires.

MARTINE AUBRY va durcir la réglementation du travail précaire (contrat à durée déterminée, intérim), dont certaines entreprises font, selon elle, un usage abusif. La ministre de l'emploi a annoncé, mercredi 18 novembre, devant l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS), puis à l'Assemblée nationale, son intention de faire payer une *« contribution »* aux entreprises recourant de façon systématique et permanente à ces formes d'emploi. Elle souhaite faire voter cette mesure par le Parlement au cours du premier semestre 1999.

Cette annonce est intervenue à la veille de la convention sur l'entreprise que le PS organise à Paris, les 21 et 22 novembre. Les socialistes y réaffirmeront, notamment, leur souci de *« rendre plus stricts les motifs de recours à l'intérim et aux CDD »*, ce qui suppose de *« renforcer les sanctions à l'encontre des entreprises en infraction »*. Mme Aubry donne ainsi à sa politique de l'emploi un coup de barre à gauche, qui contrebalance la prudence dont elle fait preuve sur la réforme du droit de licenciement. Admettant qu'il est difficile de se prononcer sur la *« légitimité »* d'un licenciement, elle a cependant fait savoir, jeudi, sur RTL, qu'elle n'abandonnait pas l'idée de modifier la législation sur la prévention, le traitement et les conséquences des licenciements (*Le Monde* du 19 novembre).

ACCIDENTS EN HAUSSE

La ministre de l'emploi n'est pas, pour autant, totalement en phase avec le PS. Il n'est pas question, comme celui-ci le préconise, de faire passer de 6 % à 8 % du salaire brut la prime de fin de CDD. En revanche, une contribution pourrait être imposée aux entreprises *« dépassant par exemple le seuil de 10 ou 15 % de leurs effectifs totaux en CDD ou en intérimaires »*, comme c'est le cas, selon elle, dans certains secteurs (automobile, agroalimentaire, bâtiment). Elle a annoncé l'ouverture d'une concertation *« dans les jours qui viennent »*, avant de prévenir : *« Tant mieux si les partenaires sociaux souhaitent négocier, mais, si ce n'est pas le cas, cette mesure devrait faire l'objet de dispositions législatives. »*

S'il y a, dans cette annonce, un souci de hausser le ton, qui n'est pas étranger à la tenue de la convention du PS, Mme Aubry n'en est pas moins convaincue qu'une progression incontrôlée de la précarité sape la cohésion sociale. *Neuf embauches sur dix* se font actuellement en CDD ou en mission d'intérim, et 9 % des salariés (1,3 million) disposent désormais de ce type de contrats (4 % en 1988). Au moment où la croissance économique est mieux *« assise »*, explique-t-elle, il n'est pas normal que la majorité des salariés embauchés sous de tels contrats ne soient pas intégrés à l'entreprise.

Or un CDD ou une mission d'intérim est rarement la porte d'accès à l'emploi durable. Leur multiplication s'accompagne aussi d'une recrudescence des accidents du travail, plus fréquents chez les travailleurs précaires que chez les salariés intégrés à l'entreprise. Enfin, les durées d'activité pour bénéficier d'une allocation-chômage sont telles que beaucoup de « précaires » n'y ont jamais droit. Le ministère de l'emploi va revoir la réglementation sur les délais de carence entre deux CDD.

Il souhaite également que les intérimaires, et surtout les CDD, aient un meilleur accès à la formation, et il demandera à l'assurance-chômage de favoriser leur indemnisation. Enfin, Elisabeth Guigou, ministre de la justice, va donner des instructions aux procureurs de la République pour que les procès-verbaux des inspecteurs du travail ne soient pas systématiquement classés sans suite.

Jean-Michel Bezat

Les généralistes de MG-France signent une convention avec la Sécurité sociale

Les spécialistes refusent les sanctions financières

JAMAIS, sans doute, le corps médical n'a été aussi divisé. Alors que le syndicat de généralistes MG-France va signer une nouvelle convention avec les caisses d'assurance-maladie, la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), qui représente les généralistes et les spécialistes, a annoncé, mercredi 18 novembre, qu'elle appellera les praticiens libéraux à *« cesser leur activité »* (sauf pour les soins urgents) à la *« fin de l'année »* pour protester contre les sanctions financières imposées en cas de dépassement de l'enveloppe des dépenses votées par le Parlement.

MG-France et les trois grands régimes d'assurance-maladie (salariés, agriculteurs, indépendants) ont conclu une convention. Ce texte s'inscrit dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 1999, actuellement en discussion au Parlement, qui prévoit notamment un encadrement strict des dépenses d'assurance-maladie. MG-France a accepté sans enthousiasme les sanctions financières parce que la nouvelle convention comporte, selon lui, une revalorisation de la médecine générale.

La convention prévoit le renforcement de l'option « médecin référent ». Un assuré social pourra souscrire volontairement un abonnement chez le généraliste de son choix, et il bénéficiera alors du tiers-payant (y compris pour la mutuelle) et d'un meilleur suivi des soins. En contrepartie d'un forfait annuel par malade et d'une aide accrue à l'informatisation, ce médecin devra assurer une meilleure coordination des soins, s'informatiser, filtrer l'accès de ses patients aux spécialistes, limiter son activité et prescrire plus de médicaments génériques.

« Cette nouvelle convention est novatrice dans son esprit et dans sa lettre, estime Jean-Marie Spaeth, président (CFDT) de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM). *La convention n'a plus seulement un aspect tarifaire, mais elle prévoit une optimisation des pratiques médicales et des dépenses. »* Le président de MG-France, Richard Bouton, qui doit soumettre le texte à ses instances ce week-end, s'est félicité d'un texte *« extrêmement novateur »*, le « médecin référent » étant appelé à devenir, selon lui, *« l'élément central autour duquel tout est articulé »*, et le *« moteur de la transformation du système de soins »*. Il n'en demeure pas moins que cette réforme est loin de faire l'unanimité au sein des généralistes.

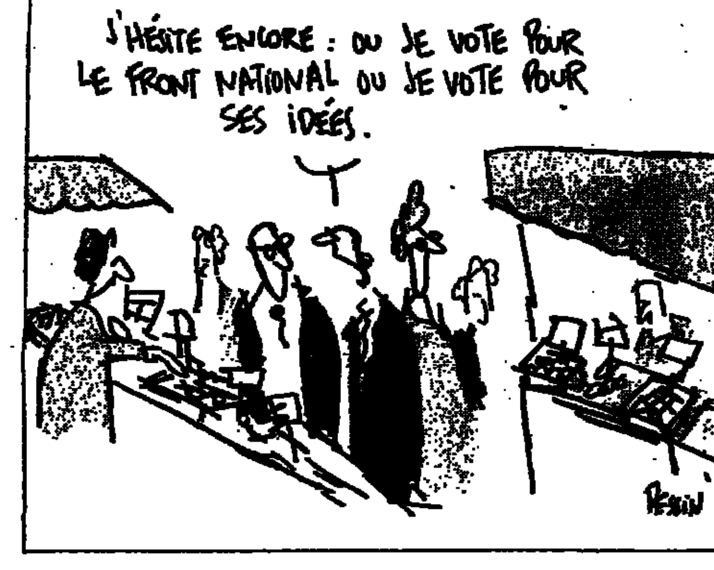
Mais ce sont les spécialistes qui demeurent les plus farouches adversaires de l'option « médecin référent » et, d'une manière plus générale, à tout encadrement de leur activité. Tous leurs syndicats (CSMF, FMF, SML), à l'exception de l'UCCSF (très minoritaire), ont rompu les négociations avec les caisses. Compte tenu du dérapage de leurs dépenses (6,9 % sur les neuf premiers mois de 1998) et de leur refus de signer une nouvelle convention, ils seront doublement pénalisés : par un prélèvement sur leurs honoraires et par une baisse, à partir du 1er décembre, de 15 % de la prise en charge de leurs cotisations sociales par les caisses.

J.-M. B.

A Nice, la droite fait front commun, la gauche rêve d'un « scénario toulonnais »

NICE
de notre envoyée spéciale

Au cœur du département qui a donné à Jacques Chirac son meilleur score (65,48 %) en 1995 ; dans le centre d'une ville où, depuis la Libération, la gauche n'a jamais été en mesure de faire trébucher le médecinisme ; dans le saint des saints de la deuxième circonscription, celle du centre-ville, dite « circonscription du maire », l'opposition pourrait-elle être menacée ? La question faisait courir, avant le décès de Jacques Médecin, un inhabituel petit frisson d'incertitude à l'approche de l'élection législative partielle qui désignera, les 22 et 29 novembre, le successeur à l'Assemblée nationale du maire de Nice, Jacques Peyrat (RPR), élu sénateur le 27 septembre.



Depuis la démission de Jacques Médecin, en septembre 1990, sous la pression des affaires judiciaires, les équilibres politiques de la ville, puis du département, ont volé en éclats. Incapable de gérer de manière satisfaisante la crise de succession à Nice, qui s'est conclue par l'élection de M. Peyrat, transfuge du Front national, contre le candidat officiel de la droite, en 1995, le RPR a eu le plus grand mal à remettre sa fédération des Alpes-Maritimes en état de marche. Un ravaudage laborieux, surveillé de très près par Paris, lui a finalement permis de faire venir dans ses rangs M. Peyrat et de remettre sur pied des instances régulières : un président, le sénateur Charles Ginésy, également président du conseil général, et un secrétaire départemental, le député Christian Estrosi.

Quant à l'UDF, avant que son éclatement, au printemps 1998, n'achève de l'affaiblir dans le département, elle avait connu son lot de déboires. L'emprisonnement puis la démission de Michel Mouillot, maire de Cannes jusqu'en février 1997, avaient sapé ce qui était alors le Parti républicain, tandis que les centristes étaient abandonnés par Jean-Claude Guibal, maire de Menton, passé au RPR en 1996.

Les élections législatives de 1997 avaient provoqué une nouvelle alerte à droite. A Nice, l'« opération Peyrat » ne permettait pas de refouler un vote Front national toujours très élevé. A Grasse, l'élection, à la surprise générale, d'un député écologiste, André Aschiéri, dans la neuvième circonscription, était le signe inattendu d'une résurgence de la gauche. Les élections cantonales et régionales de mars ont achevé de jeter l'effroi dans les rangs de ce qui allait devenir L'Alliance. Tandis que les nouveaux conseillers régionaux étaient tentés de s'entendre avec le Front national pour *« conserver la région à la droite »*, pas moins de cinq des huit cantons niçois basculaient à gauche. Le résultat était particulièrement peu satisfaisant pour M. Peyrat, certains des candidats qu'il avait imposés ayant échoué.

L'opposition en a tiré une leçon : surmontant des rivalités encore sensibles, y compris au sein du RPR, où les relations entre M. Peyrat et M. Estrosi alimentent la chronique, ses dirigeants se sont mis d'accord dès le premier tour sur une candidate commune. Jacqueline Mathieu-Obadia avait de nombreuses qualités à faire valoir pour cette fonction. Issue du CNI, suppléante de M. Peyrat aux législatives de 1993 lorsque celui-ci concourait sous les couleurs du FN, aujourd'hui au RPR, elle est la deuxième ajointe du maire de Nice, après avoir été adjointe de Jacques Médecin. Que l'on ne compte pas, toutefois, sur le maire de Nice pour accréditer l'idée qu'à travers elle c'est lui que les électeurs jugeront : *« Cette élection nous dira si la gauche a progressé durablement à Nice, ou si les cantonales étaient un épiphénomène. En tout cas, nous ne sommes pas dans les prémunicipales. Ce n'est pas encore à cette occasion que l'on aura ma peau »*, prévient M. Peyrat. D'ailleurs, le directeur de campagne de Mme Mathieu-Obadia est l'assistant parlementaire de M. Estrosi.

LE FN VISE LARGE

Pour ne pas être éliminée dès le premier tour, comme ce fut le cas en 1997, en 1994 et en 1993, la gauche « plurielle » s'est choisi un candidat d'union en la personne de Patrick Mottard (PS), l'un des conseillers généraux élus à Nice, en mars. Du coup, la gauche se prend à rêver pour Nice du « scénario toulonnais » qui, le 27 septembre, avait permis la réélection de la socialiste Odette Casanova face au Front national, tandis que le candidat de L'Alliance était éliminé au premier tour.

Le FN n'a pas été en reste quant au choix de son candidat. Gérard de Gubernatis est conseiller régional du parti de Jean-Marie Le Pen, mais il est surtout issu d'une vieille famille de la ville, dont une rue porte le nom. Avocat, il a été le bâtonnier de M. Peyrat, qui relève les convictions monarchistes du candidat d'extrême droite : *« Il ne se lève pas pour* La Marseillaise », ironise le maire de Nice. *« Gubernatis nous permet de ratisser au-delà de notre électorat, dans cette circonscription très bourgeoise »*, souligne Jean-Pierre Gost, chef de file du FN à Nice.

Il est peu probable que les trois autres candidats perturbent la partie. Chaque camp attend de l'élection une mesure des rapports de forces. Il sera temps, alors, de préparer les municipales de 2001, à Nice, mais aussi à Cannes.

Cécile Chambraud

Alain Madelin bouscule la majorité parisienne

LA CONCURRENCE est désormais ouverte, à Paris, entre gaullistes et libéraux. Alain Madelin, président de Démocratie libérale, a animé, mardi 17 novembre, un déjeuner très attendu par les élus libéraux de la capitale... et par ceux du RPR. Dès le lendemain de cette première « sortie parisienne » du député d'Ille-et-Vilaine et maire de Redon, Jacques Toubon a ainsi ironisé, au cours d'une réunion de l'intergroupe de la majorité municipale, sur un *« syndrome Madelin à Paris »*.

Si l'ancien ministre de l'économie et des finances s'est montré prudent sur ses intentions personnelles, se gardant d'évoquer lui-même sa candidature éventuelle à la mairie en 2001, il s'est montré déterminé à construire dans ce fief RPR une force d'alternance : *« Un dirigeant national d'un grand parti politique ne peut se désintéresser de Paris »*, a-t-il déclaré en réponse au regret, exprimé par ses troupes, d'avoir été abandonnées par François Léotard et François Bayrou. *« Il n'y a pas de territoire réservé à un parti »*, a-t-il précisé en direction du RPR.

Une trentaine d'élus, en grande majorité les conseillers de Paris adhérents à DL, avaient répondu à l'invitation de Jacques Dominati, premier adjoint de Jean Tiberi, rallié au parti de M. Madelin depuis quelques semaines. La rencontre a été organisée dans une brasserie du 10e arrondissement, où M. Madelin, né dans le 12e, a passé une grande partie de sa jeunesse. C'est aussi dans cet arrondissement que M. Dominati, qui n'a pas manqué de le rappeler, avait commencé sa carrière politique en 1959. Ce choix n'est pas une simple coïncidence : la stratégie proposée par M. Madelin à ses partisans consiste à reconquérir l'électorat populaire de la capitale – enjeu des prochaines municipales – dans les arrondissements de l'Est passés à gauche en 1995, mais aussi dans les 12e, 13e et 14e arrondissements, confiés aux bons soins de M. Toubon dans le nouveau dispositif du RPR parisien. *« Ou bien les Parisiens continueront avec les mêmes, ou bien ils voudront un renouvellement, et les libéraux auront toutes leurs chances »*, a-t-il déclaré.

INQUIÉTUDE DU RPR

L'intérêt porté à Paris par le président de DL inquiète le RPR. Il ranime aussi de vieilles rivalités chez les libéraux, notamment entre M. Dominati et le sénateur Bernard Plasait, président de DL-Paris, tandis que Claude Goasguen, porte-parole national de DL, affirme se tenir volontairement à l'écart du jeu parisien. M. Plasait, chef de parti, milite franchement pour la candidature de M. Madelin. M. Dominati, ancien président de l'UDF, souhaite *« un maire libéral »*, sans plus pour le moment. Le président, pour quelques mois encore, de l'intergroupe de la majorité municipale, cherche à en faire le centre de gravité de la vie politique parisienne, afin de peser sur les prochaines négociations électorales avec le RPR, dont il a été jusqu'ici l'unique interlocuteur. Pour préserver son rôle d'arbitre, il tente d'organiser L'Alliance, censée rassembler le RPR, DL et l'UDF, arrondissement par arrondissement. M. Tiberi, qui vient de s'imposer non sans peine à la tête de la fédération RPR, y est hostile, Edouard Balladur et M. Toubon y sont favorables, M. Madelin n'a rien à y perdre... Les enchères montent entre les prétendants à la Mairie de Paris.

Pascale Sauvage



Les anciens « exclus » du PCF déclinent l'invitation à réintégrer le parti

Les dossiers politiques seront consultables aux archives de la Place du Colonel-Fabien

Le comité national du PCF, réuni les 16 et 17 novembre, a décidé de déclarer « *nulles et non avenues toutes les sanctions, exclusions ou mises à l'écart* » d'anciens dirigeants communistes. Les dossiers politiques seront remis au secteur des archives et consultables. Les militants « exclus » sont invités à « *s'associer dans la construction d'une grande force communiste* ».

« *DÉCISION HISTORIQUE* » pour les cadres du Parti communiste français, commentaires timides, souvent ironiques, des intéressés. La décision de déclarer « *nulles et non avenues toutes les sanctions, exclusions ou mises à l'écart effectuées à partir de conceptions politiques, de principes d'organisation ou de principes que le PCF, en décidant de sa mutation, a décidé de transformer* » (*Le Monde* du 18 novembre), a surtout soulagé les dirigeants communistes qui, réunis en comité national sous la « bulle » de la place du Colonel-Fabien, ont voté la résolution de Francette Lazard. Même Rolande Perlican, une « ultra-orthodoxe » de la fédération de Paris, s'est exécutée, non sans rechigner sur une mesure dans laquelle elle voit « *la poursuite de l'abandon de la finalité révolutionnaire du PCF* ».

Comme dans l'une de ces cérémonies d'expiation et d'autoflagellation dont le PCF a le secret, c'est à qui avouait le plus grand nombre de péchés. Raymond Schwenke, secrétaire fédéral de la Moselle, a décrit la Lorraine comme une « *terre fertile* » en mises à l'écart et a annoncé qu'en décembre sa fédération rendra hommage à Marcel Servin. Annick Mattighello (Nord) a énuméré les méfaits des dirigeants de sa fédération mais a souhaité que la décision ne conduise pas à des « *procès à l'envers* ». Explications de Mme Lazard : « *André Marty, par exemple, j'ai plein de témoignages sur sa brutalité.* » Pas question de « *transformer en héros* » l'ex-numéro « trois » du parti, exclu en 1952 avec Charles Tillon et mort en 1956.

On préfère, d'ailleurs, ne pas prononcer de noms. L'absolution est globale. « *Nous intervenons en historiens, pas en juges ou en politiques* », commente Mme Lazard. Pas question d'entrer dans le détail des crises. Rien n'est dit sur la déviation des « italiens » de l'Union des étudiants communistes (UEC) entre 1960 et 1965 : peut-être parce que son secrétaire général, bras de fer et relais de Roland Leroy, s'appelait Guy Hermier, actuel porte-parole des refondateurs. On n'est pas forcément d'accord, non plus, sur la date à laquelle clore la liste : pour la direction, le dernier exclu serait Roger Garaudy. « *Pierre Juquin, en 1987, ce n'est pas une exclusion* », dit ainsi Pierre Blotin : en se présentant à l'élection présidentielle, en 1988, contre le candidat du parti, « *il est simplement parti* ».

« MAISON COMMUNE »

Les dossiers d'ordre politique seront remis au secteur des archives, et consultables selon les règles des archives publiques. A la réserve près qu'ils doivent, auparavant, être inventoriés et que, place du Colonel-Fabien, les moyens manquent. « *Toute personne qui a un dossier chez nous pourra venir le consulter* », affirme Mme Lazard, qui dit l'avoir annoncé à Georges Guingoin, le « *Tito limousin* », exclu en 1952. « *Chacun et chacune de ceux qui, à un moment donné, ont contribué à l'effort du Parti communiste* » sont aussi invités à « *s'associer, dans la construction d'une grande force communiste* ». L'idée est empruntée aux refondateurs, défenseurs d'une « *maison commune* », nouvelle formation dépassant le PCF, alors que, pour Robert Hue, il suffit d'« *ouvrir* » le parti.

« *C'est un certain honneur d'être réhabilité au bout de trente-trois ans* », s'est amusé Alain Krivine, exclu en 1965, avant d'ajouter qu'il n'était « *pas question de rentrer dans un bercail à la dérive* ». Quant à Pierre Juquin, qui vit retiré loin de Paris et qui a conservé, depuis son passage chez les Verts, un silence choisi, il a décliné l'invite : « *S'il s'agit seulement de faire du radical-communisme comme d'autres ont fait jadis du radical-socialisme, je n'en suis pas* », a-t-il déclaré, mercredi 18 novembre, sur LCI. M. Juquin s'est néanmoins déclaré « *prêt à rencontrer personnellement Robert Hue* » pour éclaicir le doute qui l'étreint : et si cette opération historique n'était qu'« *un simple coup médiatique au moment où certains menacent de doubler le PCF* » ?

Ariane Chemin

Communistes français cherchent Européens pour liste de « rassemblement »

BERLIN, en juin. Rome, en septembre. Et, bientôt – le 29 novembre – Vienne, quelques jours avant le dernier sommet européen de la présidence autrichienne : depuis quelques mois, le Parti communiste français voyage, discute, rencontre. Beaucoup de monde. Beaucoup d'Européens. Beaucoup de responsables de « *partis progressistes* », comme il dit, pour désigner l'ensemble de ces forces qui se situent à la gauche des socialistes, et dont beaucoup siègent, à Bruxelles, au groupe la Gauche unie européenne (GUE) : Fausto Bertinotti, secrétaire général du Parti de la refondation communiste (PRC) italien, Julio Anguita, coordinateur de la Gauche unie (IU) espagnole, Carlos Carvalhas, secrétaire général du PC portugais, Gregor Gysi, responsable du PDS est-allemand, ou encore le Britannique Ken Coates, qui représente l'aile gauche du Parti travailliste mais, exclu, siège désormais au GUE.

Face à l'Europe rose – onze gouvernements sur quinze à direction socialiste –, face aux prémices d'une Europe « Verte », unie par un logo en forme de tournesol, les communistes français voudraient bien trouver des alliés avant les élections européennes. L'idée présidait déjà à la première rencontre européenne organisée par Robert Hue, en mai 1996, à la Défense.

« EUROCONSTRUCTIF »

Le souci du PCF est double : tenter de fédérer l'ensemble de ces partis sur des revendications communes ; mais, en même temps, se montrer « *euroconstructif* » – comme les communistes italiens, bien qu'opposés à Maastricht – et éviter, en nouant des accords trop précis avec les Grecs ou les Portugais, tout raidissement anti-européen qui pourrait apparaître, aux yeux de l'opinion, comme une résurgence de « Kominform ». Lors de la dernière réunion, le 20 septembre, à Rome, la France a été claire. Pas question d'un « *programme commun* », trop contraignant, comme le souhaitait, par exemple, Rifondazione. C'est un appel – une « *déclaration commune* » – que Francis Wurtz est chargé de rédiger et devrait rendre public à Vienne, ou, plus tard, à Athènes, au Forum de la nouvelle gauche. « *Une première* », précise-t-il.

Simple acte symbolique, pour tenter de faire exister une Europe « rouge » dans la campagne électorale ? Le PCF a, semble-t-il, une autre idée en tête : faire entrer des Européens sur sa liste. Il s'y emploie, en tout cas. Syndicalistes, féministes, allemands ou italiens, ont été sollicités. Si l'exercice n'est pas forcément très « payant » électoralement, il permet d'attirer un « mouvement social » qui, en France, demeure très méfiant à l'égard des forces politiques de gauche. Il permettrait aussi d'afficher l'ouverture et le « *large rassemblement* » annoncé en juin, et qui s'est soldé par un échec pour le PCF, coincé, dans le jeu politique français, entre la liste verte et la liste trotskiste. Face au « *bâtard européen* » Cohn-Bendit, les communistes français, s'ils aboutissent, tenteront de mettre en avant la « *transnationalité* » de leur liste...

Ar. Ch.

Dans le Val-de-Marne, le poids « sentimental » de l'héritage Marchais

LA FÉDÉRATION communiste du Val-de-Marne n'a pas rendu d'hommage particulier à Georges Marchais, décédé le 16 novembre 1997. Issu de ses rangs, longtemps député du département, l'ancien secrétaire général a marqué la vie d'une fédération dont le premier secrétaire, Nicolas Marchand, se défend d'être le « *gardien du temple* ». « *Quand il était là, on se parlait ; maintenant qu'il n'est plus là, on ne se parle plus, je parle avec d'autres* », déclare-t-il.

Réputée « *dure* », ou « *conservatrice* », la fédération a été profondément divisée par le débat qui a précédé l'arrivée de Robert Hue à la tête du parti. « *Cela a été plus dur qu'ailleurs en raison du poids de Georges Marchais* », reconnaît Alain Desmarest, vice-président du conseil général, en butte avec l'équipe fédérale, au milieu des années 90, pour avoir revendiqué haut et fort le changement. « *Tout ce qui se faisait dans cette fédération était regardé à la loupe, parce que c'était celle de Georges Marchais, et sans doute cela ne nous a-t-il pas aidés* », concède Christian Favier, président du groupe communiste du conseil général, élu de Champigny-sur-Marne.

La nécessité du changement s'est imposée à l'équipe fédérale, dont la marge de manœuvre est étroite. Après les élections législatives de 1997, un tiers environ des militants communistes du Val-de-Marne se sont déclarés hostiles à la participation du PCF au gouvernement. Ils n'ont pas été convaincus depuis, et le manifestent de façon de plus en plus visible, par la publication de bulletins internes, par des réunions, dans les sections d'entreprise plus que dans les sections locales. La direction fédérale s'affirme, elle, résolument favorable à la stratégie de participation, mais se montre, en contrepartie, très vigilante dans l'« *affirmation de l'identité communiste au sein de ce gouvernement* ». Ainsi multiplie-t-elle les initiatives – débats sur le vote de la loi de finances, sur le budget de l'éducation, pétitions, etc. – destinées à montrer que le PCF pèse sur les choix gouvernementaux.

ÉVOLUTION OU CHANGEMENT

« *Notre problème est de changer, d'évoluer, sans perdre notre identité. On ne veut pas d'un congrès de Tours à l'envers* », résume le premier secrétaire. Mis en place par Georges Marchais, Nicolas Marchand affirme que le changement a été entrepris dès les années 70 : « *J'associe étroitement Hue et Marchais, c'est le même mouvement qui se poursuit* », affirme-t-il, sans s'étendre sur le fait que le Val-de-Marne a, en réaction à M. Marchais, alimenté un courant rénovateur, voire contestataire, incarné dans les années 80 par Gaston Viens, maire d'Orly, Marcel Trigon, ancien maire d'Arcueil – tous deux ont quitté le parti –, ou encore l'ancien ministre Charles Fiterman, aujourd'hui rallié au PS. « *Les tenants d'une attitude étroite sont toujours à la fédération. Ils ont compris la nécessité d'évoluer, mais ils n'ont pas foncièrement changé* », conteste M. Desmarest.

Si le premier secrétaire admet l'existence d'« *affinités locales* », de « *patriotismes de ville* », ou encore des proximités de « *trajectoires militantes* », il ne dit pas un mot sur le conflit latent entre les élus communistes du département et leur appareil fédéral. De nombreux maires, ainsi que le président du conseil général, Michel Germa, ont été taxés de « réformisme » parce qu'ils travaillaient quotidiennement dans l'union avec les autres composantes de la gauche. « *Il y a une certaine méfiance à l'égard des élus en général* », constate M. Desmarest, adjoint au maire (MDC) du Kremlin-Bicêtre. Ce clivage, même s'il s'est amoindri depuis l'arrivée de M. Hue à la tête du PCF, pèse sur la vie politique départementale. La succession de M. Germa s'annonce difficile, le candidat devant donner à la fois des gages à la fédération, aux élus, et aux conseillers généraux socialistes, partenaires incontournables de la majorité départementale.

Rien ne se décidera avant les élections européennes ; rien ne se décidera, non plus, en fonction d'une certaine « orthodoxie marchaisienne ». Même ceux qui contestent l'équipe fédérale affirment que la « *peur de trahir l'héritage* » de l'ancien secrétaire général ne pèse pas sur les décisions de la fédération. « *L'héritage est surtout sentimental* », estime M. Favier, pour qui le seul « devoir de mémoire » envers Georges Marchais consiste à « *rester une grande fédération* ».

Pascale Sauvage

Le projet sur l'aménagement du territoire critiqué

DOMINIQUE VOYNET a présenté, mercredi 18 novembre, son projet de loi d'orientation pour l'« aménagement et le développement durable du territoire » devant la commission de la production et des échanges de l'Assemblée. Le texte, qui sera examiné en séance publique en janvier 1999, supprime notamment le schéma national de la loi Pasqua de février 1995.

Selon Patrick Ollier (RPR, Hautes-Alpes), qui était rapporteur de la loi Pasqua, cette suppression pose le problème de la péréquation financière entre régions riches et pauvres : il manque, selon lui, « *un fil conducteur* ». Félix Leyzour (PCF, Côtes-d'Armor) a également exprimé la nécessité de « *cohérence nationale* ».

Le Sénat approuve la réforme du Conseil supérieur de la magistrature

LE SÉNAT a approuvé, mercredi 18 novembre, le projet de loi constitutionnelle d'Elisabeth Guigou réformant le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), ouvrant ainsi la voie à la révision de la Constitution, dont la procédure relève des prérogatives du président de la République.

Ce texte, présenté par la garde des sceaux comme la « *clé de voûte* » de la réforme de la justice, a été adopté à une large majorité des sénateurs (274 contre 17) et dans les mêmes termes que celui approuvé le 6 septembre par l'Assemblée nationale. Plusieurs sénateurs RPR ont voté contre cette réforme voulue par Jacques Chirac, parmi lesquels Philippe de Gaulle, François Gerbaud, Christian de la Malène, Charles Pasqua et Alain Peyrefitte.

Des associations féministes s'unissent pour défendre la parité

UNE CENTAINE D'ASSOCIATIONS féministes ont lancé, mercredi 18 novembre, un réseau intitulé Femme et Homme, la parité, afin de « *faire pression sur l'opinion et ses élus* » en faveur du texte sur la parité qui sera débattu à l'Assemblée le 8 décembre et qui vise à insérer dans l'article 3 de la Constitution un alinéa stipulant que « *la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions* ».

Cette association est constituée de la Coordination pour le lobby européen des femmes (CLEF), qui regroupe 82 organisations féminines, du groupe d'associations Elles aussi, du réseau Demain la parité, du collectif Ruptures et de la Fédération des familles rurales.

DÉPÊCHES

■ **PATRONAT : le Mouvement des entreprises de France (ex-CNPF) a fait connaître** le nom des neuf chefs d'entreprise dont l'entrée au conseil exécutif sera soumise à l'assemblée générale de l'organisation patronale, le 15 décembre. Quatre d'entre eux sont proposés au titre des branches régionales : Alain Brunaud (président du Medef Cher), directeur général de SA Brunaud et Fils, Jacques Chaize (Bourgogne), gérant de la société Socla, Raymond Hammel (Aquitaine), PDG de Hammel SA, et Jean-Pierre Lucas (Lorraine), PDG de Cimulec. Les cinq noms restants ont été retenus par Ernest-Antoine Seillière : il s'agit de Dominique Reiniche, PDG de Coca-Cola SA, Pierre Fonlupt, directeur général du groupe Plus SA, Xavier Fontanet, PDG d'Essilor International, Nicolas Gaume, PDG de Kalisto, et Paul-Louis Halley, PDG de Promodès.

■ **LIBERTÉS PUBLIQUES : un collectif d'une cinquantaine d'organisations s'inquiète** de la possibilité donnée à l'administration fiscale d'utiliser le numéro de Sécurité sociale (« NIR ») pour identifier les contribuables. Dans cette disposition, votée le 17 novembre par l'Assemblée nationale pour lutter contre la fraude fiscale, ces associations, dont la Ligue des droits de l'homme, ATD-Quart monde, le Syndicat des avocats de France, les syndicats CGT et CFDT des finances, le SNUI (impôts), voient la constitution d'« *un gigantesque fichier informatique interadministratif sur la vie privée des citoyens* ».

■ **HÔPITAUX : Martine Aubry a sévèrement critiqué**, mercredi 18 novembre, le directeur général de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, Antoine Durrleman, ancien conseiller social d'Alain Juppé, pour s'être exprimé contre les restrictions budgétaires. « *Je suis étonné qu'un haut fonctionnaire se permette de tenir une conférence de presse pour dire à son ministre ce qu'il faut faire* », a déclaré la ministre de l'emploi et de la solidarité. « *J'espère qu'il entendra le message, car ce sera le dernier* », a-t-elle ajouté.

■ **AGRICULTURE : pour favoriser les expéditions de porcs vers la Russie, la Commission européenne a décidé**, mardi 17 novembre, de relever le niveau des restitutions, c'est-à-dire les subventions à l'exportation que touchent les opérateurs commerciaux. Fixées à 40 écus (264 francs) à la mi-octobre pour 100 kilogrammes de carcasses, les restitutions vont passer à 70 écus (462 francs). La Commission va déclencher une opération d'aide alimentaire pour ce pays.

■ **ASSEMBLÉE : le budget 1999 a été adopté par l'Assemblée nationale** en première lecture, mercredi 18 novembre, par 308 voix pour (PS, PCF, RCV) et 247 voix contre (RPR, UDF, DL). Seuls deux députés communistes, Patrice Carvalho et Georges Hage, ont voté contre le projet de loi de finances.

JUSTICE **Au cours de la dernière décennie, les peines alternatives à l'incarcération ont quasiment doublé, passant de 77 000 en 1989 à 138 000 en 1998. Cette progression est due, pour beaucoup, à l'augmentation des travaux d'intérêt général (TIG) créés en 1983 par Robert Badinter et des sursis avec mise à l'épreuve (SME) créés en 1958. ● L'EXÉCUTION de ces peines est confiée aux éducateurs des Comités de probation et d'assistance aux libérés (CPAL). A Créteil, où ils reçoivent des condamnés *« complètement déstructurés et incapables de se prendre en charge »*, ils tentent de les aider à entreprendre une démarche de réinsertion. ●AUJOURD'HUI, la « probation », *« fille de l'optimisme réformiste et humanitaire des lendemains de l'après-guerre »* fait l'objet d'une réforme qui devrait voir le jour en 1999.**

Les peines alternatives à la prison se sont peu à peu imposées

En une décennie, ces mesures destinées à faciliter la réinsertion des délinquants ont quasiment doublé, notamment grâce au succès du travail d'intérêt général (TIG). A Créteil, les éducateurs s'efforcent d'aider ces condamnés dont les parcours sont « très chaotiques »

« FAUT que je raconte toute ma vie, là ? » Tassé sur sa chaise, Isaac tire nerveusement sur sa cigarette pour se *« calmer la tête »*. Face à lui, Marie-France, éducatrice au

REPORTAGE

Au CPAL de Créteil, amener le condamné à comprendre le sens de sa peine

Comité de probation et d'assistance aux libérés (CPAL) du tribunal de Créteil (Val-de-Marne), l'amène doucement, question par question, à revenir sur son passé pour mieux cerner les circonstances de l'agression qu'il a commise. Isaac a frappé son anciennne compagne, un mauvais soir de boisson. Le quadragénaire a écopé d'un mois de prison avec sursis pour ce délit, assorti d'une mise à l'épreuve de dix-huit mois, pendant lesquels il devra se soumettre à deux obligations : travailler et consulter un médecin pour traiter son problème d'alcoolisme.

Pendant toute la durée de sa mise à l'épreuve, Isaac sera suivi par Marie-France, qui intervient, comme ses vingt-quatre collègues du CPAL de Créteil, sur mandat du juge d'application des peines. Agents de l'administration pénitentiaire, les conseillers à l'insertion et à la probation sont chargés de mettre en œuvre les peines alternatives à l'incarcération, comme les travaux d'intérêt général (TIG) ou les sursis avec mise à l'épreuve (SME). Leur mission est double : contrôler que le condamné s'acquitte des obligations auxquelles il est soumis et l'aider, autant que faire se peut, à entreprendre une démarche de réinsertion. L'objectif est d'amener le condamné à comprendre le sens de sa peine et, si possible, à y adhérer.

Marie-France s'emploie donc à expliquer à Isaac l'utilité de l'obligation de soins auquel il est soumis. *« Il s'agit que vous arriviez à vous contrôler dans une situation qui vous contrarie*, lui explique-t-elle. *Il faut donc voir le psychiatre très régulièrement et non plus seulement épisodiquement. Vous allez m'envoyer les certificats de votre médecin, qui attestent que vous l'avez bien vu. Et quand vous recevez une convocation du CPAL, c'est-à-dire de la justice, surtout vous y répondez bien, c'est une obligation. »* Isaac se lève, heureux que l'entretien se termine. Il était entré dans le bureau vaguement angoissé, il en ressort soulagé, étonné que la justice ne lui demande rien d'autre que de prendre soin de lui-même.

A la suite d'Isaac, cinq autres personnes se présentent, ce matin d'automne pluvieux, devant Marie-France. Toutes ont eu un entretien préliminaire de notification de la mesure avec la juge d'application des peines, qui décide, selon leurs profils et la gravité des faits qu'ils ont commis, de l'intensité du suivi.

SUIVI PSYCHIATRIQUE

Il y a là un quinquagénaire qui a été condamné à six mois de prison avec sursis et dix-huit mois de mise à l'épreuve pour avoir soutiré abusivement près de 80 000 francs à une personne âgée ; il reconnaît les faits et s'engage à rembourser tous les mois 1 000 francs à la victime. Vient ensuite un jeune homme, qui a purgé deux mois de prison ferme pour usage de stupéfiants. Il va bientôt signer un emploi-jeune et suit déjà un traitement de substitution pour sa toxicomanie. Aux deux hommes, Marie-France demande de justifier régulièrement qu'ils remplissent bien les obligations que la justice leur a imposées. Insérés, ils ne nécessitent pas de suivi particulier.

Une peine réservée à des délits mineurs

RÉPARTITION DES SME EN FONCTION DES DÉLITS
en nombre de peines

Délit	Nombre
Conduite en état alcoolique	99 612
Vol simple	64 253
Vol aggravé	34 569
Escroquerie, abus de confiance	34 701
Coups et violences volontaires	24 345
Infraction sur les stupéfiants	20 082
Abandon de famille, atteinte aux mœurs	13 677
Autres	

Le sursis avec mise à l'épreuve (SME) est surtout prononcé pour les conduites en état alcoolique ou les vols simples. Il est également adapté pour le suivi des toxicomanes.

Tel n'est pas le cas d'Eric, dont le timide sourire cache mal le regard de paumé. Sur son dossier pénal, la juge d'application des peines a inscrit *« Très urgent »*. Eric est âgé de vingt-deux ans, il a été libéré en 1997 après avoir purgé deux ans de prison pour une agression sexuelle sur un enfant de six ans, mais il est maintenant soumis à une mise à l'épreuve de trente-six mois, avec l'obligation de se soigner. Pour Marie-France, cependant, l'urgence est ailleurs : sans abri, sans famille et sans revenu, Eric n'a quasiment rien mangé depuis trois jours. Il va falloir lui trouver un hébergement d'urgence et l'aider à entamer les premières démarches d'insertion avant d'envisager avec lui un suivi psychiatrique.

Là réside certainement la vraie mission des conseillers d'insertion et de probation. Au même titre que leurs collègues du « milieu fermé », qui interviennent au sein des établissements pénitentiaires, leur métier consiste surtout à essayer de remettre en selle des délinquants en majorité désinsérés. *« Les personnes que nous prenons en charge ne sont pour la plupart pas capables d'accéder au droit commun*, explique ainsi Patrick Madigou, directeur du CPAL de Créteil. *Ils sont complètement déstructurés, incapables de se prendre en charge. Cela nous oblige à multiplier les initiatives pour transformer la théorie en pratique. »*

EN PARTENARIAT

Pour remplir sa mission, le CPAL, qui s'occupe d'environ trois mille cinq cents personnes par an, a dû inventer des solutions de réinsertion et engager un travail de partenariat avec les organismes sociaux et des associations. Des TIG, par exemple, ont été montés avec la Sécurité routière pour les personnes condamnées pour conduite en état alcoolique. D'autres TIG ont également été mis en place avec une association de lutte contre la toxicomanie. Le CPAL dispose aussi d'un réseau de chambres d'hôtel pour l'hébergement d'urgence et a même fondé un foyer spécifique en partenariat avec le milieu associatif pour accueillir son public. Il dispose enfin d'un budget spécial qui lui permet de distribuer des petits pécules aux plus déshérités. *« L'idée est de multiplier les expériences afin de pouvoir disposer d'un vivier d'actions dans lequel puiser régulièrement »*, résume Patrick Madigou.

Le travail de réinsertion n'est pas gagné d'avance. *« Nous faisons de plus en plus face à des personnes en situation de grande détresse, qui ont toutes des parcours très chaotiques*, explique Marie-France. *Avec eux, l'outil principal, c'est la mise à l'épreuve, qui permet de les structurer puisqu'il y a un début et une fin. Mais les progrès se font petit à petit. Et finalement, il faut toujours être plus motivé que la personne qui est en face de soi. D'autant que les solutions d'attente se multiplient au détriment des vrais processus d'insertion. » « Le métier d'agent de probation est assez frustrant*, renchérit Patrick Madigou. *On suit les gens un temps, et puis ils disparaissent. Finalement, on ne voit revenir que ceux qui récidivent, jamais ceux qui s'en sortent. »*

Les mesures alternatives à l'incarcération peuvent cependant constituer une chance pour les personnes qui y sont condamnées, dans la mesure où elles s'accompagnent d'un suivi individualisé. Pour Kamel, par exemple, qui se présente devant Marie-France en fin de matinée, la condamnation à six mois de prison avec sursis, assortie d'une mise à l'épreuve de dix-huit mois, pourrait bien devenir l'occasion de repartir sur de meilleures bases.

Agé de vingt-sept ans, Kamel est bien connu de la justice : sur son casier judiciaire s'égrènent de multiples condamnations quasiment toutes assorties de passages en prison. A chaque sortie, Kamel a fini par récidiver. Cette fois-ci, il a été condamné pour proxénétisme, pour avoir *« trop aidé »* une jeune femme sur le trottoir.

ÉTERNEL RECOMMENCEMENT

« Comment expliquez-vous ce parcours, toutes ces condamnations ? », l'interroge la conseillère d'insertion. *« Ma mère a travaillé très tôt, elle rentrait très tard le soir, elle nous élevait seule, moi et mes huit frères et sœurs*, explique-t-il simplement. *Donc je sortais, je faisais des conneries et, à mon avis, c'est comme ça que tout a commencé. J'ai été scolarisé jusqu'à quinze et demi et après, ça a été direct la prison. »* Aujourd'hui, il semble fatigué de cet éternel recommencement. *« Je me suis rendu compte qu'il fallait que ça s'arrête, mais dès que je sors de chez moi, je vois toutes mes connaissances. Il faut absolument que je déménage. »*

Consciente de l'ampleur du travail à accomplir avec Kamel, Marie-France se contente de l'interroger, pour ce premier entretien, sur sa formation professionnelle. Elle l'aiguille ensuite sur une ANPE spécialisée dans la prise en charge des personnes sous main de justice, avant de le reconvoquer, pour le rencontrer très régulièrement. Kamel écoute sagement, tête baissée. Impossible encore de savoir s'il comprend que la justice, en le faisant suivre par une éducatrice, lui tend une main qui ne demande qu'à être saisie.

Cécile Prieur

Les mesures pour échapper à l'incarcération

Sanctionner mais sans rompre le lien social : tel est l'objectif que le législateur a assigné aux mesures alternatives à l'incarcération. Elles sont mises en œuvre par des éducateurs de l'administration pénitentiaire sur mandat des juges d'application des peines.

● **Les conseillers d'insertion et de probation.** Ce sont des travailleurs sociaux de l'administration pénitentiaire. Au sein des prisons, ils sont chargés d'aider à la réinsertion des détenus (activités socio-éducatives, mesures d'individualisation des peines). Hors les murs, ils mettent en œuvre, au sein des 182 comités de probation et d'assistance aux libérés (CPAL) placés près des tribunaux, les mesures alternatives à l'incarcération. Ils contrôlent, sous l'autorité du juge d'application des peines, que le condamné remplit bien ses obligations et engagent dans le même temps un travail de réinsertion.

● **Le sursis avec une mise à l'épreuve (SME).** La principale mesure alternative à l'incarcération a été créée en 1958. Le SME est une peine d'emprisonnement assortie du sursis, sous condition que le condamné respecte certaines obligations générales et particulières dans un délai de dix-huit mois à trois ans. Les principales obligations sont l'exercice d'une activité professionnelle ou de formation, l'obligation de résider dans un lieu donné, la soumission à des mesures de contrôle, de traitement ou de soins, la réparation des dommages aux victimes ou la contribution aux charges familiales. En cas d'inobservation, le condamné peut voir son sursis révoqué sur demande du juge d'application des peines.

● **Le travail d'intérêt général (TIG).** Créé en 1983, le TIG oblige le condamné à exécuter sa peine sous forme d'un travail effectué au profit de la collectivité. Après y avoir consenti, le condamné a l'obligation d'effectuer une prestation non rémunérée au bénéfice d'une collectivité publique, d'un établissement public ou d'une association ayant obtenu une habilitation préalable. D'une durée de 40 à 240 heures, le TIG doit s'exécuter dans un délai de dix-huit mois au plus après la condamnation.

● **L'ajournement avec mise à l'épreuve.** Créé en 1989, c'est une peine encore peu usitée par les magistrats, car elle nécessite deux audiences devant le tribunal. Le prévenu comparaît devant le tribunal, qui prononce sa culpabilité, mais ajourne le prononcé de la peine à une date ultérieure. Pendant ce délai, le condamné est pris en charge par le CPAL, sous le régime de la mise à l'épreuve. S'il remplit bien ses obligations, il peut bénéficier d'une peine moins sévère.

● **La libération conditionnelle.** Créée en 1885, la libération conditionnelle est de moins en moins souvent accordée. Les condamnés détenus présentant des gages sérieux de réadaptation sociale peuvent bénéficier d'une mise en liberté anticipée, s'ils ont donné des signes d'amendement. Ils seront suivis par le CPAL pendant toute la durée de la mesure. Les libérations conditionnelles sont accordées par le juge d'application des peines si le détenu est condamné à une peine de moins de cinq ans d'emprisonnement et par le garde des sceaux pour les peines de plus de cinq ans.

● **Le contrôle judiciaire.** Le juge d'instruction chargé d'une information judiciaire peut placer la personne mise en examen sous contrôle judiciaire plutôt qu'en détention provisoire. Le mis en examen devra respecter, au plus tard jusqu'au jugement, des obligations générales et particulières (se présenter régulièrement au commissariat, ne pas fréquenter tel ou tel endroit ou personne, etc.).

La probation, fille de « l'optimisme réformiste et humanitaire de l'après-guerre »

OBJET de multiples réformes depuis leur création, les comités de probation et d'assistance aux libérés (CPAL) vont bientôt disparaître pour renaître sous une nouvelle forme. Le ministère de la justice a en effet engagé, il y a quatre ans, une réforme des structures éducatives de l'administration pénitentiaire, qui devrait voir le jour dans les premiers mois de l'année 1999.

Les comités de probation et d'assistance aux libérés sont nés dans la foulée du travail social engagé par quelques magistrats pionniers à la Libération. Il s'agissait de prendre en compte la personnalité du délinquant dans l'application de la peine et d'éviter des politiques pénales exclusivement répressives. *« La probation est la fille de l'optimisme réformiste et humanitaire des lendemains de l'après-guerre »*, note le sociologue Jacques Faget dans *Justice et travail social, le rhizome pénal* (éd. Erès). Des expériences de suivi éducatif de délinquants avaient été engagées par des magistrats assistés de bénévoles. Le législateur, soucieux de favoriser la personnalisation des peines, avait appuyé cette évolution en créant en 1958 la fonction de juge d'application des peines (JAP) et le comité de probation et d'assistance aux libérés. Placés sous l'autorité des JAP, les comités s'étaient ensuite structurés en intégrant, à partir de 1967, les premières promotions d'éducateurs de l'administration pénitentiaire.

Les éducateurs ont rapidement été confrontés à une explosion des mesures de sursis avec mise à l'épreuve, qui sont passées de 15 000 environ en 1965 à 96 000 en 1997. En 1983, ils se sont en outre vu confier la mise en œuvre d'une nouvelle peine créée par Robert Badinter, le travail d'intérêt général (TIG). *« Les comités de probation se sont ouverts sur l'extérieur à cette occasion*, écrit Jacques Faget. *Certains l'ont fait passionnément, d'autres avec beaucoup de modération. Le travail de prospection des structures d'accueil fut intense, la sensibilisation des acteurs de terrain très soignée. Il faut comprendre que les CPAL, discrédités par une application maussade des sursis avec mise à l'épreuve, empêtrés par les pesanteurs administratives, y virent le moyen de redorer leur blason auprès des magistrats et de conquérir une visibilité publique quand ils n'étaient que des travailleurs de l'ombre. »*

Le succès des mesures de substitution

NOMBRE D'ALTERNATIVES À L'INCARCÉRATION
évolution

1989: 77 483 — 1998: 138 551 (1989, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98)

NOMBRE DE TRAVAILLEURS SOCIAUX
évolution

900 — 1 200 — 1 500; 1998: 1 475 (1989, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98)

Alors que les peines alternatives à l'incarcération ont quasiment doublé en dix ans, le nombre d'éducateurs chargés de les mettre en œuvre a longtemps stagné, jusqu'à ce que l'administration pénitentiaire comble ce retard en recrutant massivement des éducateurs à partir de 1995.

En 1986, les CPAL font l'objet d'une première réforme d'ampleur : un directeur de probation est créé, en doublon du juge d'application des peines, qui garde une autorité judiciaire sur le service. Cette dyarchie se révèle d'emblée insatisfaisante, d'autant qu'elle se double d'un manque de visibilité de l'action des CPAL. Les éducateurs des CPAL restent mal connus des partenaires qu'ils sollicitent, comme les organismes sociaux ou les collectivités locales. Ils travaillent sans aucune concertation avec leurs homologues du milieu pénitentiaire, qui assurent pourtant les mêmes missions qu'eux au sein des services socio-éducatifs des prisons.

Une forte césure entre la culture du « milieu ouvert » et celle du « milieu fermé »

Pointés dans un rapport de l'inspection des services judiciaires de 1993, ces dysfonctionnements aboutissent à un projet de réforme lancé en 1994 par le ministère de la justice. Les CPAL et les services éducatifs de prison devraient ainsi disparaître pour fusionner dans une seule et même structure, le Service départemental d'insertion et de probation, qui sera dirigé par un cadre de l'administration pénitentiaire. *« Il existe actuellement une très forte césure entre la culture du milieu ouvert et celle du milieu fermé*, explique Isabelle Gorce, sous-directrice à l'administration pénitentiaire. *La réforme devrait permettre aux éducateurs de mieux se connaître et d'engager des actions en commun, plus ciblées et donc plus efficaces. »*

Les éducateurs des prisons, qui ne seront plus dirigés par les directeurs de prison, se verront confier de nouvelles missions, notamment en matière de sport et de formation professionnelle des détenus. Dans le milieu « ouvert », la réforme devrait permettre de clarifier le rôle du juge d'application des peines, qui n'aura plus aucune autorité administrative sur les éducateurs. En revanche, le magistrat continuera à fixer les orientations de la prise en charge des personnes et à donner des instructions individuelles dans les dossiers de suivi. Il aura également la possibilité, s'il le juge nécessaire, de dessaisir un travailleur social d'un dossier.

Fruit d'une longue concertation, cette réforme devrait voir le jour, dans les premiers mois de 1999, dès parution du décret d'application. Le ministère de la justice fait ainsi le pari qu'en unifiant ces services il offrira une meilleure prise en charge aux personnes sous main de justice. Un détenu qui a été suivi par un éducateur en prison pourra ainsi bénéficier d'une prise en charge par la même personne, une fois libéré. *« L'objectif est, à la fois, d'améliorer les alternatives à l'incarcération, et de favoriser la sortie anticipée des détenus, sous contrôle*, résume Isabelle Gorce. *Pour cela, il faut avoir des partenaires fidélisés et permettre un suivi des personnes plus dense que ce que l'on faisait jusqu'à présent. »*

C. P.

Une commission p
de limiter la prat

M. Dumas entend rester en p



Une commission propose au garde des sceaux de limiter la pratique de la « double peine »

Les interdictions du territoire seraient prohibées pour les étrangers scolarisés en France depuis l'âge de six ans

Dans un rapport remis, mercredi 18 novembre, au garde des sceaux, une commission de magistrats propose de limiter la pratique de la « double peine », qui consiste à imposer des interdictions du territoire (ITF) aux étrangers condamnés pour un délit. Dénonçant ce « véritable bannissement », elle souhaite que les ITF soient interdites pour les étrangers ayant été scolarisés en France depuis l'âge de six ans.

LA PRATIQUE de la « double peine », source d'injustices, de drames familiaux et de hargne contre l'Etat parmi la jeunesse issue de l'immigration, pourrait être aménagée. Un rapport remis, mercredi 18 novembre, au ministre de la justice, Elisabeth Guigou, dénonce les « dysfonctionnements » dans les procédures et propose de réformer, sans les supprimer, les mécanismes juridiques très contestés qui permettent aux tribunaux de bannir du territoire les étrangers ayant commis un délit. Ces suggestions, si elles sont retenues par le gouvernement, conduiront à rouvrir un débat parlementaire sur l'immigration, quelques mois après le vote de la loi Chevènement.

Depuis près de vingt ans, associations et Eglises n'ont cessé de réclamer la fin de l'éloignement forcé de jeunes délinquants ayant toutes leurs attaches familiales en France, y compris, parfois, une épouse et des enfants français. Elles ont stigmatisé sous le nom de « double peine » la pratique qui veut qu'un délinquant étranger puisse être sanctionné deux fois : à la peine de prison, peut s'ajouter une interdiction du territoire français (ITF) prononcée par des juges ou un arrêté d'expulsion pris par un préfet ou le ministre de l'intérieur.

L'épineuse question de la « double peine » avait été escamotée lors du récent débat parlementaire sur la loi Chevènement, qui a maintenu l'essentiel de la loi Pasqua sur ce point. Mais une grève de la faim de cinquante jours, en mai, à Lyon, a contraint le gouvernement à rouvrir le dossier. Le garde des sceaux avait alors confié à Christine Chanet, conseiller à la Cour de cassation et présidente du comité des droits de l'homme des Nations unies, la présidence d'une « commission interministérielle » composée de magistrats.

Les onze pistes de réforme suggérées par cette instance écartent l'idée d'une suppression pure et simple de la peine d'ITF, qui est, selon elle, une *« peine appropriée à certaines infractions, comme les atteintes à la nation, à l'Etat et à la paix publique »*. La commission rejette même l'idée de la réserver aux délinquants de droit commun en exonérant les étrangers en infraction avec les règles du séjour, car un *« tel signal »* ne serait *« pas souhaitable »*.

« Le respect de la loi s'impose comme un vecteur essentiel de régulation dans le domaine de l'immigration », ajoute la commission. En revanche, elle souhaite que soit revu *« le champ de l'ITF »*, qui couvre, selon elle, deux cents infractions, *« dont certaines ne semblent pas justifier »* un éloignement forcé du territoire. Le texte entend ainsi remédier aux *« paradoxes »* de la situation actuelle tout en évitant à la France des condamnations de la Cour européenne des droits de l'homme, qui garantit le droit au *« respect de la vie privée et familiale »*.

Ce point crucial est au cœur de l'analyse solidement étayée du rapport Chanet. L'interdiction du territoire prononcée à l'encontre d'étrangers *« qui ont passé leur jeunesse en France, y ont été scolarisés et, partant, sont devenus sociologiquement, humainement, culturellement français sans pour autant le devenir juridiquement »* est, pour la commission, un *« véritable bannissement »*.

Elle estime qu'il est *« particulièrement délicat, voire impossible, de concilier le prononcé d'une mesure d'ITF avec le droit au respect de la vie privée et familiale des étrangers ayant vécu et ayant été scolarisés en France depuis au moins l'âge de six ans »*, et préconise donc *« l'interdiction absolue de prononcer une ITF à l'encontre de cette catégorie d'étrangers »*. Cette mesure, si elle était retenue, modifierait considérablement les textes. Ils permettent actuellement aux magistrats de prononcer une ITF à l'encontre d'étrangers « protégés » – présents en France depuis l'âge de dix ans, parents ou conjoints de Français – à la simple condition de motiver *« spécialement »* leur décision.

Dans le même esprit, le rapport Chanet propose de supprimer la possibilité de prononcer une ITF définitive pour l'essentiel des délits, la réservant aux infractions pour lesquelles la réclusion à perpétuité est encourue, ce qui inclut la direction d'un trafic de stupéfiants.

Le document suggère aussi de limiter aux cas de récidive le prononcé d'une ITF à l'encontre des étrangers n'ayant pas commis d'autre délit que celui d'être « sans papiers ». Il prône enfin l'élargissement des possibilités de relèvement judiciaire des ITF, extrêmement restreintes aujourd'hui, et la généralisation des enquêtes de personnalité, qui permettent aux tribunaux de prendre en considération les attaches en France. Ces dernières mesures pourraient être mises en œuvre par une simple circulaire adressée aux parquets.

En revanche, la commission ne s'attaque pas à l'une des principales sources de la « double peine » que constituent les arrêtés d'expulsion pris en *« urgence absolue »* et *« par nécessité impérieuse pour la sûreté de l'Etat »*, abusivement utilisés pour contourner les protections.

Le travail de Mme Chanet, commandé par le garde des sceaux, se limite aux ITF judiciaires (douze mille en 1997) et reste muet sur les expulsions décidées par le ministère de l'intérieur (un millier par an dont la moitié en *« urgence absolue »*), illustrant jusqu'à l'absurde les difficultés engendrées par l'existence de deux procédures séparées qui ont les mêmes conséquences concrètes.

Philippe Bernard

L'expulsion d'un père d'enfants français

Boualem Brikh, un Algérien présent en France depuis trente-trois ans et père de huit enfants dont la plupart sont français, a été expulsé, mardi 17 novembre, vers l'Algérie. La veille, il était sorti de prison où il avait passé quatre ans pour trafic de stupéfiants. Son épouse a, elle aussi, été condamnée à trois ans de prison pour le même motif. La situation de Boualem Brikh illustre les paradoxes de la « double peine ». La condamnation à trois ans d'interdiction du territoire qui lui avait été infligée par le tribunal correctionnel, avait été levée par les juges mais le ministère de l'intérieur a, au nom de l'ordre public, pris un arrêté d'expulsion basé sur une *« nécessité impérieuse pour la sécurité publique »*.

Dans ce cas précis, l'interdiction d'expulser un père d'enfants français, prévue par la loi, saute. L'Algérien, dont son avocat, Me Gérard Thomassin, dit qu'il n'a *« aucune attache en Algérie »* et y est en danger, a été renvoyé vers Alger avant que les juges administratifs aient statué sur le recours déposé contre l'arrêté d'expulsion.

Alain Delon perd son procès contre l'auteur d'un projet de biographie

LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS a débouté Alain Delon, mercredi 18 novembre, qui demandait d'interdire au journaliste Bernard Violet de publier le synopsis d'une biographie, ainsi que tout ouvrage qui en serait issu. La première chambre civile a estimé que l'*« esquisse de biographie »* adressée par Bernard Violet aux éditions Grasset, qui l'avaient transmise à l'acteur était un *« simple document de travail »*. Considérant que *« le principe à valeur constitutionnelle de la liberté d'expression s'oppose à ce que le tribunal, qui ne dispose pas d'un pouvoir général de contrôle préalable des publications, interdise la mise en vente d'un ouvrage non encore écrit dont la teneur réelle demeure incertaine, ou détermine* a priori *les faits qui (...)ne devraient pas être évoqués »*, a refusé de rendre définitive l'ordonnance qui, en référé, le 5 août, avait interdit à Bernard Violet de poursuivre son projet.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : l'ordonnance condamnant le sénateur (PS)** Michel Charasse à 10 000 francs d'amende pour refus de témoigner a été annulée, mercredi 18 novembre, par la cour d'appel de Paris. La cour a estimé que cette mesure prise par la juge d'instruction Laurence Vichnievsky a violé les principes fondamentaux de la défense. L'ancien ministre du budget avait refusé trois fois d'être entendu par la juge sur l'attitude du fisc à l'égard de la Compagnie générale des eaux, dans une enquête sur le financement du PCF.

■ **DIANA : la princesse Diana a été soignée dans les règles** *« conformément aux données actuelles de la connaissance médicale »*, a conclu un rapport d'expertise remis mercredi 18 novembre au juge d'instruction parisien Hervé Stephan. *« Le type de lésion recontrée sur Diana Spencer est régulièrement mortel quels que soient les soins apportés »*, indique ce rapport du professeur Dominique Lecomte, directrice de l'institut médico-légal de Paris. *« Sous la violence du choc, le cœur de la princesse a été déplacé dans la cage thoracique, entraînant un déchirement de la veine pulmonaire »*, ajoute-t-il.

La mobilisation policière ne remet pas en cause les projets de redéploiement

« DÉFENDONS nos commissariats », *« Non au démantèlement du service public »*. Les policiers ont défilé, mercredi 18 novembre, dans Paris, de la place de la République à l'église Saint-Augustin, sous la bannière du refus du redéploiement des effectifs. Si la querelle des chiffres, – 5 600 participants selon la préfecture de police, 20 000, selon les policiers manifestants – prenait le tour inhabituel d'un duel fratricide, les organisateurs se sont félicités de la présence de représentants de toutes les régions visées par le projet gouvernemental. Quelques élus venus des 193 communes touchées par la fermeture de 94 commissariats ont accompagné le cortège, qui s'est dispersé dans le calme en milieu d'après-midi.

Lancée à l'initiative du Syndicat national des policiers en tenue (SNPT), la manifestation a rassemblé la quasi-totalité des organisations syndicales : l'UNSA-Police, Alliance, le Syndicat national des officiers de police (SNOP), le SNIPAT (personnels administratifs et techniques), la CGT et FO. Seuls le Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN), le Syndicat général de la police (SGP), majoritaire chez les gardiens de la paix en région parisienne, avaient refusé de se joindre au mouvement pour des raisons opposées. Par la voix de son secrétaire général André-Michel Ventre, le SCHFPN s'est montré plutôt favorable au projet à condition qu'il s'inscrive *« dans une définition claire des missions de la police et de la gendarmerie »*. Le SGP, hostile au redéploiement, préférait prendre plus de temps pour préparer la manifestation et mieux y associer les élus.

Le mot d'ordre des participants au défilé était simple : ils demandent le retrait pur et simple du projet de redéploiement, qui prévoit le passage de 193 communes de zone police en zone gendarmerie, 38 communes suivant le chemin inverse. La nouvelle carte entraînerait le déplacement de 3 000 policiers et d'un peu plus de 2 500 gendarmes, et permettrait de renforcer en effectifs les 26 départements les plus sensibles en matière de sécurité.

M. JOSPIN DÉTERMINÉ

Pour Gérald Noulé, secrétaire général du SNPT, *« il aurait mieux valu recruter les personnels administratifs promis par la loi de 1995, ce qui permettrait de remettre les policiers sur le terrain pour la lutte contre l'insécurité, et de décharger la police du transfert des détenus qui mobilise près de 10 % des effectifs »*. *« Le problème,* souligne Gérard Boyer, le responsable d'Alliance, *c'est d'ouvrir un véritable débat sur la sécurité intérieure, en définissant clairement les missions des uns et des autres »*.

La détermination des syndicats ne semble pas avoir entamé celle du gouvernement. Lionel Jospin a réaffirmé, mardi 17 novembre, devant le congrès de l'Association des maires de France, son attachement au redéploiement. Le gouvernement avait accepté de d'en suspendre la mise en œuvre pour donner plus de temps à la concertation, sans remettre en cause le principe. Le conseiller d'Etat, ancien préfet de police, Guy Fougier est chargé de remettre d'ici à la fin de l'année un rapport au ministre de l'intérieur. Il doit recevoir les organisations syndicales qui ont appelé à la manifestation, les 1er et 3 décembre. Pour l'instant, rien d'autre n'est prévu au calendrier du redéploiement.

Pascal Ceaux

M. Dumas entend rester en place et regrette le temps des duels au pistolet

APRÈS l'avoir assuré aux membres du Conseil constitutionnel, le 10 novembre, et proclamé à plusieurs reprises par voie de communiqués, Roland Dumas affirme une nouvelle fois, dans l'hebdomadaire *VSD* du 19 novembre, son intention de se maintenir à la tête de la haute juridiction. Dans une brève déclaration, M. Dumas dit avoir *« la conscience parfaitement tranquille »* en dépit des soupçons qui pèsent sur lui, et que la publication du livre de Christine Deviers-Joncour, son ancienne compagne parisienne, n'a fait que renforcer. *« Il n'y a donc aucune raison pour que j'abandonne mes fonctions,* poursuit-il. *Je continuerai à exercer ma présidence en toute sérénité. »*

Mis en examen depuis le 29 avril pour *« complicité et recel d'abus de biens sociaux »* au préjudice d'Elf Aquitaine, l'ancien ministre des affaires étrangères s'estime victime d'une *« campagne de dénigrement »* dont l'origine remonterait, selon lui, à 1992 – sans toutefois expliquer pourquoi – et dont *Le Monde* serait le complice. Evoquant les positions de Valéry Giscard d'Estaing et du député socialiste Arnaud Montebourg (*Le Monde* du 12 novembre), qui ont tous deux réclamé sa démission, M. Dumas répond sur un ton acerbe.

AUTRES PROPOS

Il regrette, à propos de l'ancien président de la République, *« que le duel à l'épée ou au pistolet soit passé de mode »* et qualifie le second de *« jeune ambitieux qui a vu là une occasion de faire parler de lui »*. Plus sérieusement, il estime que *« la règle en vigueur dans le gouvernement Balladur qui impliquait la démission de tout ministre mis en examen* [...] *ne s'applique pas au Conseil constitutionnel »*, négligeant le fait que ladite règle fut fixée en 1992, sous la présidence de François Mitterrand et le gouvernement de Pierre Bérégovoy, au sujet de Bernard Tapie, ministre de la ville, alors sous le coup d'une mise en examen.

D'autres propos de M. Dumas sont par ailleurs cités par *Le Nouvel Observateur* du 19 novembre. L'ancien ministre y assure que les juges *« n'ont rien trouvé de significatif »* contre lui, sinon des infractions fiscales qu'il qualifie de *« broutilles »*.

Contestant à nouveau le récit fait par Mme Deviers-Joncour de leur relation intime, il dit n'avoir *« jamais laissé un costume chez elle, ni une paire de chaussures »*. *« Elle était une maîtresse, c'est tout »*, assure M. Dumas à propos de celle qu'il avait recrutée, en 1994, comme collaboratrice personnelle après qu'elle eut quitté le groupe Elf, et au côté de laquelle il recevait encore ses invités de marque, le 2 décembre 1995 au Palais Royal, lors de la réception annuelle offerte par le Conseil constitutionnel...

Hervé Gattegno

Le désarroi des maires de France face au casse-tête de la sécurité

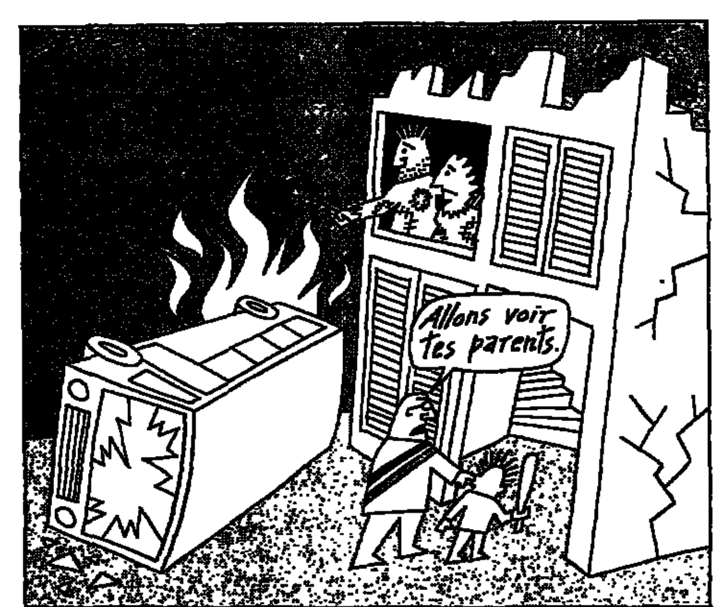
Rejet du « tout-répressif », inquiétude face à l'affaiblissement de l'autorité parentale, obsolescence des clivages politiques : tous ces thèmes ont été abordés lors du congrès de l'AMF, à Paris mercredi. Dans l'agglomération lyonnaise, les élus redoutent une nouvelle explosion des banlieues

« SUR LA SÉCURITÉ, on a tous dit des conneries » : Jean-Marie Bokel s'agite, s'interrompt, reprend : *« Il faut dire que le sujet s'y prête. »* Au risque d'être accusé de dérive sécuritaire, le député PS de la Moselle, maire de Mulhouse, n'a jamais craint, bien avant que le sujet ne fasse l'objet de vastes débats au PS, de dénoncer la montée de la délinquance et de tenter de l'enrayer dans sa ville de 108 OOO habitants, en se dotant, au passage d'une police municipale. Aujourd'hui, il confesse son désarroi : *« Les choses vont continuer à se dégrader quoi qu'on fasse. La question de la sécurité va devenir le problème numéro 1. »*

Jamais, sans doute, les maires n'ont été aussi d'accord sur ce constat, par-delà les clivages politiques. Jamais ils ne se sont sentis aussi désemparés, désarmés : une table ronde organisée lors du congrès de l'Association des maires de France (AMF), mercredi 18 novembre sur l'insécurité, a fait apparaître ce nouvel état d'esprit. Réunis à la même tribune, Jean-Marie Bockel et Gilles de Robien (PRIL), député de la Somme et maire d'Amiens, n'ont pas réussi à dégager de réelles divergences. Pas plus qu'avec le maire PC de Vénissieux, André Gerin : *« Grosso modo, on est tous d'accord, nous tous qui avons les mains dans le cambouis. En revanche, nous sommes loin d'être au diapason au niveau des partis. »*

Trois évidences de dégagent aujourd'hui : les élus des grands villes ne croient plus aux solutions « clés en main » ; la répression n'est plus, comme il y a quelques années, leur obsession. *« L'explosion »* de la délinquance juvénile – alors que la grande délinquance diminue – oblige à trouver des solutions qui passent par la responsabilitation des parents.

« Il y a dix ans, confiait Gérard Masson, directeur adjoint de l'AMF, en marge de la discussion, *nous avions organisé un débat sur le même thème : les maires étaient en majorité arc-boutés sur des solutions sécuritaires et répressives. »* Les priorités ont changé. Selon un sondage IPSOS rendu public à l'occasion de la table ronde de l'AMF (enquête réalisée du 27 octobre au 2 novembre auprès de 400 maires et de 1000 personnes), seuls *14 % des maires* considèrent que renforcer la repression serait le moyen « le plus efficace » de lutter contre l'insécurité. Contre 76 % qui souhaitent developper la prévention *(Le Monde* du 14 novembre). Ce sondage renforce donc l'analyse des participants au débat en montrant la prise de conscience du rôle de la prévention. *« La prévention est efficace s'il y a sanction derrière »*, a toutefois nuancé Jean-Marie Bockel .



Cette évolution du discours s'explique, en partie, par l'*aggiornamento* de la gauche sur le sujet : la sécurité n'est plus un sujet sur lequel la droite peut espérer se démarquer, ont fait valoir les intervenants. Devant le congrès de l'AMF, mardi, Lionel Jospin l'a rappelé : *« Je l'ai affirmé à Villepinte* [lors du colloque national des 24 et 25 octobre 1997], *je le rappelle aujourd'hui : la sécurité est un droit fondamental du citoyen. »*

Autre enseignement du débat : les maires *« veulent assumer »*, selon Gilles de Robien, la responsabilité de la sécurité dans leur communes. *« C'est Vichy qui a ôté aux maires leur pouvoir de police »*, a rappelé le maire d'Amiens qui a plaidé pour que les polices municipales se substituent à la police nationale, pour assurer la sécurité *« de proximité ». « Que connaît l'Etat, ou le préfet, à nos cages d'escalier ? Je dépense 29 millions pour la police municipale et je n'ai pas les moyens de faire respecter l'ordre »*, a souligné M. de Robien.

Comme lui, près des deux tiers des maires, selon le sondage Ipsos, se disent favorables au renforcement de leur pouvoir.

Mais *« la France n'est pas prête a adopter le sytème new-yorkais où le maire est responsable de sa police »*, nuance Jean-Marie Bockel. Le maire de Mulhouse a insisté davantage sur la nécessité de créer des *« partenariats »* entre les services de l'Etat et les élus, principe des contrats locaux de sécurité (CLS), mis en place par Jean-Pierre Chevènement en octobre 1997. Ceux-ci prévoient de réunir le maire, le préfets, les associations, le procureur, afin que les différents acteurs de la sécurité sur le terrain puissent trouver ensemble des solutions. *(Le Monde* du 28 octobre). A ce jour, cent trente sept contrats de sécurité ont été signés et plus de quatre cent seize sont en cours de discussion, avec un bilan plus que mitigé selon les maires. Pour Gilles de Robien, qui refuse de signer un CLS, *« par ce biais, l'Etat défaillant abuse des collectivités pour obtenir d'elles un supplément de sécurité. Cela ne résoud rien. »*

Face à la montée de la délinquance des jeunes, les trois quarts des questions des quelque quatre cents maires présents lors du débat portaient sur l'autorité parentale. Avec cette angoisse diffuse : comment responsabiliser des parents fragilisés par le chômage ou le divorce ? Alors que 29 % des maires interrogés sur les moyens de lutter efficacement contre l'insécurité estime qu'il faut *« renforcer les polices municipales »*, 54 % des maires, selon l'enquête Ipsos jugent que la mise sous tutelle des allocations familiales pour les parents de jeunes délinquants serait une mesure très efficace. *« Cela doit rester l'arme nucléaire »*, a tempéré Jean-Marie Bockel, tout en plaidant pour une solution qui a le mérite de *« nous permettre de rétablir le contact avec les parents »*.

« On est tous d'accord (...). En revanche, nous sommes loin d'être au diapason au niveau des partis »

Gilles de Robien a défendu une autre idée : *« Plus que la mise sous tutelle des allocations familiales, il conviendrait de transférer directement le montant des allocations perçues au service scolaires des cantines pour les enfants auteurs d'actes de violence. »* Les maires, par ce biais, auraient-ils la tentation de se défausser sur les parents eux-mêmes en grande difficulté ? *« C'est le contraire de la déresponsabilisation du maire »*, s'est insurgé Jean-Marie Bockel. *« Ce type de mesure doit être un moyen pour les maires de renouer le contact avec des familles et de les orienter ensuite sur des service sociaux : une politique de coup de pied au cul intelligente »*, résume Jean-Marie Bockel. *« On ne s'en tirera pas en mettant un flic derrière chaque individu. Il faut renforcer le rôle éducatif et préventif des maires »*, conclut Jean-Paul Delevoye, président (RPR) réélu de l'AMF.

Béatrice Jerôme

Jean-Paul Delevoye massivement réélu

Le président de l'AMF Jean-Paul Delevoye (RPR), sénateur du Pas-de-Calais et maire de Bapaume, candidat à sa propre succession, a été réélu pour trois ans, mercredi 19 novembre avec 71,60 % des suffrages exprimés dès le premier tour, en améliorant son score de 1995 de plus de 6 points. *« Il s'agit d'un soutien et d'une confiance à une équipe qui dépasse les frontières politiques »*, a commenté M. Delevoye. La gauche a perdu près de 10 points par rapport à 1995, le maire PS de Bondy (Seine-Saint-Denis) Gilbert Roger n'obtenant que 23,47 % des suffrages exprimés. Traditionnellement, le score de la gauche oscille entre 30 et 35 %.

Catherine Mégret, maire Front national de Vitrolles (Bouches-du-Rhône), a obtenu 1,45 % des suffrages exprimés. *« Son score réflète la réalité de la politique locale du FN »*, a déclaré M. Delevoye. Quatrième candidat, Gérard Tardy, maire div. droite de Lorette (Loire), proche des thèses de l'extrême droite, a obtenu 3,47 % des voix, contre 2,81 % il y a trois ans.

Et les petites villes ?

Les maires des petites villes touchées par les projets de redéploiement des effectifs de police (*lire page 11*) affirment que ce plan résulte d'une mauvaise évaluation de leur situation. Lors d'un récent colloque de l'Association des petites villes de France (APVF) dont il est président, Martin Malvy (PS) déclarait : *« Il y a une sous-estimation de la sécurité dans les petites villes. plus aucune n'est à l'abri désormais de l'insécurité. Elles font les frais d'une politique tournée vers les grandes villes. »*

Certains maires interrogés par *Le Monde* confirment une *« montée réelle et palpable de la petite délinquance »*, comme Jean-Paul Dupré (PS), député de l'Aude et maire de Limoux (9 665 habitants), ou Jean-Claude Pernot (PS), maire de Méry-sur-Oise (Oise, 6 179 habitants), qui souligne une *« montée relative de la délinquance »*. A l'inverse, Jean Blanchemanche, maire de Fumay (Ardennes, 5 363 habitants), tout en relevant que *« la moitié »* de sa ville *« peut être classée en zone sensible »*, met l'accent sur les actions de prévention, souligne *« une qualité de vie que l'on ne retrouve pas ailleurs »* et affirme : *« Par rapport à ce que j'entends, on a une ville qui est calme. »*

La délinquance, « sujet majeur » pour l'agglomération lyonnaise

LYON
de notre correspondant régional

Lyon vit dans l'angoisse d'une nouvelle explosion de ses banlieues. Récemment, le préfet de région, Michel Besse, qui accueillait le nouveau directeur départemental de la sécurité publique, n'a pas caché que le problème de la délinquance constitue *« un sujet majeur pour l'agglomération lyonnaise »*. L'hypothèse d'une *« révolte urbaine »* n'est pas exclue par les plus hautes instances policières confrontées depuis plusieurs mois à la montée régulière des actes de violence individuels mais aussi – et de plus en plus souvent – collectifs.

Ces toutes dernières semaines, les forces de l'ordre ont enregistré des faits inquiétants. Le 3 octobre, un concert gratuit organisé place Bellecour au terme de la manifestation contre Charles Millon, président de la région Rhône-Alpes, a été interrompu à la suite de violents affrontements entre des bandes de jeunes perturbateurs et les forces de l'ordre. Quelques jours plus tard, la marche de protestation des lycéens dégénérait brusquement, lorsque des voyous parvinrent à s'infiltrer dans le cortège. Des élèves furent rackettés puis leurs agresseurs s'attaquèrent à des magasins du centre-ville.

Le 16 octobre, une centaine de « casseurs » pénétraient dans deux lycées de Villeurbanne et deux autres établissements du 8e arrondissement de Lyon, brisant tout sur leur passage. Le lendemain, une bande comprenant également une centaine de jeunes, dont certains transportaient avec eux des barres de fer et des couteaux, investissait en cortège la rue de la République, provoquant de multiples incidents, brefs mais violents, dans la foule qui se presse, chaque samedi après-midi, le long de ce grand axe commerçant.

« AFFRONTEMENT PROGRAMMÉ »

La police, qui devait interpeller six personnes, a écarté l'hypothèse d'une *« descente planifiée »* dans le centre-ville de jeunes des banlieues pour casser, préférant privilégier celle d'un *« affrontement programmé »* entre bandes rivales de Saint-Priest et de Vaulx-en-Velin, qui se recherchaient. Depuis cet incident, deux compagnies supplémentaires de CRS ont été dépêchées en urgence à Lyon pour sécuriser davantage les rues de la presqu'île, sous tension depuis ces incidents, et le centre commercial de la Part-Dieu, théâtre de pillages, le 29 janvier, par des jeunes qui fêtaient la fin du ramadan.

Les maires d'arrondissements de Lyon et ceux des banlieues les plus sensibles, toutes couleurs politiques confondues, avouent eux aussi leur extrême préoccupation. André Gerin, député PC et maire de Vénissieux, est confronté quotidiennement à des actes de violences urbaines dans sa ville, où le taux de chômage atteint 22 % et où près de 40 % des 60 000 habitants sont confrontés à de grosses difficultés financières.

L'élu indique que 12 000 personnes ont déjà signé la « lettre-pétition pour le droit de vivre en sécurité » rendue publique début novembre et qu'il souhaite adresser au premier ministre. Dans celle-ci, il réclame davantage de moyens pour la prévention, mais aussi de nouveaux dispositifs pour lutter et sanctionner les auteurs d'actes de violence. *« Le gouvernement doit se donner les moyens de sa politique pénale en matière de délinquance juvénile. Mais il faut à la fois sanctionner et donner des raisons d'espérer. Sinon nous irons à la catastrophe »*, explique M. Gerin.

« PRÉVENIR LES CATASTROPHES »

Le maire du 1er arrondissement de Lyon, Gilles Buna (Verts), estime que la répétition des incidents dans les quartiers est la conséquence directe de l'exclusion d'un nombre de plus en plus grand de personnes, vis-à-vis de la consommation, de l'emploi et de la santé. *« Nous assistons à une montée de la désespérance. Il y a dix ans, des associations portaient une dynamique d'intégration. Aujourd'hui, ce tissu est déstructuré et une fraction de la population des banlieues ne cherche même plus à revendiquer et encore moins à s'intégrer. Les référents sont ceux de l'explosion urbaine »*, précise M. Buna.

A la tête du 9e arrondissement, Gérard Collomb (PS), consacre désormais la moitié de son temps de travail à la mairie aux problèmes de sécurité pour, dit-il, *« apaiser les tensions, développer la concertation, prévenir les catastrophes »*. En décembre 1997, le quartier de la Duchère qu'il administre s'était enflammé pendant plusieurs nuits. *« Nous vivons toujours sur le fil du rasoir »*, analyse l'élu qui affirme : *« Je suis sans état d'âme. Soit on est capable de juguler l'insécurité, soit nous aurons un jour une guerre civile entre les communautés qui peuplent nos banlieues. »*

Avec le maire de Lyon, Raymond Barre (app. UDF), l'élu du 9e arrondissement annoncera, dans quelques jours, la mise en place d'un *« dispositif serré »* de sécurité dans le quartier de la Duchère. Celui-ci prévoit le doublement des effectifs de la police nationale, de quinze à trente fonctionnaires, la création d'une antenne locale de police municipale d'une douzaine d'hommes, l'installation d'une antenne de justice dans l'arrondissement, le renforcement de la sécurité autour des commerces par des vigiles privés et la télésurveillance, la centralisation de tous les actes d'incivilité recensés par gardiens d'immeubles, enseignants, policiers...

Enfin, la ville s'apprête à prendre une série d'arrêtés interdisant notamment la détention de chiens de combats et la vente d'essence au litre. *« Il ne faut pas seulement traiter l'aspect sécuritaire. Notre action s'inscrit dans un plan plus large qui comprend des mesures en faveur de l'emploi de jeunes, du sport, de la culture, mais aussi de l'urbanisme »*, précise M. Collomb.

Claude Francillon

Vers une redevance « réseau routier » en Ile-de-France

LA PRÉSENTATION, jeudi 19 novembre, de l'étude comparative des systèmes de transports à Paris, Londres, New York et Tokyo, réalisée par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (Iaurif), devait fournir à Jean-Paul Huchon, président (PS) du conseil régional, l'occasion de préciser ses orientations pour les années qui viennent. M. Huchon devrait confirmer sa volonté d'engager les deux tiers des crédits du prochain contrat de plan Etat-région en faveur des transports en commun. Il envisage de trouver de nouvelles ressources pour ce développement, avec l'instauration d'une *« redevance d'usage du réseau routier »* qui permettrait de circuler librement sur les autoroutes d'Ile-de-France. L'étude de l'Iaurif indique que la densité des gares et stations de métro est 20 % plus faible autour de Paris qu'autour de Londres, et deux fois moins importante que dans les zones comparables de New York et de Londres. Les Franciliens sont ainsi les plus grands utilisateurs de la voiture individuelle dans les quatre grandes métropoles.

■ **NUCLÉAIRE : les Verts ont réaffirmé, mercredi 18 novembre, leur opposition aux** *« laboratoires »* souterrains de déchets radioactifs à longue vie, alors que *« le lobby nucléaire fait feu de tout bois pour contraindre le gouvernement à décider la création »* de deux installations de ce type. Les départements évoqués sont la Meuse, le Gard et la Vienne. Les Verts *« tiennent à rappeller »* que l'accord avec le PS *« impose d'étudier non seulement l'enfouissement, mais aussi la transmutation et le stockage en surface »*.

DISPARITIONS

Jérôme Médrano

Louis-Edmond Pettit

NOMINATIONS

DISPARITIONS

Jérôme Médrano

Un grand directeur de cirque

L'HOMME de cirque Jérôme Médrano est mort dimanche 15 novembre, à Monaco, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Il résidait dans la principauté depuis une trentaine d'années.

Né à Paris en 1907, Jérôme Médrano était le fils de Jérôme Médrano, un Espagnol, médecin pour enfants, qui devint clown par amour du cirque, en Espagne d'abord, puis très vite à Paris. En 1897, il fit remettre à neuf une salle désaffectée de la rue de Rochechouart, l'ancien cirque Fernando, dont il fit le cirque Médrano. Il mourut jeune, son épouse aussi. Dès qu'il eut atteint l'âge de la majorité, en 1928, Jérôme fils, qui avait fait des études le destinant à la marine, prit les rênes du cirque de son père, qui vivotait. En quelques saisons, il installa sa salle au premier rang des cirques en dur parisiens. Esprit curieux, il sillonnait l'Europe (et même l'Amérique) à la recherche de talents et de numéros inédits. Ainsi, il fit venir Grock, les Fratellini, Zavatta, Fernand Raynaud, Buster Keaton, et bien d'autres aujourd'hui oubliés, comme le fabuleux jongleur Rastelli, ou Borra le pickpocket. Il proposa aussi de grands numéros à thème – l'Espagne, Rome, le Far West… – mettant en jeu une machinerie et un nombre d'artistes impressionnant.

Dans les années 30, où le cirque vécut un âge d'or, les grands directeurs formaient une sorte d'internationale. C'étaient à leur manière des aristocrates, flambeurs et amoureux, qui pour autant ne s'épargnaient pas les « coups vaches ». De tout cela, Jérôme Médrano parle à mots parfois découverts dans *Une vie de cirque* (Arthaud, 1983), un livre d'anecdotes et de souvenirs qui fait revivre une splendeur laminée par la seconde guerre mondiale. Après 1945, Médrano comme d'autres cirques continua certes à attirer le public. Mais l'heure de grande gloire était derrière eux. La curiosité s'émoussa, de nouvelles formes de spectacle prirent le relais de ce cirque proche du music-hall. En 1963, Roger Saint, le propriétaire du bâtiment qui abritait le cirque Médrano, céda son droit de reprise à la famille Bouglione. Jérôme et son épouse Violette durent quitter les lieux. Six ans plus tard, des pelleteuses rasaient le cirque en dur de la rue de Rochechouart. C'en était fini.

Privé de salle, Jérôme Médrano s'installa à Monaco avec sa famille. « *Depuis*, écrit-il dans son livre, *nous n'avons jamais remonté un spectacle, et nous le regrettons, car nous avions quelques idées que nous aurions aimé mettre à l'épreuve, mais il n'y a pratiquement plus de salles convenables disponibles. Quand on a été dans le spectacle, et surtout dans le cirque, il est difficile de faire autre chose.* »

Brigitte Salino

Louis-Edmond Pettiti

Un infatigable défenseur des droits de l'homme

L'ANCIEN bâtonnier de Paris et ancien juge à la Cour européenne des droits de l'homme Louis-Edmond Pettiti est mort subitement, mardi 17 novembre, à Paris, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Figure du barreau de Paris, infatigable défenseur des droits de l'homme, Louis-Edmond Pettiti est né le 14 janvier 1916 à Asnières (Seine). Il devient avocat à dix-neuf ans, en 1935, et entre au conseil de l'ordre de la cour d'appel de Paris en 1968, avant d'exercer les fonctions de bâtonnier en 1978 et 1979. Au sein du barreau de Paris, il développe notamment, en fondant l'Institut des droits de l'homme, la réflexion juridique sur la question. Chrétien, il devient, en 1968, président du Mouvement international des juristes catholiques, pour le compte duquel il remplit de nombreuses missions à l'étranger.

Au nom des droits de l'homme, Louis-Edmond Pettiti s'engage au service de multiples causes. En 1977, il se rend au Chili à la suite d'une grève de la faim des membres de l'Association des familles de disparus après le coup d'Etat d'Augusto Pinochet. En 1978, il multiplie les démarches, finalement en vain, pour se rendre à Moscou afin d'assurer la défense du dissident soviétique Anatoli (devenu Nathan) Chtcharanski, qui sera condamné au Goulag à l'issue d'un procès jugé d'avance. Enfin, en 1980, il se rend en Iran pour tenter de résoudre, avec quatre autres membres d'une mission de l'ONU, la question des otages américains de Téhéran. La même année, il est élu, en janvier, juge à la Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg. A ce poste, auquel il sera réélu en 1988, il met en valeur ses connaissances de droit comparé en participant à l'élaboration d'un corpus européen sur le respect des droits de l'homme. Dégagé de cette fonction depuis cette année, il continue à s'impliquer pour sa cause favorite en multipliant les interventions à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il s'est éteint subitement, mardi 17 novembre, sans avoir omis, quelques heures auparavant, de participer à l'élection du futur bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris.

Cécile Prieur

■ **LUDVIK DANEK**, lanceur de disque tchèque, trois fois médaillé olympique, est mort lundi 16 novembre à l'âge de soixante et un ans, des suites d'une crise cardiaque. Détenteur à deux reprises du record du monde, Ludvik Danek a été, en octobre 1965, le premier athlète à lancer le disque à plus de 65 mètres. Il a participé à quatre olympiades de 1964 à 1976, obtenant une médaille d'argent à Tokyo en 1964, une médaille de bronze à Mexico en 1968 et une médaille d'or à Munich en 1972. Ludvik Danek s'était ensuite consacré à des activités au sein du Comité olympique tchèque.

NOMINATIONS

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Bernard Belloc, professeur d'économie et directeur de la faculté de sciences économiques, a succédé à Bernard Saint-Girons à la présidence de l'université de sciences sociales Toulouse-I. **Christian Mestre**, professeur de droit public, a été élu président de l'université Robert-Schuman (Strasbourg-III) à la suite du décès de Pierre Ortscheidt, élu en 1995. **Eric Espéret**, professeur de psychologie, a été élu président de l'université de Poitiers, en remplacement d'Alain Tranoy, arrivé au terme de son mandat.

[Né le 7 août 1948 à Montauban (Tarn-et-Garonne), Bernard Belloc, docteur d'Etat et agrégé de sciences économiques (1983), a débuté sa carrière comme maître assistant à l'université de sciences sociales de Toulouse en 1978. En 1983, il est nommé professeur à l'université Bordeaux-I, avant de revenir à Toulouse en 1987. Elu premier vice-président de cette université de 1989 à 1993, il est ensuite vice-président chargé des affaires financières. Depuis 1990, Bernard Belloc est doyen de la faculté de sciences économiques et a été, en 1995 et 1996, président de la conférence des doyens avant d'occuper, de 1996 à 1997, des fonctions de chargé de mission au secrétariat d'Etat à la recherche.]

[Né le 12 janvier 1960 à Tours (Indre-et-Loire), Christian Mestre, docteur d'Etat et agrégé de droit (1992), a été assistant de droit public à l'université de Strasbourg de 1983 à 1990. Maître de conférences à l'université de Metz l'année suivante, il est nommé, en 1992, professeur à l'université Strasbourg-III. Elu vice-président de l'université, Christian Mestre est aussi membre de l'Institut international des droits de l'homme.]

[Né le 28 mai 1948 à Coutances (Manche), Eric Espéret, docteur en psychologie, spécialiste de psycholinguistique, a effectué toute sa carrière à la faculté de sciences humaines de l'université de Poitiers, où il est nommé assistant en 1970, maître assistant en 1977, puis professeur en 1985. De 1989 à 1997, Eric Espéret a été directeur du laboratoire de psychologie, associé au CNRS.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

M. et Mme Simon BENAYOUN
sont heureux de faire part de la naissance de

Leah Aurelie Lucie,

le 12 novembre 1998, à l'HIA Begin.

Anniversaires de naissance

– Hirson, 20 novembre 1948.
Casablanca, 20 novembre 1998.

Cinquante bougies.

Joyeux anniversaire.

Mapie !

La famille celto-picarde.

Décès

– Kalliopi Ango Ela-Pavlopoulos,
son épouse,
David Mengué Ella,
son frère,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Paul ANGO ELA,
professeur à l'ENAM de Yaoundé,
fondateur du Capgac,

survenu le 16 novembre 1998, à Yaoundé, à l'âge de quarante et un ans.

BP 1196,
Yaoundé (Cameroun).

– Mme Nina Kagansky,
Mme Isabelle Frilley,
M. Patrice Kikoïne,
Tout le personnel de Titra Film,
ont la grande tristesse de faire part du décès, le 17 novembre 1998, de leur collaborateur et ami depuis vingt-cinq ans,

Daniel CAUDAL.

Titra Film,
1, quai Gabriel-Péri,
94345 Joinville-le-Pont Cedex.

– Nantes.

Nous avons la douleur de faire part du décès de

Mme Marie-Louise CAVET,

survenu à l'âge de quatre-vingt-six ans.

De la part de
Suzanne et Rémy Paliard,
Michel et Isabelle Cavet,
Dominique et Geneviève Cavet,
Agnès Cavet,
ses enfants,
Séverine, Augustin, Marine,
Madeleine, Alice, Anne, Clémence,
ses petits-enfants,
Les familles Cavet, Fonteneau, Proutière,
Ainsi que toute la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 21 novembre 1998, à 9 h 30, en l'église Saint-Clair, suivie de l'inhumation au cimetière de Pornichet, à 11 h 15.

La famille remercie les personnes qui pourront y assister ou s'unir d'intention.

– La famille,
Et tous ses amis
ont la tristesse d'annoncer le décès, survenu à Florence, vendredi 6 novembre 1998, de

Paolo DONATI.

Combien de souvenirs.

Caroline Godard,
Via Guido Guerra, 12,
50126 Florence.
Tél. : 00-390-55-68-07-35.

– M. et Mme Jean Rinaudo,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Bernard Paramelle,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Marc Duhem
et leurs enfants,
Les familles De Ruytter, Snoeck et Theys,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Mme Georges DUHEM,
née Claire DE RUYTTER,

survenu à Grenoble, le 16 novembre 1998.

Les obsèques ont eu lieu à Voiron, dans la plus stricte intimité.

6, rue Lesdiguières,
38000 Grenoble.
4, rue Lesdiguières,
38000 Grenoble.
7, calle Ramon Llull,
08950 Esplugues (Barcelone).

– Mme Jean Herly, née Flahault,
M. et Mme M. Tessier,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme J.-P. Lemière
et leur fille,
M. Pierre Herly
et ses enfants,
son frère,
Sœur Marie-Véronique,
sa sœur,
ont la douleur de faire part du décès de leur mari, père, grand-père et arrière-grand-père,

Jean HERLY,
ambassadeur
de la principauté de Monaco à Bonn,

survenu le 17 novembre 1998, dans sa soixante-dix-neuvième année, muni des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le lundi 23 novembre, à 10 heures, en la cathédrale de Monaco.

– Le colonel US (e.r.) et Mme Richard Humbert,
M. et Mme Philippe Humbert,
ses enfants,
M. et Mme George Humbert,
M. et Mme Ian Moore,
Stéphanie et Eric,
ses petits-enfants,
La famille Humbert,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-dix-septième année, de

M. Jacques Eugène Albert HUMBERT,
conseiller commercial de France (e.r.),
chevalier de la Légion d'honneur,
US Bronze Star,

survenu le 6 novembre 1998.

Les obsèques ont été célébrées en l'église Our Lady of Victory, à Washington DC.

4901 Scarsdale Road,
Bethesda, MD 20816 USA.
224 Christopher Street,
Montclair, NJ 07042 USA.

– Henri Perrenoud,
son époux,
Marie-Lise et Pierre Lacombe,
François et Françoise Perrenoud,
Gabrielle Perrenoud,
ses enfants,
Séverine, Grégoire, Quentin, Rémi et Louis,
ses petits-enfants,
Anne-Marie Ginnel,
sa sœur,
Antoinette Ginnel,
sa tante,
Les familles parentes et alliées,
Ses amis de Suisse et de France,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Françoise PERRENOUD,
née GINNEL,

survenu à Paris, le 14 novembre 1998, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Selon ses dernières volontés, son corps sera incinéré au monument crématoire du cimetière du Père-Lachaise (métro Gambetta), Paris-20e, le lundi 23 novembre, à 13 h 15.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons pourront être envoyés à l'Association d'aide aux adultes handicapés Le Grand Chemin, 652, avenue du Maréchal-Juin, 92600 Boulogne.

125 *ter*, rue de Reuilly,
75012 Paris.
10, avenue Parmentier,
75011 Paris.
22, rue de Bérulle,
94160 Saint-Mandé.

– Mme Louis Pettiti,
son épouse,
Laurent et Valérie Pettiti,
Christophe et Cathy Pettiti,
ses enfants,
Jessica, Chloé, Violaine et Astrid,
ses petits-enfants,
Les familles Mussino, Prète, Veilhan,
font part du rappel à Dieu de

M. Louis-Edmond PETTITI,
avocat à la cour,
ancien bâtonnier de l'ordre,
juge honoraire
à la Cour Européenne
des Droits de l'Homme,
président
de l'Institut des droits de l'homme
du barreau de Paris,
commandeur de la Légion d'honneur,

survenu à Paris, le 17 novembre 1998, dans sa quatre-vingt-troisième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 20 novembre, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Lorette, 18 *bis*, rue de Châteaudun, Paris-9e, sa paroisse.

Un registre tiendra lieu de condoléances.

4, square La Bruyère,
75009 Paris.

– Les administrateurs de la Fédération la Voix de l'enfant,
Et toutes ses associations membres
ont la tristesse de faire part du décès de leur président,

Louis-Edmond PETTITI.

Homme d'une dimension exceptionnelle, notre président a consacré sa vie à combattre l'injustice, et particulièrement celle qui touche les enfants.

– Le bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour de Paris,
Les anciens bâtonniers,
et les membres du conseil de l'ordre des avocats à la cour de Paris,
ont la tristesse de faire part du décès subit du

bâtonnier
Louis-Edmond PETTITI,
commandeur de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre du Mérite,
ancien bâtonnier de Paris,
ancien juge
à la Cour Européenne
des Droits de l'Homme,
membre de la Commission nationale
consultative des droits de l'homme
et de la commission française
pour l'Unesco,
fondateur de l'Institut des droits
de l'homme du barreau de Paris,

survenu le mardi 17 novembre 1998.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 20 novembre, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame de Lorette, 18 *bis*, rue de Chateaudun, Paris-9e, par Monseigneur André Vingt-Trois, évêque auxiliaire de Paris.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale.

(Lire ci-contre.)

– Mme Micheline-Olga Perrin,
sa fille,
M. Frédéric Ferrandi-Perrin,
son petit-fils,
Les familles Perrin, Daboineau, Pedersen et Peltier,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre Joseph PERRIN,

survenu, le 8 novembre 1998, à Neuilly-sur-Seine, dans sa quatre-vingt-douzième année.

L'incinération a eu lieu dans l'intimité familiale.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Micheline-Olga Perrin,
Les Groux,
78510 Triel-sur-Seine.

– Les familles Roehrich-Aubry, Sommer-Auclair et Zimmermann
ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de

Ervin ROEHRICH,
ingénieur ECP,

à Toulon, le 10 novembre 1998, à l'aube de ses quatre-vingt-dix ans.

Auclair,
17, route de Maisons,
78400 Chatou.

– Le directeur,
L'équipe de direction,
Le conseil de laboratoire,
Et les membres du laboratoire de physique des solides de l'université Paris-Sud,
ont la grande tristesse de faire part du décès de leur collègue et ami

Heinz-Jürgen SCHULZ,
docteur ès sciences des universités
de Hambourg et de Paris-Sud,
directeur de recherche au CNRS,
maître de conférences
à l'Ecole polytechnique,
Prix Alexander-von-Humboldt,
médaille d'argent du CNRS,

survenu le 17 novembre 1998.

Ils expriment leur profonde sympathie à sa famille et à ses proches.

– Edouard Brézin, président du conseil d'administration du CNRS,
Catherine Bréchignac, directeur général du CNRS,
Jean-Paul Pouget, directeur du département des sciences physiques et mathématiques du CNRS,
Jean Charvolin, directeur du laboratoire de physique des solides d'Orsay,
ont le regret de faire part du décès de

Heinz-Jürgen SCHULZ,
directeur de recherche au CNRS,

survenu le 17 novembre 1998.

Ses qualités humaines ainsi que l'originalité et l'importance de ses travaux théoriques en physique de la matière condensée étaient hautement estimées et respectées par les communautés scientifiques nationale et internationale.
Ils partagent la douleur de sa famille et de ses proches.

– Le président de la Société française de physique
a le regret de faire part du décès d'un des jeunes membres de la société,

Heinz-Jürgen SCHULZ,
directeur de recherche au CNRS,
laboratoire de physique des solides
de l'université Paris-Sud.

Remerciements

– Mme Bendali-Amor Malika,
sa mère,
Son épouse et ses filles,
Ses sœurs et leurs familles,
très touchées des marques de sympathie témoignées lors du décès de

Mahmoud BENDALI-AMOR,

remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

Anniversaires de décès

– Il y a onze ans,

Laurent GARSON,
Jérôme GARSON,

étaient arrachés, à l'âge de toutes les espérances, à l'affection de leurs parents, de leur famille, de leurs amis, qui, par la pensée et la prière, veillent sur eux.

Nous n'oublierons jamais.

« Il n'y a plus de ligne droite
ni de route éclairée
avec un être qui nous a quittés. »
René Char.

– Saint-Martin-sous-Montaigu, Enghien-les-Bains, Auxerre.

Il y a quarante ans, le 20 novembre 1958,

André MASSENOT

nous quittait.

Il reste dans nos cœurs.

Marguerite Size-Massenot, Huguette Massenot-Riaux, Michel Massenot.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 16 h 30

Avis de messe

– **La Société des amis de Jean Cocteau** fera célébrer une messe à la mémoire de son Président,

Jean MARAIS,

le samedi 21 novembre 1998, à 11 heures, en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris-1er.

Conférences

– A l'invitation du Bné Brit Ben-Gourion, Maurice-Ruben Hayoun parlera des : *Mutations du judaïsme médiéval : le Zohar face à Maïmonide*. Le jeudi 25 novembre 1998, à 20 h 15, en la mairie du 16e arrondissement, salle des mariages, 71, avenue Henri-Martin, Paris-16e. En présence de M. Pierre-Christian Taittinger. Renseignements et réservations : 01-40-82-26-02.

– **Les conférences de l'Institut universitaire de France.**
Mercredi 25 novembre 1998.
– La biologie du plaisir, par Jean-Didier Vincent.
– La mondialisation du droit : chances et risques, par Mireille Delmas-Marty.
– L'ozone stratosphérique : un cas « historique » de rupture des équilibres de l'atmosphère, par Gérard Mégie.
– Le football comme vision du monde, par Christian Bromberger.
Conférences publiques dans la limite des places disponibles.
Lieu : ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie,
1, rue Descartes,
75005 Paris.
Amphithéâtre Poincaré.
Rens. : 01-44-32-92-01.

Diplômes

Diplôme universitaire
d'études sur le judaïsme – DUEJ
Université Paris-1
Panthéon-Sorbonne-
Fonds social juif unifié
Réunion d'information le .

Mardi 24 novembre 1998 à 18 heures

Amphithéâtre Turgot à la Sorbonne
Renseignements : 01-42-17-10-48
de 9 heures à 18 heures.

Communications diverses

La Maison des écrivains
53, rue de Verneuil, 75007 Paris

Cycle : A travers champs.
Mercredi 25 novembre, à 20 heures.

Séries télévisées, lectures romanesques.
Martin Winckler (auteur de *La Maladie de Sachs*, éd. POL, Prix Livre Inter 98) et Anne Roche (*A Roche présente W ou le souvenir d'enfance de G. Perec*, Gallimard, 1998) dialogueront à propos des relations que l'écrivain/le scénariste entretiennent avec le lecteur/le spectateur.

Cycle : Manifestations exceptionnelles.
Lundi 30 novembre, à 19 heures.

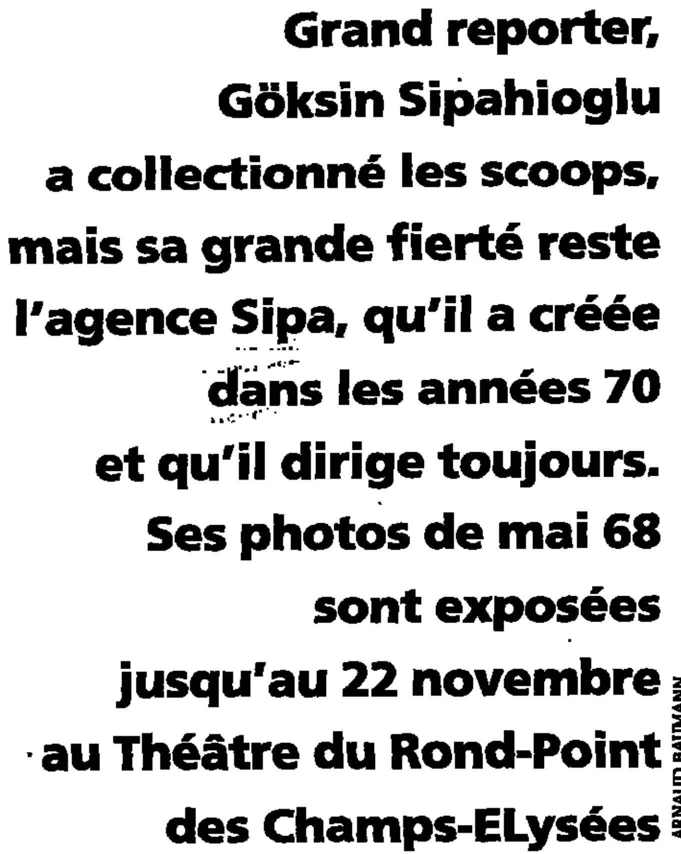
Israël et Palestine : poésie et politique.
Autour de Helit Yeshurun, rédactrice en chef de la revue *Hadarim*, des poètes palestiniens et israéliens se rencontreront :
Taha Mohammed Ali, Naïm Araïdi,
Maya Bejérano, Aharon Shabtaï.
Modérateur : Michel Eckardt-Elial.

Renseignements au 01-49-54-68-87/83.
Participation aux frais : 20 francs.
Entrée libre pour les membres de l'association MdE, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

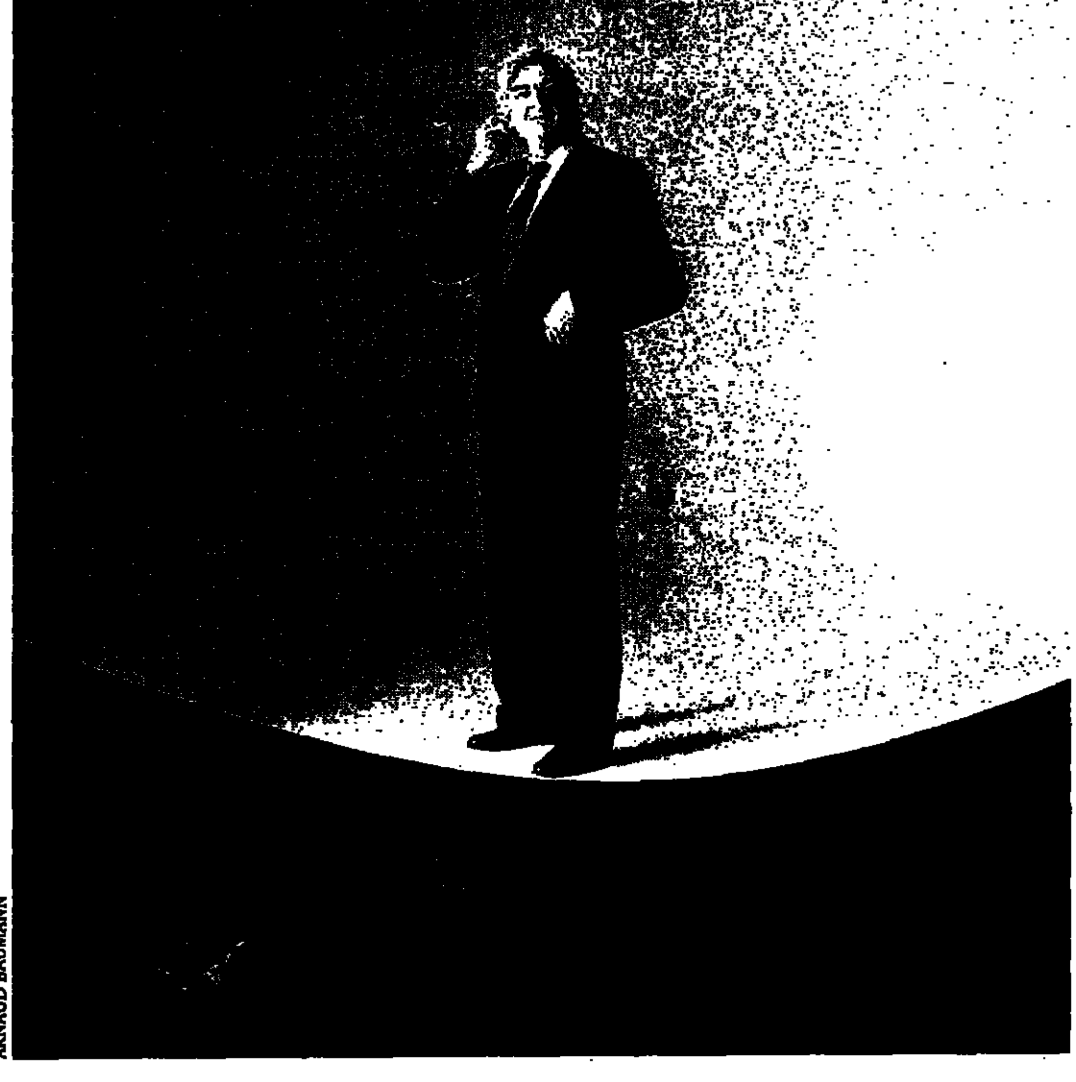
LES MARDI(S)
DE LA FONDATION JEAN-JAURÈS
Le mardi 24 novembre, à 18 h 30
(Accueil à partir de 18 heures)
A la mairie du 10e,
72, rue du Faubourg-Saint-Martin,
75010 Paris
(métro Château-d'Eau)
LA MISE EN CAUSE DE LA RÉALITÉ
DE LA SHOAH :
UNE PASSION PARTAGÉE
DU FRONT NATIONAL
A ROGER GARAUDY.
QUELS OBJECTIFS ?
QUELS ENJEUX
Avec
Jacques TARNERO,
chercheur au CNRS,
Tristan MENDES FRANCE
et Michaël PRAZAN,
auteurs d'*Une tradition de la haine*
(éditions Paris Méditerranée).
Réservations :
Fondation Jean-Jaurès
Tél. : 01-40-72-21-38
Fax : 01-40-72-21-39
e-mail : fjj75@calva.net

HORIZONS

PORTRAIT



Grand reporter, Göksin Sipahioglu a collectionné les scoops, mais sa grande fierté reste l'agence Sipa, qu'il a créée dans les années 70 et qu'il dirige toujours. Ses photos de mai 68 sont exposées jusqu'au 22 novembre au Théâtre du Rond-Point des Champs-ELysées



ARNAUD BAUMANN

Le dinosaure du photojournalisme

SA vie rocambolesque mérite un film. Qui, après avoir exploré les tourments de la planète, finirait dans un bureau majestueux de 100 m² baigné d'un fond musical où le « patron » reçoit, sourire de séducteur et longue mèche blanche, en vous lâchant une petite phrase qu'il savoure comme une friandise rare : *« Sipa est la plus grande agence photo au monde. »*

Sipa, comme Göksin Sipahioglu. Nationalité turque. Soixante-douze ans et des souvenirs extravagants, à Istanbul, Cuba et ailleurs.

Une seule obsession anime ce patron de presse visuel : être le premier. *« J'ai été le premier à porter les cheveux longs en Turquie, à douze-treize ans. »* Ou alors : *« Le premier grand reporter free-lance du pays. »*

Göksin Sipahioglu a surtout collectionné les scoops, les siens et ceux de ses photographes, qui font la « une » des journaux et sont auréolés de médailles et trophées, entassés dans son bureau.

Il est aussi le dernier journaliste à diriger une des trois agences en « A » qui ont fait de Paris la capitale mondiale du photojournalisme dans les années 70 : Gamma, Sygma, Sipa. Ses rivaux de toujours, Jean Monteux à Gamma et Hubert Henrotte à Sygma, ne sont plus là, remplacés par des gestionnaires. Lui perpétue une épopée romantique et familiale, quand l'époque est dominée par les stratégies industrielles, les géants de la communication – Bill Gates avec son agence Corbis –, afin de transformer le monde en village illustré.

Göksin Sipahioglu est le dernier aventurier des agences photographiques. *« Un banquier voudra gérer une agence. Moi, je vis dedans, je ne pense qu'à ça. J'arrive à 6 heures, je repars à 21 heures. Sept jours sur sept. »*

C'est un drôle de patron, passionné, très sympathique, un peu « voyou », qui se fait appeler Göksin et tutoyer par une partie du personnel, où l'on comptabilise une vingtaine de nationalités et *« toutes les religions »*. Il ne prend pas de vacances – *« c'est mortel »* –, et avoue deux luxes : son bureau – plus grand que les 80 m² de son appartement – et sa voiture, une Mercedes 500 limousine qui lui a coûté 600 000 francs.

Ce Byzantin roublard et beau parleur déteste être seul, se réveille et s'endort avec la télévision – il en a quatre dans son bureau – laisse souvent la porte ouverte et dit que *« les gens qui travaillent avec* [lui] *sont un peu* [ses] *enfants. »* D'où une ambiance un peu paternaliste, avec chouchous et têtes de Turc.

Le patron couve, et parfois étouffe, ses photographes. *« Il est si proche de nous qu'il devient aussi possessif avec nos images qu'avec les siennes »*, dit la photographe Alexandra Boulat. Il parle du premier portrait du terroriste Carlos, d'un attentat à Beyrouth ou de photos de femmes bosniaques violées par des Serbes comme s'il y était. Mais il déteste la contradiction et les syndicats, n'a pas de second, aime être entouré de femmes, dont sa secrétaire, surnommée Bambi.

JEAN-FRANÇOIS LEROY, directeur du Festival de photojournalisme de Perpignan, dit qu'il est *« le plus journaliste de tous les directeurs d'agence. Le plus accessible aussi, toujours à l'affût d'un "coup" »*. Directeur et rédacteur en chef à la fois.

Son bureau est envahi de journaux de tous les pays, qu'il dévore, découpe. *« Je trouve des histoires que les photographes pourront raconter en images. »* Jamais à court d'idées, obsédé par la rapidité, *« débrouillard »*, dit un photographe. *« Je suis un dinosaure »*, rigole Göksin Sipahioglu. Combien de temps va-t-il tenir ? *« Des repreneurs viennent me voir. J'ai encore un peu de temps. »* Un photographe : *« Jamais il ne vendra son plaisir. S'il va pêcher à la ligne, il en crèvera. »*

« Le paparazzi est le fondement du métier, un vrai travail d'enquête. A condition de ne pas entrer dans les propriétés privées »

Avec un délicieux accent oriental et en mangeant quelques mots, Göksin Sipahioglu raconte ses multiples vies qui ont croisé le sport, le journalisme écrit, la politique, la photographie. A Istanbul, puis à Paris.

Il est né à Izmir, le 28 décembre 1926. Son père faisait partie de la garde rapprochée de Mustafa Kemal Atatürk, qui modernisa son pays dans les années 20-30. Sipahioglu signifie « fils de spahi ». *« Celui qui fait la guerre à cheval »*, explique Göksin, qui se souvient d'une jeunesse dorée. Etudes chez les jésuites. Sa vocation de journaliste se dessine vite : *« A dix ans, j'écrivais des petites histoires et, à douze, j'ai enquêté sur les souterrains d'Istanbul. »*

Il joue aussi au basket. Normal quand on mesure 1,90 m pour 62 kilos. *« On me surnommait la cigogne. »* A dix-sept ans, il brûle les étapes : il fonde le club Kadikeyspor à Istanbul, devient capitaine et joueur international, fait construire le plus grand terrain en plein air du pays *« en empruntant 5 francs à gauche et à droite »*, se marie, fait son service militaire, poursuit des études de droit et de journalisme. Son premier article, en 1948, a pour sujet la tuberculose. *« Ma petite amie en était atteinte. »*

Il écrit, à partir de 1952, sur le basket dans l'*Istanbul Ekspres*. Il lui arrive même de commenter son match : *« J'ai dit que le club avait perdu parce que j'avais mal joué. »* C'est ainsi que commence une brillante carrière, brièvement interrompue par sa candidature aux élections législatives, en 1957 : *« J'ai été balayé. »*

Il assure : *« J'étais le grand journaliste en Turquie. »* Preuves à l'appui. Göksin Sipahioglu adore énumérer ses scoops – textes et photos, ce qui est rare – comme un militaire ses états de service :

– Un : en 1956, durant la campagne militaire israélienne dans le Sinaï, il *« dialogue avec des pilotes d'avion français »* et photographie *« des blessés égyptiens agonisants »* ;

– Deux : en 1958, il est *« le premier journaliste turc à entrer en pays communiste après la guerre »*. Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie ;

– Trois : en 1961, il est *« le premier journaliste occidental »* à photographier l'Albanie de l'après-guerre ;

– Quatre : en 1962, il est *« le seul journaliste »* à entrer à Cuba durant la crise des missiles. Alors que le blocus de l'île est mis en place, il apprend qu'un cargo turc doit acheminer du blé à La Havane via la Barbade. Il déniche un passeport de marin, part avec 200 dollars en poche, et débarque à Cuba avec un appareil Hasselblad qu'il sait à peine faire marcher. *« Je suis resté trente-huit jours à Cuba ! »* Il écrira que les missiles russes, pointés contre les Etats-Unis, n'avaient pas tous été retirés. *« Je les avais vus. »* Comment ? *« J'avais deux ou trois petites amies à La Havane... Elles m'ont aidé. »* ;

– Cinq : il est, en 1965, le premier journaliste turc à entrer en Chine ;

– Six : en 1968, à Prague, il est le *« premier journaliste occidental à interviewer des soldats russes »*. Il montre le cliché : cinq gaillards souriants. *« Ce sont des Russes azéris qui parlent le turc. »* Il sort un autre cliché : Dubcek quitte Prague pour devenir ambassadeur en Turquie. Devinez quel est le seul journaliste à l'accompagner...

« Le Kosovo m'excite ; Diana, je me sens obligé de le faire. Les gens veulent plus de rêve et moins de sang »

Entre deux scoops, Göksin Sipahioglu a également dirigé des journaux. Suffisamment longtemps pour utiliser au mieux l'impact journalistique et graphique des images. Il est le premier, en Turquie, à étaler une photo sur une double page. Il sort une dizaine de reproductions de premières pages de quotidiens après un coup d'Etat. Tous les journaux utilisent deux images, plus ou moins grandes, de l'interrogatoire du président déchu et du premier ministre en train de se faire raser après son arrestation. *« Et regardez ce que fait Göksin... »* Il montre la « une » de *Vatan*. Un détail occupe toute la page : le rasoir et la gorge du premier ministre – il sera exécuté peu après. *« On a tout vendu en une heure. »*

Göksin Sipahioglu savait faire des photos et les mettre en page. Et les vendre ? Ses expériences en la matière étaient calamiteuses. Il a déjà collaboré à plusieurs agences, mais n'a pas, à la fin des années 60, la diffusion mondiale qu'il espère. Ni les retombées financières. A Cuba, *« quarante-cinq journaux américains ont fait la "une" avec mon histoire »*. Il a vendu son récit et ses images à l'agence Associated Press. *« Ils m'ont proposé 500 "boks". J'ai compris 50 000 dollars. C'était 500. Je n'avais plus un rond, j'ai dû accepter. »*

Créer une agence photo sera sa revanche. A Paris, capitale montante du photojournalisme et ville où il entreprend une seconde vie en devenant, en 1966, le correspondant d'*Hürriyet*, principal quotidien turc. Il sort d'un mai 68 éprouvant – blessé par une grenade – qu'il a photographié au jour le jour, et qu'il expose au Théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées, jusqu'au 22 novembre. *« Je le déposais avec ma Mustang en première ligne »*, raconte Phyllis Springer, journaliste américaine et compagne fidèle du patron de Sipa, où elle travaille.

Ensemble, ils créent une structure informelle en 1969. Peut-on parler d'agence ? Göksin développe ses films et tire ses photos dans les WC d'un studio de 16 m² loué à Fernand Raynaud. Göksin et Phyllis « font » alors les aéroports pour envoyer les clichés dans le monde entier – notamment ceux de Jean Bertolino, et des personnalités du show-biz. *« Phyllis a une fois arrêté un avion sur la piste pour donner un film à transporter. »*

AUJOURD'HUI, Göksin Sipahioglu dirige un joujou performant, officiellement créé en 1973 : un immeuble de 8 000 m² situé boulevard Murat avec une entrée high tech ornée de seize télévisions – 152 salariés, 32 photographes exclusifs, 7 000 correspondants occasionnels dans le monde dont 2 000 « actifs », jusqu'à 50 reportages diffusés quotidiennement dans 47 pays, 20 millions de photos en archives dont 300 000 numérisées, un chiffre d'affaires de 100 millions de francs, près de 8 millions de francs de bénéfices depuis deux ans quand ses concurrents tirent la langue.

Il n'empêche, le patron a une réputation tenace de *« bon journaliste et mauvais gestionnaire »*. Beaucoup ajoutent : *« C'est mieux que le contraire. »* Et de rappeler en rigolant l'époque où *« Göksin prenait l'argent de la machine à café pour payer un photographe »*.

Sipa a été, en trente ans, une formidable école de journalisme. *« Le talent de Göksin est de repérer celui des autres »*, dit le photographe Patrick Frilet, qui enseigne le reportage photo au CFD-l'Ecole des métiers de l'information. Celui d'Abbas, par exemple, un photographe qu'il envoie au Vietnam en 1971, ou de Luc Delahaye, qui a suivi les bouleversements dans l'Europe de l'Est – tous deux aujourd'hui à l'agence Magnum. Mais aussi celui d'une vingtaine de reporters à la forte personnalité, de Yan Morvan à Michel Setboun. Ou de futurs directeurs d'agence, comme Annie Boulat (Cosmos).

LA plupart de ceux qui ont quitté l'agence – certains y sont revenus – parlent de Göksin comme d'un *« seigneur généreux et fidèle »*. Yan Morvan : *« Il me fait penser au Commendatore Enzo Ferrari avec ses pilotes. Il mettait plusieurs photographes sur le même "coup" pour obtenir les meilleures images. »* Luc Delahaye : *« Il a du panache et a toujours privilégié le journalisme sur la photographie. »*

Göksin Sipahioglu n'était pas un grand photographe, mais il était *« toujours là où il faut être »* avec des images où l'information l'emporte sur la composition. Comme dans cet instantané violent pris à Djibouti, en 1967, où quatre militaires français le visent avec leur arme.

Tout naturellement, l'agence Sipa tient sa réputation de son secteur « news ». *« Dans un paysage d'agences tièdes, Göksin est le seul à prendre des risques financiers et à produire des sujets sur l'actualité internationale »*, dit Jean-François Leroy. Il y a encore peu, les meilleures photos du Kosovo ont été ramenées par Alexandra Boulat. *« Sipa reste la dernière agence qui donne vraiment sa chance aux jeunes »*, affirme Patrick Frilet. L'intéressé confirme : *« Je reçois dix lettres par jour. Je viens d'engager une belle fille qui est encore dans une école photo pour avoir son BTS. »*

Evoquant la mort annoncée du photojournalisme, il embrasse du regard l'objet de sa réussite. Il est vrai que sa conception de la photo de presse est pragmatique. Une bonne photo est une photo publiée. Si possible en couverture. Qu'elle soit prise, « volée » ou « récupérée ». Il rappelle une de ses convictions, qui choque certains.

Un photographe ajoute que *« Göksin est prêt à tout pour décrocher un scoop »*. Et qu'il a *« un sens inouï du marché de la presse »*. Une légende veut qu'il ait placé un photographe derrière toutes les grandes synagogues d'Europe durant une période d'attentats. L'intéressé n'est pas en reste quand il raconte son *« coup »* à Entebbe (Ouganda), en 1976, où les passagers d'un Airbus étaient tenus en otages. Il revenait de reportage d'Afrique vers Paris. *« J'ai demandé au pilote de modifier sa trajectoire pour survoler l'avion au sol et le photographier par le hublot. »*

Reste que le secteur *people* (portraits de personnalités, princesses), qui a grimpé à 40 % du chiffre d'affaires, devient de plus en plus indispensable pour rentabiliser l'agence : *« Sans le people, et un réseau de correspondants bon marché, Sipa ne tient plus »*, s'inquiète un photographe.

Göksin le reconnaît à demi-mot : *« Le Kosovo m'excite ; Diana, je me sens obligé de le faire. »* Il ajoute : *« Les gens veulent plus de rêve et moins de sang. »* Pour que l'actualité internationale, aux coûts exorbitants, soit « couverte », il a salarié des photographes. Il sait qu'il rame à contre-courant. Mais il tient. Lors de la finale de la Coupe du monde de football, il a même repris ses appareils en tribune de presse. *« J'ai voilé mes films »*, rigole-t-il. Comme s'il lui fallait, une fois de plus, se distinguer de la vague.

Michel Guerrin

La culture, parente pauvre de la construction européenne

LE SECTEUR CULTUREL fait vivre en Europe davantage de personnes que l'agroalimentaire. Les sommes consacrées à la culture dans le budget communautaire sont pourtant dérisoires par rapport à celles déployées pour soutenir les prix agricoles. L'aide au cinéma et à l'audiovivuel ne représente que 0,06 % du budget de l'Union. Des principes qui paraissaient acquis, comme le prix unique du livre, risquent même d'être remis en cause dans un avenir proche. La directive « Télévision sans frontières », qui impose des quotas de diffusion de films européens, a certes été adoptée en 1989. Mais lorsque créateurs et producteurs ont voulu la renforcer en 1996, ils n'ont pu obtenir l'accord du conseil des ministres, ni la majorité qualifiée requise au Parlement européen. Face à la création de l'euro, la culture pèse assurément d'un faible poids dans les décisions de Bruxelles. Elle est la parente pauvre de la construction européenne.

Ce constat a dominé les rencontres que la Fondation Jean-Jaurès a consacrées, samedi 14 novembre, au palais de l'Unesco, à *« l'Europe, la force de la culture »*. Pierre Mauroy, président de cette fondation, avait invité à Paris bon nombre des responsables politiques européens dans ce domaine et quelques créateurs. L'ancien premier ministre socialiste français a évidemment été aidé par le fait que les quatre principaux pays de l'Union européenne, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie et la France ont actuellement des gouvernements de gauche.

L'arrivée au pouvoir des sociaux-démocrates en Allemagne a eu, entre autres conséquences, la création d'un poste de ministre fédéral de la culture, qui n'existait pas jusque-là. Le nouveau titulaire, Michael Naumann, ancien journaliste et ancien éditeur, a été très applaudi lorsqu'il a affirmé que l'*« Europe n'existe pas seulement pour lancer une monnaie unique ou réglementer le prix de la viande de porc. Elle est là aussi pour nous permettre de développer notre spécificité culturelle européenne »*. Michael Naumann a lancé un vibrant plaidoyer en faveur du maintien du prix unique du livre. Cet accord passé entre éditeurs, distributeurs et libraires est à ses yeux essentiel. Sans lui, les librairies de quartier subiront rapidement le sort des petites épiceries remplacées par les grandes surfaces.

PROFONDES DIVERGENCES

La victoire des travaillistes en Grande-Bretagne s'est également traduite par la création en 1997 d'un ministère de la culture confié à Chris Smith. Mais cette convergence apparente des pays européens, alors que l'existence même d'un ministère de la culture est impensable aux Etats-Unis, masque de profondes divergences. La Grande-Bretagne continue de suivre une philosophie très libérale en matière culturelle. Elle a quitté le fonds Eurimages du Conseil de l'Europe, qui favorise les coproductions cinématographiques entre au moins deux pays européens. Elle ne pratique pas le prix unique du livre. Et elle défend le modèle américain du copyright, qui protège avant tout les producteurs, à la différence du « droit d'auteur » à la française, plus favorable aux créateurs. Le Royaume-Uni destine 0,25 % de son budget à la culture. Par comparaison, la France y consacre 0,96 % et Lionel Jospin a réaffirmé à l'Unesco la volonté de son gouvernement d'atteindre *« avant la fin de la législature »* la proportion symbolique de 1 %.

Le premier ministre a également fait l'éloge de la politique culturelle suivie par la France depuis 1981 *« par la volonté du président François Mitterrand, le dynamisme de son ministre de la culture Jack Lang, et la conviction de la majorité d'alors »*. Le champ d'action a été élargi. *« La photographie, le cirque, le rock ont eu droit de cité. »* Et Lionel Jospin de citer la Fête de la musique, la construction de l'Opéra-Bastille, l'aménagement du Grand Louvre et la création de la chaîne de télévision franco-allemande Arte.

L'« ARROGANCE » AMÉRICAINE

La politique culturelle française reste donc marquée par une forte intervention de l'Etat et la conviction que *« les biens culturels ne sont pas des marchandises comme les autres »*. C'est pour cette raison que la France s'est récemment retirée de la négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), menée au sein de l'OCDE. *« Nous ne pouvions envisager de revenir subrepticement sur une exception culturelle obtenue de haute lutte lors du dernier cycle de négociations du GATT »*, a déclaré M. Jospin. C'était tout le système d'aide au cinéma français qui était en cause avec l'AMI, les « majors » américaines demandant à bénéficier, au nom de l'égalité de traitement entre investisseurs nationaux et étrangers, des subventions provenant de la taxe payée sur tout billet d'entrée dans une salle de cinéma.

Les hautes cheminées du *Titanic* et les grandes oreilles de Mickey flottaient, en effet, comme des spectres menaçants, sur les participants réunis à l'Unesco. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes a dénoncé *« la force potentiellement corrosive pour nos cultures du phénomène de la mondialisation »*. Manuel Carrilho, ministre portugais de la culture, a critiqué l'*« arrogance »* d'un pays, les Etats-Unis, qui ne veulent entendre d'autre langue que l'anglais. Catherine Trautmann, ministre français de la culture et de la communication, a estimé qu'il fallait éviter tout *« angélisme »* dans les rapports avec les Etats-Unis. *« Est-ce que ceux-ci sont prêts, ou non, à accepter l'existence d'un marché européen disposant de protections particulières pour les œuvres culturelles ? »*, s'est-elle interrogée. La réponse est évidemment négative.

Face à l'invasion des produits culturels américains, l'Europe paraît bien démunie. Il n'est même pas évident qu'elle perçoive ce phénomène de la même façon en France et en Allemagne. *« Il faut résister à la tentation de l'anti-américanisme culturel. Nous devons rester à l'écoute de ce qui émerge aux Etats-Unis, sans un sentiment indu de supériorité »*, affirme Michael Naumann. Le cinéaste allemand Volker Schlöndorff, qui a passé sa jeunesse en France, est encore plus radical, voire provocateur. *« Malgré toutes les bonnes paroles des uns et des autres, l'anglais est la langue commune de l'audiovisuel et ce triomphe est dû aux immigrants européens qui sont allés travailler dans les studios d'Hollywood »*, affirme-t-il.

Ces propos tranchaient nettement sur le consensus, généralement affirmé à l'Unesco, concernant les bienfaits de l'*« exception culturelle française »*, et des subventions étatiques. Il y eut même une remarque iconoclaste du sociologue autrichien Silvio Lehman à propos des hauts salaires et de la faible rentabilité des fonctionnaires européens de la culture, retranchés dans le confort de leurs bureaux.

Dominique Dhombres

Dérive *par Cardon*



L'adhésion de Chypre à l'UE paraît toujours aussi problématique

C'EST UNE POLITIQUE difficile à maîtriser que mène l'Union européenne (UE) en Méditerranée orientale. Avec Chypre, les négociations d'adhésion sont entrées dans une nouvelle phase le 10 novembre, en même temps qu'avec les cinq pays d'Europe centrale qui à Luxembourg, en décembre 1997, avaient été identifiés comme les mieux préparés parmi les dix candidats. L'échéance est encore lointaine, mais les Quinze pourraient ainsi être entraînés un jour à devoir accueillir une île encore divisée. Avec ses 35 000 soldats turcs au nord, sa « ligne verte » où campent les casques bleus des Nations unies et, peut-être, des missiles achetés aux Russes déployés au sud. L'engrenage de tous les dangers ! Quatre pays de l'UE, dont la France, viennent d'exprimer leur préoccupation. La perspective d'une adhésion de Chypre est mal vécue par la Turquie, avec laquelle l'Union cherche désespérément à normaliser ses relations. Les quelques résultats obtenus dans ce sens ces dernières semaines risquent d'être compromis par l'attitude peu conciliante de la Grèce.

UNION DOUANIÈRE

Ils sont loin, les espoirs nés de l'accord conclu le 6 mars 1995 alors que la France présidait les travaux de l'Union. Il s'agissait d'un compromis où chacune des parties (Grèce, Chypre, Turquie) trouvait son compte. Les Quinze s'engageaient à ouvrir les négociations en vue de l'adhésion de Chypre, au plus tard six mois après la fin de la Conférence intergouvernementale (CIG) chargée de réviser le traité de Maastricht. Nicosie et Athènes obtenaient satisfaction. En contrepartie la Grèce ne faisait obstruction ni à l'établissement d'une union douanière avec la Turquie ni à la reprise d'une assistance financière. En décembre 1995, à Madrid, les Quinze, imprudemment, liaient les négociations d'élargissement avec les pays d'Europe centrale à celles avec Chypre.

L'association avec la Turquie, qui date de 1963, allait pouvoir ainsi être relancée et l'Europe resserrer ses liens avec un partenaire qui, sur le plan commercial et géopolitique, à la limite du monde arabe, à deux pas des champs de pétrole de la Caspienne, occupe une place de choix. Il fallut vite déchanter. L'armée turque s'agitait autour d'îlots de la mer Egée et l'on se retrouva à la case départ, les Grecs bloquant à nouveau l'aide financière, les Turcs clamant leur opposition à l'idée d'une adhésion de Chypre tant qu'eux mêmes ne pourraient rejoindre le club communautaire et menaçant d'annexer la « République turque de Chypre », c'est-à-dire la partie nord de l'île qu'ils occupent depuis 1994.

A Luxembourg, en décembre 1997, la situation s'est encore tendue. Les Quinze ont ouvert le processus d'élargissement avec les dix pays d'Europe centrale et Chypre, en renvoyant la Turquie à des jours meilleurs. Furieux d'être rejetés, les Turcs décidèrent alors de rompre leurs relations politiques avec l'UE, de boycotter la Conférence européenne mise en place à l'initiative de la France pour servir de lieu de rencontre aux Quinze et à l'ensemble des candidats. Mais ils se gardèrent de remettre en cause l'union douanière.

Les négociations commencèrent comme prévu le 31 mars. Les Français, qui, à l'initiative de Jacques Chirac – *très déterminé sur cette ligne* – avaient essayé, sans succès, de reporter les pourparlers avec les Chypriotes, tenaient désormais le langage de la résignation. Mais le problème revient régulièrement, lancinant, car, là-bas, entre Athènes et Ankara, à Chypre, entre les communautés grecque et turque, malgré les efforts des Nations unies, malgré une nuée de médiateurs, il n'y a pas le moindre élément d'apaisement en vue. C'est ainsi un changement de cap important qui s'est produit le 10 novembre, lors du passage à la phase active de la négociation : l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas, rejoignant la ligne critique de la France, ont rendu publique une « déclaration » rappelant qu'au terme des conclusions du Conseil européen de Luxembourg *« l'adhésion de Chypre devait bénéficier à toutes les communautés et devait concourir à la paix civile et à la réconciliation »*. Les quatre pays y expliquaient que l'absence de progrès politique allait compliquer la négociation, voire, dans certains domaines, la rendre impossible.

DROIT DE VETO

Les Chypriotes étaient ainsi incités à prendre conscience que l'adhésion de leur pays n'irait pas de soi et qu'il était nécessaire qu'eux-mêmes s'appliquent activement à faire avancer une solution politique. La force du message n'a pas échappé aux Grecs. Ils ont à leur tour publié un communiqué où ils avertissent que les pays candidats doivent être traités selon les mêmes critères, que *« les actions ou les déclarations qui ne sont pas conformes à cet esprit mettent en péril la dynamique de l'ensemble du processus »*. Une menace de bloquer l'élargissement à l'est dans le cas où l'Union différerait l'adhésion de Chypre. Mais est-elle crédible ?

Les quatre auteurs de la « déclaration » ne précisent pas si, le moment venu, ils s'opposeront à l'adhésion de Chypre dans le cas où une solution politique ne serait pas intervenue dans l'intervalle. Le faire reviendrait à consentir aux Turcs un droit de veto sur l'adhésion de l'île. La France estime que le meilleur moyen d'échapper à un blocage est, encore et toujours, d'œuvrer pour une détente générale. Plutôt donner des raisons de satisfaction à la Turquie que de la rejeter : c'est ce que Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes, a expliqué le 10 mars à M. Cassoulidès, ministre des affaires étrangères de la République de Chypre, qui n'a pas paru fermé à ce langage.

Tel est le sens de la double intervention de la Commission européenne ces dernières semaines. Elle a produit au début du mois un « avis » sur la Turquie, comme sur les onze autres candidats : Ankara a apprécié d'être ainsi traité sur le même plan que les pays d'Europe centrale ou que Chypre et a annoncé, dans la foulée, son intention de reprendre ses relations politiques avec l'UE. La Commission a également proposé de débloquer l'aide financière en faveur des Turcs selon une procédure à laquelle les Grecs ne pourront opposer leur veto. Mais les autorités d'Athènes ont déjà protesté et fait savoir que si le Conseil passait outre, elles porteraient le cas devant la Cour européenne de justice...

Philippe Lemaître

PRÉCISION

AFGHANISTAN

Gilles Dorronsoro nous demande de préciser que, contrairement aux assertions de Christophe de Ponfilly, dans un point de vue publié dans *Le Monde* du 30 octobre, il a effectivement rencontré le commandant Massoud en Afghanistan.

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Des règles pour l'informatique

A cause d'une puce qui coûte quelques francs, la plupart des ordinateurs encore vendus aujourd'hui ne passeront pas sans dommages l'an 2000. On savait que l'horloge qui fournit la date et l'heure aux ordinateurs calculait l'année avec deux chiffres au lieu de quatre et que cela pouvait créer un « bogue », une confusion aux conséquences incalculables entre l'an 2000 et l'an 1900. On pensait que, connaissant le problème, les constructeurs le maîtrisaient au moins pour leurs productions les plus récentes. On achetait ainsi en toute confiance des machines estampilllées *« compatibles an 2000 »*, persuadé que le fameux bogue était terrassé. Erreur, car cette « compatibilité an 2000 » est proclamée sur la foi d'un test qui néglige le cœur du système, l'horloge en temps réel.

Comment expliquer une telle négligence ? Engagée dans une course effrénée à l'innovation, l'industrie informatique est coutumière de ce genre de pratiques qui, dans d'autres secteurs, provoqueraient des cataclysmes. Elle a pris l'habitude de commercialiser des logiciels bourrés de bogues, sous prétexte que la réalisation de tests complets prendrait trop de temps et d'argent. Quand l'industrie pharmaceutique patiente des années avant d'obtenir l'autorisation de mettre sur le marché un nouveau médicament, les éditeurs de logiciels diffusent des versions qui sont souvent des bombes logicielles. Quand les constructeurs automobiles dépensent des milliards de francs pour réparer les modèles qui présentent un défaut, l'informatique se contente d'offrir des tee-shirts aux amateurs qui détectent et résolvent les malfaçons.

Industrie jeune s'adressant à des fanatiques de l'innovation ou à des clients totalement désarmés devant la complexité des ordinateurs, l'informatique a pris de mauvaises habitudes. Qu'importe les erreurs, pourvu que les ventes et les profits progressent. Aujourd'hui, la situation est pour le moins inquiétante. En dépit des assurances données par leurs fabricants, ordinateurs et logiciels mis en vente aujourd'hui ne sont pas tous aptes à passer sans encombre l'an 2000.

Constructeurs et éditeurs campent sur leur position et cherchent à conforter les situations de monopole qu'ils se sont constituées. *« Les problèmes résiduels sont mineurs et une "rustine" suffit pour les résoudre »*, déclarent-ils. Une fois de plus, ce sont les clients qui devront payer les pots cassés. La technique des « rustines » est loin d'être sans danger. Il faut savoir où, quand et comment les utiliser alors que l'immense majorité des utilisateurs manquent des compétences informatiques nécessaires.

Les constructeurs s'en moquent. Ils profitent de l'absence totale de régulation dans leur domaine. La très sévère Federal Communication Commission (FCC) américaine, haute autorité pour les télécoms, n'a pas d'équivalent pour l'informatique, secteur pourtant similaire et connexe. Il est grand temps que les Etats contraignent cette industrie, si présente désormais dans notre vie quotidienne, à plus de rigueur et de responsabilité.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ; Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ; Michel Kajman *(Débats)* ; Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ; Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*, Fonds commun de placement des personnels du *Monde*, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La politique en faillite

« IL Y A longtemps que les dés sont jetés quand une époque commence à discuter de sa propre décadence », écrit Pierre Reverdy dans *La Revue de Paris* (octobre 1948). Est-ce vraiment une décadence que les intellectuels de notre pays se proposent d'analyser et d'arrêter ? Est-ce au contraire une force neuve, qu'ils sentent prisonnière d'institutions vieillies et de préjugés, qu'ils entendent déceler et libérer ?

Quand les esprits les plus détachés des contingences concentrent leur attention sur les problèmes politiques on peut bien présumer que ceux-ci dépassent les discussions de régime, de partis, d'alliances et d'élections. Symptôme de décadence ou inquiétude d'une délivrance, n'importe ! Le fait est que ces problèmes atteignent aujourd'hui une telle profondeur que leur solution relève non plus de la seule compétence des politiciens (si l'on ose dire !), moins encore de leurs intrigues et de leurs coups fourrés, mais de la méditation des penseurs les plus désintéressés.

La faillite de la politique, quand elle est aussi générale, confine à une crise de civilisation. Pour en sortir, il est insuffisant, aveugle et vain de chercher une issue au niveau des législations fiscales, syndicales ou constitutionnelles, qui n'est que celui des troubles de surface. On n'arrête pas une inondation en pataugeant dans l'eau sale. Il faut remonter aux causes et, comme disait Platon en songeant aux malheurs d'Athènes, *« soigner les âmes »*. Il faut aller jusqu'au cœur du politique, qui se confond avec celui de la morale et participe directement d'une philosophie de l'homme.

Jean Chevalier
(20 novembre 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : 01-42-17-29-33
Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Justice pour la cour d'assises

par Philippe Bilger

QU'il y ait des problèmes judiciaires plus urgents à résoudre que celui de la cour d'assises est une première évidence. En particulier, celui, chronique, de la justice au quotidien, devenu aujourd'hui d'autant plus insupportable qu'il fait contraste avec l'indépendance politique de la magistrature démontrée dans des affaires éclatantes. L'ombre, derrière, est pleine d'une justice à réformer mais qui intéresse fort peu de monde.

Qu'il soit paradoxal de vouloir modifier l'administration de la justice criminelle, qui, dans l'ensemble, fonctionne remarquablement grâce à la participation des citoyens, est une seconde évidence. La France a l'habitude de ces échauffements qui trouvent leur finalité en eux-mêmes et s'éteignent, une fois la raison recouvrée et qu'il a été concédé à la nécessaire agitation des idées.

Cependant, on continue de dire et d'écrire que l'absence d'une possibilité d'appel en matière criminelle représente un scandale et que des erreurs judiciaires seraient commises à cause de cette particularité procédurale. Tout cela relève, me semble-t-il, d'un procès biaisé qui voit se conjuguer l'intérêt légitime des avocats et la naïveté, fortement teintée d'ignorance, de la plupart des médias informant sur le judiciaire.

Pour peu qu'on veuille bien considérer la nature des émois qui, périodiquement, bouleversent le monde médiatico-judiciaire, force est de constater que le soupçon d'erreur judiciaire ne résulte jamais directement de la réalité du débat de l'audience criminelle mais, au contraire, le plus souvent, de la collusion *a posteriori* entre des avocats désavoués par un jury (3 magistrats et 9 citoyens tirés au sort) et des journalistes ayant vu évidemment un autre procès que celui, immédiat et authentique, vécu par les juges, les jurés, l'accusation et l'avocat de la partie civile. D'où l'hiatus fréquent entre la réalité criminelle et sa représentation médiatique, celle-ci parvenant à faire croire, parce qu'elle détient le pouvoir de commenter et d'interpréter publiquement ce qui a été, que la certitude judiciaire est malsaine, sujette à caution et forcément à réviser. Comment ne pas admettre qu'une « erreur judiciaire » se fabrique et qu'on pourrait aisément, à partir du débat le plus équilibré et le plus transparent et de l'arrêt le plus indiscutable, mettre en branle tout de même le mécanisme du soupçon ?

Cela est vrai des affaires criminelles qui ont défrayé la chronique, ces derniers temps. C'est cette alliance systématique entre une partie (qui n'a pas convaincu le jury) et le journalisme de compte rendu judiciaire qui crée le spectre de l'erreur, et non pas l'inverse. Ce journalisme est, d'ailleurs, en France, d'une insigne faiblesse (à quelques exceptions près), enfermé qu'il est dans une subjectivité forcenée et un contentement de soi abusif. Rien de plus facile, donc, et de plus gratifiant, que de lancer, dans l'air du temps, après la vérité de l'audience, une impression d'une autre sorte qui n'est destinée qu'à faire naître le doute et qui est le résultat d'une conjuration entre une impuissance de vaincu et une partialité de témoin.

La réforme de la cour d'assises n'est pas une priorité. Est-elle même souhaitable ?

L'intérêt des avocats est légitime, on l'a dit. Ils ont une cause à défendre. Mal ou médiocrement plaidée hier, demain elle leur offrira encore une chance. Comment ne pas comprendre – et ne pas approuver si on est avocat – la volonté d'élargir sans cesse et le plus possible l'espace de contestation d'un arrêt criminel de condamnation, que ce soit par la multiplication des recours (instauration de l'appel) ou par l'utilisation de méthodes plus subtiles telles que la manipulation, certes consentie, des médias pour l'invention ou l'exploitation d'un doute. Je ne discute pas la nécessité, pour un avocat, de ne pas arrêter son combat au procès, mais de le poursuivre tant qu'il peut, tant qu'on le lui permet. Mais, de grâce, cessons l'hypocrisie de cette discussion sur l'appel des décisions criminelles. Il ne convient pas de chercher à dissimuler des dysfonctionnements singuliers, des erreurs individuelles ou des déceptions judiciaires derrière une sorte de défense et illustration de la procédure d'appel qui viendrait réparer les prétendues tares d'un système dont je persiste à penser que, pour une justice humaine, il procure le plus de garanties et de fiabilité. La présence de citoyens pour rendre la justice avec des magistrats, à la suite des débats oraux, libres et contradictoires, constitue, plus que jamais, une chance.

Je le repète : la crise de la justice est ailleurs. La justice au quotidien, son efficacité et ses réponses. Le pouvoir des magistrats et ses nécessaires limites qui impliquent une indépendance maîtrisée et respectueuse des droits de chacun, puissants et démunis. L'organisation judiciaire qui, au lieu d'être inspirée par l'esprit d'entreprise, demeure encore trop énivrée par la seule perfection formelle de ses démarches juridiques, sans percevoir l'attente impatiente, inquiète, des justiciables. Faut-il rappeler qu'on travaille pour eux, pas pour nous ?

La réforme de la cour d'assises n'est pas une priorité. Est-elle même souhaitable ?

Philippe Bilger *est avocat général à la cour d'assises de Paris.*

La souveraineté culturelle

par Claude Lelouch et Claude Miller

LA décision du premier ministre, Lionel Jospin, de retirer la France des négociations de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) mérite d'être saluée. Pour autant, cette décision juste, courageuse, efficace (c'est la première fois, depuis les années 60, que la France pratique la politique de la chaise vide dans une enceinte internationale) ne doit pas masquer la réalité. L'AMI n'est qu'une arme parmi tant d'autres permettant aux Etats-Unis d'influencer la constitution de règles au niveau mondial qui puissent soutenir l'expansion de leurs industries de communication.

Pour les Etats-Unis, le secteur audiovisuel constitue une industrie performante à l'exportation, qui rivalise avec le secteur aéronautique. La Californie est le fief des industries de communication. Ses représentants au Congrès sont influents et n'ont de cesse d'obtenir que le marché s'élargisse pour ce secteur à l'exportation. Le président des Etats-Unis, qui, paradoxalement, recueille aujourd'hui la sympathie de nombreux artistes en Europe, est le premier *« lobbyiste »* du cinéma américain, lequel ne ménage pas les opérations de collecte de fonds en faveur de ses campagnes électorales.

L'administration américaine relaie efficacement Hollywood dans sa volonté de briser toute tentative d'organisation nationale et européenne de nos cinématographies. Ainsi la première démarche de l'ambassadeur américain à Rome avait-elle été d'aller s'assurer, lors de l'avènement du premier gouvernement de gauche en Italie, auprès du vice-président du conseil et ministre de la culture, qu'il n'y aurait pas de quotas audiovisuels sur les chaînes italiennes.

Le rapport Magaziner sur le commerce électronique, paru il y a plus d'un an et rédigé à la demande de la présidence américaine, met en exergue la nécessité d'ouvrir les négociations en vue de contraindre les pays qui disposent de quotas audiovisuels à les démanteler.

Après l'OCDE pour l'AMI, d'autres enceintes de négociation seront utilisées par les autorités américaines pour faire valoir leurs intérêts, qu'il s'agisse des traités bilatéraux, tels que le TEP, ou de la future négociation GATS 2000, ou encore des discussions sur le commerce électronique.

La pression américaine ne peut d'ailleurs que s'accentuer alors que les marchés tiers se ferment, sous le coup des crises financières, restreignant ainsi les débouchés pour le cinéma américain.

Le pire est à craindre pour l'avenir du cinéma français et européen, et pour l'ensemble des développements futurs de programmes liés aux nouvelles technologies et à Internet, car les Etats-Unis poursuivent en réalité un *objectif très simple* : interdire aux Européens de s'organiser dans ce secteur, de façon à maintenir leur avantage compétitif.

La France a compris, bien avant les autres, qu'il fallait organiser un transfert de ressources par le biais du marché (de la diffusion vers la production) en obligeant les diffuseurs à investir dans la production nationale et européenne, luttant en cela, il faut le dire, contre une tendance naturelle des diffuseurs tant publics que commerciaux à se fournir sur le marché américain.

Car le cinéma *et la télévision* ne sont pas seulement un enjeu économique, ils sont aussi un enjeu de civilisation et d'identité. Quel serait l'intérêt d'un monde sans conteurs d'histoires, dépossédé de son imaginaire, de ses langues ? Face à la machine décérébrante d'un certain cinéma hollywoodien, les cinémas nationaux sont autant de cinémas identitaires. C'est là que le cinéma opère cette fusion magique jamais démentie entre argent et création, entre marché et imaginaire.

S'il est manifeste que les Etats européens sont de plus en plus sensibles à la question dite *« des contenus »*, force est de constater que la faiblesse de leur approche réside dans leur incapacité à élaborer une *vision commune* au niveau européen, traductrice d'une ambition forte. De ce fait, en dépit des efforts récurrents de la France pour traduire au plan européen le savoir-faire français en matière audiovisuelle et cinématographique, il n'existe pas à ce jour de politique audiovisuelle commune reconnue expressément dans les traités communautaires et produisant des effets juridiques.

Ainsi, les mesures nationales que s'efforcent d'élaborer patiemment nos gouvernements non seulement ne trouvent pas une traduction concrète dans la réalité européenne, mais font même l'objet d'une critique récurrente et d'une remise en cause non seulement par les Américains, mais par les autorités européennes elles-mêmes.

Le cinéma et la télévision ne sont pas seulement un enjeu économique, ils sont aussi un enjeu de civilisation et d'identité

Lorsque ce n'est pas le commissaire Bangemann qui, sous prétexte de *« convergence »* entre les télécoms et l'audiovisuel, propose de faire table rase de l'organisation régulée du secteur audiovisuel, c'est le commissaire Brittan qui s'ingénie à remettre en cause les initiatives des Etats membres.

Nous disons que cela suffit. *Il* n'est que temps de sortir du discours politique à la petite semaine et d'ouvrir enfin le débat politique et philosophique sur la place de la culture dans les perspectives mondiales. Il est nécessaire, entre autres, d'envisager une approche ambitieuse à la veille de l'ouverture des négociations GATS à venir, qui, une nouvelle fois risquent d'être utilisées par les Américains pour engloutir tous les efforts consentis pour soutenir ou développer la présence des œuvres européennes sur les écrans. Dans ces négociations est incluse la question des subventions aux services : il y a là un danger extrême pour les différentes modalités d'aide au cinéma, subventions automatiques, primes à la qualité, avances sur recettes, prêts préférentiels, détaxation...

L'indigence des moyens et de la pensée politique nous avait contraint, en 1993, à défendre une forteresse assiégée autour du concept d'exception culturelle. Il s'agit dorénavant de revendiquer en toute liberté, en toute légitimité, au bénéfice du monde entier, la souveraineté culturelle, car notre combat en ce sens est un combat universel. Les peuples doivent pouvoir disposer de leur propre imaginaire.

Dans ces batailles d'un genre nouveau contre une hégémonie qui, pas moins que celles du passé, vise à asservir les esprits, à appauvrir la pensée, c'est évidemment vers la France que nous nous tournons pour obtenir que le débat sur la souveraineté culturelle soit lancé, au sein de l'Union européenne, certes, mais aussi de *l'Unesco* et des autres enceintes concernées.

Ainsi, au lieu de subir et d'attendre que l'ordre de bataille soit fixé par les Etats-Unis et leurs alliés – ce qui est évidemment le plus sûr moyen de perdre ou de se trouver en permanence en situation défensive –, nous demandons à la France et à ses partenaires de prendre une initiative en vue d'inscrire dans les négociations internationales une clause de souveraineté culturelle.

Claude Lelouch, Claude Miller, *cinéastes, sont respectivement vice-président et président de la société civile des auteurs-réalisateurs-producteurs (ARP)*

La probité

Pas de pluralité sans débat

La probité de l'avocat

par Yves Avril

De nombreuses prises de position viennent d'être publiées récemment sur le maintien de Roland Dumas à la tête du Conseil constitutionnel.

Quand le juriste s'exprime, son propos porte sur la présomption d'innocence ou le secret de l'instruction. En revanche, aucun avocat n'évoque le malaise que cette affaire peut susciter sur les rapports de la profession avec l'argent. L'avocat peut-il posséder des œuvres d'art valant plusieurs millions de francs, sans que l'on sache, à l'évidence, s'il s'agit de cadeaux, d'honoraires, ou d'acquisitions ? L'avocat peut-il recevoir d'un commissaire-priseur, en l'espace de trois ans, deux millions cinq cents mille francs d'honoraires sans que la cause en soit claire ?

On ne peut éluder la réponse en invoquant le secret de l'instruction : il tient ici du secret de Polichinelle. Un des avocats de Roland Dumas déclarait lui-même, à l'occasion d'entretiens sur le thème « Le juge, le journaliste et le citoyen », que les procès-verbaux sont *« imprimés dans le journal alors que leur encre n'a même pas fini de sécher »*. Tout récemment, Mme Deviers-Joncour a écrit que, dans la presse, *« les déclarations faites la veille dans le bureau des juges* [sont] *reprises en totalité et souvent mises en exergue, en caractères gras, en guise de titre »*.

Pourtant, l'avocat est astreint à des obligations déontologiques claires et de plus en plus rigoureuses. Dès sa prestation de serment, il *jure d'exercer ses fonctions avec probité*. Même si l'on peut y voir quelque hypocrisie, le désintéressement est expressément imposé comme règle professionnelle avec d'autres valeurs comme l'indépendance. Les rapports avec l'argent sont donc encadrés d'obligations contrôlées par le conseil de l'ordre, chargé de surveiller *« les comptabilités »*.

La première comptabilité est celle des fonds remis par les clients, obligatoirement déposés sur un compte bancaire commun, dans une Caisse de règlements pécuniaires des avocats (Carpa), ouverte dans chaque barreau sous le contrôle de l'ordre. Créée à Paris en 1957, la Carpa a fait l'objet d'une reconnaissance légale dès 1971 et les réformes successives, dont la dernière est en date de 1996, vont dans le sens d'un contrôle de plus en plus rigoureux. L'objectif premier est d'éviter les détournements de fonds appartenant à des tiers et de garantir au client la représentation immédiate des fonds qui leur sont destinés.

La seconde comptabilité est celle des recettes et dépenses du cabinet. Ses objectifs sont doubles. D'une part, permettre de remplir des obligations fiscales pour faire face aux prélèvements obligatoires, principalement l'impôt sur le revenu, puis, après le 1er avril 1991, la taxe sur la valeur ajoutée. En 1992, le droit interne a transposé une directive européenne de 1991. Les membres du barreau doivent ajouter dans leur facture la date de la prestation outre la *« quantité et dénomination précise des services rendus »*.

A ce titre, la comptabilité ne laisse place ni à la fantaisie ni aux palinodies. Recettes et dépenses doivent être contenues dans un livre-journal. Les factures doivent être datées, numérotées de façon chronologique et continue. D'autre part, l'avocat doit être clair dans ses relations avec la clientèle. Il lui faut remettre un compte détaillé, affaire par affaire, et pouvoir en justifier à son bâtonnier, compétent pour trancher les contestations relatives tant au principe qu'au montant des honoraires.

Dans le même souci de transparence, le législateur a créé en 1977 des centres de gestion agréés par l'administration fiscale. En échange d'abattements fiscaux, l'avocat s'engage à une sincérité totale, prohibant pratiquement les règlements d'honoraires en espèces. Le centre contrôle alors la régularité de la comptabilité. Il faut savoir que les avocats ont adhéré massivement à ces nouvelles possibilités.

Un exemple ? Une interdiction de trois ans contre un avocat convaincu d'avoir volé trois bouteilles d'alcool dans un supermarché situé à quelques centaines de kilomètres de son domicile professionnel

On comprend vite que, face à ces obligations, le paiement en nature n'a plus sa place.

A ce stade, la conception ancienne de l'honoraire *« tribut volontaire et spontané de la reconnaissance du client »* a complètement disparu. L'honoraire se définit comme l'équitable contrepartie d'une prestation, un juste prix. Il ne dépend ni de l'inspiration du moment, ni des besoins de l'avocat, ni de son degré de sympathie pour le client. La législation économique récente (1986) oblige l'avocat, comme tout prestataire de services, à avoir un barème de prix et à le communiquer à tout demandeur de services qui souhaite le connaître. Cette indication doit figurer dans la salle d'attente. Le droit professionnel récent (1990) fait du contrat, de l'accord écrit entre l'avocat et son client, le principe de la fixation des honoraires. Encore faut-il noter que l'examen de décisions récentes montre que le juge se reconnaît le droit de revenir sur le contrat s'il conduit à des conditions excessives.

Les excès de l'avocat, les manquements flagrants à ces règles, sont assortis de sanctions qui relèvent de la responsabilité disciplinaire. Elles vont de la sanction de principe (le blâme) jusqu'à la radiation qui interdit définitivement à l'avocat de pratiquer sa profession, les amnisties excluant de façon systématique les atteintes à la probité et à l'honneur. L'interdiction temporaire avec sursis, ou ferme jusqu'à trois ans, donne des possibilités très étendues aux juges disciplinaires. Au premier degré, la décision est prononcée par le conseil de l'ordre et au deuxième degré par la cour d'appel composée alors de magistrats professionnels. L'examen des décisions montre une fermeté qui ne se relâche pas.

Elle couvre aussi bien les manquements à la probité dans le domaine privé que dans le domaine professionnel. A titre d'exemple, on peut citer un arrêt de la cour d'appel de Caen, rendu il y a quelques années, qui a confirmé la décision d'un conseil de l'ordre. Celui-ci prononçait une interdiction de trois ans contre un avocat convaincu d'avoir volé trois bouteilles d'alcool dans un supermarché situé à quelques centaines de kilomètres de son domicile professionnel.

Il appartient exclusivement au bâtonnier, au conseil de l'ordre ou au parquet général d'apprécier si un avocat doit s'expliquer devant la juridiction disciplinaire. On observera également que la notoriété ne doit être ni une circonstance aggravante ni une circonstance atténuante. En revanche, les élèves avocats qui passent en ce moment une épreuve de déontologie pour obtenir le certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) comme les membres des cent quatre-vingt-un barreaux de France qui ont juré de respecter ces règles ne peuvent supporter le doute ou l'approximation.

***Yves Avril** est avocat.*

Pas de pluralité sans débat

Suite de la première page

Certains se voient refuser le bénéfice de la loi Chevènement qui leur accorde le droit au séjour, du fait même d'avoir demandé à bénéficier de la circulaire ! Le réalisme, aujourd'hui, est de faire face au problème, non plus avec des principes, mais avec des solutions. Personne ne propose l'ouverture généralisée des frontières ou la régularisation de tous les sans-papiers. Il ne s'agit ici que de régulariser, par générosité ou par simple réalisme, celles et ceux qui ont déposé une demande en préfecture.

Au nom de la loi du plus fort ? Les rapports de force, ils existent, en politique comme ailleurs. Et je les prends en compte. Mais je crois dur comme fer, même si l'objectif semble marquer le pas en période préélectorale, qu'un des enjeux de la majorité plurielle, c'est de dessiner les contours, dans le travail en commun, la confrontation des points de vue, la réinterrogation de choix anciens, d'une nouvelle culture politique.

Notre gouvernement a su le faire pour sortir de la négociation calamiteuse de l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement), assumer son histoire en Nouvelle-Calédonie comme sur le Chemin des Dames, bâtir les contrats territoriaux d'exploitation – préfiguration de l'agriculture de demain –, inventer les emplois-jeunes, réduire le temps de travail...

Sur d'autres sujets : les sans-papiers, la place de l'automobile, la chasse, les différentes formes de cohabitation, les toxicomanies, le temps libre, les mentalités bougent. Il est important que les politiques publiques n'en restent pas à une vision figée des évolutions culturelles et sociales. Et ce n'est pas être arrogant ou donneur de leçons que de dire que les Verts ont une sensibilité particulière, culturelle, générationnelle, sur ces sujets. Elle enrichit toute la gauche plurielle.

Au nom d'une *« certaine idée de l'Etat »* ? Mais je revendique, moi, au contraire, de parler en conscience, même si cela est parfois difficile, quand j'estime que c'est mon devoir. Si je suis un jour entrée en politique, c'était pour dénoncer des situations qui me révoltaient. Je devrais, après tant d'années d'engagements, y renoncer ? Les ministres seraient-ils les seuls dans ce pays à ne pas devoir rendre compte à leur propre conscience ?

Donc je parle et, pis encore, il m'arrive de me reprocher d'être muette et de ne pas savoir apporter de réponses suffisantes à toutes les situations. La pluralité ne doit pas être vécue comme un handicap mais comme un atout. Nos concitoyens savent que nos sociétés sont entrées dans une phase de mutation : la gestion des affaires publiques devient forcément complexe. Toute décision doit prendre en compte des logiques parfois contradictoires : des individus et du collectif, du marché et de l'Etat, du consommateur, du citoyen et du contribuable, de l'enracinement et de la mobilité. Un vrai consensus se nourrit donc inévitablement de débats, pas d'arguments d'autorité ou de postures convenues. La majorité plurielle, ce n'est pas le plus petit dénominateur commun, ce ne sont pas les concessions lâchées ici ou là, ce n'est pas la moyenne des positions de départ : c'est l'enrichissement des points de vue et la recherche de solutions nouvelles. Ainsi, la pluralité n'est pas seulement une simple donnée de l'équation de départ : elle permet d'être plus inventif, d'aller plus loin.

C'est pourquoi les questions auxquelles nous sommes affrontés aujourd'hui appellent une méthode dynamique d'élaboration concertée au sein de la majorité : l'avenir des systèmes de retraite, l'équilibre de l'assurance-maladie, la future loi-balai sur les 35 heures, le soutien au tiers-secteur d'économie solidaire, la diversification énergétique, la fiscalité des pollutions, la politique des transports, la parité hommes-femmes – pour ne citer que ceux-là –, tous ces sujets méritent l'installation d'un cadre de discussion entre socialistes, Verts et communistes.

Ce n'est pas être arrogant ou donneur de leçons que de dire que les Verts ont une sensibilité particulière sur divers sujets. Elle enrichit toute la gauche plurielle

Mais un simple face-à-face entre partis politiques ne suffit pas à prendre en compte la diversité de notre société. C'est quand le gouvernement sait associer à sa réflexion et à ses décisions les acteurs de notre société qu'il est le mieux à même de répondre à ses aspirations et de s'inscrire dans une dynamique. Le processus de réduction concertée du temps de travail illustre la pertinence de cette démarche. C'est, au contraire, quand il a voulu aller trop vite et faire cavalier seul – même avec la meilleure volonté du monde – qu'il s'est heurté à des refus, des empêchements, des résistances et s'est retrouvé enfermé dans une guerre statique de positions.

Je souhaite donc qu'au déplaisir d'être morigéné – ou de morigéner – quand une parole divergente s'exprime se substitue le plaisir d'une convivialité fondée sur des débats plus sereins. Ainsi trouverons-nous la capacité de nous installer dans la durée et de préparer ensemble les échéances qui nous attendent.

Dominique Voynet

ASSURANCE Montré en exemple pour sa croissance ininterrompue pendant vingt ans, sa place de numéro un mondial et sa réussite aux Etats-Unis et dans le Pacifique, AXA traverse aujourd'hui une crise de croissance. ● LE GROUPE dirigé par Claude Bébéar a subi lors des derniers mois plusieurs revers en Europe et en Australie. ● L'ARRIVÉE en force sur son marché domestique de son grand rival allemand, Allianz, qui a repris les AGF, faisant passer AXA au deuxième rang européen. ● LE CONFLIT larvé en France avec le réseau des agents généraux souligne les difficultés de la fusion des équipes AXA et UAP. ● LE CHIFFRE D'AFFAIRES du groupe a baissé en France au cours des neuf premiers mois de l'année. ● BIEN DÉCIDÉ à contrer Allianz, AXA veut prendre une part active à la privatisation à venir du Lyonnais et oublie le discours critique tenu depuis des années sur la bancassurance.

Confronté en Europe à l'offensive d'Allianz, AXA cherche une riposte

L'assureur français, numéro un mondial et deuxième européen, a subi plusieurs revers au cours des derniers mois. Sa volonté de participer activement à la privatisation du Crédit lyonnais souligne son intention de contrer son grand rival allemand

AXA, le numéro un mondial et deuxième européen de l'assurance, dont la réussite était montrée en exemple, serait-il en train de perdre de sa superbe ? Dans le match qui l'oppose sur le Vieux Continent à deux de ses principaux concurrents, l'italien Generali et l'allemand Allianz, il vient d'essuyer plusieurs revers. La stratégie du groupe dirigé par Claude Bébéar suscite un scepticisme croissant de la communauté financière. Il est alimenté à la fois par l'intérêt soudain d'Axa pour le Crédit lyonnais, les interrogations sur la stratégie de bancassurance en Europe, une conjoncture du secteur moins favorable et le conflit avec les agents généraux en France.

Alors que les dirigeants d'Axa ne cessaient de dénoncer le protectionnisme allemand, l'italien Generali apporte un démenti à cette accusation en annonçant un accord avec la banque allemande Commerzbank, qui passe par des participations croisées (*Le Monde* du 11 novembre). La Commerzbank sera notamment le partenaire bancaire exclusif du troisième assureur allemand AMB, filiale de Generali rachetée en 1997 aux AGF. Avec cette opération, Generali, toujours fidèle à sa stratégie de miser sur les réseaux bancaires pour augmenter sa capacité de distribution, a remporté une manche face à Axa, tout en empiétant sur le terrain de chasse d'Allianz.

Au-delà, certains estiment qu'Axa, après avoir réalisé son coup de maître en mettant la main sur l'UAP, ce qui lui a permis de se hisser au premier rang sur le Vieux Continent, a très mal digéré le fait qu'Allianz, son grand rival, le détrône à nouveau sur le podium européen. Lors du lancement de l'OPA de Generali sur les AGF, en octobre 1997, puis de la riposte d'Allianz, Axa avait clairement soutenu l'assureur italien. Ce revers a contribué à faire oublier l'euphorie du mariage avec l'UAP.

D'autant plus que le groupe doit aujourd'hui gérer la période difficile de la fusion. C'est le moment dit de *« bascule informatique »*, qui consiste à unifier les systèmes et le lancement de produits communs. C'est ce qui a d'ailleurs constitué la principale cause d'opposition entre les agents généraux, le premier réseau de distribution, et la compagnie. Ce conflit, qui dure depuis cet été, commence à peser sur l'activité. *« Axa se montre trop arrogant, à l'égard de ses agents, de ses concurrents et de ses salariés »*, constate-t-on non sans amertume parmi les agents généraux.

Les dix premiers européens

CHIFFRE D'AFFAIRES 1997 DES PLUS IMPORTANTES COMPAGNIES D'ASSURANCE EN EUROPE — en millions d'écus — 1 ÉCU = 6,59 F.

ALLIANZ (Allemagne) + AGF	55 835
AXA-UAP (France)	46 503
GENERALI (Italie) + AMB + GPA	30 827
ZÜRICH (Suisse) + BAT	27 006
CNP (France)	16 756
WINTERTHUR (Suisse)	16 711
ROYAL SUN ALLIANCE (R.-U.)	16 064
PRUDENTIAL (R.-U.)	15 913
ING (Pays-Bas)	14 185
COMMERCIAL UNION (R.-U.)	13 709

AXA-UAP (fin 1997)
- Actifs gérés : 3 020 milliards de F.
- Résultat net consolidé : 7,9 milliards de F.
- Capitaux propres : 78,7 milliards de F.

Source : Generali

Le chiffre d'affaires consolidé d'Axa est resté stable à 271,9 milliards de francs sur neuf mois et a progressé de 4,8% à données constantes.

Le réseau d'agents Axa-UAP, qui compte 4 400 personnes (dont 1 400 agents ex-UAP), est le premier en France. Jean-Luc Bertozzi, directeur général d'Axa Assurances, affirme qu'aujourd'hui la direction a renoué le dialogue. *« Même si le rythme peut sembler rapide aux agents, cette fusion doit être menée tambour battant et l'objectif est d'en être sorti à la mi-1999. »* Pour Gérard Lebègue, président d'Arcades, syndicat d'agents généraux UAP, *« la porte est maintenant entrouverte avec un vrai début de dialogue »*. En Europe et dans le reste du monde, la stratégie n'est pas non plus très visible. Axa a connu son premier revers il y a quelques mois en Australie avec l'échec de la fusion entre National Mutual Holdings (NMH) et Lend Lease, pourtant programmée depuis de longs mois. Mais Axa affirme rester fidèle à sa stratégie d'expansion en Europe, notamment en Grande-Bretagne, en Allemagne et en Italie. La compagnie discute actuellement avec Guardian Royal Exchange (GRE), sixième assureur britannique. L'assureur affirme vouloir diversifier ses réseaux, mais il ne semble pas vraiment avoir adhéré au concept de bancassurance.

Du coup, le groupe de l'avenue Matignon justifie son intérêt pour le Crédit lyonnais en affirmant que ce sera sans doute un investissement financier attractif. De plus, ayant hérité de participations dans la banque française (environ 7 % du capital de la BNP et 7,8 % de celui de Paribas), *« nous voulons pouvoir tirer parti, comme investisseur, de la restructuration du marché bancaire français »*, confie Gérard de La Martinière, directeur général d'Axa. Or *« la privatisation du Lyonnais pourrait faire bouger les choses »*, poursuit-il.

Axa se plaît aussi à mettre en avant son partenariat industriel avec le Lyonnais pour l'assurance des prêts immobiliers, et a commencé à explorer des pistes de coopération avec la direction générale de la banque. La bancassurance a toujours été un *« mode de distribution complémentaire »*, explique aujourd'hui M. de la Martinière. Le terrain est déjà occupé par Allianz, qui distribue ses produits d'assurance-dommages aux guichets du Lyonnais depuis quatre ans. Cela étant, ce serait surtout pour Axa le moyen de contrer Allianz.

OPPORTUNITÉ

L'assureur français entend ne pas sortir de ses métiers, l'assurance et la gestion d'actifs, et n'a jamais envisagé de prise de contrôle du Crédit lyonnais. *« Nous ne voulons pas porter dans nos bilans des risques bancaires trop concentrés, alors que nous nous efforçons en assurance de répartir nos risques »*, souligne M. de La Martinière. Via Equitable, sa filiale aux Etats-Unis, Axa contrôle pourtant la banque d'affaires américaine Donaldson Lufkin & Jenrette (DLJ).

Autre explication avancée par Axa pour justifier son soudain intérêt pour le Lyonnais : il faut être fort sur son marché domestique. Dans ce contexte, l'élargissement des circuits de distribution avec notamment les guichets bancaires constitue une opportunité. Mais l'expérience de vente de produits d'assurances aux guichets de la BNP, héritée de l'UAP, n'a pas vraiment été concluante. Reste à savoir si Axa a vraiment les moyens et si l'enjeu de la bataille du Lyonnais en vaut la chandelle. En tout cas, Allianz, avec près de 88 milliards de marks (295 milliards de francs) de réserves cachées fin 1997, dispose d'une force de frappe qui en fait rêver plus d'un.

Pascale Santi

Le chiffre d'affaires du secteur a baissé en France

Le marché de l'assurance s'effrite petit à petit en France. AXA a vu ses primes fléchir de 4,1 %, à 45 milliards de francs, sur les neuf premiers mois de l'année, mais la performance est bien supérieure à celle du reste du marché, qui a connu un repli de 12 %. En assurance-dommages, le chiffre d'affaires d'AXA a baissé de 1,4 % à 21,5 milliards sur la même période. Les cotisations des agents d'AXA-UAP fléchissent de 1 %. Le marché lui-même continue de s'effriter en assurance-dommages, en accusant une baisse de 0,4 % sur les neuf premiers mois de l'année, après avoir baissé de quelque 1 % à 145,2 milliards de francs en 1997. Et cette baisse va se poursuivre en 1999, prévoit la profession, ce qui augure une concurrence de plus en plus vive entre les différents acteurs. Les agents généraux sont ceux qui souffrent le plus, avec une part de marché en assurance-dommages qui s'est réduite de 47 % en 1990 à 38,9 % en 1996 et 36,8 % en 1997, et cette baisse se poursuit.

Des dirigeants français riches grâce aux stock-options

LES PATRONS français ne sont pas à plaindre : tout comme leurs homologues américains, ils peuvent faire fortune. C'est ce que montre une enquête du magazine *L'Expansion*, publiée jeudi 19 novembre. Elle lève un coin de voile sur un avantage important dont bénéficient de plus en plus de cadres de haut niveau : les *stock-options*. Cette technique financière, courante et largement admise aux Etats-Unis, encore discutée en France, consiste à donner aux salariés la possibilité d'acheter à une date donnée des actions de leur entreprise à un prix défini à l'avance. Lorsque le dirigeant *« lève »* son option, c'est-à-dire achète les actions au prix prédéfini, il peut les revendre simultanément en Bourse. Si leur cours a progressé, il encaisse une confortable plus-value.

En analysant les rapports annuels des sociétés qui composent l'indice CAC 40, *L'Expansion* a calculé que, si tous les bénéficiaires de *stock-options* choisissaient de prendre leur plus-value aujourd'hui, ils se partageraient 28,6 milliards de francs. Avant la crise financière, ce montant aurait été supérieur à 40 milliards. Les seuls cadres d'Alcatel ont, dans l'intervalle, perdu 3 milliards de francs !

L'enquête classe les sociétés où les plus-values potentielles sont les plus importantes. Un groupe arrive loin devant tous les autres : la société de services informatiques Cap Gemini – que vient de rejoindre, en tant que directeur des ressources humaines, Jean-Michel Rale, le conseiller social de Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie. Viennent ensuite AXA, Vivendi (ex-Générale des eaux), L'Oréal et Suez-Lyonnaise.

L'assureur AXA est le groupe le plus généreux avec ses dirigeants, ou plutôt avec trente-six d'entre eux, triés sur le volet : en moyenne, ils peuvent compter sur une plus-value potentielle de plus de 66 millions de francs chacun. Chez L'Oréal, trente-quatre dirigeants ont chacun en moyenne une plus-value de 58 millions. Au sein du groupe Vivendi, quarante cadres peuvent tabler sur 40 millions de francs. Sodexho Alliance, LVMH ou Promodès ont choisi de récompenser une brochette plus large de dirigeants : de 52 à 86.

Les entreprises de croissance, notamment celles spécialisées dans la haute technologie, sont friandes de *stock-options*, relève l'enquête. De manière générale, de plus en plus de sociétés s'y convertissent. Leurs actionnaires sont très favorables à cette pratique... pour peu qu'elle soit transparente et connue de tous.

Sophie Fay

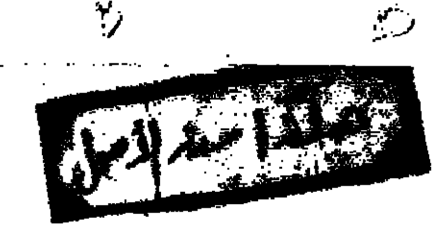
La Bourse de Paris reprend l'initiative face à Londres et Francfort

A L'APPROCHE de l'euro, le jeu d'alliances auquel se livrent les places financières européennes continue. Cherchant à reprendre l'initiative face à l'axe formé par les Bourses de Londres et de Francfort, la Société des Bourses françaises (SBF) a annoncé, jeudi 19 novembre, qu'elle organisera à Paris, vendredi 27 novembre, une réunion des présidents de neuf Bourses européennes *« pour avancer dans leur objectif commun de fonder un marché paneuropéen des actions. » « La SBF-Bourse de Paris a décidé d'inviter les présidents des Bourses d'Amsterdam, Bruxelles, Francfort, Londres, Milan, Madrid, Stockholm et Zurich »*, poursuit le communiqué. *« Les discussions porteront sur la définition d'un processus visant à préciser les étapes et les conditions nécessaires à la création d'un marché paneuropéen des actions fédérateur et compétitif. »*

La rumeur voulait que la Bourse parisienne annonce, dans les tout prochains jours, son ralliement au pôle Londres-Francfort, l'Exchange Alliance Board. Selon certains observateurs, Paris cherche à profiter des difficultés rencontrées dans le rapprochement des Bourses britannique et allemande. Alors que ces deux places avaient annoncé, en juillet, leur intention d'offrir, à partir du 4 janvier 1999, une plate-forme de cotation commune pour leurs principales valeurs, le projet a pris du retard. Début novembre, les deux alliés ont présenté à leurs opérateurs la *« première phase »* de leur rapprochement, qui permettra aux courtiers de chacune des places d'avoir accès à l'autre Bourse. L'établissement d'une véritable plate-forme commune a été repoussée à l'an 2000.

« L'alliance entre Londres et Francfort est plus un concept qu'une réalité. La réunion organisée à Paris permettra de passer d'un dialogue bipolaire à une discussion multipolaire », explique Jean-François Théodore, président de la SBF. D'autres analystes se montrent plus sceptiques sur les résultats de la rencontre parisienne du 27 novembre. Ils estiment que celle-ci est avant tout destinée à permettre aux dirigeants du marché français de sauver la face. Selon eux, elle ne changera rien dans les faits : le ralliement progressif de toutes les Bourses européennes à l'alliance Londres-Francfort. C'est d'ailleurs ce qu'a annoncé, mercredi 18 novembre, la Bourse de Madrid. L'accord prévoit que la Bourse espagnole disposera d'un siège au conseil d'administration de l'Exchange Alliance Board. *« Nous sommes ravis »*, a déclaré un porte-parole du London Stock Exchange, *« nous souhaitons accueillir toutes les autres Bourses qui partagent notre vision stratégique. »* Septième capitalisation d'Europe, avec 264 milliards dollars (1 480 milliards de francs), les Bourses espagnoles (Madrid mais aussi Barcelone, Valence et Bilbao) occupent le quatrième rang européen et le neuvième mondial en termes de volume d'activité.

Pierre-Antoine Delhommais



VIRGINIE,
ACTIONNAIRE DE FRANCE TÉLÉCOM
DEPUIS UN AN :

« Il y a un an, quand mon banquier m'a conseillé d'en prendre, ça m'a tout de suite semblé évident ! France Télécom, ça fait partie de notre vie quotidienne, on a la preuve tous les jours que c'est une valeur d'avenir. Avec le boom des téléphones mobiles, ils sont numéro 1. Mon seul regret, c'est de n'avoir pas pu obtenir à l'époque le nombre d'actions que je voulais... »

PHILIPPE,
ACTIONNAIRE DE FRANCE TÉLÉCOM
DANS UNE SEMAINE :

« Evidemment que c'était une bonne idée de devenir actionnaire de son téléphone ! Seulement moi, j'ai un peu manqué de réflexe quand ça s'est présenté... depuis, j'ai eu largement la preuve que j'avais eu tort ! C'est un secteur en pleine croissance et ils ont une stratégie de développement à l'international très bien pensée ! Autrement dit, j'ai raté le coche mais je ne le raterai pas cette fois ! »

FRANCE TÉLÉCOM OUVRE À NOUVEAU SON CAPITAL

Vous n'avez plus que 5 jours pour réserver.

Si vous profitez de cette nouvelle ouverture de capital pour réserver vos actions, vous êtes sûr d'être au moins deux fois mieux servi. Et bien sûr vous bénéficierez des conditions privilégiées réservées aux particuliers. Vous obtiendrez notamment une réduction sur le dernier cours de clôture de l'action connu lors de la fixation du prix de l'Offre à Prix Ouvert. Pour connaître le montant minimal de cette réduction fixé par le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, appelez le 10 10 ou contactez votre banque, Caisse d'Epargne, La Poste, le Trésor public ou une société de bourse.

Renseignez-vous en appelant le
10 10*
appel gratuit 24h sur 24

L'an 2000, c'est vous, c'est nous.



*Ou le 0 800 05 10 10 (appel gratuit) ou par Minitel 3614 code 1010FT (0,12 F la connexion puis 0,37 F la minute en France Métropolitaine) ou sur internet http://www.1010.francetelecom.fr
Un document de référence enregistré et une note d'opération préliminaire visée par la COB sont disponibles, sans frais, auprès de votre intermédiaire financier, de France Télécom ou du 10 10.

Téfal, en grève, s'inquiète des intentions de SEB

Le personnel réclame une hausse des salaires et s'interroge sur la stratégie de la maison-mère

ANNECY (Haute-Savoie)
de notre correspondant

Téfal vit depuis mardi 17 novembre l'un des conflits les plus suivis de son histoire. La grève paralyse le site principal de Rumilly (Haute-Savoie), qui emploie 2 567 salariés. Elle s'est étendue aux usines de Dampierre (Jura) et Tournus (Saône-et-Loire) qui comptent chacune 200 personnes. En Haute-Savoie, le mouvement mobilise 90 % des personnels de production, qui fabriquent les célèbres poêles et casseroles anti-adhésives. Mercredi 18 novembre, 2 000 personnes ont manifesté à Rumilly à l'appel de la CGT, majoritaire, et de la CFDT. Par solidarité, de nombreux commerçants ont baissé leurs rideaux. Trois entreprises assurent la prospérité de cette ville de 11 000 habitants : Téfal, Salomon (1 100 salariés) et Nestlé (300 salariés).

Les grévistes réclament une augmentation de salaire générale de 500 francs, un treizième mois au lieu de la prime de fin d'année, le passage de 38 h 30 à 32 heures sans baisse de salaire. Enfin, ils souhaitent conserver leur contrat de participation aux bénéfices de Téfal voué à s'aligner sur celui de SEB, la maison-mère, au 1er janvier 2000. Or la participation Téfal correspond à quatre mois de salaire, celle de SEB à deux semaines.

Le directeur général de Téfal, Jean-Yves Decroix, se réjouit que les salariés aient pu bénéficier de *« participations liées aux très bons résultats »*. Mais, pour lui, *« Téfal appartient à un groupe qui subit de plein fouet l'environnement économique mondial. Une solidarité doit donc s'établir en son sein »*. L'entreprise haut-savoyarde reste le fleuron du groupe. En 1997, elle affichait un résultat net de 187 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 3,23 milliards.

L'inquiétude du personnel porte, en fait, sur la stratégie de SEB. Le secrétaire de la CGT, Jean-Louis Pertou, explique ainsi une grève aussi massive : *« Les salariés de Téfal en ont ras-le-bol d'être commandés depuis le siège de SEB à Ecully (Rhône) »*. Pour débloquer la situation, le syndicaliste attend *« la preuve qu'à Rumilly il subsiste un vrai pouvoir de décisions »*.

RECENTRAGE CONTESTÉ

La CGT conteste le recentrage de Téfal sur ses activités traditionnelles (ustensiles à revêtement anti-adhésif) au détriment des nouveaux produits (pesage, domotique...). Le syndicat redoute des délocalisations vers les usines du groupe aux Etats-Unis, au Brésil, en Colombie, au Venezuela ou au Mexique, qui entraîneraient des suppressions d'emplois à Rumilly. Une crainte attisée par la fermeture récente de deux sites SEB dans les Vosges, avec un plan social de 220 suppressions de postes.

A Rumilly, les salariés regrettent l'audace industrielle de deux anciens PDG visionnaires de Téfal, Henri-Charles Digeon et surtout Paul Rivier, qui avait lancé les derniers produits-phares de la marque : fours, balances, appareils à raclette... Sous sa direction, Téfal avait atteint son effectif actuel alors que SEB souhaitait le plafonner à 1 000 salariés. Rappelé au siège il y a trois ans, M. Rivier a contribué au sauvetage de deux autres marques du groupe : Calor et Rowenta.

Christophe Vincent

A l'image des télécoms, l'eau devrait être soumise à une autorité de régulation

Le Haut Conseil du secteur public a adressé une recommandation en ce sens

Le Haut Conseil du secteur public publie, jeudi 19 novembre, un rapport sur les entreprises publiques à réseaux. Confrontées à l'arrivée des nouvelles technologies et à l'ouverture à la concurrence, celles-ci sont condamnées à s'adapter. Elles doivent être mises en situation d'égalité avec leurs concurrents privés. Il demande que l'eau soit soumise au même contrôle que l'électricité et les télécommunications.

RANIMÉ depuis un an par Lionel Jospin après une longue période de sommeil, le Haut Conseil du secteur public a décidé de frapper fort. Son rapport, qui a été remis au premier ministre et devait être rendu public jeudi 19 novembre, propose une rénovation complète du cadre juridique et réglementaire de tous les services publics en réseaux – EDF, GDF, Poste, SNCF mais aussi services de l'eau.

Le thème s'imposait aux yeux du Haut Conseil, qui réunit parlementaires, syndicats, administration, personnalités extérieures, au moment où les directives européennes sur l'ouverture des services publics se multiplient.

> « La mutation du secteur énergétique français ne sera complète et équitable que si elle va de pair avec une régulation avisée du secteur de l'eau et de l'assainissement »

Refusant de continuer à accepter les évolutions dos au mur, il a jugé qu'il était temps de tout remettre à plat et de se faire une doctrine sur l'évolution des services publics. *« Mieux vaut agir que subir. Alors que les échéances se précisent, il existe un formidable écart entre l'état des mutations juridiques et économiques engagées, connues des seuls spécialistes, et la perception qu'en a l'opinion publique »*, constate Dominique Baert, président du Haut Conseil du secteur public et député (PS) du Nord.

Nationalisés pour la plupart en 1946, les services publics français ont à répondre à un double défi. L'apparition de nouvelles technologies à des coûts compétitifs battent en brèche leur monopole, qui jusqu'alors semblait naturel. Dans le même temps, la mondialisation des échanges cassent les frontières des territoires, la constitution du marché unique européen accélérant encore les évolutions et l'ouverture à la concurrence.

Face à ces mutations, *« les monopoles publics ne peuvent que s'adapter aux nouvelles conditions »*, dit le rapport. Des premiers pas ont été faits avec le mouvement de dissociation des infrastructures et des services, à l'image de la création de Réseau ferré de France. D'autres adaptations doivent suivre. Soulignant l'incohérence des missions demandées aux services publics, le Haut Conseil prône une refonte complète du statut juridique des entreprises publiques à réseaux, ce dernier conduisant, selon lui, à *« une irresponsabilité financière de fait »*, à *« un mauvais contrôle des instances dirigeantes »* et à *« une difficulté à nouer des partenariats »*. A l'avenir, les statuts des personnels, comme cela s'est fait à France Télécom, ne peuvent qu'évoluer, assure le rapport, *« le maintien d'un statut particulier tendant à ne plus trouver sa pleine justification que pour les activités touchant au monopole naturel des infrastructures ou au monopole légal de leur régulation »*. De même, la question des retraites, qui plombe les comptes des entreprises publiques, devra être réglée par le gouvernement.

Mais en parallèle, les entreprises publiques, comme EDF ou GDF doivent retrouver une liberté de gestion, de diversification d'activité et d'internationalisation qu'elles n'ont pas pour l'instant, alors que leurs concurrents privés, notamment Vivendi et Suez-Lyonnaise des eaux, en disposent. *« Il serait pour le moins paradoxal que ces entreprises publiques soient bridées dans leur expansion, au moment même où des groupes, qui tirent leur puissance financière d'une rente procurée par une activité non moins monopolistique et à la tarification souvent mal contrôlée* [l'eau], *s'apprêtent à partir à l'assaut des marchés électriques et gazier »*, écrit le Haut Conseil.

Allant plus loin, celui-ci rappelle que, si l'ouverture à la concurrence des services publics peut être un bien, elle doit se faire de façon équilibrée et concerner tout les services. *« La mutation du secteur énergétique français ne sera complète et équitable que si elle va de pair avec une régulation avisée du secteur de l'eau et de l'assainissement »*, souligne-t-il. *« A situation comparable, traitement comparable. L'Europe et la France en particulier auraient tout à gagner à la mise en place d'une vraie régulation du secteur de l'eau »*, affirme M. Baert, qui rappelle que, entre 1990 et 1997, le prix de l'électricité a augmenté de 6,9 %, ceux des télécommunications ont baissé de 6,6 %, mais ceux de l'eau ont progressé de 64,5 %. Pour lui, toutefois, une autorité de régulation ne sera rien si elle n'est pas dotée de capacités d'expertise et de moyens de contrôle.

Martine Orange

Davantage de liberté pour EDF

« Christian Pierret a annoncé qu'il allait mettre fin au mécanisme actuel de rachat, par EDF, de l'électricité produite par cogénération », a indiqué, mercredi 18 novembre, la CFDT à l'issue d'une réunion entre le secrétaire d'Etat à l'Industrie et les cinq organisations syndicales pour évoquer le projet de loi sur l'électricité. L'ensemble des partenaires sociaux demandaient depuis longtemps la suppression de ce mécanisme, l'assimilant à _« des subventions coûteuses et inutiles »_, puisqu'EDF est obligé de racheter avec une surprime le courant produit par ces installations fournissant de la chaleur et de l'électricité. Compte tenu des projets en cours, d'une puissance globale de 3 000 mégawatts d'ici l'an 2000, le surcoût annuel pour l'entreprise publique est estimé à 3 milliards de francs. Le mécanisme actuel devrait s'arrêter d'ici la fin de l'année. De nouvelles négociations débuteront en 1999, écartant les grosses unités. Seuls resteraient dans le nouveau système et à de nouvelles conditions les petites installations.

Toyota croit aux vertus des cadres français

Le constructeur japonais est allé chercher chez Renault l'un des dirigeants de son usine d'Onnaing (Nord)

LILLE
de notre correspondant

Il fut un temps où les groupes japonais arrivant en Europe n'importaient pas seulement leurs méthodes de travail, mais aussi leurs managers. En s'installant en France, à Onnaing (Nord), Toyota adopte une approche bien différente. *« Pour assurer le succès du projet, l'expérience de cadres français se révèle indispensable »*, a affirmé le numéro un de la future usine, Horoaki Watanabé, lors de la pose de la première pierre, le 12 novembre. Pour preuve : le vice-président chargé des questions industrielles est un Français, Didier Leroy, recruté chez Renault. Toyota brise ainsi un tabou : seuls constructeurs présents dans l'Hexagone, Renault et Peugeot-Citroën avaient pour habitude de ne pas se débaucher mutuellement leurs cadres dirigeants.

Malgré son air juvénile, M. Leroy est pour Toyota une recrue de choix, dénichée par les chasseurs de têtes du cabinet parisien Russel Reynolds et Associés. A l'aube de la quarantaine, le voici responsable de la fabrication, de la maintenance, de la qualité, de la logistique et de la planification des productions du site français tout comme de l'ingénierie. *« Jeune cadre à haut potentiel »* de Renault, il avait été désigné, cet été, comme l'un des principaux collaborateurs de Carlos Ghosn, le numéro deux du groupe. Chez Renault, on n'est pas loin de crier à la trahison. Certains, à la CGC, ne s'en privent pas. M. Leroy a même, durant près de quinze ans, travaillé à l'usine de Douai... à une cinquantaine de kilomètres du nouveau concurrent nippon.

A peine diplômé de l'Ecole supérieure des sciences et technologies de l'ingénieur de Nancy, M. Leroy entre chez Renault en 1982. Il devient directeur à Douai, non loin de Dechy, la petite commune dont il est originaire. Pendant plus de trois ans, le jeune ingénieur occupe, tour à tour, les fonctions d'opérateur de production et de chef d'atelier. Il termine son initiation en devenant pilote de projet à l'occasion du lancement de la Renault 19.

Il a tout juste vingt-huit ans. Les responsabilités commencent à s'enchaîner. Très vite, modernisation et rentabilisation de l'outil de production font partie de son quotidien. Lorsqu'il accède au comité de direction à trente-quatre ans, il dirige le département « carrosserie » de l'usine douaisienne. Il travaille à la phase de préparation de la Renault Mégane, puis à la montée en cadence de la Scénic.

EN VINGT-QUATRE HEURES

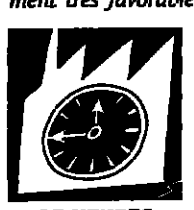
En 1996, reconnu pour ses qualités d'animateur et pour sa rigueur, forgées dans les ateliers nordistes, M. Leroy rejoint l'usine du Mans. A la tête d'un ensemble industriel de quatre mille personnes, il devient le plus jeune sous-directeur du groupe automobile. Il est amené à collaborer avec M. Ghosn, le directeur général de Renault, en qui beaucoup voient le successeur du PDG, Louis Schweitzer. M. Leroy est l'un des sept pilotes des *« groupes transverses »*, ces fameuses équipes chargées de traquer les gaspillages et de réaliser des économies se chiffrant en milliards de francs. Nommé auprès de M. Ghosn début juillet, il quitte l'entreprise en vingt-quatre heures, deux semaines plus tard. *« Toyota a doublé son salaire »*, croit-on savoir chez Renault.

S'il avoue ne pas savoir manier les baguettes à table, M. Leroy connaît au moins le Japon pour y avoir séjourné à trois reprises, pour le compte de Renault. Avant de prendre ses responsabilités à Onnaing, il a refait un séjour dans l'archipel. A présent, il s'estime fin prêt pour contribuer à la mise en place de ce qui doit être la *« première usine du XXIe siècle de Toyota en Europe »*.

Philippe Allienne

Gipea préfère l'esprit à la lettre de la loi Aubry

DEMANDEZ à Michel Bayet ce qu'il pense de la loi Aubry, c'est d'abord le citoyen qui s'exprime : *« Ancien chômeur, je suis évidemment très favorable au partage du travail. »* PDG de Gipea, une PME de sous-traitance électronique qui emploie une trentaine de personnes à Rambouillet, il constate que le passage aux 35 heures se révèle complexe pour *« une petite société qui ne dispose pas d'un juriste spécialisé et où le chef d'entreprise doit prendre en charge ce problème au lieu d'aller voir des clients »*. Mais, *« puisqu'il faut appliquer le texte, autant le faire vite pour profiter des aides »*, admet-il avec pragmatisme.


35 HEURES

Gipea sous-traite des ensembles électroniques pour de grands groupes dans l'aéronautique, les télécommunications, le transport et la défense. La société fait face à une rude concurrence : *« Quand un client comme la Snecma fait une offre, nous sommes tenus d'accepter son prix, ou nous perdons la commande »*, affirme M. Bayet, ancien cadre supérieur de Thomson-CSF, ingénieur diplômé de Sup Aéro, titulaire d'un MBA de Stanford. L'équilibre financier de la société, retrouvé il y a un an, après trois exercices déficitaires, est encore fragile. L'activité, essentiellement manuelle, ne permet pas de comprimer les coûts du travail, qui représentent 65 % du chiffre d'affaires. *« Surtout avec un salaire moyen qui ne dépasse pas 10 000 francs »*, précise le dirigeant de Gipea. Une meilleure organisation du travail permettrait-elle d'augmenter la productivité ? Pour M. Bayet, c'est un travail continu. *« C'est comme pour les embauches : je n'ai pas attendu Mme Aubry »*, remarque-t-il. Sa PME a recruté six personnes depuis le mois d'août.

Pour négocier le passage aux 35 heures, M. Bayet a dû lui-même sensibiliser son personnel : *« Les salariés ne se sentent pas concernés. L'an 2000 leur semble encore loin. Ce qui compte pour eux, c'est le salaire. »* Il a convaincu une responsable d'atelier, Christine Marras, de se faire mandater par un syndicat, la CFDT, pour représenter le personnel. Un premier projet d'accord, en juin, a été refusé par les salariés parce qu'il ne garantissait pas le maintien des salaires. La signature de l'accord de branche dans la métallurgie (UIMM), le 28 juillet, a changé la donne. M. Bayet y voit *« la possibilité d'appliquer la loi Aubry sans pratiquer de changements »*.

RÉDUCTION INSUFFISANTE

Une deuxième mouture du projet s'en inspire. *« Nous reprenons les dispositions horaires du texte de l'UIMM. Mais nous respectons l'esprit de la loi Aubry en programmant deux embauches. Cette proposition satisfait les salariés, qui travailleront moins au même salaire, le gouvernement, qui remplira son objectif de création d'emplois, et le chef d'entreprise que je suis, car j'obtiendrai l'annualisation du travail. »*

Malheureusement pour lui, l'inspection du travail ne l'entend pas de cette oreille : *« Nous lui avons proposé un projet qui réduit le temps de travail de 8 % et permet l'embauche de 8 % de salariés. Mais elle le refuse car la réduction n'est pas suffisante. »* M. Bayet souligne que l'administration reste toute-puissante : *« La conclusion d'un accord dépend de l'interprétation que l'inspection du travail fera de la loi, reconnaît-il. Si elle se montre trop stricte, nous n'aurons plus qu'à attendre bêtement l'an 2000. »*

Véronique Dupont

Un mandarin de la finance nippone préoccupé par l'euro

TOKYO
de notre correspondant

Ancien vice-ministre des finances et actuellement conseiller spécial du premier ministre Obuchi pour les affaires économiques et président de l'Institut monétaire international, après avoir été, entre-temps, à la tête de la Banque de Tokyo, Toyoo Gyohten est l'un des « mandarins » de la finance nippone et l'une des personnalités japonaises la plus écoutée de la communauté financière internationale.

Refusant de s'aventurer dans des estimations chiffrées et laissant à d'autres le soin de jouer les *« prophètes »*, M. Gyohten pense que la croissance de l'économie japonaise *« devrait redevenir positive »* en 1999. Mais l'euro le préoccupe. *« L'euro est à la fois une source d'espoir et un sujet de préoccupation pour le Japon »*, a-t-il déclaré, à la mi-novembre, en s'adressant aux membres du Club de la presse étrangère de Tokyo.

« La monnaie européenne peut contribuer à la stabilité globale du système financier international mais elle peut aussi rendre les Européens trop confiants en eux-mêmes et les inciter à se replier sur un eurocentrisme qui serait l'amorce d'une sorte de régionalisation du globalisme : un bloc dollar, un bloc euro. Le Japon serait pris en étau entre ces deux blocs, précisément à un moment où il est confronté à des difficultés économiques. Il y a là un enjeu de survie crucial pour le Japon », estime M. Gyohten. D'autant plus peut-être qu'*« il faudra du temps avant que l'on puisse dire que la crise de la finance internationale est derrière nous »*.

M. Gyohten voit dans le *« champ de mines financier »* actuel (Asie du Sud-Est puis du Nord-Est, Russie, Brésil...) des raisons qui tiennent à une globalisation des marchés et de l'information qui a contribué, par la simultanéité des deux phénomènes, à l'enchaînement de crises, différentes par leurs causes et leur nature, qui n'ont pu être maîtrisées.

« UNE SITUATION PARADOXALE »

« Finalement qu'est-ce qu'est que le marché ? Ce sont des millions de personnes qui réagissent à un torrent d'informations, valables ou erronées, et anticipent la réaction qu'elles vont susciter indépendamment des conditions réelles d'une économie donnée. Et le plus sérieux problème de ces mouvements est que personne n'est responsable. (...) La vraie question que nous pose cette succession de crises est de savoir comment ne pas se trouver sans défense vis-à-vis d'un marché qui, après tout, est notre propre création ».

Dans le cas japonais, la crise des banques est assurément au cœur du problème, estime M. Gyohten. *« Elle est surtout le facteur essentiel dans l'appréciation négative du Japon par les marchés. Certains industriels japonais pensent que nos partenaires ont une vision trop critique et pessimiste de l'économie japonaise. Peut-être. Mais il faut que nous agissions en fonction de cette perception, qu'elle soit juste ou excessive. (...) Sans doute des banques sont-elles en meilleure situation que d'autres, poursuit-il. Mais aucune d'entre elles n'est assurée que sa situation sera prise en compte indépendamment du système bancaire dans son ensemble par les analystes financiers qui perçoivent celui-ci globalement en difficulté et affaibli. Nous devons agir de concert afin de rendre l'ensemble plus sain et compétitif. »*

Une crise de confiance ou de crédibilité qui se pose au Japon même. *« Les mesures fiscales* [réduction des impôts] *seront inopérantes si elles ne constituent pas un signe d'espoir dans le futur, un signe qui redonne confiance aux consommateurs, comme l'ont montré les échecs du passé,* poursuit M. Gyohten. *Quand une économie est dans un état d'anémie, comme c'est le cas au Japon, rétablir la confiance est crucial. Nous sommes dans une situation paradoxale : une pénurie de crédit d'un côté et un excès de liquidités dans le secteur privé de l'autre. Mais tant que le malaise demeure, personne ne veut prendre de risques. »*

Philippe Pons

La viabilité de la télévision numérique terrestre est mise en cause

Le développement de cette nouvelle norme de diffusion correspond à un triple enjeu politique, culturel et industriel, mais les dirigeants de chaînes savent qu'il sera coûteux et se méfient de la manière dont l'Etat veut régenter le secteur

LA TÉLÉVISION numérique terrestre connaîtra-t-elle en France la même déconfiture que le Plan câble des années 80 ? Cette question, qui peut sembler iconoclaste au moment où cette technologie voit le jour en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et bientôt en Suède, a été posée par Louis-Bertrand Raffour, directeur général d'Havas Images, lors d'un séminaire de Parlement et communication, une association de parlementaires, mardi 17 novembre.

Concrètement, la télévision numérique terrestre devrait permettre à chaque foyer de recevoir en France, entre 20 et 30 chaînes, sans devoir s'équiper ni d'antenne parabolique ni de câble, un simple décodeur numérique *ad hoc* suffisant. Il faudrait pour cela doubler aux normes numériques les installations sur l'actuel réseau hertzien analogique de TDF (France Télécom) et procéder à l'attribution des fréquences disponibles à des opérateurs.

« Le marché de la télévision numérique est très concurrentiel en France. C'est aussi le seul pays où il existe déjà quatre systèmes de télévision à péage : Canal Plus, CanalSatellite, TPS et le câble », affirme M. Raffour. Il estime à 4 ou 5 milliards de francs les investissements nécessaires pour que le réseau hertzien soit adapté au tout-numérique et prévoit à terme, du fait de difficultés techniques de réception et de la concurrence du marché de la télévision payante, 1,3 million d'abonnés à la télévision numérique hertzienne. *« Le prix de cet abonné sera plus élevé que celui d'un abonné au câble numérique* et a fortiori *d'un bouquet satellitaire en numérique »*, dit-il.

Le directeur général d'Havas Images voit dans le nouvel engouement pour cette technologie une manœuvre de TF 1 et M 6 pour *« geler définitivement les fréquences dans le paysage audiovisuel français afin de tuer dans l'œuf toute concurrence de télévisions privées »*. La donne a significativement changé puisque le Conseil d'Etat, dans une décision du 29 juillet 1998, a obligé le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) à lancer des appels à candidatures pour l'attribution des fréquences libres de télévision locale lorsqu'un opérateur le demande.

Les critiques de M. Raffour à l'encontre de la télévision numérique hertzienne visent à défendre l'émergence d'un tissu de télévisions locales dans l'Hexagone, mais la question de la viabilité économique d'une télévision numérique accessible à tous n'est pas encore prouvée. Bruno Chetaille, président de TDF, reste prudent, en renvoyant dos à dos les opérateurs et les politiques. *« L'enjeu est triple : politique, pour proposer un service universel d'accès aux images ; culturel, avec une trentaine de chaînes, et industriel, puisqu'il dynamisera le parc de décodeurs. »*

ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE

Les pouvoirs publics d'une dizaine de pays ont déjà prévu et organisé la transition vers le tout-numérique. *« Il y a urgence à arrêter les règles du jeu et répondre à des questions-clés : combien de réseaux faudra-t-il ouvrir ? Y aura-t-il une priorité accordée aux chaînes actuellement diffusées en analogique ? A quel moment s'effectuera l'arrêt de la diffusion analogique ? »*, demande le président de TDF, pour qui le tout-numérique représente un nouveau marché non négligeable.

Une première expérimentation de télévision hertzienne numérique a démarré cet automne en Bretagne. *« Il faut se garder de prendre des décisions dictées par la technologie. Ce sont les chaînes qui se détermineront »*, souligne M. Chetaille. A ses yeux, les chiffres de M. Raffour n'ont guère de valeur : ils dépendent notamment de la zone de couverture géographique retenue pour la diffusion.

« Il existe des interrogations lourdes sur la faisabilité économique » d'un tel projet, n'a pas caché Christian Phéline, conseiller auprès de la ministre de la culture et de la communication, Catherine Trautmann. *« Il faudra définir, pour les opérateurs, les conditions d'exploitation du double système de diffusion ainsi que la juste place destinée aux nouveaux entrants. »* Contrairement au satellite dont le développement s'est fait dans le *« non-droit »*, la télévision numérique hertzienne sera encadrée réglementairement. *« Une procédure publique et organisée sera incontournable »*, a-t-il affirmé, en indiquant que le gouvernement attendait les conclusions des deux audits sur la télévision numérique terrestre confiés, l'un sur l'aspect technique à Gérard Eymery, directeur délégué au pôle développement et multimédia de France Télévision, l'autre sur les programmes à Jean-Pierre Cottet, ex-directeur général chargé de l'antenne de France 2.

Les chaînes restent prudentes. *« A chaque fois que le politique s'est mêlé de technique, cela s'est avéré catastrophique. Les pouvoirs publics ont poussé TDF1 et Telecom 2 : le marché a choisi Astra et Eutelsat. Ils ont favorisé la norme D2 Mac : le numérique l'a emporté »*, rappelle Bruno Delecour, président de CanalSatellite. Nicolas de Tavernost, directeur général de M 6, a mis en garde contre toute *« déstabilisation des investissements déjà réalisés dans la numérisation des bouquets satellitaires et du câble »*. Xavier Gouyou Beauchamps, président de France Télévision, est resté bien seul à chanter les vertus sociales de la télévision numérique terrestre.

Nicole Vulser

Radio-France : le CSA a reçu Olivier Mazerolle

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL (CSA) a reçu, mercredi 18 novembre, Olivier Mazerolle, directeur de l'information de RTL, dans le cadre de ses auditions pour nommer le PDG de Radio-France (*Le Monde* du 17 novembre). M. Mazerolle n'était pas candidat, mais a été reçu à la demande du CSA.

Les autres candidats à la succession de Michel Boyon, actuel PDG de Radio-France, qui sollicite son renouvellement, sont : Francis Brun-Buisson, chef du service juridique et technique de l'information et de la communication (SJTIC), Anne Coutard, directrice déléguée à RTL, Eric Giuily, directeur général du groupe publicitaire BDDP Worldwide, Jean-Pierre Hoss, conseiller d'Etat, Ivan Levaï, directeur délégué de la rédaction de *La Tribune*, et Jacques Pomonti, inspecteur général des P et T.

L'intersyndicale et la Société des journalistes de Radio-France ont demandé *« à être reçues en urgence »* par le CSA, avant qu'il *« ne se prononce définitivement sur le choix du PDG »*. Un préavis de grève pour le 25 novembre de l'antenne des radios locales de Radio-France a été déposé mercredi 18, par les syndicats CFDT, CGT, CFTC, CGC, FO et FO-Supart.

L'intersyndicale des journalistes appelle à une grève le 1er décembre

L'INTERSYNDICALE DES JOURNALISTES (SNJ, CFDT, CGT, CGC, CFTC, FO) a appelé, mercredi 18 novembre, à une grève de 24 heures minimum le mardi 1er décembre pour *« obtenir la compensation des pertes fiscales et salariales »* consécutives à la suppression de l'abattement fiscal de 30 %. Cette grève sera précédée d'assemblées générales dans les rédactions ; elle s'inscrit dans le cadre d'une semaine d'actions qui se justifie par trois *« causes principales : la rupture unilatérale par le ministère de la culture et par celui du budget des discussions »* sur la compensation ; *« la lourde perte du pouvoir d'achat des journalistes, dont la grande majorité sera pénalisée par le nouveau mécanisme »*, et la *« fausse solution de compensation proposée au Parlement par les deux ministères »*.

Le 15 octobre, l'Assemblée avait adopté un nouveau système fiscal concernant les journalistes. Selon ce dispositif, prévu par le projet de budget 1999, les journalistes n'auront droit qu'à un abattement spécifique de 30 000 francs au titre d'une *« allocation de frais d'emploi »*, au lieu d'un abattement de 30 % plafonné à 50 000 F précédemment.

DÉPÊCHES

■ **RADIO : les journalistes de Radio-France Internationale (RFI) dénoncent** *« le mode d'avancement et de promotion, qui privilégie la docilité et le conformisme au détriment de la compétence et de l'expérience (système clanique) »*. Approuvé en assemblée générale mercredi 18 novembre, ce texte intervient peu avant le renouvellement du PDG, Jean-Paul Cluzel.

■ **TÉLÉVISION : une enquête chiffre à 2,178 milliards de francs le coût des pertes publicitaires pour France Télévision** inhérent à la mise en place du projet de loi sur l'audiovisuel public. Publiée dans *Le Figaro* du 19 novembre, cette étude de la centrale d'achat d'espaces Optimum Media Direction affirme que les télévisions hertziennes ne parviennent pas à commercialiser l'intégralité de leurs espaces publicitaires. Par exemple, à 20 heures, seule M 6 atteint le seuil maximum horaire (12 minutes), qui doit être réduit en 2000 à 5 minutes pour France 2 et France 3. En revanche, les spots durent 8,1 minutes sur TF 1 à 20 heures, ce qui lui laisse une marge importante de progression.

■ **Le bouquet numérique TPS lance une chaîne financière interactive** F 1, créée en partenariat avec le Crédit agricole, Vega Finances et *Les Echos*, qui permet de consulter les cours de Bourse et de gérer son compte en banque sur sa télévision.

■ **Le ministère polonais des télécommunications a fermé une station de liaison de Canal Plus** émettant en numérique. Canal Plus continuera toutefois à diffuser en Pologne ses émissions en numérique à partir de ses stations émettrices en Suède. – *(AFP.)*

L'évêché de Namur s'empare du pouvoir au sein du groupe de presse Vers l'Avenir

BRUXELLES
de notre correspondant

Démission en série d'administrateurs, révocation de l'administrateur délégué Jacques de Thysebaert, remous et inquiétude au sein du personnel, l'ambiance était à la crise lors de l'assemblée générale du groupe de presse belge Vers l'Avenir, mercredi 18 novembre, à Namur.

Deuxième en importance après le groupe Rossel *(Le Soir)* en Belgique francophone, Vers l'Avenir publie une série de quotidiens régionaux d'inspiration catholique et détient une participation majoritaire dans le holding IPM qui contrôle deux quotidiens nationaux, *La Libre Belgique* et *La Dernière Heure-Les Sports*, en partenariat avec le groupe lillois La Voix du Nord.

Prélat de choc, partisan inconditionnel des thèses de Jean Paul II, Mgr Léonard est aussi un patron de combat

L'évêché de Namur, par l'intermédiaire de diverses associations, détient 74 % des parts de la maison mère, les 26 % restants appartenant à la société Les Médias de l'Avenir, qui rassemble plusieurs vieilles familles de la bourgeoisie et de l'aristocratie catholiques namuroises. Depuis plusieurs mois, les relations s'étaient dégradées entre l'évêque, Mgr André-Mutien Léonard, et les actionnaires minoritaires.

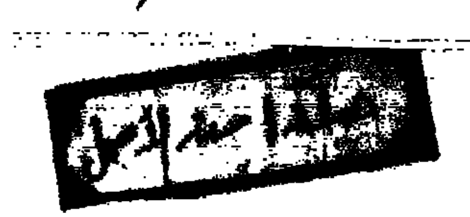
Prélat de choc, partisan inconditionnel des thèses de Jean Paul II dans une région où la majorité du clergé et des fidèles se reconnaît dans un catholicisme plus tempéré, Mgr Léonard est aussi un patron de combat. L'arrivée, en septembre dernier, de Luc Lannoye comme administrateur délégué, un homme aux méthodes musclées que l'on dit proche de l'Opus Dei, avait provoqué des conflits avec le personnel et le licenciement du rédacteur en chef du principal quotidien du groupe, *Vers l'Avenir*, solidaire de la rédaction dans son opposition aux nouvelles méthodes d'évaluation des journalistes.

Samedi 14 novembre, quatre administrateurs représentant les actionnaires minoritaires annonçaient leur démission. Ils étaient suivis, mercredi 18 novembre, par le président du conseil d'administration, François Desclée de Maredsous, qui déclarait dans un communiqué : *« Les nombreux efforts effectués jusqu'à présent afin d'accorder les actionnaires de la société Vers l'Avenir sur un projet d'entreprise, dans le seul intérêt de celle-ci, sont restés vains. Je souhaite qu'à travers ses différents médias, Vers l'Avenir puisse poursuivre sa mission avec succès et en toute indépendance. »*

Ce succès, le coup de force de Mgr Léonard n'est pas de nature à pouvoir l'assurer à lui seul. La plupart des titres perdent de l'argent depuis plusieurs mois, en dépit des restructurations et des plans sociaux mis en place. Une recapitalisation d'au moins 40 millions de francs français est nécessaire pour assurer la relance, alors que l'évêché ne dispose d'aucune liquidité. L'arrivée de nouveaux investisseurs est donc indispensable.

Il pourrait s'agir, selon *Le Soir* de Bruxelles, du groupe de presse flamand VUM, qui édite le quotidien *De Standaard*. Les syndicats de journalistes sont, eux, plus qu'inquiets. Ils craignent une reprise en main idéologique de la ligne éditoriale des divers journaux, et rappellent l'urgence de la mise en place d'un plan industriel et financier, faute de quoi ils *« s'opposeront à toute négociation et à toute mesure affectant l'emploi »*.

Luc Rosenzweig



AFFAIRES

INDUSTRIE

● **THOMSON-CSF : 4 000 à 5 000 suppressions d'emplois** pourraient intervenir dans le groupe selon la CFDT, 5 000 à 6 000 selon la CGT. Les 1 130 suppressions déjà annoncées dans les systèmes aéroportés (*Le Monde* du 18 novembre) resteront la mesure *« la plus importante »* de ce plan, indique la direction, qui ne confirme pas le chiffrage des syndicats. Plusieurs établissements sont en train de dévoiler des plans sociaux. L'activité de Thomson Systèmes Informatiques (plus de 600 personnes) devrait être arrêtée.

● **ARMEMENT : les Emirats arabes unis (EAU)** ont signé officiellement, mercredi 18 novembre, un contrat de 18 milliards de francs avec Dassault Aviation portant sur l'acquisition et la modernisation d'avions de combat Mirage. En Afrique du Sud, British Aerospace a été retenu par le gouvernement pour l'acquisition d'appareils d'entraînement Hawk et d'avions de combat JAS39 Gripen de sa filiale suédoise Saab (*lire page 5*).

● **BENETTON : quelque 500 personnes ont défilé,** mercredi après-midi, dans le centre de Troyes (Aube), pour protester contre les conditions de fermeture de la dernière usine française du groupe italien Benetton à La Chapelle-Saint-Luc, près de Troyes.

● **CHIMIE : le patronat et les syndicats** de la chimie ont discuté mercredi d'un projet d'accord sur les 35 heures. Le patronat prévoit d'instaurer des possibilités de dépassement grâce à un contingent annuel de 180 heures supplémentaires et une annualisation du temps de travail.

SERVICES

● **RATP : la RATP a annoncé jeudi 19 novembre qu'elle projetait d'embaucher 2200 jeunes** pour la période 1998-2.000, dont environ 1 700 par embauche directe, 250 issus des contrats de solidarité et 250 issus des contrats de qualification.

● **SEMA GROUP : la société franco-britannique** Sema Group a annoncé mercredi avoir racheté Meridian Information System, l'un des grands fournisseurs de systèmes d'information pour les opérateurs de bus britanniques.

● **TELEFONICA : Telefonica va supprimer, dans les deux prochaines années, quelque 8 000 postes de travail,** qui viendront s'ajouter aux 9 300 emplois disparus en 1998. Au total, Telefonica table, d'ici à la fin de l'an 2 000, sur une perte de près de 30 % de ses effectifs, qui devraient ainsi tomber en Espagne à 45 000 personnes.

● **NETTOYAGE INDUSTRIEL : la CFDT a annoncé mercredi qu'elle allait signer** l'accord sur les 35 heures, emboîtant le pas à FO et à la CFE-CGC.

FINANCE

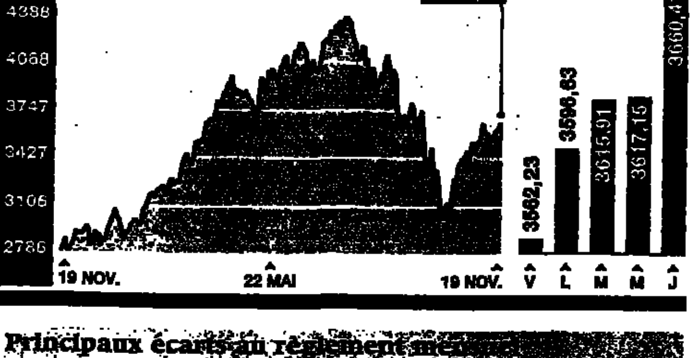
● **CRÉDIT LYONNAIS : l'agence de notation Moody's** a relevé mercredi de E + à D la note de solidité financière de la banque.

● **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : la banque a annoncé jeudi 19 novembre** que la *« grave crise financière (...) a fortement affecté certaines activités de marché au troisième trimestre »*, notamment sur les marchés de taux (obligations et pays émergents). *« Le dispositif, dans ces métiers, est en cours d'ajustement »*, précise la banque. Sur les neuf premiers mois de 1998, son résultat brut d'exploitation est en hausse de 1,75 % à 11,6 milliards de francs.

NOMINATIONS

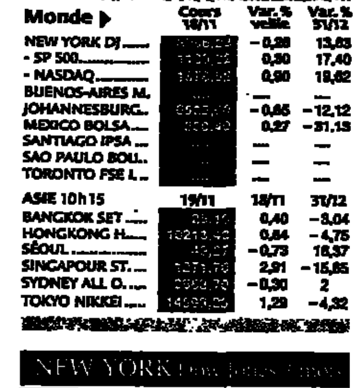
● **CRÉDIT AGRICOLE INDOSUEZ :** François Arsac, vice-PDG de la Banque de gestion privée (BGP), est nommé au directoire de la filiale de la banque verte, en remplacement de Philippe Guiral.

★ **Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse**



Europe 12h31 ▶	Cours 19/11	Var. % 18/11	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	[illegible]	1,39	22,06
- SBF 120	[illegible]	1,01	20,76
- SBF 250	[illegible]	0,82	19,54
- SECOND MAR.	[illegible]	-0,08	9,12
- MIDCAC	[illegible]	-0,04	3,98
LONDRES FT100	[illegible]	0,37	8,98
AMSTERDAM AEI	[illegible]	0,83	16,27
BRUXELLES BEL	[illegible]	0,48	31,08
FRANCFORT D30	[illegible]	1,04	11,71
MADRID IBEX35	[illegible]	2	26,14
MILAN MIB30	[illegible]	1,31	24,27
SUISSE SMI	[illegible]	0,99	10,43
STOXX 666	[illegible]	1,11	—
EURO STOXX 326	[illegible]	1,16	—
STOXX 50	[illegible]	1,45	—
EURO STOXX 50	[illegible]	1,40	—

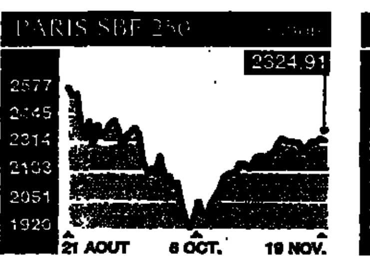


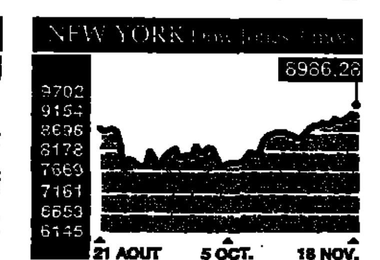
Monde ▶	Cours 18/11	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	[illegible]	-0,28	13,63
- SP 500	[illegible]	0,50	17,40
- NASDAQ	[illegible]	0,90	19,62
BUENOS-AIRES M.		—	—
JOHANNESBURG	[illegible]	-0,65	-12,12
MEXICO BOLSA	[illegible]	0,27	-31,13
SANTIAGO IPSA		—	—
SAO PAULO BOU.		—	—
TORONTO FSE I.		—	—
ASIE 10h15	19/11	18/11	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	0,40	-3,04
HONGKONG H.	[illegible]	0,84	-4,75
SÉOUL	[illegible]	-0,73	18,37
SINGAPOUR ST.	[illegible]	2,91	-15,65
SYDNEY ALL O.	[illegible]	-0,30	2
TOKYO NIKKEI	[illegible]	1,29	-4,32

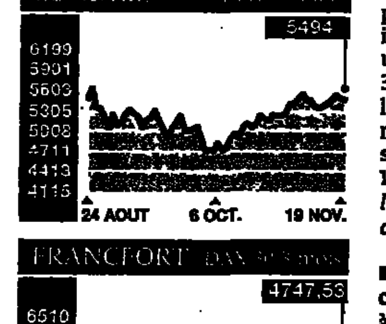
Principaux écarts au règlement mensuel

Hausses ▶	Cours 18/11	Var. % 17/11	Var. % 31/12
BONGRAIN	[illegible]	+6,13	-1,18
SGE	274,90	+5,28	+78,21
S.E.B.	[illegible]	+5,12	-38,47
CASTORAMA DUB.	1954	+4,88	+44,38
CANAL +	1459	+4,58	+30,38
SANOFI	999	+4,06	+48,10
ELF AQUITAINE	705	+3,82	+0,71
DASSAULT-AVIA	1922	+3,52	+38,97
LAGARDERE	222,90	+3,29	+12,01
VIVENDI	1285	+3,26	+60,59

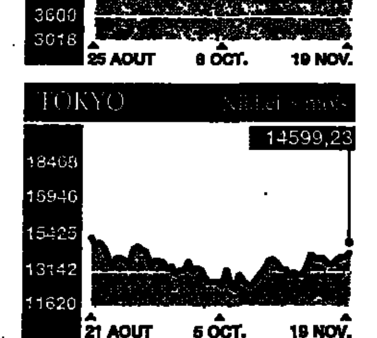
Baisses ▶	Cours 18/11	Var. % 17/11	Var. % 31/12
ECIA	[illegible]	-10,61	-33,88
RHODIA	[illegible]	-6,18	—
LABINAL	[illegible]	-6,13	-11,11
COFLEXIP	[illegible]	-5,81	-34,28
ALSTOM	[illegible]	-5,85	—
THOMSON-CSF	[illegible]	-4,97	+0,68
DMC (DOLLFUS	[illegible]	-4,37	-42,80
CFF.(FERRAILL	[illegible]	-4,38	+6,72
GROUPE ANDRE	[illegible]	-4,31	-8,11
GALERIES LAFA	[illegible]	-4,14	+88,25







FRANCFORT DAX 30 valeurs
4747,55
6510 5928 5346 4764 4182 3600 3018
25 AOUT 6 OCT. 19 NOV.



LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

JEUDI 19 NOVEMBRE, la Bourse de Paris faisait preuve de fermeté. L'indice CAC 40 gagnait 1,12 % à 3 652,95 points à la mi-séance. Après la réduction des taux directeurs américains, les opérateurs envisagent une baisse des taux en Europe en raison des perspectives de croissance en Europe révisées à la baisse par l'OCDE. L'action Vivendi, qui a la faveur de beaucoup d'analystes, progressait de 3,9 %. Les titres CCF et Société générale gagnaient respectivement 3,4 % et 2,8 %. CCF fait à nouveau l'objet de rumeurs d'OPA d'un établissement britannique. Castorama progressait de 2,5 % après l'évaluation par le groupe de son résultat net courant consolidé à 570 millions de francs pour l'exercice 1998. L'action Ecia enregistrait un rebond après avoir perdu le quart de sa valeur en deux séances. Elle reprenait 2,3 %. Du côté des baisses, on notait Bouygues Offshore (– 4,7 %) et Montupet (– 3,4 %).

FRANCFORT

LA BOURSE allemande a ouvert sur une légère hausse jeudi 19 novembre. Quelques minutes après le début des cotations, l'indice DAX gagnait 0,11 %, à 4 705,91points. Mercredi 18 novembre, l'indice DAX avait cédé 0,37 %, à 4 700,69 points. Viag reculait de 5,1 %, tandis que l'entreprise helvétique Alusuisse confirmait qu'un rapprochement entre les deux groupes était en discussion.

LONDRES

L'INDICE Footsie de la Bourse de Londres a clôturé en baisse de 0,52 %, à 5 474 points, mercredi 18 novembre. Après la baisse des taux décidée par la Réserve fédérale américaine, les opérateurs semblaient attendre un geste similaire de la part de la Banque d'Angleterre, compte tenu des signes de ralentissement donnés par la chute des ventes au détail.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a cédé à nouveau du terrain, jeudi 19 novembre. A la clôture, l'indice Nikkei était en baisse de 1,68 % à 14 354,46 points. Les opérateurs ont affiché leur scepticisme quant à la capacité du gouvernement à réduire sensiblement la taxe à la consommation.

NEW YORK

L'INDICE Dow Jones de la Bourse de New York a terminé en progression de 0,61 %, à 9 041,11 points, mercredi 18 novembre. Des statistiques publiées dans la journée ont montré une réduction du déficit commercial américain en septembre, qui, selon certains analystes, permettrait une croissance du PIB au troisième trimestre plus forte que prévu. Des rumeurs de rapprochement entre Netscape et America Online (AOL) ont permis aux deux titres de bondir respectivement de 34,2 % et 11,1 %.

Valeur du jour : Petrofina porté par la rumeur.

ALORS que la Bourse de Bruxelles enregistrait une légère baisse de –0,53 %, l'action Petrofina s'apppréciait de plus de 4 % à 12 550 francs belges, mercredi 18 novembre, après les rumeurs, reprises par *Le Figaro*, de négociations avec Elf en vue d'un rapprochement. *« Nous ne commentons pas, nous ne nous mettons pas sur le terrain de la rumeur »*, indiquait à l'Agence France Presse (AFP) Catherine Ferrant, porte-parole du groupe. *« Il est habituel pour notre société d'étudier sur le plan opérationnel des coopérations avec des sociétés concurrentes, et Petrofina a une très longue tradition de partenariat industriel avec d'autres sociétés. »*

La septième compagnie pétrolière européenne a annoncé, en début d'année, la construction du plus grand vapocraqueur du monde au Texas (Etats-Unis) avec l'allemand BASF, et possède à Anvers, en Belgique, une entreprise conjointe avec l'américain Exxon (dans le domaine des monomères). *« Petrofina est attachée à sa stratégie de croissance, cohérente et porteuse, et notre rentabilité est plutôt supérieure à celle de nos concurrents. Nous avons le sentiment que notre valorisation boursière ne correspond pas à la qualité de nos performances »*, a souligné Mme Ferrant.

Chez Elf, l'idée d'un rapprochement franco-belge est également balayée par le classique *« pas de commentaire »*. Cette éventualité est régulièrement évoquée depuis qu'au début des années 90 le groupe pétrolier français, alors présidé par Loïk Le Floch Prigent, avait montré son intérêt, en montant à hauteur de 5 % dans le capital de Petrofina. Cette offensive avait été bloquée par le principal actionnaire du groupe belge, Albert Frère. Elf avait ensuite vendu sa participation. Le capital de Petrofina est détenu à 30 % par Bruxelles Lambert et à 10 % par la Société générale de Belgique, le reste étant dans le public.

Comme toutes les compagnies pétrolières, Petrofina pâtit de la chute des cours du brut. Les résultats du troisième trimestre, présentés le 30 octobre, se sont traduits par un recul de 26 % du bénéfice, celui-ci revenant à 5,2 milliards de francs belges (830 millions de francs), contre 7 milliards sur la même période de 1997. Les ventes sont revenues à 166,1 milliards de francs belges contre 184,7 milliards. Outre la mauvaise conjoncture des prix pétroliers, le groupe a subi les effets de la dépréciation du dollar face au franc belge. Sur le plan industriel, il a souffert des problèmes liés au démarrage du champ pétrolier d'Ekofisk II en mer du Nord et de la dégradation dans la chimie.

Dans le raffinage-distribution (Fina), le groupe a annoncé au début du mois de septembre un accord pour échanger ses activités de distribution en Norvège contre des stations-service de Shell aux Pays-Bas.

Dominique Gallois

Action Petrofina
en francs belges à Bruxelles :
12 550
17 000 16 000 15 000 14 000 13 000 12 000 11 000
J F M A M J J A S O N

Matières premières

En dollars ▶	Cours 19/11	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	[illegible]	0,28
ALUMINIUM 3 MOIS	[illegible]	0,08
PLOMB 3 MOIS	[illegible]	1,21
ETAIN 3 MOIS	[illegible]	-0,09
ZINC 3 MOIS	[illegible]	0,71
NICKEL 3 MOIS	[illegible]	0,83
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	[illegible]	0,10
PLATINE A TERME	[illegible]	0,76
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	[illegible]	1,04
MAÏS (CHICAGO)	[illegible]	0,46
SOJA GRAINE (CHG.)	[illegible]	0,31
SOJA TOURTEAU (CHG.)	[illegible]	-0,20
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	[illegible]	0,07
CAFÉ (LONDRES)	[illegible]	—
SUCRE BLANC (PARIS)	[illegible]	—

Pétrole

En dollars ▶	Cours 18/11	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	[illegible]	0,16
WTI (NEW YORK)	[illegible]	—
LIGHT SWEET CRUDE	[illegible]	-1,39

Or

En francs ▶	Cours 18/11	Var. % 17/11
OR FIN KILO BARRE	[illegible]	—
OR FIN LINGOT	[illegible]	-0,66
ONCE D'OR LONDRES	[illegible]	+0,92
PIÈCE FRANCE 20 F	313	—
PIÈCE SUISSE 20 F	317	+0,63
PIÈCE UNION LAT. 20 F	312	-1,27
PIÈCE 20 DOLLARS US	[illegible]	-0,88
PIÈCE 10 DOLLARS US	[illegible]	+5,71
PIÈCE 50 PESOS MEX	[illegible]	-1,50

MONNAIES

● **Dollar :** la monnaie américaine était en légère baisse sur le marché des changes de Tokyo jeudi 19 novembre alors que Bill Clinton arrivait au Japon. Le billet vert s'échangeait à 121,32 yens. Les opérateurs espèrent que le président américain fera pression sur les autorités nippones pour qu'elles accélèrent les mesures économiques pour doper la croissance japonaise et aider à diminuer le déficit commercial entre les Etats-Unis et le Japon. Une réduction de ce déficit pourrait éviter un ralentissement trop brutal de la croissance outre-Atlantique et ne pas contraindre la Réserve fédérale américaine (Fed) à assouplir, une nouvelle fois, sa politique monétaire. Beaucoup d'observateurs estiment déjà que la Fed ne devrait pas abaisser ses taux directeurs d'ici à la fin de l'année. Sur le Vieux Continent, la monnaie américaine était en hausse par rapport aux principales devises européennes. Elle cotait 1,6761 mark et 5,6196 francs.

Cours de change

19/11 12h31 ▶	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR. S.	Cours FLORIN	Cours YEN 100	Cours LIRE 100	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	5,59	6,60	9,36	4,07	2,97	4,62	0,34	3,35	....
DM	1,67	1,97	2,79	1,22	0,89	0,14	0,99	....	0,30
LIRE (100)	1657,80	1946,50	2765,63	1204,95	878,11	1392,36	....	990,03	295,25
YEN (100)	119	139,76	198,58	86,52	63,05	....	7,18	71,11	21,20
FLORIN	1,89	2,22	3,15	1,37	....	1,59	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,38	1,62	2,30	....	0,73	1,16	0,08	0,82	0,25
LIVRE	0,60	0,70	....	0,44	0,32	0,50	0,04	0,36	0,11
ECU	0,85	....	1,42	0,62	0,45	0,72	0,51	0,51	0,16
DOLLAR	....	1,17	1,67	0,73	0,53	0,84	0,06	0,60	0,18

Taux d'intérêt (%)

Taux 18/11 ▶	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	[illegible]	3,37	4,19	5,13
ALLEMAGNE	[illegible]	3,58	4,08	5,13
GDE-BRETAG.	[illegible]	6,59	4,84	4,53
ITALIE	[illegible]	3,60	4,42	5,43
JAPON	[illegible]	0,08	0,86	—
ÉTATS-UNIS	[illegible]	4,42	4,84	5,28
SUISSE	[illegible]	1,38	2,49	3,81
PAYS-BAS	[illegible]	3,43	4,17	5,14

Matif

Cours 12h31 ▶	Volume 19/11	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 DÉCEMBRE 98	[illegible]	109,79	109,66
Pibor 3 mois DÉCEMBRE 98	[illegible]	96,44	96,43

Marché des changes

Devises 17h35 ▶	Cours BDF 18/11	Achat 18/11	Vente 18/11
ALLEMAGNE (100)	[illegible]	322	346
AUTRICHE (100)	[illegible]	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	[illegible]	15,68	16,78
CANADA	[illegible]	3,51	3,91
DANEMARK (100)	[illegible]	83	93
ESPAGNE (100)	[illegible]	3,65	4,25
ÉTATS-UNIS	[illegible]	5,28	5,88
FINLANDE (100)	[illegible]	105	116
GDE-BRETAGNE	[illegible]	8,93	9,78
GRÈCE (100)	[illegible]	1,75	2,25
IRLANDE	[illegible]	7,92	8,76
ITALIE (1000)	[illegible]	3,13	3,63
JAPON (100)	[illegible]	4,47	4,82
NORVÈGE (100)	[illegible]	70,50	79,50
PAYS-BAS (100)	[illegible]	—	—
PORTUGAL (100)	[illegible]	2,95	3,65
SUÈDE (100)	[illegible]	66	76
SUISSE (100)	[illegible]	392	416

TAUX

● **France :** le Matif était en hausse jeudi 19 novembre, en début de séance. Le contrat notionnel qui retrace l'évolution des emprunts d'Etat gagnait 5 centimes, à 113,31 points. Le rendement de l'OAT émise à dix ans s'inscrivait à 4,08 %.

● **Allemagne :** le marché obligataire continuait d'être très bien orienté jeudi 19 novembre. Le rendement de l'emprunt d'Etat s'établissait à 4,08 %. Les investisseurs continuent d'espérer que la Bundesbank abaissera ses taux directeurs d'ici à la fin de l'année. Le ministre allemand des finances, Oskar Lafontaine, a une nouvelle fois plaidé pour une baisse du coût de l'argent. *« Les autorités monétaires ont la possibilité de donner une impulsion à la croissance économique vu le degré élevé de stabilité des prix »*, a t-il estimé.

● **Etats-Unis :** le taux de rendement de l'obligation du Trésor à trente ans, s'affichait à 5,244 %, mercredi 18 novembre, contre 5,29 % mardi en clôture.

ÉCONOMIE

Progression de l'excédent commercial japonais

L'EXCÉDENT commercial du Japon a progressé pour le 19e mois consécutif en octobre, en dépit d'un recul inattendu des exportations, sous l'effet d'une forte diminution de ses importations résultant de l'intensification de la crise économique dans l'archipel. Le surplus nippon a atteint en données brutes 1 370,7 milliards de yens (63,3 milliards de francs) le mois dernier, soit 23,9 % de plus qu'il y a un an, a annoncé jeudi 19 novembre le ministère japonais des finances (MoF).

Le fait marquant est la contraction des exportations, qui ont chuté de 5,7 %, à 4 382,6 milliards de yens, un recul jamais vu depuis janvier 1995. Le déclin des importations s'est accéléré, avec un recul de 14,9 %, pour revenir à 3 011,9 mds de yens. Victimes de l'intensification de la crise économique, les achats de l'archipel sont ainsi en recul pour le 10e mois consécutif et *« expliquent la croissance continue de l'excédent »*, selon le MoF.

■ **ÉTATS-UNIS : le déficit commercial a diminué de 13,5 %** à 14 milliards de dollars en septembre par rapport à août, a annoncé mercredi le département du commerce.

■ **Le président américain Bill Clinton a exhorté mercredi le** Japon à apporter une contribution plus forte à la stabilité économique mondiale et à mettre en œuvre *« rapidement et de façon efficace »* les réformes économiques prévues par son gouvernement.

■ **Plus vieille, plus multiraciale, plus éduquée mais aussi plus** éclatée, l'Amérique de l'an 2000 n'aura plus grand-chose à voir avec celle des pères fondateurs, selon un rapport publié jeudi par le bureau du recensement. Ce rapport, qui compile toutes les données les plus récentes en matière de population, éducation, race, statut marital, souligne que les Hispaniques, les Asiatiques et les Noirs représentent une part croissante de la population américaine.

■ **ASIE : le sommet du Forum économique de l'Asie-Pacifique** (APEC) qui s'est achevé mercredi a consacré un changement radical dans ses priorités, qui ne sont plus le libre-échange mais la lutte contre le chômage, la pauvreté et les autres maux de la crise asiatique. Leur déclaration conjointe demande aux pays riches de relancer leurs économies pour importer davantage et au Fonds monétaire international (FMI) de faire preuve de souplesse dans l'application des mesures d'austérité imposées aux pays en crise en échange d'aides financières.

■ **CHINE : Pékin n'a pas l'intention de dévaluer sa monnaie,** le yuan, a réaffirmé mercredi le ministre des affaires étrangères chinois, Tang Jiaxuan.

■ **ALLEMAGNE : l'économie en 1999 ralentira plus que prévu** jusqu'à présent, ont estimé mercredi les experts économiques indépendants du gouvernement allemand connus sous le nom de « Cinq Sages ». Les cinq économistes ont délivré un pronostic de croissance à 2 % pour 1999, alors que les six grands instituts de conjoncture du pays tablent sur 2,3 % et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur 2,2 %.

■ **Klaus Gretschmann, qui préparera les sommets du G7 et du G8 du chancelier allemand Gerhard Schroeder, a critiqué** le principe d'une relance de la conjoncture en stimulant la consommation intérieure, dans un entretien à l'hebdomadaire allemand *Wirtschaftswoche* publié jeudi.

■ **Le ministre allemand des finances, Oskar Lafontaine, a estimé** mercredi que *« les autorités monétaires avaient la possibilité de donner une impulsion à la croissance économique vu le degré élevé de stabilité des prix marquant l'évolution dans un avenir proche »*.

■ **Le ministre allemand de l'économie, Werner Mueller, prône** dans *Die Woche* la modération des hausses de salaires, lui préférant une baisse des charges.

RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 19 NOVEMBRE

Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 31

CAC 40 ↗ PARIS
+1,67 %
CAC 40 : 3672,96

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Compensation (1)
B.N.P. (T.P)	954	932	- 2,30	[illegible]
Cr.Lyonnais(TP) Ly	913	908	- 0,54	[illegible]
Renault (T.P.)	2602	2600	- 0,07	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1138	1140	+ 0,17	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	959	935	- 2,50	[illegible]
Accor	1185	1204	+ 1,60	[illegible]
AGF	322,80	322,50	- 0,09	[illegible]
Air Liquide	906	912	+ 0,66	[illegible]
Alcatel	615	630	+ 2,43	[illegible]
Alstom	133,50	132,50	- 0,74	[illegible]
Altran Techno. #	1200	1195	- 0,41	[illegible]
Atos CA	1106	1116	+ 0,90	[illegible]
Axa	659	652	- 1,06	[illegible]
Bail Investis.	790	782	- 1,01	[illegible]
Bazar Hot. Ville	689	[illegible]	—	[illegible]
Bertrand Faure	385	386	+ 0,25	[illegible]
BIC	343,50	346	+ 0,72	[illegible]
BIS	560	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P.	362,40	368,50	+ 1,68	[illegible]
Bollore Techno.	1026	[illegible]	—	[illegible]
Bongrain	2510	2490	- 0,79	[illegible]
Bouygues	1170	1143	- 2,30	[illegible]
Bouygues Offs.	157,40	146,10	- 7,17	[illegible]
Bull#	43,90	43,80	- 0,22	[illegible]
Canal +	1459	1452	- 0,47	[illegible]
Cap Gemini	890	895	+ 0,56	[illegible]
Carbone Lorraine	304,90	302,90	- 0,65	[illegible]
Carrefour	3985	4135	+ 3,76	[illegible]
Casino Guichard	556	557	+ 0,17	[illegible]
Casino Guich.ADP	343,50	343,90	+ 0,11	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	1054	1080	+ 2,46	[illegible]
C.C.F.	409	425	+ 3,91	[illegible]
Cegid (Ly)	1069	1074	+ 0,46	[illegible]
Cerus Europ.Reun	39,80	40	+ 0,50	[illegible]
CFF.(Ferrailles)	227,60	225,70	- 0,83	[illegible]
CGIP	288,50	285	- 1,21	[illegible]
Chargeurs	314	305	- 2,86	[illegible]
Christian Dalloz	459	420	- 8,49	[illegible]
Christian Dior	570	568	- 0,35	[illegible]
CIC - actions A	472	470	- 0,42	[illegible]
Ciments Francais	317	312	- 1,57	[illegible]
Clarins	455	441	- 3,07	[illegible]
Club Mediterranee	469	471	+ 0,42	[illegible]
CNP Assurances	175	176,30	+ 0,74	[illegible]
Coflexip	437	433,10	- 0,89	[illegible]
Coles	1235	[illegible]	- 1,86	[illegible]
Comptoir Entrep.	11,45	[illegible]	—	[illegible]
Comptoirs Mod.	3604	[illegible]	+ 0,47	[illegible]
CPR	393	[illegible]	- 1,71	[illegible]
Cred.Fon.France	81	[illegible]	+ 4,93	[illegible]
Credit Lyonnais CI	508	[illegible]	- 2,55	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	449,50	[illegible]	- 2,06	[illegible]
Damart	4310	[illegible]	+ 2,08	[illegible]
Danone	1615	[illegible]	+ 2,78	[illegible]
Dassault-Aviation	1822	[illegible]	- 1,20	[illegible]
Dassault Systemes	208	[illegible]	+ 1,92	[illegible]
De Dietrich	300	[illegible]	+ 0,50	[illegible]
Deveaux(Ly)#	800	[illegible]	- 2,75	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	61,05	[illegible]	- 1,71	[illegible]
Dexia France	806	[illegible]	+ 0,49	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	61,20	[illegible]	+ 2,85	[illegible]
Dynaction	169,30	[illegible]	+ 1,59	[illegible]
Ecia	800	[illegible]	+ 2,25	[illegible]
Eiffage	458	[illegible]	+ 0,26	[illegible]
Elf Aquitaine	705	[illegible]	+ 2,55	[illegible]
Eramet	164,20	[illegible]	- 0,12	[illegible]
Eridania Beghin	966	[illegible]	+ 0,82	[illegible]
Essilor Intl	2220	[illegible]	+ 2,47	[illegible]
Essilor Intl.ADP	1950	[illegible]	- 2,46	[illegible]
Esso	432	[illegible]	+ 1,50	[illegible]
Eurafrance	2980	[illegible]	- 1,04	[illegible]
Euro Disney	8,25	[illegible]	+ 2,42	[illegible]
Europe 1	1379	[illegible]	- 3,77	[illegible]
Eurotunnel	7,25	[illegible]	+ 1,37	[illegible]
Fimalac SA	620	[illegible]	+ 4,83	[illegible]
Finextel	121	[illegible]	+ 2,47	[illegible]
Fives-Lille	449	[illegible]	—	[illegible]
France Telecom	390,10	[illegible]	+ 2,99	[illegible]
Fromageries Bel	4710	[illegible]	+ 1,69	[illegible]
Galeries Lafayette	6250	[illegible]	+ 3,52	[illegible]
Gascogne	456	[illegible]	- 1,68	[illegible]
Gaumont #	343	[illegible]	- 0,87	[illegible]
Gaz et Eaux	250	[illegible]	- 0,80	[illegible]
Geophysique	351,10	[illegible]	+ 1,05	[illegible]
G.F.C.	662	[illegible]	—	[illegible]
GrandVision	142	[illegible]	- 0,70	[illegible]
Groupe Andre S.A.	555	[illegible]	+ 0,18	[illegible]
Groupe GTM	650	[illegible]	- 1,84	[illegible]
Groupe Partouche #	461,10	[illegible]	+ 1,88	[illegible]
Gpe Valfond act.R#	321	[illegible]	+ 2,49	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	125	[illegible]	- 2,16	[illegible]
Guilbert	772	[illegible]	—	[illegible]
Guyenne Gascogne	2479	[illegible]	- 0,36	[illegible]
Hachette Fil.Med.	1220	[illegible]	+ 0,81	[illegible]
Havas Advertising	937	[illegible]	+ 0,74	[illegible]
Imetal	573	[illegible]	- 0,58	[illegible]
Immeubl.France	499	[illegible]	- 1,20	[illegible]
Infogrames Enter.	350	[illegible]	- 1,71	[illegible]
Ingenico	162,70	[illegible]	- 2,02	[illegible]
Interbail	145	[illegible]	—	[illegible]
Intertechnique	1715	[illegible]	+ 0,64	[illegible]
ISIS	418	[illegible]	- 1,19	[illegible]
Jean Lefebvre	560	[illegible]	- 3,57	[illegible]
Klepierre	570	[illegible]	+ 1,75	[illegible]
Labinal	1376	[illegible]	- 1,88	[illegible]
Lafarge	596	[illegible]	- 0,83	[illegible]
Lagardere	222,90	220	- 1,30	189
Lapeyre	448	446	- 0,44	432
Lebon (Cie)	232	229	- 1,29	230
Legrand	1470	1472	+ 0,13	1425
Legrand ADP	885	876	- 1,01	886
Legris indust.	237	241,60	+ 1,94	225
Locindus	771	772	+ 0,12	789
L'Oreal	3192	3298	+ 3,32	2995
LVMH Moet Hen.	1030	1040	+ 0,97	968
Marine Wendel	998	993	- 0,50	880
Metaleurop	25,10	24,55	- 2,19	26,70
Michelin	219	219,50	+ 0,22	233
Montupet SA	213,20	206,50	- 3,14	256
Moulinex	94,80	92,80	- 2,10	93,80
Natexis	309	300	- 2,91	277
Norbert Dentres.#	205	207	+ 0,97	215
Nord-Est	117,40	—	—	116
Nordon (Ny)	499	498	- 0,20	420
NRJ #	980	982	+ 0,20	1025
Olipar	50,90	50	- 1,76	49,80
Paribas	440	442,50	+ 0,56	391
Pathe	1131	1130	- 0,08	972
Pechiney Act Ord A	184,30	185,10	+ 0,43	208
Pernod-Ricard	388,10	385,80	- 0,59	350
Peugeot	824	828	+ 0,48	660
Pinault-Print.Red	920	940	+ 2,17	938
Plastic Omn.(Ly)	447,40	454	+ 1,47	[illegible]
Primagaz	555	548	- 1,26	500
Promodes	3359	3434	+ 2,23	3380
Publicis #	1009	984	- 2,47	885
Remy Cointreau	80	80,80	+ 1	82,80
Renault	215	216,90	+ 0,88	206
Rexel	485,80	486	+ 0,04	510
Rhodia	86,50	85,20	- 1,50	87,50
Rhone Poulenc A	258	260,40	+ 0,93	217,90
Rochefortaise Com.	635	625	- 1,57	618
Rochette (La)	17,60	17,10	- 2,84	16,50
Royal Canin	327,20	325,10	- 0,64	304,90
Rue Imperiale (Ly)	6600	6510	- 1,36	6360
Sade (Ny)	220	225	+ 2,27	214
Sagem SA	3490	3468	- 0,63	3720
Saint-Gobain	782	780	- 0,25	762
Salvepar (Ny)	465,10	465,20	+ 0,02	424
Sanofi	999	991	- 0,80	890
Saupiquet (Ns)	394	392	- 0,50	425
Schneider SA	319,90	317	- 0,90	323
SCOR	330	333	+ 0,90	325
S.E.B.	533	525	- 1,50	479
Sefimeg CA	372,50	375	+ 0,67	387
SEITA	306	301,30	- 1,60	299
Selectibanque	70,90	72	+ 1,55	69,50
SFIM	511	510	- 0,19	505
SGE	274,90	266,30	- 3,12	252
Sidel	447	438,30	- 1,94	385
Silic CA	1094	1080	- 1,27	1030
Simco	510	517	+ 1,37	481
S.I.T.A	1420	1400	- 1,40	1287
Skis Rossignol	85,50	85,30	- 0,23	98,10
Soc.Fonc.Lyon.#	945	945	—	919
Societe Generale	745	772	+ 3,62	726
Sodexho Alliance	1007	1009	+ 0,19	1100
Sogeparc (Fin)	470	473	+ 0,63	445
Sommer-Allibert	153	151,40	- 1,04	150
Sophia	238	240	+ 0,84	250
Spir Communic. #	360	349	- 3,05	330
Strafor Facom	372	373	+ 0,26	359
Suez Lyon.des Eaux	1065	1083	+ 1,69	1004
Synthelabo	1110	1095	- 1,35	1019
Technip	493,60	483,70	- 2	533
Thomson-CSF	191	191,50	+ 0,26	185
Total	687	704	+ 2,47	640
UIF	542	555	+ 2,39	325
Uniball	789	785	- 0,50	758
Union Assur.Fdal	702	712	+ 1,42	636
Usinor	60,10	60,70	+ 0,99	65,40
Valeo	465	456,10	- 1,91	440,10
Vallourec	225	226,50	+ 0,66	275,50
Via Banque	171,50	172	+ 0,29	145
Vivendi	1265	1318	+ 4,15	1254
Worms (ex.Someal)	86	86,10	+ 0,11	72
Zodiac ex.dt divid	1286	1292	+ 0,46	1270
Elf Gabon	669	647	- 3,28	650

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Compensation (1)
ABN Amro Hol.#	110	111	+ 0,90	102,60
Adecco S.A.	2161	2135	- 1,20	1996
Adidas-Salomon AG#	585	595	+ 1,70	674
Allianz AG	1860	—	—	1762
American Express	565	571	+ 1,06	457
Amvescap Act ord	40	37,50	- 6,25	32,50
Anglo American #	180	180	—	175
Anglogold Ltd #	273,20	264	- 3,95	270
Amgold #	257	261	+ 1,55	255,70
Arjo Wiggins App.	10,30	10,30	—	11,75
A.T.T. #	342,40	342,40	—	353,40
Banco Santander #	101,90	102,20	+ 0,29	95
Barrick Gold #	120,10	120,30	+ 0,16	105,60
B.A.S.F. #	212,10	214,90	+ 1,32	228,10
Bayer #	231,50	228,60	- 1,25	205,10
Crown Cork ord.#	174,40	172,90	- 0,86	156,30
Crown Cork PF CV#	161	159	- 1,24	144,60
DaimlerChrysler	474,90	492,20	+ 3,76	—
De Beers #	83,15	83	- 0,18	73,20
Deutsche Bank #	335,10	344	+ 2,65	331,10
Diageo PLC #	61,10	62	+ 1,47	57
Dresdner Bank	204	204,60	+ 0,29	210
Driefontein #	31,15	32,05	+ 2,86	29,05
Du Pont Nemours #	339,60	344,70	+ 1,50	334,50
Eastman Kodak #	421	424,90	+ 0,92	411,60
East Rand #	1,16	1,13	- 2,58	1,10
Echo Bay Mines #	13,10	13,10	—	11,83
Electrolux #	79	78,50	- 0,63	82,95
Equant N.V.	303,90	317	+ 4,31	235
Ericsson #	143,90	146,50	+ 1,80	112,50
Ford Motor #	306	306,40	+ 0,13	277,90
Gencor act.regr.	9,25	9,65	+ 4,32	9,25
General Elect. #	501	515	+ 2,79	476,50
General Motors #	395,20	407	+ 2,98	334,90
Harmony Gold #	29,10	29,50	+ 1,37	25,40
Hitachi #	31,25	31,20	- 0,16	28
Hoechst #	250,10	255	+ 1,95	207,70
I.S.M #	886	895	+ 1,01	780
I.C.I #	54,70	51	- 6,76	49
Ito Yokado #	331,60	337,10	+ 1,65	296
Kingfisher plc #	52	51,95	- 0,09	49
Matsushita #	91,50	91,05	- 0,49	84,55
Mc Donald's #	391	387,10	- 0,99	355
Merck and Co #	823	838	+ 1,82	736
Mitsubishi Corp.#	32,75	33,50	+ 2,29	34,40
Mobil Corporat.#	407	411	+ 0,98	419,20
Morgan J.P. #	597	597	—	525
Nestle SA Nom. #	12380	12470	+ 0,72	11530
Nipp. MeatPacker #	75	76	+ 1,33	73,80
Nokia A	506	537	+ 6,12	485
Norsk Hydro #	202	197	- 2,47	208,20
Petrofina #	2090	2090	—	2081
Philip Morris #	303	305,70	+ 0,89	274,80
Philips N.V #	367,50	383	+ 4,21	358
Placer Dome Inc #	92,70	92	- 0,75	78,05
Procter Gamble	500	497	- 0,60	479
Quilvest	322	—	—	325
Randfontein #	16,20	16,85	+ 4,01	15
Rio Tinto PLC #	64,50	64,65	+ 0,23	68,10
Royal Dutch #	265,50	265,20	- 0,11	262
Sega Enterprises	124	129	- 0,80	109
Schlumberger #	280	278,90	- 0,39	292
Shell Transport #	32,85	32,55	- 0,91	[illegible]
Siemens #	378,60	381,60	+ 0,79	[illegible]
Sony Corp. #	397,90	404	+ 1,53	[illegible]
STmicroelectronics	367	374,50	+ 2,04	[illegible]
Sumitomo Bank #	60,90	61,75	+ 1,39	[illegible]
T.D.K #	423,10	437	+ 3,28	[illegible]
Telefonica #	247	254,10	+ 2,87	[illegible]
Toshiba #	28,50	30,05	+ 5,43	25,50
Unilever #	448,20	448	- 0,04	407
United Technol. #	555	558	+ 0,54	486
Volkswagen A.G #	441,80	437,90	- 0,88	[illegible]
Yamanouchi #	155	159	+ 2,58	142,50
Zambia Copper	9,05	8,95	- 1,10	7,05

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 31
JEUDI 19 NOVEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	119	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	103,82	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	129,81	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	122,75	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	124,60	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	113,48	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	107,30	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	131,05	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	118,55	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	101,22	[illegible]
EDF 8,6%88-89 CA#	105,61	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	121,60	[illegible]
Finansder 9%91-06#	131,89	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	114,07	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	103,87	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	100	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	102,20	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	106,40	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	101,50	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	109,11	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	100	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	—	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01 CA#	—	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	114,43	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	118,45	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	145,32	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	148,92	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	103,10	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	1100	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	30	[illegible]
Baccarat (Ny) ◆	601	[illegible]
Bains C.Monaco ◆	790	[illegible]
Bque Transatlantl. ◆	250	[illegible]
Bidermann Intl ◆	110	[illegible]
Champex (Ny) ◆	35	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2584	[illegible]
Continental Ass.Ly	613	[illegible]
Darblay ◆	529	[illegible]
Didot Bottin	781	[illegible]
Eaux Bassin Vichy ◆	2195	[illegible]
Electr.Madagascar	130	[illegible]
Elect.Strasbourg	643	[illegible]
Ent.Mag. Paris	1648	[illegible]
Fichet Bauche ◆	44,85	[illegible]
Fidei ◆	62,50	[illegible]
Finalens ◆	260	[illegible]
F.I.P.P. ◆	209	[illegible]
Francarep	285,50	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	1156	[illegible]
Generali Fce Assur	2098	[illegible]
Gevelot ◆	700	[illegible]
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	205	[illegible]
G.T.I (Transport) ◆	381	[illegible]
Immobail	238	[illegible]
Immobanque	670	665
Lucia ◆	85	85
Monoprix	492	485
MLPC International	480	475
Metal Deploye	725	725
Mors	6	5,70
M.R.M. (Ly)	333	328,90
Navigation (Nle) ◆	115	115
ONA 100 DH ◆	572	522
Optorg ◆	375,10	375,10
Exa.Clairefont(Ny)	640	630
Paris Orleans	320	306
Promodes (CI)	2240	2251
PSB Industries Ly	580	585
Raynal Roq.ex.SAP ◆	399,90	399,90
Rougier #	327	333
Saga	290	292,30
S.I.P.H. ◆	155	155
Sofragi ◆	5230	5230
Taittinger	3961	4049
Tour Eiffel	454	452
Vermandoise Sucr. ◆	6060	6060
Vicat	520	520
Caves Roquefort ◆	1855	1859
Finaxa	519	500
Gaillard (M) ◆	1600	1600
Gd Moul.Strasbourg ◆	1856	1856
Hotel Lutetia	556	583
Hotels Deauville ◆	902	902
L.Bouillet (Ly) ◆	395	395
Lloyd Continental ◆	10900	10900
Matussiere Forest	49,90	49,50
Moncey Financiere ◆	3200	3200
Part-Dieu(Fin)(Ly)	120	123
Polier	534	532
Sabeton (Ly)	771	790
Samse (Ly)	1190	1210
Sechilienne (Ly)	1331	1397
Sucr.Pithiviers	2731	2731
Tanneries Fce (Ny) ◆	247,50	247,50
Union Gle Nord(Li) ◆	230	230

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Hypo-und	385	[illegible]
Fiat Ord	16	[illegible]
Gold Fields South	7,10	[illegible]
Kubota Corp	9,65	[illegible]
Montedison act.ep.	9,45	[illegible]
Olympus Optical	55	[illegible]
Robeco	612	[illegible]
Rodamco N.V.	131	[illegible]
Rolinco	522	[illegible]
Sema Group Plc #	43,75	[illegible]
Solvay SA	433,90	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 31
JEUDI 19 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	36,50	37
AFE #	742	740
Aigle #	485	490
Albert S.A (Ns)	97,50	97,50
Arkopharma #	386	385
Assystem #	137	138,90
Bque Picardie (Li) ◆	1050	1050
Bque Tarneaud(B)# ◆	390	390
Bque Vernes ◆	138,80	138,80
Beneteau CB#	835	825
B I M P ◆	150	150
Boiron (Ly)#	429,90	429,90
Boisset (Ly) #	350	356,20
But S.A.	299,50	299,50
C.E.E #	153,50	150
Change Bourse (M)	186	[illegible]
CNIM CA#	225,70	[illegible]
Codetour	379	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	450	450
Conflandey #	256	256
C.A. Hte Normandie	347	347
C.A. Paris IDF	971	970
C.A.Ile & Vilaine	310	311
C.A.Loire Atl.# Ns	316	320
C.A.Pas de Calais	564	562
C.A.du Nord#(Li)	515	514
C.A. Oise CCI	375	368
C.A. Somme CCI	320	320
C.A.Toulouse (B)	453	453
Groupe J.C.Darmon	366	371
Devernois (Ly)	410	410,10
Ducros Serv.Rapide	48,10	42,95
Emin-Leydier (Ly)#	288	283,30
Europ.Extinc.(Ly)	320	319
Expand s.a	240	240
Factorem	815	818
Faiveley #	168	160,20
Finacor	24	23,05
Fininfo	1035	1039
Assur.Bq.Populaire	620	619
Gautier France	362	360
Gel 2000	18,05	17,50
GEODIS #	371,80	[illegible]
GFI Industries #	206	[illegible]
Girodet (Ly) #	15,05	[illegible]
GLM S.A.	136	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	169	169
Kindy #	111	[illegible]
Guerbet S.A	128	128
Hermes intl	390	[illegible]
Hurel Dubois	699	680
ICBT Groupe	120	130
I.C.C.#	178	178
ICOM Informatique	275,50	272
Idianova Particip. ◆	95	95
Int. Computer # ◆	53,05	53,05
IPBM	48,50	50
M6-Metropole TV	910	902
Manitou #	895	904
Manutan	418	415
Marie Brizard	429	429
Maxi-Livres/Profr	40	40
Mecelec (Ly)	80,05	76,35
MGI Coutier #	324	324
Monneret Jouets Ly#	94,95	94,95
Naf-Naf #	68,10	77,50
NSC Gpe (Ny)	701	719
Onet #	680	681
Paul Predault	149	143
P.C.W. 19	—	[illegible]
Petit Boy # ◆	97,50	97,50
Phyto-Lierac #	198,90	191
Pocher ◆	550	550
Poujoulat Ets (Ns) ◆	135	121,90
Radiall #	451,20	457
Robertet #	851	843
Rouleau-Guichard	215,20	217,80
Securidev #	71	69,90
Smoby (Ly) #	405	400
Sofco (Ly) ◆	12	13,20
Soflbus	343,90	349,90
Sopra #	1927	1920
Steph.Kelian # ◆	116	116
Sylea	324	323
Teisseire-France ◆	146	146
TF1	920	925
Thermador Gpe. #	344	350
Transiciel #	566	580
Trouvay Cauvin #	96,80	91
Unilog	2221	2224
Union Fin.France	685	695
Viel et Cie #	128	125,10
Vilmorin et Cie #	572	572
Virbac	373	390

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 31
JEUDI 19 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligène Oncor ◆	24	24
Belvédère	355	355
BVRP	372	370
Chemunex	6	5,75
Duran Duboi	418	427,90
Eurofins scientific	517	509
FDM Pharma n.	20	20
Genset	480	469
Guyanor action B	4,70	4,75
Infonie	190	188
Joliez-Regol	56	57,90
La Cie Group	127,90	123
Oltec	700	700
Omnicom	629	592
Picogiga	99	99
R2I Santé	395	395
Serp Recyclage	814	810

MARCHÉ LIBRE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 31
JEUDI 19 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Euraltech ◆	34	[illegible]
Europe Finance Ind. ◆	650	[illegible]
Cibox-LCI ◆	205	[illegible]
CTT-SCETA ◆	441	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	190	[illegible]
Troc de l'Ile ◆	150	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

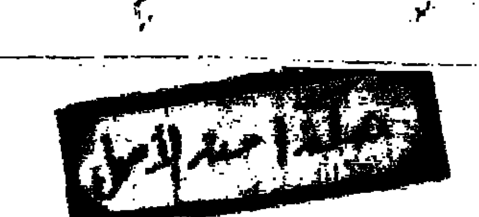
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 18 novembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	159,30	151,71
Agipi Actions (Axa)	145,30	138,38
BNP 3615 BNP		
Antigone Trésorie	922463	922463
Natio Court Terme	14795	14795
Natio Court Terme 2	401787	401787
Natio Epargne	2265,97	2243,53
Natio Ep. Croissance	3718,35	3645,44
Natio Ep. Patrimoine	158,60	155,49
Natio Epargne Retraite	186,33	182,68
Natio Epargne Trésor	11976,87	11952,96
Natio Euro Valeurs	1248,25	1223,77
Natio Euro Oblig.	1124,79	1113,65
Natio Euro Opport.	1218,97	1195,07
Natio Euro Perspect.	2011,66	1972,22
Natio Immobilier	1693,95	1660,74
Natio Inter	1154,64	1132
Natio Monétaire C	5644,29	5644,29
Natio Monétaire D	5195,37	5195,37
Natio Oblig. LT	240,74	236,02
Natio Oblig. MT C	934,47	925,22
Natio Oblig. MT D	903,19	894,25
Natio Opportunités	223,25	218,87
Natio Placement C	81743,61	81743,61
Natio Placement D	76807,77	76807,77
Natio Revenus	1134,87	[illegible]
Natio Sécurité	11578,73	11578,73
Natio Valeurs	1664,18	1631,55
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT		
Moneden	96456,16	[illegible]
Oblig. ttes caté.	300,74	288,30
CDC Asset Management www.cdc-assetmanagement.com		
Livret Bourse Inv. D PEA	1033,66	1003,56
Nord Sud Dévelop. C	2612,47	2607,26
Nord Sud Dévelop. D	2339,85	2335,18
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	330,50	324,02
Patrimoine Retraite D	312,90	306,76
CDC TRESOR Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)		
Fonsicav C	20515,10	20395,10
Mutual. dépôts Sicav C	20338,43	20376,11
CAISSE D'EPARGNE Sicav en ligne : 0836680900 (2,23 F/mn)		
Écur. Act. Futur D PEA	354,54	347,59
Écur. Capitalisation C	274,46	274,46
Écur. Expansion C	86938,07	[illegible]
Écur. Géovaleurs C	4208,38	[illegible]
Écur. Investis. D PEA	282,74	277,20
Écur. Monétaire C	13487,37	[illegible]
Écur. Monétaire D	12167,56	[illegible]
Écur. Trésorerie C	330,92	330,92
Écur. Trésorerie D	310,28	[illegible]
Écur. Trimestriel D	2062,35	2062,35
Éparcourt-Sicav D	197,21	197,21
Géoptim C	14321,53	[illegible]
Géoptim D	12821,33	[illegible]
Horizon C	2707,41	2654,32
Prévoyance Écur. D	107,42	107,42
CRÉDIT AGRICOLE INDOCAM Asset Management 0836685655 (2,23 F/mn)		
Amplia ○	124516,83	124516,83
Atout Amérique	202,15	197,22
Atout Asie	77,57	75,68
Atout France Europe	1041,74	1016,33
Atout France Monde	257,98	252,08
Atout Futur C	1013,24	[illegible]
Atout Futur D	943,86	[illegible]
Coexis	2117,30	2081,89
Dièze	2578,61	2585,51
Elicash ○	990988,53	990988,53
Eurodyn	3117,24	3041,21
Indicia ◆	2146,17	2098,71
Indocam Convert. C	15601,23	15146,83
Indocam Convert. D	14281,44	13865,48
Indocam Europe Nouv. ◆	10377,10	10074,85
Indocam Hor. Eur. C	1238,91	1202,83
Indocam Hor. Eur. D	1169,15	1135,10
Indocam Multi Oblig.	949,13	921,49
Indocam Orient C ◆	166,37	158,85
Indocam Orient D ◆	149,48	142,70
Indocam UniJapon	842,78	808,36
Indocam Str. 5-7 C	2113,19	2077,87
Indocam Str. 5-7 D	1511,76	1486,49
Moné.J C ○	12369,70	12369,70
Moné.J D ○	11718,09	11718,09
Oblifutur C	615,32	605,83
Oblifutur D	567,11	557,63
Oraction	1228,54	1198,58
Revenu-Vert	1204,76	1184,62
Sévéa ◆	123,05	120,85
Synthésis	21172,31	20797,95
Univers Actions	281,42	274,56
Uni Associations ○	121,96	121,96
Uni-Foncier	1815,67	1771,38
Uni-Régions	1932,31	1885,28
Univar C ○	320,58	320,58
Univar D ○	300,56	300,56
Univers-Obligations	264,71	260,29
Fonds communs de placements		
Indocam Dollar 3 m.	16736,77	16400,60
Indocam Val. Restr. ◆	15666,94	15260,62
Optalis Dynamiq. C ◆	115,48	113,22
Optalis Dynamiq. D ◆	114,33	112,09
Optalis Équilib. C ◆	113,67	111,44
Optalis Équilib. D ◆	110,77	[illegible]
Optalis Expansion C ◆	104,69	[illegible]
Optalis Expansion D ◆	104,69	102,64
Optalis Sérénité C ◆	109,16	107,02
Optalis Sérénité D ◆	104,28	102,24
Pacte Sol. Logem. ◆	521,53	516,37
Pacte Vert T. Monde ◆	535,08	529,78
CIC BANQUES		
Francic	181,56	[illegible]
Francic Pierre	173,72	[illegible]
Europe Régions	260,91	253,31
CIC PARIS		
Associc	1142,04	1142,04
Cicamonde	170,58	165,61
Converticic	469,40	462,46
Ecocic	1912,43	1856,73
Mensuelcic	10082,67	9982,84
Oblicic Mondial	4196,83	4134,81
Oblicic Régions	1246,22	1227,90
Rentacic	165,31	162,87
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT		
Eurco Solidarité	1485,19	1470,49
Lion 20000 C	17747,49	17747,49
Lion 20000 D	16187,66	16187,66
Lion-Associations C	11697,69	11697,69
Lion-Associations D	11085,91	11085,91
Lion Court Terme C	27526,32	27526,32
Lion Court Terme D	24250,98	24250,98
LionPlus C	1760,05	1725,54
LionPlus D	1612,23	1580,62
Lion Trésor	2646,32	2620,12
Oblifion	2393,10	2369,41
Sicav 5000	911,58	893,71
Slivafrance	1526,97	1497,03
Slivam	642,83	630,23
Slivarente	269,97	264,68
Slivinter	873,04	855,92
Trilion	5239,69	5172,45
Crédit Mutuel		
Avenir Alizes	2784,67	2730,07
CM Option Dynamique	166,29	161,84
CM Option Equilibre	313,90	306,99
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	167,41	162,93
Créd.Mut.Ep.Cour.T	974,56	974,56
Créd.Mut.Ep.Ind. C	183,18	178,28
Créd.Mut.Ep.J	23788,23	23788,23
Créd.Mut.Ep.Monde	1829,56	1780,59
Créd.Mut.Ep.Oblig.	2058,76	2018,39
Créd.Mut.Ep.Quatre	1120,66	1098,68
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	115,15	112,89
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	406,89	389,37
Saint-Honoré Capital	22403,83	21751,29
St-Honoré March. Emer.	358,65	343,21
St-Honoré Pacifique	501,61	480,01
St-Honoré Vie Santé	2103,77	2013,18
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1894,13	1894,13
Stratégie Ind.Europe	1107,08	1064,58
Stratégie Rendement	2195,66	2126,55
LA POSTE Sicav Info Poste : 0836683010 (2,23 F/mn)		
Amplitude Amérique C	126,37	123,29
Amplitude Amérique D	126,01	122,94
Amplitude Europe C	197,90	193,07
Amplitude Europe D	194,05	189,32
Amplitude Monde C	1126,13	1098,66
Amplitude Monde D	1053,04	1027,36
Amplitude Pacifique C	82,79	80,77
Amplitude Pacifique D	82,13	80,13
Élanciel France D PEA	237,09	231,31
Élanciel Euro D PEA	589,34	574,97
Émerg.Euro Poste D PEA	173,04	168,82
Géobilys C	734,76	723,90
Géobilys D	687,61	677,45
Intensys C	124,17	123,98
Intensys D	114,24	114,07
Kaleis Dynamisme C	1277,64	1252,59
Kaleis Équilibre C	1193,03	1169,64
Kaleis Sérénité C	1132,21	1121
Latitude C	153,95	153,95
Latitude D	136,70	136,70
Oblitys D	681,95	671,87
Plénitude D PEA	251,74	245,60
Poste Gestion C	15493,05	15493,05
Poste Gestion D	14904,22	14904,22
Poste Première	42230,84	42230,84
Poste Première 1 an	251638,08	251386,69
Poste Première 2-3	53975,06	53867,33
Revenus Trimestr. D	5310,85	5258,27
Thésora C	1093,21	1082,39
Thésora D	956,47	947
Trésorys C	279012,97	279012,97
Solstice D	2401,18	2395,19
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT Serveur vocal : 0836683662 (2,23 F/mn)		
Actimonétaire C	39438,89	[illegible]
Actimonétaire D	30417,76	[illegible]
Cadence 1 D	1081,50	[illegible]
Cadence 2 D	1068,57	[illegible]
Cadence 3 D	1070,30	[illegible]
Capimonétaire C	424,23	[illegible]
Capimonétaire D	373,51	[illegible]
Sogeoblig C/D	10189,41	[illegible]
Interoblig C	329,03	[illegible]
Intersélection France D	436,63	[illegible]
Sélect Défensif C	1161,27	[illegible]
Sélect Dynamique C	1300,85	[illegible]
Sélect Équilibre 2	964,06	[illegible]
Sélect PEA 3	908,39	[illegible]
Sogepea Europe	1328,58	[illegible]
SG France opport. C	2437,80	[illegible]
SG France opport. D	2307,65	[illegible]
Sogenfrance C	2561,19	[illegible]
Sogenfrance D	2325,25	[illegible]
Sogépargne D	304,09	[illegible]
Soginter C	310,92	[illegible]

SYMBOLES
○ cours du jour; ● cours précédent.



TECHNOLOGIE Les fabricants d'ordinateurs ont négligé de modifier la totalité des composants affectés par le passage à l'an 2000. ● LES HORLOGES temps réel (RTC) de la quasi-totalité des PC déclarés bons pour l'an 2000 n'ont pas été remplacées et désignent toujours l'année avec deux chiffres. C'est le cas notamment des tout derniers appareils livrés au *Monde*. ● DES « RUSTINES », petits programmes additionnels, ont été prévues pour contourner le problème, mais leur efficacité est loin d'être absolue. ● LE RISQUE concerne surtout les systèmes de contrôle des machines de production. Mais la plupart des produits du commerce devront aussi être modifiés, car ils ne sont pas adaptés aux dates à quatre chiffres. Une manne qui profite aux éditeurs, pourtant responsables du problème ● LE GOUVERNEMENT français semble prendre enfin la mesure du problème. *(Lire aussi notre éditorial page 15.)*

Les mauvaises surprises des ordinateurs certifiés « an 2000 »

Des PC flambant neufs pourtant « garantis modifiés » contiennent des puces qui les rendent incapables de passer à 100 % le 31 décembre 1999. L'horloge temps réel des machines n'a pas été modifiée et risque de bloquer le fonctionnement de certains logiciels

LE PASSAGE à l'an 2000 risque de se révéler plus difficile que prévu – et plus compliqué que ne le prétendent les constructeurs d'ordinateurs. Les spécialistes n'en finissent pas de découvrir de nouveaux problèmes. Dernière surprise en date : certains micro-ordinateurs, dûment estampillés « Compatible an 2000 », contiennent encore une puce incapable *de négocier complètement le passage* au prochain millénaire. Aussi incroyable que cela puisse paraître, des machines livrées au *Monde* début novembre et portant la fameuse estampille n'ont pu franchir sans encombre l'ensemble des tests menés par les techniciens du service informatique. La coupable : l'horloge des ordinateurs, qui continue de confondre 2000 et 1900...

A près de 400 jours de la date fatidique du 1er janvier 2000, le système de datation des PC repose toujours sur une technologie qui ne gère correctement que les deux derniers chiffres de l'année. Selon Patrick Simonis, un consultant basé à Springwood, en Australie, qui mène une véritable croisade depuis plus de six mois pour faire pression sur les constructeurs, seuls certains matériels fabriqués par Tyan, une petite firme américaine, seront réellement capables de franchir sans encombre la date du 1er janvier 2000.

Pourtant, chez les constructeurs, le problème matériel est officiellement résolu, et les documentations arborent fièrement un logo affirmant la compatibilité avec le passage à l'an 2000. Chez Dell ou Compaq, par exemple, on se protège derrière le certificat fourni par la firme américaine NSTL, dont les logiciels d'évaluation d'ordinateurs sont réputés.

« CE N'EST PAS SI SIMPLE »

Mais, vérification faite, le programme de NSTL ne contrôle que certains composants, en laissant *de côté un circuit pourtant essentiel* puisqu'il est le premier maillon de la chaîne du temps dans les ordinateurs. Selon Patrick Simonis, c'est ce composant, baptisé horloge temps réel (RTC, pour *real time clock* en anglais), qui est susceptible de bloquer le fonctionnement de certains logiciels dans moins de quatorze mois. Ce circuit alimenté par une petite pile est chargé de conserver en mémoire la date et l'heure, même quand l'ordinateur est éteint.

Lorsqu'un logiciel réclame une date, il interroge généralement un composant appelé Bios, qui s'adresse à son tour à la RTC de la machine. « *La plupart des programmes procèdent de cette manière* », explique Marc Amiaud, l'un des spécialistes de l'an 2000 chez Compaq en France. Comme ses concurrents, le numéro un mondial des PC a corrigé le Bios pour le rendre capable de modifier au vol toute date erronée renvoyée par l'horloge. Une tâche assez aisée, puisque les Bios peuvent être corrigés à l'aide d'un programme sur disquette. L'horloge fautive reste, en revanche, *présente dans les machines de la* marque. « *Ce n'est pas si simple*, se défend Marc Amiaud. *L'horloge est aujourd'hui gravée dans un composant très onéreux, le chipset, qui ne peut pas être corrigé.* »

Pourtant, la firme Tyan est parvenue à contourner le problème en ajoutant sur les cartes mères qu'elle produit une seconde horloge à quatre chiffres – donc compatible avec l'an 2000 –, fournie par la société américaine Dallas Semiconductor. Une astuce lui permet de débrancher l'horloge intégrée au *chipset* pour donner la priorité à la seconde horloge. « *Si Tyan est parvenu à régler le problème, n'importe quel constructeur peut en faire autant*, estime Patrick Simonis. *Cette solution n'augmente le prix de revient de la carte mère, vendue environ 1 000 francs, que d'une vingtaine de francs.* » Une affirmation confirmée par Jim Lott, de chez Dallas Semiconductor, qui commercialise des horloges compatibles an 2000 depuis 1992.

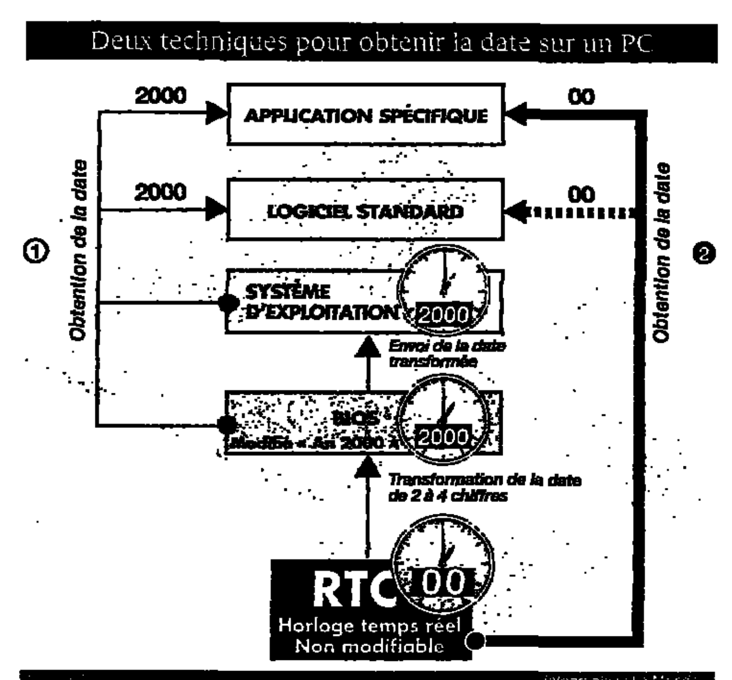
Le géant des semi-conducteurs, Intel, n'est pas exempt de tout reproche dans cette affaire. A chaque nouvelle génération de *chipset*, la firme dépense des millions de dollars sans pour autant régler le problème de la modification des horloges. Les constructeurs d'ordinateurs doivent donc se débrouiller par leurs propres moyens. Dell fait appel à une « rustine », un programme qui intercepte tout accès direct à l'horloge pour corriger l'année au vol. Une solution qui n'est livrée pour le moment qu'aux clients qui en font la demande. Une source proche du constructeur explique que cette rustine « *devrait être installée sur l'ensemble des ordinateurs livrés après le 10 décembre* ».

Compaq n'est guère convaincu par ce palliatif. Cette « rustine » n'est efficace qu'avec des programmes qui traitent des dates à quatre chiffres. Ce qui est loin d'être le cas de tous ceux qui sont actuellement en service, explique Marc Amiaud. Une façon de renvoyer la balle dans le camp des programmeurs. Dell se réfugie également derrière cet argument pour justifier l'absence d'horloge à quatre chiffres dans les ordinateurs livrés en ce moment.

Les horloges temps réel n'ont pas fini de faire parler d'elles. Jace Crouch, un enseignant du Michigan, et Michael Echlin, un programmeur canadien, ont découvert un phénomène encore inexpliqué qui porte non plus sur l'affichage de l'année, mais sur le décompte des jours et des mois au-delà de l'an 2000. Il s'agit d'une forte instabilité, baptisée « effet Crouch-Echlin », constatée sur toutes sortes de machines – même dotées des plus récents Pentium II – dont le composant Bios a été corrigé pour passer l'an 2000. « *Nous avons redémarré deux fois par jour un ordinateur préalablement réglé sur le 1er janvier 2000. Le quatrième jour, le PC a fait un bond au 9 avril 2000. Le douzième jour, il affichait la date du 9 novembre 2000. Un autre ordinateur testé dans les mêmes conditions est brutalement revenu au 4 janvier 1980 au bout de six jours* », témoigne, sur son site Internet, Mercury 2000, une firme américaine spécialisée dans les problèmes liés au passage à l'an 2000.

Aucun constructeur n'a encore publiquement abordé le sujet. Mais, selon le quotidien américain *International Herald Tribune*, Compaq prendrait l'affaire très au sérieux.

Denis Delbecq



① Lorsqu'ils font appel au **système d'exploitation ou au Bios modifié « An 2000 », les logiciels standards et les applications spécifiques obtiennent une date de 4 chiffres.** S'ils sont prévus pour fonctionner avec une telle valeur, leurs résultats seront exacts au-delà de l'an 2000.

② **Certaines applications spécifiques et quelques fonctions de logiciels standards** font appel, pour gagner quelques millisecondes, directement à **l'horloge de l'ordinateur.** Dans la plupart des machines, ils obtiendront **une date à 2 chiffres. D'où des résultats erronés malgré la correction du Bios.**

Les Macintosh d'Apple épargnés

Alors que le monde des grands ordinateurs et des PC subit les affres du passage à l'an 2000, les responsables d'Apple affichent une étonnante sérénité. « *Tous les Macintosh d'Apple franchiront sans encombre la date du 1er janvier 2000. Même les premiers modèles de 1984 sont épargnés* », explique Jan Stransky, ingénieur chez Apple France. Conçus après les premiers PC d'IBM, les Macintosh d'Apple utilisent une tout autre méthode de gestion des dates. L'horloge qui fournit les informations temporelles n'est qu'un compteur du nombre de secondes qui se sont écoulées depuis le 1er janvier 1904. C'est le système d'exploitation qui se charge de convertir ce nombre en date lorsqu'un logiciel le lui réclame. Cette solution avait été choisie par les créateurs du Macintosh pour simplifier les comparaisons de date dans les logiciels.

Un document compromettant

Une note technique destinée aux utilisateurs du système d'exploitation Windows NT a mystérieusement disparu du site Internet consacré à l'an 2000 par Microsoft. Il a été remplacé par la mention « *document en cours de révision* ». L'entreprise affirme pourtant que ce document n'a jamais été rendu public...

Cette note gênante révèle les relations étroites qui existent entre le système d'exploitation Windows NT 4 Server et l'horloge temps réel de l'ordinateur. Ce document jette un pavé dans la mare des constructeurs. On peut y lire que « *si l'ordinateur dispose d'une horloge non compatible avec l'an 2000, le système pourra fournir une date incorrecte* ». Plus loin, les ingénieurs de Microsoft « *conseillent de corriger l'horloge ou, si l'ordinateur est relié à un réseau, de synchroniser la date avec celle fournie par une machine totalement compatible avec l'an 2000* ».

Lionel Jospin sonne le branle-bas de combat

MOBILISATION générale. Dans une circulaire du 5 novembre, le premier ministre, Lionel Jospin, alerte l'ensemble des responsables de l'administration française sur les risques que le bogue de l'an 2000 fait courir au bon fonctionnement des services publics et de l'économie. Un signal d'alarme qui peut sembler bien tardif. Il ne reste en effet que quatorze mois à l'ensemble des services de l'Etat pour résoudre ce problème auquel les grandes entreprises se sont attelées dès 1996.

UN RÔLE DE PREMIER PLAN

Mais le gouvernement semble décidé à mettre les bouchées doubles. Une rupture par rapport aux précédentes déclarations du secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret, et de Gérard Théry, le responsable de la mission Passage informatique à l'an 2000, qui avaient dédramatisé la situation au risque d'affaiblir la mobilisation (*Le Monde* du 21 mai).

La circulaire du premier ministre insiste sur la responsabilité des différents acteurs. En première ligne, les ministres et les préfets. Les premiers sont *spécifiquement* désignés comme « *responsable*[s] *du bon déroulement du passage à l'an 2000 de* [leur] *administration* ». Ils doivent établir un « *plan de préparation* » qui rend compte de l'inventaire des systèmes concernés et des actions de diagnostic et de corrections engagées. Ce document devra être remis à la mission An 2000 avant la fin de l'année.

Un « *plan de sauvegarde ministériel* » doit être élaboré pour établir les procédures de réaction en cas d'incidents. L'échéance pour la réalisation de ce document est fixée au 28 février 1999. Chaque ministère devra, par ailleurs, nommer un « *haut fonctionnaire placé sous l'autorité directe du ministre* » pour coordonner les travaux et leur suivi.

Les préfets vont également devoir monter au créneau. Il leur incombe de sensibiliser les acteurs privés et publics et de coordonner les actions locales de préparation au passage à l'an 2000. Ils devront, eux aussi, élaborer, avant le 30 avril 1999, un plan local de sauvegarde, établi à partir des instructions du ministre de l'intérieur.

L'administration jouera un rôle de premier plan lors du passage à l'an 2000. Elle est, en effet, responsable d'un bon nombre de fonctions garantes de la sécurité des personnes : énergie, télécommunications, eau, transports, santé, lutte contre les incendies... Sans parler des installations nucléaires et des lieux publics.

On comprend donc la fermeté du ton adopté par le premier ministre dans sa circulaire, qui appelle à « *une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs de notre pays* » et qui prévient que « *la démarche du gouvernement doit être* (..) *exemplaire* ».

Reste à espérer que ce signal fort n'arrive pas trop tard.

Michel Alberganti

Seuls les câbles échapperont au bogue...

TOUT COMME les programmes développés en interne par les grandes entreprises, les produits du commerce sont susceptibles de poser des problèmes lors du passage à l'an 2000. En effet, un grand nombre d'entre eux traitent les années avec deux chiffres. A commencer par les systèmes d'exploitation, qui sont les véritables chefs d'orchestre des ordinateurs.

Tous ne sont pas égaux devant le passage à l'an 2000. Certains dérivés d'Unix accèdent directement à l'horloge et leurs éditeurs ont dû diffuser des programmes correctifs. Pour Windows 98, aucun problème n'a encore été signalé. En revanche, les utilisateurs de Windows NT, le système d'exploitation de Microsoft destiné aux réseaux d'entreprises, devront lire attentivement les recommandations de l'éditeur. Les versions 3.51 et 4 devront être corrigées. « *Il reste encore quelques défauts mineurs dans Windows NT 4, qui seront supprimés dans le service pack 4* », précise Guillaume Tourres, chef de produit Windows NT chez Microsoft. Ce quatrième logiciel correctif à être lancé depuis l'apparition de Windows NT 4 devrait être disponible en version française dans quelques jours.

Bien souvent, la seule solution qui s'offre aux entreprises est d'adopter la version la plus récente de Windows. C'est en particulier le cas des sociétés qui utilisent encore MS-Dos ou les versions anciennes de Windows telles que 3.1 ou 95. Un déploiement d'autant plus coûteux qu'il impose l'acquisition d'ordinateurs plus puissants. « *Je suis choqué par les alliances objectives qui conduisent à la mise à jour forcée des ordinateurs prenant prétexte de l'an 2000* », s'insurge Pierre-Yves Le Bihan, délégué général du Club informatique des grandes entreprises françaises (Cigref). « *Les grandes entreprises ont la mémoire longue et les éditeurs indélicats risquent un réveil douloureux après l'an 2000.* »

Chez Microsoft, les équipes de programmeurs ont lancé un gigantesque programme d'évaluation qui devrait s'achever en décembre 1998. La plupart des programmes récents semblent capables de gérer correctement les dates à quatre chiffres. La version 7 d'Access souffre néanmoins de quelques problèmes mineurs. C'est également le cas du logiciel serveur BackOffice 4, de plusieurs versions d'Excel pour Windows et Macintosh, ou du logiciel de communication par Internet NetMeeting.

D'autres programmes sont déclarés « *non compatibles an 2000* » par l'éditeur. C'est le cas de la version 2 de la base de données Access, de l'outil de création de sites Internet FrontPage 97, des traitements de texte Works 3 et 4, du logiciel de développement Visual Basic 4 ou encore des différentes version 4 de la suite bureautique Office. Dans la liste des logiciels qui n'ont pas encore été testés, on trouve pêle-mêle les différentes versions de Windows 95, certains programmes optionnels de Windows NT 4 Server et la version 6.5 du serveur de base de données SQL Server.

Dans le grand public comme dans l'industrie, « *seuls les câbles franchiront le cap de l'an 2000* », s'amuse Christian Hâas, responsable technique chez Transiciel, une société de services informatiques. Une boutade pour signifier que la tâche est immense pour venir à bout du « big bug ». Ce spécialiste rejette par avance toute idée de replâtrage. « *Plus on empile des « programmes rustines » et plus on peut s'attendre à des ennuis. Mieux vaut résoudre les problèmes à la source* », lance-t-il. Il souligne néanmoins que la proportion de logiciels d'application spécifiques susceptibles de lire directement l'horloge défectueuse des PC est très faible. « *Cela ne touche que les applications temps réel dans l'industrie, car elles ont besoin d'un accès le plus rapide possible aux informations temporelles.* »

D. D.

Lexique

● **Application spécifique** : logiciel adapté aux besoins particuliers liés à l'activité d'une entreprise.

● **Bios** : le « *Basic input output system* » (système d'entrées sorties) est un logiciel qui gère les fonctions élémentaires d'un PC et déclenche notamment le diagnostic de l'ordinateur quand on l'allume. Il est inscrit dans une puce électronique dont on peut modifier le contenu.

● **Carte mère** : carte électronique contenant les composants essentiels d'un ordinateur : processeur, mémoire et *chipset* (jeu de circuits indispensable à la communication entre les composants de la machine).

● **Dates critiques** : le bogue de l'an 2000, porte, en fait, sur trois dates critiques.
1/ le 9 septembre 1999 : certains logiciels anciens considèrent le code 9999 comme un code d'erreur ou comme un code signifiant la fin du contenu d'un fichier. Le 9-9-99, ils risquent donc de provoquer des erreurs.
2/ le 1er janvier 2000, les appareils et ordinateurs risquent de voir leur horloge, qui ne prend en compte que les deux derniers chiffres de l'année, revenir à la date du 1er janvier 1900.
3/ le 28 février 2000, même corrigés, certains ordinateurs passeront directement du 28 février 2000 au 1er mars au lieu du 29 février, car, contrairement à l'année 2000, l'année 1900, qui sert de référence, n'était pas bissextile.

● **Horloge temps réel (RTC)** : composant électronique qui conserve à tout instant la date et l'heure utilisée par l'ordinateur et les logiciels. Il est intégré dans un composant multifonction, d'où la difficulté de la corriger.

● **Rustine** : petit programme destiné à corriger les dysfonctionnements d'un logiciel. Plutôt que de modifier en profondeur leurs produits, les éditeurs ont pris la mauvaise habitude de diffuser des rustines dont la multiplication peut apporter son lot de problèmes.

● **Système d'exploitation** : principal logiciel des ordinateurs, il coordonne le fonctionnement des puces électroniques. Les logiciels d'application sont étroitement liés au système d'exploitation pour lequel ils ont été conçus. Les PC fonctionnent avec les systèmes d'exploitation Windows, Linux, Solaris ou BeOS. Les Macintosh avec MacOS, Linux ou BeOS.

● **Tests an 2000** : de nombreux logiciels, gratuits ou payants, permettent de tester la compatibilité des ordinateurs avec le passage à l'an 2000. Ils vérifient les différentes fonctions liées à la gestion de la date et de l'heure. Mais certains ne contrôlent que le Bios et négligent l'horloge de l'ordinateur.

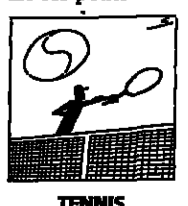
Lindsay Davenport veut agrémenter son titre de nº 1 mondiale d'une victoire aux Masters

L'Américaine, qui a battu Sandrine Testud, rencontrera Nathalie Tauziat en quart de finale

Sa difficile victoire sur la Française Sandrine Testud (4-6, 7-6, 6-0), mercredi 18 novembre, permet à Lindsay Davenport de poursuivre son chemin aux Masters féminins de New York. Mais avant d'envisager la victoire, l'Américaine devra roder son jeu et sa confiance de nº 1 mondiale face à Nathalie Tauziat, vendredi en quart de finale. Une adversaire qu'elle a dominée dix fois en treize rencontres.

NEW YORK
de notre envoyée spéciale

Si près, si loin. Sandrine Testud ronchonne sa déconvenue et maudit ces petits riens qui font le tennis : une balle sur la ligne, une bande de filet, un juge pas forcément juste. Son élégance reprend le dessus, elle accepte : *« Cela arrive tout le temps. La dernière fois que j'ai rencontré Lindsay, en finale du tournoi de Filderstadt, ma victoire s'est jouée à 1 point. »*



TENNIS

Mercredi 18 novembre, à New York, au premier tour des Masters féminins, Lindsay Davenport a pris sa revanche en battant la Française (4-6, 7-6, 6-0). La rencontre, disputée, pleine de puissance, a finalement été enlevée par une joueuse plus fraîche et plus en verve parce que soulagée : depuis la veille, l'Américaine est assurée de finir la saison 1998 à la place de nº 1 mondiale.

LA FRANÇAISE DIMINUÉE

Etouffée en début de match par les assauts de Lindsay Davenport ravie de jouer sous les hurlements joyeux du Madison Square Garden, Sandrine Testud a bien refait son retard et a empoché la première manche en prenant une nouvelle fois le service de son adversaire. Bien que faisant partie de la cohorte des joueuses blessées de cette fin de saison, elle s'est accrochée, a couru au minimum mais frappé au maximum à l'intérieur des lignes. *« Je savais qu'il fallait que je gagne en deux manches. Après, je ne répondais de rien »*, dit-elle. Il y a une semaine, au tournoi de Philadelphie (Etats-Unis), elle a abandonné au premier tour, victime d'une déchirure musculaire. Elle n'a pas pu jouer pendant cinq jours et évoluait mercredi avec une cuisse et un genou bandés.

Dans la deuxième manche, Sandrine Testud a joué cœur vaillant et s'est retrouvée – comme disent les commentateurs – à 2 points du match. Sauf que Lindsay Davenport était au service et *« qu'elle n'est quand même pas numéro une mondiale pour rien »*. Un *tie-break* mené grand train par l'Américaine. Une prise de risque extrême, avec un pilonnage des lignes le plus loin possible de l'adversaire, et Lindsay Davenport a égalisé avant de s'envoler vers sa qualification devant une joueuse à la jambe de plus en plus raide et au moral de plus en plus bas. En quart de finale, vendredi 20 novembre, elle rencontrera Nathalie Tauziat.

Lindsay Davenport ne se donne sûrement pas favorite dans son match contre cette autre Française, *« surtout si je joue comme aujourd'hui »*, ronchonne-t-elle, pas vraiment staisfaite de sa performance. Elle n'a pas aimé son attitude dans les deux premiers sets, elle s'est vue trop attentiste et trop approximative. *« Cela a changé dans le tie-break »*, modère-t-elle. Et elle finit par reconnaître : *« Je suis vraiment soulagée. Des victoires comme cela donnent confiance. Souvent, après des premiers tours très accrochés, on va jusqu'au bout. Avec un peu de chance, je peux élever mon niveau de jeu et revenir avec un nouveau titre. »*

Ici, à New York, la championne aimerait vraiment faire bien : *« Je sais que je suis déjà numéro un, je désire terminer l'année sur une victoire. C'est aussi une bonne façon de se placer et d'avoir confiance à la veille de la prochaine année. »* Elle veut prouver qu'elle n'est pas la meilleure joueuse de la saison par hasard et qu'elle ne doit surtout pas cette place à la baisse de régime de Martina Hingis. *« J'ai déjà gagné six tournois, je n'ai fait quasiment que des finales ou des demi-finales aux autres »*, rappelle-t-elle. Elle semble plus agressive, elle ne fait que vexer une bonne fois pour toute ceux qui n'ont pas cru en elle. *« Ils étaient tellement nombreux »*, confie-t-elle souvent.

UN RANG DUR À TENIR

En numéro une mondiale, Lindsay Davenport n'a pas beaucoup changé. *« Je suis la même, celle qui préfère rester en retrait, sauf que je ne peux plus vraiment le faire »*, plaisante-t-elle sans parvenir à s'extraire d'une conférence de presse où les questions des journalistes semblent ne jamais devoir finir. Sur le court, elle ressent un peu plus le besoin de bien faire. Etre la première l'intimide, son tennis rougit, elle fait des fautes. *« Je pense que j'aurais du mal à tenir ce rang. »*, finit-elle par glisser.

Pendant que Lindsay Davenport poursuivait sa saison en simple et en double, Sandrine Testud a plié bagage en direction de son foyer romain et des vacances. Elle reprendra l'entraînement au mois de décembre en Floride. En 1999, elle va poursuivre sa collaboration – en tournois seulement – avec Warwick Bashford, déjà entraîneur à plein temps d'Amélie Mauresmo. Sandrine Testud explique : *« Il m'aide à avoir plus d'agressivité dans mon jeu et a deux ou trois points de vue différents de tout ce que j'ai déjà entendu sur mon tennis. C'est intéressant. »* Autant de bons sujets de réflexion pour les vacances.

Bénédicte Mathieu

Mary Pierce passe en trombe

Quarante-cinq minutes de jeu et la Sud-Africaine Amanda Coetzer s'est retrouvée en vacances, congédiée des Masters par Mary Pierce, finaliste en 1997 (6-1, 6-0). Offensive et concentrée, la Française s'est frayé un chemin facile grâce à un service régulier et puissant. Malgré un dos douloureux et une épaule qui se rappelle parfois à son souvenir, Mary va bien. *« Je ne ressens pas la fatigue mentale d'une fin de saison, mais je sens que mon corps a besoin de vacances »*, dit-elle. Après des mois de tergiversations, elle a l'air de s'entendre à merveille avec son nouvel entraîneur, Michael de Johg, l'ancien coach d'Amanda Coetzer. Mary Pierce rencontrera Martina Hingis en demi-finale. La Française mène par cinq victoires à trois sur la Suissesse. Elle l'avait notamment battue en quart de finale aux Masters 1997, et c'est elle qui reste sur un succès, à San Diego, en août. Steffi Graf connaît son adversaire pour les quarts de finale : c'est Monica Seles, qui a battu la Russe Anna Kournikova (6-4, 6-3).

La paire Hingis-Novotna, reine du double toute la saison, s'efface

NEW YORK
de notre envoyée spéciale

Un jeu d'une grande finesse, beaucoup de foi et une entente parfaite : avec ces ingrédients, l'Indonésienne Yayuk Basuki et la Néerlandaise Caroline Vis ont réalisé un exploit, mercredi 18 novembre, aux Masters. Elles ont battu Martina Hingis et Jana Novotna au premier tour du tournoi de double (6-4, 2-6, 6-4). Même si la Tchèque a paru mal remise des crampes de sa défaite contre Steffi Graf, la performance est magnifique. En 1998, Martina Hingis et Jana Novotna se sont imposées à Roland-Garros, à Wimbledon et aux Internationaux des Etats-Unis. Martina Hingis a même signé un grand chelem puisqu'elle a gagné les Internationaux d'Australie avec Mirjana Lucic.

En demi-finale, Yayuk Basuki et Caroline Vis rencontreront les Françaises Nathalie Tauziat et Alexandra Fusai. Les finalistes 1997 ont battu mardi la Japonaise Ai Sugiyama et la Russe Elena Likhosteva (4-6, 6-1, 6-4). Même si elles semblent fatiguées, ravies de voir leur tableau s'éclaircir, elle veulent croire en leur chance de gagner enfin un tournoi important.

Méconnu par les spectateurs français, le double est une discipline adulée dans les pays anglo-saxons. Les foules s'y amassent pour goûter à un spectacle le plus souvent passionnant. Chez les femmes, le public peut retrouver les vedettes. Contrairement à ce qui se passe sur le circuit masculin, très spécialisé, quasiment toutes les meilleures joueuses du circuit évoluent en double. *« C'est une façon compétitive et très amusante de s'entraîner »*, note Lindsay Davenport, première joueuse mondiale, qui fait équipe avec Natasha Zvereva.

SYMPATHIE ET ESPIONNAGE

Le double peut aussi être un excellent antidépresseur. *« Je me souviens d'une année où je ne gagnais rien en simple. Ce sont les victoires en double avec Julie Halard qui m'ont relancée*, raconte Nathalie Tauziat. *Et cela faisait aussi bouillir la marmite. »* Les revenus en double ne sont pas négligeables : les gagnantes des Masters partageront 200 000 dollars (plus de 1,1 million de francs). Mais on peut également jouer pour peaufiner une préparation ou acquérir des réflexes plus rapides à la volée.

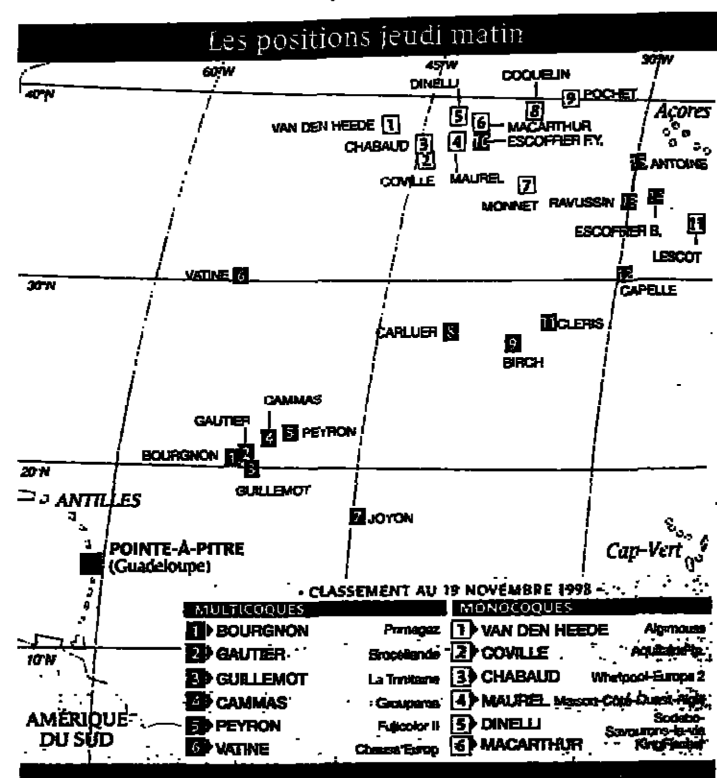
Dans un milieu où l'affectif n'est jamais bien loin, le double a sa signification. *« Cela permet de sympathiser avec des joueuses et de les découvrir sous un autre angle*, poursuit Martina Hingis. *Un jour nous gagnons ensemble et le lendemain nous sommes séparées par un filet. »* Le double a ses mariages de raison. La Russe Anna Kournikova affectionne la discipline, idéale pour sa mise en forme. La Russe joue avec sa compatriote, la vétérane Larissa Neiland. *« Quand je rentre sur le court avec elle, les tribunes sont pleines mais je sais bien que ce n'est pas pour moi »*, explique cette dernière.

Larissa Neiland et Anna Kournikova ne joueront pas ensemble aux Internationaux d'Australie 1999. La nouvelle idole blonde du circuit féminin a en effet accepté l'invitation de Martina Hingis, qui doit remplacer Jana Novotna absente des courts australiens depuis quelques années. Anna Kournikova n'a pas caché qu'elle espérait percer à l'occasion quelques-uns des secrets du jeu de sa partenaire. Pour mieux la battre en simple.

B. M.

Jean-Luc Van Den Heede file vers Pointe-à-Pitre en tête des monocoques

Il court à 53 ans sa première Route du rhum



POINTE-À-PITRE
de notre envoyée spéciale

On dit qu'il avait juré de ne plus courir en solitaire. Il réplique qu'il a simplement fait vœu de ne plus jamais démarcher des sponsors étrangers au milieu de la voile. Quoi qu'il en soit, une Route du rhum, c'est suffisamment « décoiffant » pour qu'on se ravise. Surtout lorsqu'on ne s'y est jamais essayé. C'est ainsi que les télex de Jean-Luc Van Den Heede – doyen de l'épreuve à cinquante-trois ans dans la catégorie des monocoques – sont enthousiastes et optimistes comme ceux d'un novice.

Cette apparente décontraction sur l'eau lui vient de l'expérience : celle de quatre tours du monde en solitaire (2ᵉ du BOC Challenge en classe II en 1986, 3ᵉ du Vendée Globe Challenge en 1989-1990, 2ᵉ du Vendée Globe en 1992-1993, et 3ᵉ du BOC Challenge en 1994-1995). Accessoirement, il a goûté aux courses transatlantiques sur des voiliers de 6,50 mètres : toujours placé, jamais gagnant.

Cette fois non plus, cet Amiénois installé depuis plus de vingt-cinq ans dans le Morbihan n'a pas « vendu » une victoire dans sa catégorie à son sponsor. Son voilier rouge mis à l'eau en 1991 a trop l'air d'un dinosaure face aux fringants coursiers des Catherine Chabaud *(Whirlpool-Europe 2)* ou Thomas Coville *(Aquitaine-Innovations)*. Seul navire de la flottille à deux mâts, l'*Algimouss* de « VDH » affiche plus de 100 000 milles au compteur. Il est si fin avec ses 3,76 mètres de large qu'il a hérité du surnom de « cigare ». S'il « surfe » moins bien qu'*Aquitaine-Innovations* campé sur ses 5,90 mètres de large, il se relève mieux, *« à moins de perdre la quille »*.

Plusieurs offres de location par des candidats à l'épreuve ont intrigué le navigateur au point de le décider à tenter lui même sa chance. *« Le Rhum n'est pas un mythe pour moi*, assure-t-il. *Quand on a déjà fait le Vendée Globe, c'est moins important. Mais je ne voulais pas m'en priver car j'aime courir et, contrairement aux éditions précédentes, je n'étais engagé dans aucune autre épreuve. »* Il a diminué la hauteur du mât principal de son voilier, réduisant le poids dans les hauts pour optimiser les performances par temps médium et fort.

La société Premac, fabricant d'*Algimouss* – un fongicide pour matériaux et revêtements – l'a suivi sans hésiter. Spécialiste en produits chimiques, elle souhaitait poursuivre une expérience fructeuse dans le domaine de la voile. Mais elle avait besoin d'être rassurée après une première collaboration avec Raphaël Dinelli, soldée par un naufrage dans les mers du sud lors du dernier Vendée Globe. La bonhommie et la barbe poivre et sel de VDH ont fait merveille. Comme l'odeur de cette vieille serviette de cuir aux dossiers bien ordonnés que l'ancien prof de maths traîne partout comme une relique de son passé de terrien.

THOMAS COVILLE ÉPUISÉ

Aujourd'hui, toute l'entreprise basée à Cholet suit l'avancée de VDH. Depuis mardi 17 novembre, il est passé en tête du classement monocoques. Il n'en croyait pas ses oreilles en l'apprenant lors d'une vacation radio. En deux jours, il avait repris 70 milles à Thomas Coville et laissé Catherine Chabaud sur place. Il s'adjugeait dans sa catégorie le challenge de la meilleure distance parcourue en vingt-quatre heures : 199 milles. *« Je suis content*, confessait-il, *j'ai tout fait pour y arriver. Quand je prends le départ d'une course, c'est parce que je crois avoir une petite chance de gagner. »*

Avant le départ, Jean-Luc Van Den Heede s'amusait de voir les concurrents pinailler sur des points de règlement. Déjà dans sa course, confiant dans son navire éprouvé, il ne pensait qu'à compenser ses carences par de fins réglages. C'est fait. Et jusqu'à ce qu'un alizé ne vienne avantager ses adversaires, il s'emploiera à creuser l'écart. En attendant, Thomas Coville, désormais deuxième des monocoques, s'inquiète. *« Il va continuer comme ça longtemps ? »*, interrogeait-il, épuisé par une navigation au près sur un voilier inadapté à ce type d'allure. Catherine Chabaud, reléguée à une cinquantaine de milles, demeurait belle joueuse, en transmettant ses félicitations à VDH. C'est à bord d'*Algimouss* qu'elle avait loué qu'elle est devenue la première femme à boucler un tour du monde en solitaire sans escale en 1997.

Patricia Jolly

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : le match nul de Saint-Etienne face à Amiens (0-0),** mercredi 18 novembre, au stade Geoffroy-Guichard, lors de la 13ᵉ journée du championnat de France de deuxième division, permet à Troyes, vainqueur de Wasquehal (3-0), la veille, de reprendre la tête du classement. Les résultats : Valence-Laval 2-1 ; Gueugnon-Sedan 1-1 ; Nice-AC Ajaccio 3-0 ; Beauvais-Cannes 3-1 ; Red Star-Guingamp 0-0 ; Saint-Etienne - Amiens 0-0 ; Lille-Châteauroux 2-2 ; Nîmes-Caen 3-1 ; Le Mans-Niort 0-0 ; Troyes-Wasquehal 3-0.

■ **L'attaquant du Paris Saint-Germain Patrice Loko** a signé un contrat de six mois en faveur de Lorient, dernier du Championnat de France de première division après quatorze journées, a annoncé, mercredi 18 novembre, Charles Biétry, le président-délégué du PSG.

■ **La Yougoslavie a battu l'Eire (1-0), mercredi 18 novembre, à Belgrade, lors d'un match du groupe 8 des éliminatoires de l'Euro 2000.** Les autres résultats : Albanie-Grèce (groupe 2) 0-0 ; Irlande du Nord-Moldavie (groupe 3) 2-2 ; Saint-Marin - Chypre (groupe 6) 0-1 ; Malte-Macédoine (groupe 8) 1-2.

LOTO

■ **Résultats des tirages nº 92 du mercredi 18 novembre. Premier tirage :** 4, 12, 15, 24, 37, 47, numéro complémentaire le 16. Pas de gagnant pour six bons numéros. Rapports pour cinq bons numéros et le complémentaire : 711 785 francs ; pour cinq bons numéros : 6 065 francs ; pour quatre bons numéros et le complémentaire : 252 francs ; pour quatre bons numéros : 126 francs ; pour trois bons numéros et le complémentaire : 26 francs ; pour trois bons numéros : 13 francs. **Second tirage :** 5, 8, 17, 37, 44, 49, numéro complémentaire le 43. Pas de gagnant pour six bons numéros. Rapports pour cinq bons numéros et le complémentaire : 82 745 francs ; pour cinq bons numéros : 6 190 francs ; pour quatre bons numéros et le complémentaire : 274 francs ; pour quatre bons numéros : 137 francs ; pour trois bons numéros et le complémentaire : 28 francs ; pour trois bons numéros : 14 francs.

La culture du jeu vi…
gagne les adultes

Courses de voitures, « bast…

La culture du jeu vidéo gagne les adultes

La console de jeux de salon a trouvé sa place dans les foyers au même titre que le magnétoscope

LA CONSOLE de jeux vidéo qui se branche sur un téléviseur est définitivement sortie de son ghetto de jouet pour adolescents. Devenue un produit de grande consommation, elle a créé sa propre culture avec ses propres personnages et s'impose dans la plupart des foyers, au même titre que le magnétoscope.

Aujourd'hui, le nerf de la guerre qui oppose les deux grands fabricants, Sony et Nitendo, est le catalogue des jeux qui marque le territoire de chacun en développant un style particulier. Sony, qui détient 75 % du marché français, a, le premier, réussi à convertir des centaines de milliers de jeunes adultes à la PlayStation, que l'on aurait cru réservée aux 8-16 ans. Une catégorie à fort pouvoir d'achat, mais plutôt exigeante. Son rapport au jeu est différent de celui des adolescents. La désormais célèbre aventurière Lara Croft (beaucoup moins populaire aux Etats-Unis et au Japon qu'en Europe) du jeu Tomb Raider ainsi que des jeux de simulation de compétitions automobiles ou de matches de football mais aussi de subtils jeux de rôle ont changé l'image de la console et attiré les plus de 25 ans. *« Il ne s'agit pas de s'identifier au héros, comme un gosse,* insiste l'un d'eux. *C'est tout le contraire : le joueur doit déterminer les caractéristiques du personnage. De même, le sélectionneur virtuel d'une équipe de foot doit décider s'il aligne deux ou trois attaquants, et lesquels. »* Lorsqu'elles débarquent sur console, les célébrités du cinéma, de la télévision ou de la bande dessinée (James Bond, Mulder et Scully de X-Files ou Lucky Luke) laissent, elles aussi, le choix des armes à celui qui les anime.



Mario Bros toujours au catalogue Nintendo.

Finalement assez transparents, les héros virtuels doivent rester malléables. La « jouabilité» du produit et l'atmosphère qu'il créée priment sur le personnage central, qui, souvent, fait simplement office de porte-drapeau du jeu. Pour faire pièce à Lara Croft, et progresser chez les 18-35 ans, Nintendo (moyenne d'âge des utilisateurs : 17 ans) lance ces jours-ci une nouvelle aventure de Zelda, héroïne de conte fantastique que l'on ne voit pratiquement jamais puisque le but du jeu est, précisément, de la délivrer. Sony s'efforce, pendant ce temps, de rajeunir sa clientèle (21 ans et demi, actuellement) avec une rafale de nouveaux produits (Spyro, un petit dragon pour les 10 ans, ou Hugo, un Troll pour les 3-6 ans). Ces stratégies croisées témoignent d'une volonté commune d'élargir à tout prix la cible de la console de jeu afin d'en faire un instrument capable de plaire à plusieurs générations.

DES ANTIHÉROS

Pour maintenir en éveil l'intérêt des pratiquants, les fabricants de jeux, qui ont créé une véritable industrie où se distinguent plusieurs sociétés françaises (Infogrames, Kalisto, Cryo ou Ubi Soft) pratiquent un mélange des genres qui se révèle payant. *« Les frontières entre jeux de simulation, d'action ou d'aventure s'estompent devant la surenchère technologique. Les amateurs, qui sont en quête de sensations plus que d'émotions, apprécient qu'il y en ait pour tous les goûts »*, estime Martine Guillaume, du cabinet d'études lyonnais CPJ.

Pour s'installer dans le monde des jeunes adultes, les concepteurs de jeux reconstituent l'univers de « la glisse », notamment avec des simulations hyperréalistes de snow-board (1080 Snowboarding, chez Nintendo, en particulier). D'autres jeux font référence au monde du spectacle et de la musique en permettant de composer des morceaux de rap ou de techno. « Bust-a-groove », lancé ce mois-ci par Sony, consiste à choisir un danseur et à défier les autres concurrents en réalisant une chorégraphie, sur fond de funk ou disco un peu kitsch.



La désormais célèbre aventurière Lara Croft du jeu Tomb Raider de chez Sony.

Si les stars confirmées sont toujours au catalogue pour les plus jeunes (Adibou chez Sony, Mario chez Nintendo), les nouveaux personnages destinés aux moins de 12 ans ressemblent de plus en plus à des antihéros et lancent parfois des clins d'œil appuyés aux films d'horreur. *« L'humour et la dérision sont des valeurs auxquelles les enfants accèdent de plus en plus tôt. Dès 9-10 ans, le classique héros statufié passe mal »*, constate Cécile Vélasco, consultant chez Junior City, un autre cabinet lyonnais dont l'« observatoire des cours de récré » épie les pratiques de jeu des enfants de cinquante écoles. *« Plus commode pour jouer à plusieurs que le CD-ROM, la console apparaît plus ludique et plus conviviale*, poursuit-elle. *Revers de la médaille : l'offre devient pléthorique et la durée de vie des produits se raccourcit. »* Il n'en reste pas moins que la vente des cartouches de jeux (entre 300 et 400 francs l'unité) reste une activité particulièrement rentable. Chaque propriétaire de console en possède quatre ou cinq.

Jusqu'où ira la console de salon ? Les dirigeants de Sony assurent que, pour ce qui les concerne, *« la vraie concurrence ne vient pas de Nintendo, mais des disques, des cassettes-vidéo, des sorties au cinéma ou de la télévision »*. A terme, ils tablent sur cinq millions de PlayStation vendues et 20 % des foyers français équipés. Mais ces taux de croissance à deux chiffres et la profusion de nouveaux titres plus « créatifs » laissent de marbre la plus grande partie du public féminin. 92 % des acheteurs de PlayStation sont de sexe masculin et le taux de féminisation le moins bas (13 %) concerne la catégorie des plus de 35 ans... A quand un alter ego masculin de Lara Croft ?

Jean-Michel Normand

La guerre des géants japonais

Il y a trois ou quatre ans, l'avenir des consoles était incertain. La baisse du prix des ordinateurs personnels et le développement des titres disponibles en CD-ROM allaient, disait-on, tout balayer sur leur passage. Or, si l'explosion des ventes de PC a bien eu lieu, le marché des consoles n'en a pas souffert. Bien au contraire. En 1997, le marché a doublé pour atteindre 12 milliards de dollars (plus de 60 milliards de francs), dont 4 milliards en Europe, où il égale désormais les ventes de cassettes vidéo.

A l'approche des fêtes de fin d'année, les enjeux sont de taille. En France, deuxième marché européen après la Grande-Bretagne, le numéro un mondial Sony compte diffuser 1,5 million d'unités de sa Playstation et réaliser un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de francs cette année. Son rival Nintendo espère commercialiser un million de consoles en France et empocher 1 milliard de francs de recettes. Mais depuis quelques mois, la confrontation entre les deux géants japonais s'est déplacée. Elle se joue moins sur le prix des consoles, passé de 1 000 francs fin 1997 à 790 francs, que sur la qualité, la sophistication et la diversité des jeux disponibles.



« Tekken », jeux d'action et de combat de chez Sony.

Le Game-Boy prend des couleurs

Lancé en 1989 et diffusé depuis lors à 60 millions d'unités (3,5 millions en France), le Game-Boy de Nintendo sera disponible à partir du lundi 23 novembre avec un écran couleur au prix de 499 francs. Celui-ci peut afficher simultanément 256 couleurs et Nintendo promet une moindre consommation de piles. Cette toute petite console portable dont les deux tiers des amateurs ont entre 5 et 13 ans et dont la moitié de la clientèle est féminine peut recevoir mille logiciels différents dont une minicaméra vidéo reliée à une imprimante (Game-Boy Camera). Le jeu plus réputé est l'incontournable Tetris, souvent le seul jeu connu et pratiqué par les adultes.

Courses de voitures, « baston » et jeux de rôle

LA DESCENTE en surf des neiges est vertigineuse. La piste, parsemée de tremplins et de bosses surgissant au détour d'une courbe, défile à toute vitesse entre des flancs rocheux et offre des panoramas de lacs bleutés. Après une nouvelle cabriole suivie d'un spectaculaire roulé-boulé, il faut renoncer : « abandon » annonce l'écran. On sort de cette première incursion dans « 1080 Snowboarding » de Nintendo un peu nauséeux mais sain et sauf. F1-World Grand Prix est tout aussi haletant et plus impressionnant encore de réalisme. Les circuits sont reconstitués avec un grand souci du détail et le comportement des voitures, dont la tenue de route se dégrade au fil des tours, change selon les réglages de suspension, le choix des pneumatiques et de la quantité d'essence embarquée.

Stars du box-office, les simulations sportives représentent le tiers des ventes et les courses automobiles se taillent la part du lion. Sony (Playstation), pionnier du genre avec Formula-One, s'est renouvelé en lançant Gran Turismo, désormais numéro un des ventes. Plus classiques, les jeux d'action et de combat permettent de mettre en valeur les progrès réalisés dans le graphisme et la « jouabilité». Tekken, chez Sony, James Bond et Mission Impossible chez Nintendo mélangent décors sophistiqués et scènes de « baston » avec, en prime, les râles des victimes. Installé sur la manette de commande, le « kit vibrations » permet de sentir les trépidations de son arme. Prévoyants, les concepteurs de la plupart des jeux de rôle ou d'aventure ont également dissimulé des « codes de triche » que l'on peut obtenir en lisant la presse spécialisée. On peut ainsi se sortir d'une impasse, faire l'économie d'un niveau de jeu ou rendre les combats plus réalistes avec un zeste d'hémoglobine ou des scènes franchement gore. Certains personnages sont assez surprenants. L'un des protagonistes de Medievil (*« une aventure à réveiller les morts »*, prévient Sony) est un ver de terre ayant élu domicile dans l'orbite droite d'un squelette.

UNIVERS SOURIANTS AUX COULEURS PASTEL

Pour les petits, dont l'aptitude à jongler avec la manette ne laisse pas de surprendre, s'ouvrent des univers plus riants aux couleurs pastel, peuplés de gentils personnages (Yoshi chez Nintendo, Hugo chez Sony) ou de facétieuses créatures (Spyro sur Playstation, Banjo et Kazooie chez Nintendo) dont certaines plaisent aussi aux adultes (Crash Bandicoot). Quant aux jeux « éducatifs », leur portion reste congrue malgré l'arrivée, sur Playstation, de deux titres (Egypte et Versailles) qui permettent au joueur de découvrir la civilisation des pharaons ou la France du XVII[e] siècle. Louables, ces tentatives n'ont jusqu'à présent jamais donné de résultats commercialement probants. Au moins peuvent-elles permettre aux fabricants d'améliorer leur image de marque auprès des parents les plus réticents...

Dans les prochaines années, les jeux mais aussi les nouvelles générations de consoles vont s'améliorer pour étendre leur influence. Fin 1999, Nintendo lancera en Europe un équipement qui permettra de brancher une cartouche Game-Boy sur la console 64. Au même moment, Sony lancera le « pocket station », un minuscule écran qui permet de réaliser à distance des portions de jeu et de les télécharger. La connexion au réseau Internet n'est pas envisagée par les fabricants qui – pour l'heure – n'y voient pas d'intérêt majeur et invoquent des difficultés techniques.

J.-M. N.

Froid et ensoleillé

VENDREDI. Un anticyclone centré sur l'Europe du nord favorise une descente d'air froid en provenance de Scandinavie. Sur l'extrême-ouest, quelques gouttes ne sont pas à exclure. Ailleurs, les brouillards laisseront place à un temps ensoleillé et froid.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Sur la Bretagne, il pleuvra faiblement le matin. Ailleurs, quelques nuages circuleront dans la matinée puis le soleil brillera. L'après-midi, il fera 9 degrés près des côtes, 3 à 5 degrés dans l'intérieur.

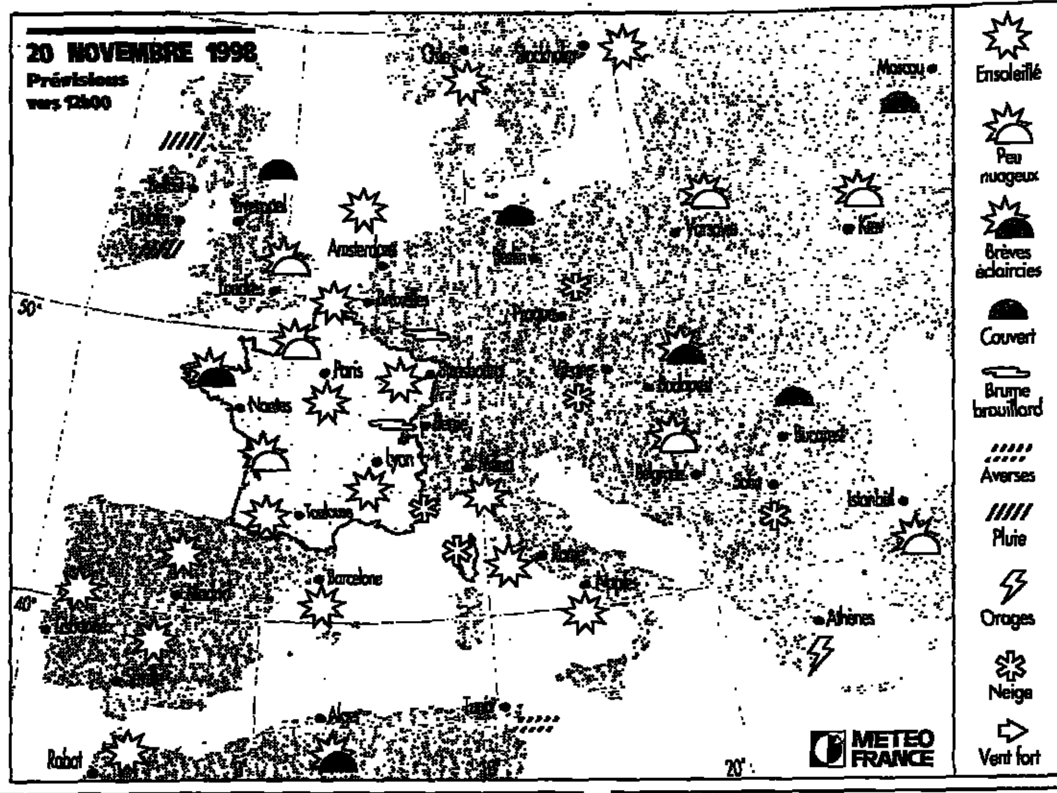
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Les bancs de brouillard et de nuages bas se dissiperont dans la matinée et laisseront place à un ciel dégagé. Il fera de -5 à -6 degrés le matin et de 3 à 6 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Au lever du jour, des bancs de brouillard, quelquefois givrant, seront présents. Puis, le soleil brillera.Il fera de -5 à -6 degrés le matin et de 1 à 4 l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Des Charentes aux côtes de l'Aquitaine, les nuages seront présents le matin puis le soleil reviendra. Sur les autres régions, les brouillards, parfois givrants, laisseront place à un ciel limpide. Les températures, très basses le matin atteindront 7 à 9 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les brouillards givrants ou les nuages bas seront particulièrement présents le matin dans le fond de vallées. puis le soleil brillera. Fortes gelées matinales. Il fera de 3 à 6 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Sur le Languedoc-Roussillon, la journée sera bien ensoleillée. Ailleurs, nuages et éclaircies se partageront le ciel et quelques averses se déclencheront sur Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sur le relief, elles tomberont sous forme de neige. Les températures, parfois négatives le matin atteindront 7 à 12 degrés l'après-midi.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **MONDE.** Havas Voyages annonce une nouvelle vague de promotions sur une sélection de vols British Airways (escale à Londres) au départ de Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice et Toulouse. Parmi les prix au départ de Paris figurent : Londres, 614 F, Prague, 1 263 F, New York, 1 971 F, San Francisco, 2 531 F et Pékin 2 320 F. Des offres valables jusqu'au 22 novembre inclus pour des départs possibles jusqu'au 15 décembre puis entre le 25 décembre et le 31 mars 1999. La nuit du samedi au dimanche doit être passée sur place. Réservations au 01-41-06-41-23, sur Minitel 3615 Havas Voyages ou Internet http : //www. havas-voyages. fr.

■ **ÉTATS-UNIS.** United Airlines inaugurera, depuis l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, un cinquième vol quotidien à destination de Chicago, principale plaque tournante de la compagnie aérienne aux Etats-Unis, à partir du 6 avril 1999.

PRÉVISIONS POUR LE 20 NOVEMBRE 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	24/30 S	KIEV	-7/-6 N	VENISE	-2/6 S	LE CAIRE	15/25 S
				POINTE-A-PIT.	23/30 S	LISBONNE	11/18 S	VIENNE	-5/1	MARRAKECH	10/24 S
				ST-DENIS-RÉ.	21/27 N	LIVERPOOL	6/7 C	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	15/26 S
				EUROPE		LONDRES	1/6 N	BRASILIA	20/27 P	PRETORIA	19/23 P
				AMSTERDAM	-3/2 S	LUXEMBOURG	-6/-1 C	BUENOS AIR.	14/28 S	RABAT	9/20 S
FRANCE métropole		NANCY	-3/1 S	ATHENES	12/19 P	MADRID	-4/14 S	CARACAS	23/28 N	TUNIS	9/15 P
AJACCIO	3/11 C	NANTES	0/7 S	BARCELONE	4/11 S	MILAN	-1/9 S	CHICAGO	-2/3 S	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	0/9 N	NICE	5/13 C	BELFAST	8/11 P	MOSCOU	-16/-13 C	LIMA	15/21 N	BANGKOK	25/32 S
BORDEAUX	-1/7 N	PARIS	-3/4 S	BELGRADE	-4/3 N	MUNICH	-7/-3	LOS ANGELES	12/18 S	BOMBAY	23/31 S
BOURGES	-2/4 S	PAU	-1/7 S	BERLIN	-3/-1 C	NAPLES	4/11 S	MEXICO	11/21 S	DJAKARTA	26/30 P
BREST	5/10 P	PERPIGNAN	4/11 S	BERNE	-6/-2 C	OSLO	-12/-5 S	MONTREAL	3/7 C	DUBAI	21/31 S
CAEN	2/5 N	RENNES	1/7 N	BRUXELLES	-4/1 S	PALMA DE M.	4/12 C	NEW YORK	9/15 P	HANOI	20/26 N
CHERBOURG	1/7 N	ST-ETIENNE	-4/1 S	BUCAREST	-6/1 C	PRAGUE	-7/-3	SAN FRANCIS.	10/15 S	HONGKONG	20/26 S
CLERMONT-F.	-4/3 S	STRASBOURG	-2/2 S	BUDAPEST	-5/3 S	ROME	1/10 S	SANTIAGO/CHI	12/29 S	JERUSALEM	13/26 S
DIJON	-3/2 S	TOULOUSE	-2/5 S	COPENHAGUE	-5/-2 N	SEVILLE	7/18 S	TORONTO	2/5 C	NEW DEHLI	13/26 S
GRENOBLE	-5/6 S	TOURS	0/4 S	DUBLIN	8/11 P	SOFIA	-2/2	WASHINGTON	10/18 P	PEKIN	-4/6 S
LILLE	-4/2 S	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	-6/1 S	ST-PETERSB.	-13/-10 N	**AFRIQUE**		SEOUL	-3/5 S
LIMOGES	-2/5 S	CAYENNE	24/31 N	GENEVE	-4/3 S	STOCKHOLM	-8/-2 S	ALGER	9/16 S	SINGAPOUR	26/31 C
LYON	-2/3 S	FORT-DE-FR.	25/30 S	HELSINKI	-11/-8 N	TENERIFE	16/22 S	DAKAR	25/32 N	SYDNEY	14/18 C
MARSEILLE	1/8 N	NOUMEA	21/27 S	ISTANBUL	6/13 N	VARSOVIE	-9/-5 N	KINSHASA	22/30 P	TOKYO	8/14 N

Situation le 19 novembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 21 novembre à 0 heure TU

VENTES

Des horloges à haute précision du XVIIIe siècle proposées à Drouot

AU XVIIIe SIÈCLE, tous les horlogers et mathématiciens d'Europe sont à la recherche de l'heure précise. A partir de la deuxième moitié du siècle, les fabricants arrivent à réaliser des mécanismes à « complication » qui indiquent les jours de la semaine, le lever et le coucher du Soleil, les phases de la Lune, les marées et autres mouvements plus complexes. Ainsi verra-t-on à Drouot, mardi 24 novembre, une pendule animant une sphère armillaire, un objet de haute curiosité daté 1783.

Utilisées pour les observations astronomiques, les sphères armillaires se présentent comme un assemblage de plusieurs cercles, ou armilles, au centre desquels sont placées des sphères figurant les planètes. Sur le modèle de la vente, plusieurs détails relevant de la haute précision montrent qu'il s'agit d'une pièce destinée à l'étude : l'ensemble peut basculer sur un axe, plusieurs armilles en bronze sont graduées de mesures, et un curseur mobile sur tige permet de se livrer à des calculs de position. Elle est soclée sur une pendule de marbre blanc à la forme de temple circulaire, rehaussée de bronze ciselé et doré, où le mécanisme est logé entre les colonnes.

L'horloge entraîne la sphère armillaire qui fait un tour par vingt-quatre heures, avec une correction annuelle de tous les mouvements. Cette œuvre exceptionnelle est signée Antide Janvier (1751-1835), qui compte parmi les horlogers français les plus réputés. Ce « mécanicien-astronome » a fabriqué, jusqu'en 1830, de cinq cents à six cents pièces, toutes numérotées. On dénombre dans sa production douze exemplaires de pendules à sphère armillaire, et celle-ci porte le numéro trois. Sa rareté tient à sa perfection technique et à la qualité d'exécution du décor (600 000 à 800 000 francs). Un régulateur géographique de 1860 sera aussi présenté. Signé « Charles Delagrave à Paris », il donne l'heure de quatre-vingt-sept villes du monde. Son cadran central est formé d'une planisphère en couleurs, entourée de deux cadrans ; sur l'un sont émaillés les noms des différents lieux, sur l'autre les heures avec l'indication du jour et de la nuit (50 000 à 70 000 francs).

L'originalité de ces créations leur donne une plus-value par rapport aux autres, mais le marché offre aussi des pièces plus abordables. Plusieurs chronomètres de marine du XIXe siècle sont estimés entre 12 000 et 30 000 francs. Le plus beau est un modèle de l'Ecole impériale d'horlogerie de Cluses, fabriqué en 1868 dans l'esprit de Breguet, animé d'un mouvement de quarante heures, accompagné de sa boîte en acajou (20 000 à 30 000 francs).

Des pendules et des horloges classiques de facture soignée sont proposées entre 15 000 et 50 000 francs. Même sur les modèles les plus anciens, les acheteurs doivent sélectionner les pièces en état de marche et bien conservées, car un mécanisme cassé les dévalue énormément et les restaurations peuvent atteindre et même dépasser le prix d'une belle carcasse.

Catherine Bedel

★ **Drouot-Richelieu, mardi 24 novembre. Exposition la veille de 11 heures à 18 heures. Le matin de la vente de 11 heures à 12 heures. Etude Antoine Ader, tél. : 01-44-83-95-20. Expert, Denis Corpechot, tél. : 01-43-87-96-62.**

Calendrier

ANTIQUITÉS-BROCANTE

● **Bordeaux** (Gironde), antiquités-brocante, place des Quinconces, du jeudi 19 novembre au dimanche 6 décembre, de 10 heures à 18 heures, 180 exposants, entrée libre.

● **Nogent-sur-Seine** (Aube), Salon des antiquaires, du vendredi 20 au dimanche 22 novembre, de 10 heures à 19 heures, 30 exposants, entrée 20 F.

● **Marseille** (Bouches-du-Rhône), antiquités-brocante, parc Chanot, du vendredi 20 au dimanche 22 novembre, vendredi de 15 heures à 19 heures, samedi et dimanche de 9 h 30 à 19 heures, 100 exposants, entrée 20 F.

● **Revel** (Haute-Garonne), antiquités-brocante, salle polyvalente, route de Castres, du vendredi 20 au dimanche 22 novembre ; vendredi de 14 heures à 19 heures, samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures, 55 exposants, entrée 10 F.

● **Vannes** (Morbihan), brocante, Parc-expo Chorus, du vendredi 20 au dimanche 22 novembre, vendredi de 14 heures à 19 h 30, samedi et dimanche de 10 heures à 19 h 30, 40 exposants, entrée 20 F.

● **Metz** (Moselle), Salon des antiquaires, Parc-expo, du vendredi 20 au lundi 23 novembre, vendredi de 10 heures à 21 heures, samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures, lundi de 10 heures à 17 heures, 80 exposants, entrée 30 F.

● **Vire** (Calvados), antiquités-brocante, salle Le Vaudeville, du samedi 21 au dimanche 22 novembre, de 10 heures à 19 heures, 30 exposants, entrée 15 F.

● **Cébazat** (Puy-de-Dôme), brocante, centre-ville, du samedi 21 au dimanche 22 novembre, de 7 heures à 18 heures, 300 exposants, entrée libre.

● **Strasbourg** (Bas-Rhin), brocante, Parc-expo Wacken, du samedi 21 au dimanche 22 novembre, de 10 heures à 19 heures, 220 exposants, entrée 25 F.

● **Châteauneuf-du-Pape** (Vaucluse), antiquités-brocante, salle du Docteur-Philippe-Dufaus, du samedi 21 au lundi 23 novembre, de 10 heures à 19 heures, 40 exposants, entrée 16 F.

COLLECTIONS

● **Paris**, Salon international de la photo, Carrousel du Louvre, du vendredi 20 au lundi 23 novembre, vendredi de 11 heures à 22 heures, samedi et dimanche de 11 heures à 20 heures, lundi de 10 heures à 18 heures, 80 exposants.

● **Moulins** (Allier), Salon du livre ancien, salle des fêtes, du samedi 21 au dimanche 22 novembre, de 9 heures à 19 heures, 30 exposants, entrée libre.

● **Laval** (Mayenne), Salon du modélisme, salle polyvalente, place de Hercé, du samedi 21 au dimanche 22 novembre, samedi de 14 heures à 19 heures, dimanche de 10 heures à 18 heures, 56 exposants, entrée 20 F.

● **Maintenon** (Eure-et-Loir), Salon musical livres anciens, salle Maurice-Leblond, dimanche 22 novembre, de 8 h 30 à 19 heures, 30 exposants, entrée 10 F.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98277

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II										■	
III										■	
IV					■	■				■	
V										■	
VI			■					■			
VII				■							
VIII		■						■			
IX		■					■			■	
X					■						
XI											

HORIZONTALEMENT

I. Cadeau venu d'en haut. – II. Domine les environs. – III. Protègent les petites graines. – IV. Fait l'équilibre sur le plateau. La Coupole lui préfère le grand écart. – V. Appelée à durer. – VI. Rattachée à la France depuis 1988. Chef d'Etat élu à vie. Permet de comprendre. – VII. Dans un flash. Pas léger, il est fait pour séduire. – VIII. Venue de Grèce, elle a pris place dans nos villes. Poulie. – IX. Il faut les trouver pour faire le problème. Démonstratif. – X. Pour présenter la marchandise. Rendre le propos plus léger. – XI. Qui devrait permettre de prendre une nouvelle décision.

VERTICALEMENT

1. Les sucrettes ne sont pas à son goût. – 2. Xénophane, Zénon et Mélissos. Personnel. – 3. Porte-plume. Couche en suspension. – 4. Etablit la vérité à l'envers. Le plus long en Corse. – 5. Grand et préjudiciable. Petit et tassé. – 6. Met à la porte. En grands désordres. – 7. Blessera. Pour faire le tour. – 8. Tout compte fait. Régla son compte au père avant de s'occuper de la fille. – 9. Titre de contrôle. – 10. Dépôt en liquide. Note retournée. – 11. Ne deviendra jamais centenaire.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98276

HORIZONTALEMENT

I. Jarretelles. – II. Ameuter. OLP. – III. Rogne. Gondi. – IV. Durent. Igor. – V. Ire. Duos. Ri. – VI. Net. Sidérât. – VII. Itsr (tris). Leu. Du. – VIII. Et. Ame. SNOE. – IX. Renfermée. – X. Es. Laie. RTL. – XI. Déterminé.

VERTICALEMENT

1. Jardinières. – 2. Amourettes. – 3. Regrets. – 4. Rune. Rafle. – 5. Etends. Méat. – 6. Te. Tuilerie. – 7. Erg. Ode. Mer. – 8. Oiseuse. – 9. Long. Néri. – 10. Eldorado. Tn. – 11. Spirituelle.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

Le Monde Publicité
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

L'ART EN QUESTION

N° 92 — En collaboration avec Réunion des Musées Nationaux

Regards de l'au-delà

LA BELLE Cléopâtre se donne la mort en 30 avant notre ère. Avec elle s'achève la longue dynastie des Ptolémée, et l'Egypte devient une province de l'Empire romain pendant sept siècles, jusqu'à l'occupation arabe en 642. Les Egyptiens et les Romains vont cohabiter avec une certaine harmonie : les divinités égyptiennes, grecques et romaines se juxtaposent, les croyances et les rites funéraires survivent comme en témoignent les fameuses momies à portrait.

Le rituel de l'embaumement, qui transforme un humble mortel en Osiris, se perpétue et s'ouvre à de nouvelles classes de la population. Les momies sont habillées de parures plus fragiles et leurs visages sont recouverts d'un mince panneau de bois, sur lequel un artiste a peint l'effigie du défunt.

Ces regards intenses, mélancoliques ou sereins conservent par-delà la mort et par-delà les siècles, leur part de mystère et de silence. Combien de reines d'Egypte portèrent le nom de Cléopâtre ?

● Trois ? ● Six ? ● Dix ?

Réponse dans *Le Monde* du 27 novembre





PHOTO RMN/G. PONCET

Portrait de femme, 120-130 après Jésus-Christ. bois de cèdre peint à l'encaustique et doré, 42 x 24 cm Paris, musée du Louvre. Présenté au Louvre dans le cadre de l'exposition « Portraits de l'Egypte romaine » jusqu'au 4 janvier 1999.

■ Solution du jeu n° 91 paru dans *Le Monde* du 13 novembre :

C'est le général de Gaulle qui fut l'initiateur de la conférence de Brazzaville en 1944, qui devait poser les fondements de l'Union française.

CHANSON Vingt ans après la mort de Jacques Brel, survenue en octobre 1978, douze chanteurs rendent hommage au « grand Jacques » dans un album commun, *Aux suivants*. ● POUR BERTRAND CANTAT, du groupe Noir Désir, l'énergie de Brel *« n'a rien à envier [aux] groupes de rock. »* Si certaines chansons ont des résonnances réactionnaires, il reste *« son côté anti-bourgeois »*. ● L'ENGAGEMENT de Brel est il est vrai campé sur le front de la famille. Il s'insurge contre les vies qui passent à côté de vérités premières comme l'amour, l'ailleurs ou la bringue. Mais cet individualiste qui craignait surtout de faire partie du troupeau a été aussi un féroce misogyne. ● L'INTERPRÉTATION de ses chansons est particulièrement difficile, tant elles paraissent associées à leur auteur, à sa voix et à sa vie. Seule *Ne me quitte pas* a été maintes fois reprise, surtout chez les Anglo-Saxons, moins inhibés que les francophones.

Jacques Brel l'engagé, Jacques Brel l'enragé

Le chanteur belge a mené un combat contre des valeurs qui ne paraissent plus des enjeux aujourd'hui. Pourtant, trois cent mille de ses disques sont encore vendus chaque année et une nouvelle génération d'interprètes lui rend hommage sous le titre « Aux suivants »

PEUT-ON écouter Brel aujourd'hui et lui reconnaître la qualité de révolté ? Peut-on entendre encore les propos d'un enragé, alors que l'amour physique n'est plus tabou, que le mariage bourgeois est malmené et le service militaire bientôt aboli ? Jacques Brel, impitoyable comptable de la démission humaine, a sans doute fait sauter des verrous. Il écrivait en un temps où la chanson française n'avait pas renoncé. Elle avait encore le monopole de la parole, dont le rock, puis le rap, se sont depuis emparé.

Brel, Brassens, Ferré, triangle d'or de la chanson contemporaine, ont atteint les pôles de la critique sociale au music-hall, chacun à sa façon, et Brel en s'y jetant à corps perdu. Gérard Manset avouait un jour que Jacques Brel, chanteur physique qui mourut le poumon miné par cinq paquets de cigarettes fumés à la journée, était pour lui le comble de l'impudeur : chanteur postillonnant et suant, cabotin, exhibitionniste de la douleur d'être, et par ailleurs un as de la concision mélodique.

La nouvelle vague, Alain Souchon en tête, a, dans les années 70, cultivé le retrait. Les années 90 sont parvenues au désincarné, à l'effacement volontaire. Arno, chanteur né en Belgique, *« un pays déglingué »*, définit ainsi son compatriote : *« La musique, c'est une larme et un sourire. Avec lui, c'était un torrent de larmes et un rire tonitruant. »* Ode à la veulerie amoureuse, larmoyante, complaisante, *Ne me quitte pas*, la plus célèbre des chansons de Brel, mais aussi la plus mal chantée, réussit toujours à fédérer les mélancoliques et les fêtards entonnant à tue-tête en fin de surprise-partie : *« Je creuserai la terre jusqu'après ma mort pour couvrir ton corps d'or et de lumière »* en rigolant. Jacques Brel est un auteur populaire, un artiste de la caricature.

Pour le suivre, il faut posséder le sens du laid, du difforme, du ridicule. Dans l'album *Aux suivants* qui vient de paraître chez Barclay, Alain Bashung dilue exagérément et à bon escient le *Tango funèbre*, Noir Désir fait grincer encore plus la méchanceté de *Ces gens-là*, ceux qui trichent, ceux qui comptent, ceux qui prient et qui ne partent pas, des types humains toujours en vigueur – défenseurs de l'ordre moral, combattants anti-PACS, commandos anti-IVG, chasseurs d'étrangers. Car l'engagement de Jacques Brel est situé avec précision : il est campé sur le front de la famille, des secrets bien gardés, des héritages mal partagés. Brel s'insurge contre le cours normal d'une vie d'homme : service militaire, mariage, argent, enterrement, où l'on sera passé, sans jamais douter, à côté des vérités premières que sont l'amour, l'ailleurs ou la bringue.

UNE QUESTION INTIME

« Basses révérences, mesquines envies, noble intolérance » : la Belgique de son enfance n'a pas le monopole de la connerie ni les Flandres celui de l'accent épais. *« Mère des gens sans inquiétude, mère de ceux que l'ont dit forts, mère des saintes habitudes, princesse des gens sans remords, salut à toi Dame Bêtise »*, écrit-il dans *L'Air de la bêtise*, composé en 1957, une année moderne où les étudiants noirs américains de Little Rock se font encore lyncher pour avoir prétendu partager les bancs d'une école avec des Blancs.

Jacques Brel, dont on a commémoré début octobre les premiers vingt ans de tombeau, exilé volontaire aux Marquises, est mort à l'hôpital de Bobigny, sans doute sans reculer, comme prévu dans *La... la... la...* : *« J'insulterai le flic sacerdotal, penché vers moi comme un larbin du ciel, et je mourirai cerné de rigolos. »*

A la vie, à la mort, Jacques Brel fait de la politique une question intime. Bien sûr, il fut rageur, appela *« tous les suivants du monde à se donner la main »*, mais il craignait surtout de faire partie du troupeau – n'importe lequel. Vers le tard (1977), il s'en prit violemment au nationalisme flamand (*Les F...*), aux *« usés à quinze ans »*, tueurs de Jaurès et de l'utopie socialiste, n'ayant pas eu le courage de fuir ce temps où *« les douze mois s'appelaient décembre »*. La France du chômage, des idéologies sans gloire, des *« tous pourris »* est aussi celle de Brel. Chaque année, trois cent mille exemplaires de ses albums sont achetés en France, pas seulement par des nostalgiques d'*Amsterdam*, du *Plat Pays* ou des *Bonbons*, chanson homophobe s'il en est : Jacques Brel demeure un rempart à l'a-moralité. Il est celui qui répète que *« c'est trop facile d'entrer aux églises, de déverser toutes ces saletés face au curé qui dans la lumière grise ferme les yeux pour mieux nous pardonner »* (*Grand Jacques*, 1953). Brel vivant, la « repentance » lui aurait-elle inspiré une chanson ?

L'univers de la révolte, officiellement circonscrit à la banlieue défavorisée, celle des *keufs*, des lascars, des gangsters et des BMW mal acquises, a d'autres préoccupations que celles des petits conscrits blancs de naguère, mais il possède sans doute cette *« ivresse imparfaite de vivre »* citée par Olivier Todd dans *Jacques Brel, une vie* (éd. Robert Laffont), qui vient d'être réédité. Il revendique, comme lui, une égalité minimale (*« Fils de ton fils ou fils d'étranger, tous les enfants sont des sorciers »*). Bourgeois, bourgeois à l'ancienne, Jacques Brel l'était. Un peu curé, un peu prêcheur, sans aucun modèle de société à offrir. *« L'avenir dépend des révolutionnaires, il se moque bien des petits révoltés »*, écrivait-il en 1955 dans *La Bastille*, chanson plutôt réactionnaire.

DÉFICIT DE LUCIDITÉ

En 1996, le chorégraphe Bill T. Jones avait dansé Jacques Brel au Festival d'Avignon. *« Certains se demandent*, déclarait-il alors au *Monde, ce que j'ai à voir avec la bourgeoisie flamande qu'il déteste. Même si je me définis toujours comme un rebelle, je suis un Noir américain, issu d'une classe pauvre, et cette petite-bourgeoisie que Brel vomit, moi, j'y ai toujours aspiré »*, avouant plus loin que la conception de l'amour défendue par Brel lui déplaisait, pour être purement *« hétérosexuelle »* et passéiste.

Sur un point au moins, les femmes, Jacques Brel s'est mis en déficit de prophétie et de lucidité. Obstacles aux voyages, bigotes, salopes, cerbères de la vie étroite, putains ou mères castratrices chez Brel, les filles d'hier sont les *« tasspés »* exploiteuses et finaudes (genre *« Madame promène son cul sur les remparts de Varsovie »*) des rappeurs *français contemporains* qui ne mâchent pas leurs mots, de Doc Gynéco à Passi, chez qui Brel a la cote. *Pater familias* à l'ancienne, défenseur des amitiés masculines, Jacques Brel maintint les principes de l'éducation bourgeoise chez ses filles, trompa longuement et publiquement sa femme, mais n'en divorça jamais.

Véronique Mortaigne

« Aux suivants », album-laboratoire

Au départ, ils étaient quatorze, ils – aucune femme dans les parages – sont douze à l'arrivée. Rodolphe Burger remaniant la bilingue *Marieke* et Mano Solo écornant en fanfare *Je ne sais pas* ont subi le veto de la tatillonne Fondation Brel, dirigée par France Brel, l'une des filles du chanteur. Douze à s'être essayés au répertoire du Grand Jacques le temps d'un album, *Aux suivants* (Barclay). Côté réussite : le *Jaurès* généreux des Toulousains Zebda, les grincements de *Ces gens-là* par Noir Désir, les innovations musicales de M, dans un narquois *Au suivant*. Le *Tango funèbre* de Bashung est orchestré par Joseph Racaille, *Les Vieux* des Têtes raides emporté par Jean Corti, accordéoniste de Brel. Stephan Eicher (*Voir un ami pleurer*) est classique, Arno (*La... La... La...*) éraillé en diable, Kent (*Sur la place*) sans intérêt, Dick Annegarn (*Jef*) inaudible. *Ne me quitte pas* en version arabisante (après celle, salsa, de Yuri Buenaventura) mène le jeune Faudel au fiasco.



Jacques Brel à l'Olympia, en octobre 1966.

PATRICK ULLMANN/« LES FEUX DE LA RAMPE », ÉD. LA SIRÈNE

TROIS QUESTIONS À...
BERTRAND CANTAT

1 Qu'est-ce qui, chez Brel, attire un groupe de rock comme Noir Désir dont vous êtes le chanteur ?

Brel nous hante. Il a une résonance plus ancienne que le rock : mes parents écoutaient ses disques. C'est surtout l'intensité physique de son engagement qui fascine. C'est phénoménal ! Comme le chanteur russe Vladimir Vissotski, il s'investit chaque seconde à 100 % dans ce qu'il dit et ce qu'il fait. Cette énergie, ce côté bâton de dynamite qui allume sa propre mèche, n'ont rien à envier à l'intensité des groupes de rock. Cela dit, j'aime beaucoup aussi des textes plus posés et mélancoliques comme *L'Eclusier* ou *Je suis un soir d'été*, ce côté blues belge...

2 N'y-a-t-il pas un danger à reprendre une chanson aussi célèbre que *Ces gens-là* que vous interprétez dans l'album collectif *Aux suivants* ?

L'aspect monumental impressionne. Il y avait aussi le risque de surdimensionner, d'être happé par la grandiloquence... *Ces gens-là*, au moment du crescendo, est justement l'un des sommets de l'intensité de Brel. Dans les années 70, le groupe Ange en avait déjà fait une reprise, mais avait préféré s'arrêter avant ce crescendo, en disant *« Jacques, on te laisse Frida... »* Nous avons hésité et puis... c'est tellement jouissif de se glisser là-dedans !

3 L'aspect « politiquement incorrect » de certaines chansons de Brel n'a-t-il pas gêné un groupe aussi engagé que Noir Désir ?

Sa misogynie, le côté réac de chansons comme *Les Bonbons 67* m'ont gêné à une époque. Aujourd'hui, je prends ça comme un bloc, comme un vécu. Il n'est pas le seul grand qui soit misogyne... Par contre, j'aime son côté antibourgeois. *Ces gens-là* décrit une toute petite bourgeoisie, des prolos qui aspirent à la bourgeoisie. Il y a toujours des gens qui ressemblent à ces personnages. Des gens qui te regardent faire, te jugent et détestent les différences. Il faut lutter contre ces conformismes.

Propos recueillis par Stéphane Davet

De Gréco à Bowie, les rares interprètes du Grand Jacques

POUR perpétuer aujourd'hui la mémoire de ses chansons, Brassens a Maxime Le Forestier, et Ferré, Philippe Léotard. Brel, lui, n'a personne. Depuis Juliette Gréco, qui, dès 1954, avant que le chanteur belge ne soit célèbre, intégra à son répertoire *Ça va (Le Diable)*, aucun(e) interprète n'a osé se lancer dans une entreprise de relecture consistante de son œuvre. Il y eut aussi Isabelle Aubret ou Serge Lama. Mais tous deux soulignèrent les limites de l'expédition : la première (notamment avec *Le Plat Pays*) mit trop de candeur à l'affaire. Le second, comme il se doit, trop d'emphase.

S'attaquer à Brel, c'est tenter l'ascension d'un monolithe dont toutes les parois sont glissantes. Ces chansons semblent fatalement associées à leur auteur, à sa voix, et à sa vie, brûlée par les deux bouts. A leur écoute, on imagine toujours les mimiques, les grimaces, la gestuelle qui les animaient sur scène. S'il est possible de rendre un hommage humble à Ferré ou à Brassens, avec Brel le risque est permanent d'en faire trop, ou pas assez.

A quelques exceptions près (*Ne me quitte pas*), ces chansons ne sont pas universelles comme certaines de Brassens (*Les copains d'abord*) ou de Ferré (*Avec le temps*). Elles sont ancrées dans un paysage, autant géographique (la Flandre, Paris, les Marquises) que mental, mais aussi dans une époque de la chanson. Il est ainsi révélateur qu'Arno, compatriote de Brel, ait réussi son examen de passage avec *Le Bon Dieu*, une des rares chansons tardives à supporter une réinterprétation.

Seules celles de la première période, encore marquées par un humanisme boy-scout, semblent abordables. Lorsque Céline Dion surchante *Quand on n'a que l'amour*, on peut ne pas aimer, mais cela n'est pas ridicule. Lorsque Patrick Bruel s'essaie à camper un des ivrognes de *Jef*, ça l'est. S'ajoutent à l'obstacle ces mots et néologismes (*« se racrapoter »*, *« gnougnouniaffer »*, etc.) qui se refusent à sonner juste dans la bouche d'un autre. Une difficulté *encore* : comment dépasser la beauté des arrangements, sophistiqués et légers, de François Rauber sans tomber dans l'appauvrissement ou la surcharge ?

Les versions originales ne sont certes pas définitives – Brel lui-même a tenu à en réenregistrer en 1972. Mais elle laissent peu d'aspérités. C'est *Ne me quitte pas* qui a été l'objet de toutes les attentions, à défaut de tous les soins. Elle a généré quantité de reprises, généralement insipides, souvent catastrophiques. *En France, Johnny ne pouvait pas ne pas la chanter un jour.* Mais c'est surtout chez les Anglo-Saxons, moins inhibés que les francophones car confrontés à des publics méconnaissant Brel, qu'elle a suscité des vocations.

PLEURNICHER AVEC CLAYDERMAN

Transformée en *If You Go Away* sous la plume de Rod McKuen, poète et compositeur d'airs pop et de musiques de film américain, elle a suivi la même trajectoire que *Comme d'habitude/My Way*. Alléché par la mélodie et la possibilité de pleurnicher en fin de show à Las Vegas ou à Broadway, le gratin de la grande variété internationale – Frank Sinatra, Neil Diamond, Shirley Bassey, Dusty Springfield, Julio Iglesias – s'est précipité dessus. La chanson n'a évidemment jamais gagné en sobriété, le pianiste Richard Clayderman se chargeant, pour sa part, du traitement *easy listening*.

La seule qui s'en sortira avec les honneurs est Nina Simone, qui réussira à s'approprier en douceur la dimension tendre et masochiste de cette chanson, en l'interprétant en français.

Certains s'en réjouiront, mais c'est *sans doute la peur du ridicule qui* sauve Brel de nombreuses reprises. En chassant sur ses terres, celles de l'impudeur, de la mise à nu, c'est à coup sûr s'y exposer. Or il n'est pas non plus envisageable de l'interpréter sur le mode du dandysme. Ce serait écarter l'émotion et vider ces textes de leur substance. Un des plus graves contresens a été commis par le chanteur américain Scott Walker, qui a repris quelques-unes des premières adaptations en anglais signées Eric Blau et Mort Shuman en 1967 pour la comédie musicale *Jacques Brel is Alive and Well and Living in Paris*. Où l'on entend *La Chanson de Jacky* (*Jackie*) ou *Tango funèbre* (*Funeral Tango*) chantés par une voix de crooner dans des arrangements de pompe baroque.

A l'inverse, David Bowie s'en est remarquablement tiré par deux fois – *Amsterdam* et *La Mort* (*My Death*) – avec un sens du drame sans pathos. L'ancien élève du mime Marceau est même parvenu à donner corps et chair à ces chansons sur scène.

Bruno Lesprit

Le cirque sur glace dans les coulisses de la crise russe

Près de Moscou des artistes préparent le spectacle présenté à Paris

TVER et MOSCOU
de notre envoyé spécial

« Venez au cirque, vous oublierez vos problèmes ! » Serré dans son costume d'aparatchik, jamais à court d'un bon mot, Youri Kossikhin, patron depuis vingt ans du Cirque de Tver, à 170 kilomètres de Moscou, a choisi un slogan bien dans l'époque pour inciter les familles à découvrir le prestigieux Cirque de Moscou sur glace.

Considéré comme le meilleur au monde, le cirque russe est plus qu'un divertissement, un art à part entière. Sur 135 millions de Russes, 40 millions y vont une fois par an, mais la crise et la hausse vertigineuse des prix ont eu un effet sur la fréquentation. *« Il y a dix ans, le taux de remplissage était de 95 % ; aujourd'hui, de 50 % maximum »*, dit-on au Rosgoscirk de Moscou, l'administration d'Etat qui gère la quasi-totalité des compagnies. Ce jour-là, en octobre, à Tver, la salle de 1 700 places était aux deux tiers pleine. C'est un public *« qui a de l'argent »*, dit le directeur. Les billets coûtent autour de 6 francs. Mais c'est gratuit pour les moins de 5 ans – fort nombreux.

Le premier spectacle de cirque sur glace a été créé en 1964 dans cette ville de 400 000 habitants. *« Notre cirque marche »*, dit le directeur, qui affiche 10 millions de spectateurs en vingt-sept ans. Mais pour revenir aux réalités, il plaisante : *« Nous avons un gros concurrent comme cirque, c'est la Douma* [le Parlement]. *Concurrence déloyale, car on peut voir les députés gratuitement à la télévision. »*

PAS DE VACANCES

Alissa Tchoumaklo, dix-neuf ans, et Youri Abrassimov, vingt-deux ans, sont deux artistes-phares du Cirque de Moscou sur glace. Elle fait tourbillonner des cerceaux mais suit des études pour devenir régisseur – comme sa mère, qui dirige la troupe et crée les numéros. *« Mon premier souvenir, à trois ans, est de ramasser les paillettes des costumes dans une salle vide. »* Youri est équilibriste. Il est passé par l'Ecole du cirque de Moscou qui forme une vingtaine d'artistes par an. Il se souvient, à quatre ans, de son premier spectacle : *« Un clown est venu me serrer la jambe. »*

Ils s'entraînent quasiment tous les jours, ne prennent pas de vacances, et peuvent aligner jusqu'à 70 représentations par mois. Ils vivent en vase clos, mais le noir quotidien domine la conversation. Youri : *« Entre nous, on parle de "ça". Dans cette ville, il y a plein de gens qui ne perçoivent pas leurs salaires. Pour nous, leur venue est une victoire. »* Il ajoute : *« On est un peu en manque de spectacles en ce moment... »*

Nombre d'artistes accusent leur employeur, Rosgoscirk, administration tentaculaire que la fin du communisme n'a en rien bouleversée. Rosgoscirk gère 9 000 salariés – dont 3 000 artistes –, 4 500 animaux, 45 cirques en dur, 70 chapiteaux, des hôtels du cirque, l'Ecole du cirque... La plupart des fonctionnaires sont logés dans un immeuble du centre de Moscou, à côté de boutiques de luxe comme Escada. Des jeunes qui viennent négocier un contrat croisent les anciens qui tuent le temps à la cafétéria et au billard.

Ludmila Yairova est présidente de Rosgoscirk. Elle reçoit dans un bureau cossu, orné d'un tigre en peluche, et porte un tailleur baroque. Sur les murs, de nombreuses coupes et prix, glanés dans des festivals. La crise ? *« Je remonte le moral à tout le monde, même aux clowns. »* Elle sait que Rosgoscirk est accusé de tous les maux par des artistes qui veulent plus d'indépendance et de meilleurs salaires. *« Nous sommes la seule organisation de cirque au monde à garantir un salaire aux artistes. Une grille de salaires de 17 niveaux et un système de primes permet à certains de bien s'en sortir. »*

DES MOTS VIOLENTS

L'argument ne satisfait pas les artistes comme Alissa Tchoumaklo et Youri Abrassimov : *« Ce salaire est dérisoire. »* On parle de centaines de francs par mois. Ils ajoutent : *« Des artistes ne sont même pas payés. On ne meurt pas de faim. Mais bon... Nous craignons que les six prochains mois soient pires. »* Après une représentation à Tver, les artistes de la troupe ont d'ailleurs interpellé – parfois avec des mots violents – une représentante de Rosgoscirk.

Ludmila Yairova voit dans la vente de spectacles à l'étranger un moyen de faire entrer des devises. Comme celui de Paris qu'elle juge *« exemplaire »*. Nombre d'artistes vont plus loin et envisagent, comme Youri Abrassimov, de s'installer à l'étranger : 470 artistes russes travaillent déjà hors de leur pays – le Cirque du soleil est constitué à 80 % de Russes. D'autres multiplient les tournées. *« Il y a un risque d'hémoragie,* reconnaît Ludmila Yairova. *Nous avons de plus en plus de conflits avec les imprésarios étrangers. Des "requins" promettent des ponts d'or à de jeunes artistes que nous avons sous contrat. Souvent, ça finit mal. Des Norvégiens ont fait venir une troupe avec des éléphants. Ce fut un fiasco. Nos artistes se sont retrouvés à la rue et l'imprésario dans la "nature". Ça nous a coûté 70 000 dollars pour les faire revenir ! »*

Michel Guerrin


D. R.
A 12 mètres de haut, les trapézistes.

Féerie équilibriste

Spécialité russe, le cirque sur glace compte trois troupes dans le pays, dont celle qui vient pour la première fois en France. Sur une musique haletante jouée par dix musiciens, on peut suivre les numéros de deux clowns, des trapézistes qui évoluent à 12 mètres de haut, deux ours montés sur patins, des équilibristes qui allient patinage et vélo, des équilibristes, des patineurs classiques, des gymnastes, deux chats, un chimpanzé, des cow-boys, trente colombes... Les trois cents costumes colorés, sortis de *Peau d'Ane* ou de *Cendrillon*, donnent un aspect féerique à l'ensemble. Parmi les numéros de quarante artistes, on peut noter celui de Youri Abrassimov, déguisé en marin avec moustache et pompon, qui tient en équilibre sur cinq rouleaux et planches métalliques superposés, ou celui d'Alissa Tchoumaklo, la seule à faire tourbillonner cinquante cerceaux autour de son corps... tout en patinant.

★ Le Cirque de Moscou sur glace, pelouse de Reuilly, Paris 12ᵉ. Mº Porte-Dorée. Tél. : 01-49-87-32-32. Durée : 1 h 45 avec entracte. De 116 F à 226 F. Du 20 novembre 1998 au 3 janvier 1999.

Tangage à l'Institut français d'architecture

ALORS que le ministère de la culture s'apprête à ouvrir, du 23 au 25 novembre, les Dixièmes entretiens du patrimoine sous l'intitulé dubitatif « L'abus monumental ? », une pétition adressée à Catherine Trautmann, ministre de la culture, s'inquiète de l'avenir de la Cité du patrimoine et de l'architecture qui doit s'installer dans une aile du palais de Chaillot, à Paris.

L'architecte Dominique Lyon, qui a eu l'initiative de cette démarche, a fait parvenir les signatures au ministère le 10 novembre avec une lettre de son cru où il estime que *« la part la plus vivante des architectes voit dans ce projet l'expression d'un esprit académique »*. Parmi les 216 signataires, on remarque des personnalités aussi diverses que Jean Nouvel, François Roche, Jean-Michel Wilmotte ou Aymeric Zublena.

La pétition conteste surtout la place de l'Institut français d'architecture (IFA) au sein du nouvel organisme dont la responsabilité a été confiée à l'historien Jean-Louis Cohen, nommé par ailleurs directeur de l'IFA en septembre. Or, ajoute Dominique Lyon dans sa lettre, les signataires exprimeraient aussi leur réserve *« quant à la personnalité des responsables nommés ou pressentis pour conduire le projet »*. Semble donc visé Dominique Perrault, 45 ans, architecte de la Bibliothèque nationale de France, élu président du conseil d'administration de l'IFA le 6 novembre.

L'IFA, où continuent encore de travailler en silence quelques chercheurs de haut niveau, était devenu depuis quelques années le fief assez exclusif d'un groupe d'architectes, élite autoproclamée, qui formait, pour ceux qui restaient au dehors, la *« garde rapprochée »* de l'ancienne directrice, Luciana Ravanel. Le départ de celle-ci a perturbé ce microcosme qui, en pleine crise de la commande, craignait en outre de perdre son dernier outil de communication.

RÉACTIONS DE L'AUTRE BORD

Malgré l'isolement magnifique de l'IFA, plusieurs personnalités restaient attachées à son image de tête chercheuse de l'architecture du futur. Ainsi Robert Lion, ancien président de la Caisse des dépôts et consignations, qui ne cachait pas son intérêt pour la présidence de l'institut. La direction de l'architecture lui aura donc préféré Dominique Perrault, gage de jeunesse et de modernité, sorte de Titouan Lamazou de l'architecture.

Jean-Louis Cohen, successeur de Luciana Ravanel, s'est installé au siège de l'IFA, rue de Tournon, pour préparer l'avenir de Chaillot. Il se déclare satisfait de son nouveau président, et même d'accord avec les inquiétudes des pétitionnaires. Il en viendrait presque à se réjouir que les sommes affectées à la Cité du patrimoine servent aussi l'architecture, s'il n'avait à redouter les réactions de l'autre bord, l'association des Architectes du patrimoine.

Mais Jean-Louis Cohen a surtout pour préoccupation de trouver une assise financière pour la future Cité. Si l'enveloppe initiale des travaux est passée de 238 à 294 millions de francs, l'addition du budget affecté annuellement au fonctionnement de l'IFA (20 millions) et de l'ancien ensemble de Chaillot (16 millions) reste éloignée des 80 millions qui seraient vraisemblablement souhaitables pour le nouvel établissement. C'est la première condition pour trouver ensuite l'équilibre entre les multiples vocations de la Cité : musée (une partie des plâtres de l'ancien Musée des monuments français pourrait être exposée à Gaillon), centre de recherche, outil de promotion pour la qualité de l'architecture, lieu d'enseignement, etc. Des problèmes administratifs sont ausssi à prévoir : le statut associatif de l'IFA ne pourra perdurer en l'état, avec un conseil d'administration composé d'architectes qui peuvent être soupçonnés, à tort ou à raison, d'assimiler leur propre promotion à celle de toute l'architecture.

Jean-Louis Cohen, répondant à cette inquiétude, envisage d'ouvrir largement l'IFA à plusieurs centaines de membres, comme c'est le cas du Royal Institute of British Architects (RIBA). L'idée n'est pas mauvaise à l'heure où l'ordre national des architectes français traverse lui aussi une très grave crise. Mais c'est aussi charger lourdement la barque de Chaillot. Du radeau de la *Méduse* qu'était devenu l'IFA, on changerait alors d'échelle pour passer, avec les risques inhérents à ce nom, à celle du *Titanic*.

Frédéric Edelmann

L'adieu à Edwige Feuillère

COMME au théâtre, c'est par une *standing ovation* que se sont conclues les obsèques d'Edwige Feuillère, mercredi matin 18 novembre en l'église Saint-Roch à Paris. Le cercueil de celle qui fut la mythique Ysé de *Partage de midi*, de Paul Claudel, et qui est morte vendredi 13 novembre à l'âge de quatre-vingt-onze ans (*Le Monde* du 17 novembre) a quitté l'église sous les applaudissements, pour rejoindre Beaugency (Loiret), où Edwige Feuillère a été inhumée dans le caveau de sa famille.

De nombreuses personnalités ont assisté, dans une église comble, à la messe célébrée par le Père Lettron. Bernadette Chirac représentait le président de la République et, aux côtés d'Olga Horstig, qui fut l'agent et l'amie de toujours d'Edwige Feuillère, avaient pris place des comédiens, des metteurs en scène, des directeurs de théâtre. Partenaires ou non d'Edwige Feuillère, amis proches ou plus lointains, tous venus témoigner d'une certaine idée du monde des artistes. Parmi eux : Suzanne Flon, Lambert Wilson, Charlotte Rampling, Ariane Mnouchkine, Catherine Samie, Fanny Ardant, Nina Companez, Claude Piéplu, Raymond Gérôme...

Dans son homélie, le prêtre a rappelé la passion du théâtre qui n'a jamais quitté Edwige Feuillère : *« Jouer,* disait-elle, *c'est s'engager, c'est se risquer, c'est la réciprocité de l'amour. »* Guy Tréjean, son partenaire à plusieurs reprises et son ami depuis de nombreuses années, a évoqué, avant Eric-Emmanuel Schmitt – qu'elle a encouragé dès sa première pièce –, la délicatesse, l'humour et la singulière bienveillance *« d'Edwige, avec cette manière de se tenir, droite, la tête haute, de ne jamais s'avachir »*, donc de ne jamais renoncer.

Jo. S.

Les Witches perpétuent Halloween au Théâtre Dejazet

Quatre musiciens et un comédien jouent le XVIIe siècle anglais

Depuis le 14 octobre, les Witches se produisent sur scène, à Paris, dans une création, *Shakespeare en Ballads*. Ces quatre musiciens, grimés en sorcières façon famille Addams, jouent les musiques instrumentales des « Masques » anglais du XVIIe siècle. Un comédien dit des extraits de pièces de Shakespeare. Le ton se veut grotesque, la bonne humeur est constante, mais la partie théâtrale aurait mérité quelques ajustements.

SHAKESPEARE EN BALLADS par les Witches. Pascale Boquet (luth), Odile Edouard (violon), Freddy Eichelberger (clavecin), Claire Michon (flûtes), Yves-Achille-Marie Aubry (comédien et mise en scène). Théâtre Dejazet, Paris. Du mercredi au dimanche à 19 heures, jusqu'au 3 janvier. Tél. : 01-48-87-52-55. De 80 à 120 F.

Dans l'ambiance de Halloween à la française, les Witches (sorcières) tombent à pic : grimés façon famille Addams, du fils chauve-souris jusqu'à la pulpeuse Morticcia, les quatre musiciens de cet ensemble sont bien dans l'esprit du temps, qui veut que la tradition d'origine européenne largement pratiquée outre-Atlantique retrouve ses racines. La maison de disques des Witches, Hortus, a tenté d'inscrire cet événement dans le calendrier en accompagnant la sortie du disque (*Fortune*, en fait paru il y a quelques mois) et cette production théâtrale d'un dessin animé halloweenesque diffusé sur la chaîne câblée Muzzik. Le comédien Yves-Achille-Marie Aubry déclame Shakespeare (*Hamlet*, *La Tempête*, *Roméo et Juliette*, *Macbeth*), assure des textes de liaison et a mis en scène.

Rien n'est prétentieux : un rideau de velours vert pomme qui suffit à glacer d'effroi les superstitieux, une chaise, une cape rouge de Dracula, un petit clavecin placé sur un piètement drapé. Costumes efficaces et cocasses, lumières en rapport. Le ton général est enlevé, grinçant. Humour à *sec*, parfois drôle (*la présentation du spectacle par le comédien en frac, sur un ton énigmatique à la Christopher Lee*), parfois laborieux, lorsque les numéros et gags traînent un peu (la scène, potentiellement hilarante, de l'installation de l'un de ces problématiques pupitres pliants en métal).

Le théâtre Déjazet est un lieu délicieux, à l'acoustique sèche et pourtant claire, mais presque trop grand pour ces numéros de proximité. Quoi qu'il en soit, la convivialité est sur scène, entre les musiciens. Tous sont d'excellents praticiens de la musique Renaissance et baroque et ont développé une écoute, une capacité de réaction et d'improvisation qu'on rencontre ordinairement chez les musiciens de jazz et chez les artistes de tradition orale.

FANTAISIE IMMÉDIATE

Il est vrai que la proposition écrite des compositeurs joués par les Witches n'est rien en rapport de *ce que les interprètes en font : ces* pièces anglaises du XVIIe siècle sont le plus souvent de simples intermèdes, danses, airs pour la scène, donnés dans le cadre des « Masques », cette forme spectaculaire mêlant le texte et la musique. Elles sont le règne de la fantaisie immédiate et appellent l'embellissement et la variation. Les instrumentistes, jouant entièrement de mémoire, inventent, ajoutent, détournent, commentent. C'est vif, imaginatif, extrêmement professionnel et maîtrisé, avec quelques clins d'œil (la musique du « Muppet Show », furtivement glissée entre deux danses anciennes !).

On regrettera que le ton choisi par le comédien Yves-Achille-Marie Aubry ne soit pas toujours clairement situé. Il joue la carte d'une déclamation emphatisée au second degré, assez drôlement affectée d'un accent belge. Parfois, cependant, on ne sait plus très bien sur quel registre l'acteur opère, qui ne parvient pas à trouver la juste *couleur ou à imposer l'éclairage qu'il* souhaite donner au texte. Il en allait ainsi pour l'extrait de *Roméo et Juliette*, qui suivait le moment le plus beau du spectacle, la très dépressive *Pavane Lacrimae* de John Dowland, à la fantaisie cadrée par les soins du transcripteur Jakob van Eyck.

Renaud Machart

L'implacable excellence de la Philharmonie de Vienne

WEBER, *Oberon* (ouverture), STRAUSS, *Ainsi parlait Zarathoustra*, DVORAK, *Symphonie nº 8 en sol majeur opus 88*. Orchestre philharmonique de Vienne, Mariss Jansons (direction). THÉÂTRE DES CHAMPS-ELYSÉES, le 18 novembre, 20 h 30.

Véritable machine de guerre, la Philharmonie de Vienne est un orchestre d'une sûreté à toute épreuve, et le programme de ce soir, taillé sur mesure, lui va à la perfection. Il y a d'abord la réglementaire révérence à Weber – légendes et sortilèges romantiques obligent – avec l'ouverture *d'Oberon*, achevée en 1826, alors que Mendelssohn mettait la dernière main à celle du *Songe d'une nuit d'été*. Germanique en diable avec cors mystérieux, bois malicieux et cordes *arachnéennes, le tout avec une maestria et un* souci du détail qui posent d'emblée l'orchestre en prestidigitateur.

Place ensuite à Strauss. S'il est dit que la musique de *Zarathoustra « ne peut être sauvée que par le rendu des couleurs instrumentales »*, alors la Philharmonie de Vienne est sa rédemptrice. Elle qui proclame haut et fort, dès la célébrissime introduction, combien l'Univers est grand – et démontrera par la suite combien l'homme le suit de près. Virtuosité époustouflante, expression sans vulgarité, incroyable cohésion entre vents et cordes allant jusqu'à l'imitation (violon et flûte se livrant parfois un troublant jeu de double), viennoiserie un tantinet ostensible dans les archets de la valse : on oublie tout le bric-à-brac philosophique straussien pour ne garder de l'œuvre que l'enivrante impression d'une verve sans égale.

Après Weber-Shakespeare et Strauss-Nietzsche, Dvorak et sa *Symphonie nº 8*. Son lyrisme chaud et contenu, la subtilité et la luxuriance de son orchestration, ses épanchements nostalgiques, son mysticisme épique et la sensualité d'un troisième mouvement – l'esprit même de la danse.

Il y a dans l'excellence même des Wiener Philharmoniker quelque chose d'implacable, et dans la direction de Mariss Jansons les qualités et les exigences d'un pilote de Formule 1. Même s'il est parfois difficile de démêler qui du chef ou de l'orchestre mène l'attelage, tant celui-ci paraît connaître par cœur sa destination. Car ce pur-sang n'est jamais aussi beau que lorsqu'il peut se donner tout entier à sa course et atteindre ainsi des contrées proprement hallucinatoires.

Marie-Aude Roux

Tiepolo au Petit Palais, ou la difficulté d'exposer un peintre monumental au musée

Giambattista Tiepolo (1696-1770), Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill, Paris-8e. Mº : Champs-Elysées-Clemenceau. Tél. : 01-42-65-12-73. Du mardi au dimanche de 10 heures à 17 h 40, le jeudi jusqu'à 20 heures. Jusqu'au 24 janvier. Tiepolo fresquiste, Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann, Paris-8e. Tél. : 01-42-89-04-91. Tlj de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 20 janvier.

L'essentiel de l'œuvre de Giambattista Tiepolo se compose de peintures murales. A Venise, à Würzburg, à Madrid, il a composé et exécuté, avec son atelier, des ensembles monumentaux, murs et plafonds, systèmes compliqués d'allégories sacrées et profanes. A cette capacité, il a dû sa réputation, qui fut européenne et dura plusieurs décennies, hors l'indifférence de la monarchie française. Elle lui vaut de demeurer dans l'histoire de la peinture comme un maître d'œuvre prolifique et merveilleusement habile, à l'aise dans les fantaisies mythologiques comme dans l'exaltation de la piété catholique, et comme le meilleur décorateur des palais du XVIIIe siècle.

Ce mérite rend toute exposition Tiepolo dans un musée délicate. Les rares qui aient eu lieu jusqu'ici se sont tenues en Italie, à proximité des grands décors que les amateurs allaient contempler *in situ*. En dépit de son abondance, la rétrospective du Petit Palais ne peut suggérer les problèmes d'échelle et d'architecture. Une esquisse à l'huile sur toile d'un plafond de quelques dizaines de mètres carrés indique le sujet, la disposition des groupes principaux et les dominantes chromatiques. Elle ne révèle pas comment l'artiste s'adapte au lieu, joue avec l'espace et sa lumière, modifie en cours d'exécution sa composition, comment Tiepolo change un escalier ou un salon en un théâtre de la peinture et des apparitions. Or, là est le principal : cet art se fonde sur une intelligence des situations que des travaux préparatoires ne permettent pas de comprendre.

QUESTION DE DISTANCE

L'œuvre a été composée et exécutée en fonction de la distance qui la sépare du spectateur. Cela est vrai y compris des tableaux d'autel. Dans l'exposition, ces distances s'abolissent et Tiepolo se regarde de trop près : les contrastes s'accroissent, les dissonances s'aigrissent, les approximations s'accusent et l'on finirait par trouver médiocre la peinture, simplement parce qu'elle est, là, livrée en victime. Les anatomies sont bancales ? Le teint des déesses trop fleuri ? Les poses trop démonstratives ? Oui, mais il n'est pas certain que les figures de Michel-Ange, montrées de la même manière, ne paraîtraient pas elles aussi détestables.

Tiepolo ne fut pas le producteur d'imagerie grandiloquente en quoi l'exposition le change. Il suffit d'examiner un moment les dessins et les suites de gravures qu'il inventa entre ses commandes. Les dessins démontrent sa science de la lumière et comment il divise un corps ou tout autre objet en clarté et en ombre. Le modelé naît de cette séparation. La sculpture entre dans la peinture, ce qui est logique puisque Tiepolo vise à obtenir, pour ses figures, la présence la plus tangible en dépit de l'éloignement – encore une question de distance.

Raccourcis et abréviations expressives relèvent de la même science de l'illusion. Quant aux gravures, elles sont extravagantes, morbides, impies, goyesques et ruinent la vision d'un bon artiste bien respectueux de l'ordre et des convenances. Elles font donc office de contrepoint dans l'exposition.

Pour avoir de l'artiste une connaissance plus juste, on peut aller au Musée Jacquemart-André, qui a fait restaurer la seule fresque de Tiepolo qui soit en France, *L'Arrivée d'Henri III à la villa Contarini*, et la présente entourée de documents.

Philippe Dagen

La danse de derviche voluptueuse d'Angels Margarit

COROL. LA, solo d'Angels Margarit. Joan Saura, Hamza el Din (musiques, interprétées par le Kronos quartet). Llorenç Corbella, Ana Miguel (scénographie, peinture). THÉÂTRE DES ABBESSES, 31, rue des Abbesses, Paris-18e. Jusqu'au 21 novembre, 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

Angels Margarit n'est pas venue de Barcelone pour parler du Kosovo, ni danser tous les malheurs du monde. Elle est sur scène pour tournoyer, telle la corolle du coquelicot – trois fleurs rouges se dressent sur une toile en fond de scène. Habillée tout en noir, elle incarne aussi les aspects pointus, mais doux, du pistil. Coquelicot, ou plutôt pavot, qu'importe : ce qui est sûr, c'est qu'elle virevolte à en perdre la tête. Avec des passages au sol ultra-rapides, sur une musique d'arène : esquives et répétitions. Face au réel, elle dit le besoin de rêver, plaide pour les sommeils hypnotiques. Danse d'ivresse d'une jeune femme qui se prend pour une fleur, qui devient une fleur. Naïveté très étudiée, univers colorié, afin de retrouver cette innocence d'enfant emporté par son propre élan, son propre plaisir à danser. Indifférent au regard des autres. La belle Catalane enfile une robe rouge en forme de pétales. Suite naturelle, « corollaire » de la première partie : une danse de derviche voluptueuse, légèrement opiacée, avec des changements de pieds, semblables à ceux du jeu de marelle. Un rideau en peau de singe orange vient dissimuler les pavots pour laisser le champ libre à une botte de paille, avec laquelle l'interprète se façonne des robes et des traînes. Musique de contrebasse, bruit de balai, et roulades dans la paille. On a beau avoir envie de légèreté, la danse commence à languir.

CHORÉGRAPHIE INTIME

Quand un changement de plan, comme au cinéma, lui redonne sa vigueur. Assise dans un carré de lumière, sa robe rouge bien étalée autour d'elle, la danseuse prend des allures de princesse cantonnaise. La musique avait mis sur la piste. L'opium reste le fil. Ou plutôt l'idée que l'imagination des enfants est aussi puissante qu'une drogue. Des fruits ronds roulent sur le plateau : pommes, oranges, citrons. Une orange bouge toute seule. Elle n'est pas bleue. Bizarre !

La jeune danse espagnole développe principalement des tempéraments de solistes, faute de moyens financiers et structurels qui permettraient d'établir des compagnies de danseurs. Angels Margarit avait ainsi pris l'habitude de recevoir des spectateurs dans des chambres d'hôtels pour des instants de chorégraphie très intime. Les nombreux talents apparus à la fin des années 80 – Vicente Saez, Gelabert/Azzopardi, Danat danza, Monica Valenciano, etc. – ont des problèmes de diffusion. A Barcelone, la Généralité de Catalogne vient tout juste de se doter d'un centre chorégraphique, le premier de la péninsule ibérique, avec à sa tête Vicente Saez.

Dominique Frétard

SORTIR

PARIS

Angélique Ionatos
Reprise de *Récréation*, spectacle créé au Théâtre des Abbesses en février, alors que paraissait l'album *Chansons nomades* (Mélodie). A son répertoire basé sur la mise en musique des poètes grecs, de Sappho à Odysseus Elytis, Angélique Ionatos la Grecque, la Méditerranéenne, a ajouté des chansons qu'elle aime, telles que *Le Funambule* de Jean-Roger Caussimon, *Le Clown* de Gianni Esposito, *Le Coquelicot*, chanson populaire grecque de son enfance. Voix superbe, arrangements musicaux impeccables.
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mº Bastille. Jusqu'au 28 novembre, à 19 h 30 ; le 22, à 17 heures. Tél. : 01-47-00-57-59. 120 F et 140 F.

William Schotte
Chanteur originaire des Flandres maritimes, au nord de la France, William Schotte vient de publier son troisième album, *Les Echos du Westhoek*, une région des Flandres (Gorgone/Musidisc). Contrebassiste naguère, violoncelliste toujours, il fut longtemps proche de la famille Têtes Raides, héritier de la mouvance Brel. Ses chansons, ses textes reflètent une vision empreinte d'humour un peu absurde. William Schotte s'oriente aujourd'hui vers moins de *« déglingage »*, et davantage de modernisme pop.
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mº Sentier. Les 19, 20 et 21, à 22 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. 50 F.

METZ

Susan Buirge
Le Cycle des saisons, de Susan Buirge, grand succès au Festival d'Avignon, débute sa tournée en France par l'Arsenal de Metz, où Michèle Paradon est l'accompagnatrice de cette aventure franco-japonaise depuis ses débuts : *Ubusuna* (hiver 1996) et *Mizu Gaki* (printemps 1997) sont dansées le 19 ; *Hi no Kashira* (été 1998) et *Kin iro ne kaze no kanata* (automne 1994) le 20. Une danse hiératique, à la fois inspirée des rituels japonais, de la pensée shintoïste, et de l'esprit très contemporain de la chorégraphe *Susan Buirge. La musique de* Tomihisa Hida porte haut le projet et la danse.
Arsenal de Metz, avenue Ney, 57 Metz. Les 19 et 20 novembre, à 20 h 30. Tél. : 03-87-39-92-00. De 50 F à 120 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Blade (*)
de Stephen Norrington (Etats-Unis, 1 h 55).
Les Bruits de la ville
de Sophie Comtet (France, 1 h 35).
Claire Dolan (*)
de Lodge Kerrigan (Etats-Unis, 1 h 35).
L'Ecole de la chair
de Benoît Jacquot (France, 1 h 45).
Les Fleurs de Shanghai
de Hou Hsiao-hsien (Chine, 2 h 10).
Hasards ou coïncidences
de Claude Lelouch (France, 2 h).
L'Impitoyable Lune de miel
dessin animé de Bill Plympton, (Etats-Unis, 1 h 13).
Memory & Desire
de Niki Caro (Nouvelle-Zélande, 1 h 29).
La Momie à mi-mots
de Laury Granier (France, (42 min).
Ouvre les yeux
d'Alejandro Amenàbar (France-Espagne, 1 h 57).
Pas vu pas pris
Film français de Pierre Carles (France, 1 h 30).
Tango
de Carlos Saura (Espagne-Argentine, 1 h 55).
(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

REPRISES

Husbands
de John Cassavetes.
Américain, 1970, copie neuve (2 h 20).
Action Christine, 6e (01-43-29-11-30) ; Mac-Mahon, 17e (01-43-80-24-81).

VERNISSAGES

Karel Appel
Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran, Paris-8e. Mº Miromesnil. Tél. : 01-45-63-13-19. De 10 h 30 à 18 heures ; samedi de 14 heures à 18 h 30. Fermé dimanche et lundi. Du 19 novembre au 23 janvier.
Carmen Calvo : vestiges revisités
Galerie Thessa Hérold, 7, rue Thorigny, Paris-3e. Mº Saint-Sébastien-Froissart. Tél. : 01-42-78-78-68. De 14 heures à 18 h 30 ; samedi de 11 heures à 18 h 30. Fermé dimanche et lundi. Du 19 novembre au 9 janvier.
Télémaque
Galerie Louis Carré & Cie, 10, avenue de Messine, Paris-8e. Mº Miromesnil. Tél. : 01-45-62-57-07. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30. Fermé dimanche. Du 19 novembre au 19 décembre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Iemon ou Le Flot divisé
d'après Tsuruya Namboku, mise en scène de Jeanne Sigée, chorégraphie de Kanso Fujima. Drame japonais du répertoire kabuki.
Maison de la culture du Japon, 101 bis, quai Branly, Paris-15e. Mº Bir-Hakeim. Le 19, à 20 h 30. Tél. : 01-44-37-95-95. De 80 F à 120 F.
Kayassine
Compagnie Les Arts Sauts (11 trapézistes, 5 musiciens).
Espace chapiteau du Parc de La Villette, Paris-19e. Mº Porte-de-La-Villette. Le 19, à 20 h 30. Tél. : 08-03-07-50-75. 115 F et 140 F.
L'Opérette imaginaire
de Valère Novarina, mise en scène de Claude Buchvald.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris-11e. Mº Bastille. Le 19, à 21 heures. Tél. : 01-43-57-42-14. 80 F et 120 F.
Garrick Ohlsson (piano)
Intégrale de l'œuvre pour piano de Chopin.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris-8e. Mº Miromesnil. Le 19, à 20 h 30. Tél. : 01-49-53-05-07. De 90 F à 240 F.
Divas d'Orient et d'Occident
Œuvres de Fauré, Franck, Massenet et Gounod. Bizet. Françoise Pollet (soprano), Aïcha Redouane (chant), Orchestre symphonique du Conservatoire de Paris, Ensemble Al-Adwar, Jacques Mercier (direction).
Cirque d'hiver Bouglione, 110, rue Amelot, Paris-11e. Mº Filles-du-Calvaire. Le 19, à 20 h 30. Tél. : 01-44-70-64-10. 130 F.
Bali, danses de drames
Troupe de Pellatan et Abianbase.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris-6e. Mº Odéon. Le 18, à 20 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 170 F.
Dimitra Galani (Grèce)
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris-18e. Mº Abbesses. Le 19, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.
Barbara Luna (Argentine)
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mº Château-d'Eau. Le 19, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

ANNULATIONS

Nathalie Stutzmann (contralto)
Inger Södergren (piano)
Œuvres de Schumann, Strauss, Duparc et Fauré.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Mº Alma-Marceau. Le 19, à 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 390 F.

RÉSERVATIONS

Golden Gate Quartet
à l'occasion de la Journée mondiale contre le sida.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Le 4 décembre, à 20 h 30. Tél. : 01-45-23-51-41. 150 F.

EN VUE

■ **Roland Dumas**, président du Conseil constitutionnel, regrette que *« le duel soit passé de mode »*, à propos de **Valéry Giscard d'Estaing** qui l'invite à démissionner. **Vassili Goriatchev**, militant russe des droits de l'homme, vient de laisser le choix des armes au général **Albert Makachoc**, député communiste, provoqué en duel pour ses remarques antisémites.

■ **Nikita Khrouchtchev** menaçait : *« L'URSS est prête à fournir des missiles comme des saucisses. »* Les GR-1 qui, le 9 mai 1965, défilaient sur la place Rouge étaient en carton-pâte, d'après les confidences d'un ingénieur en aéronautique à l'hebdomadaire *Vlast*.

■ **Jean Paul II**, a déclaré, mardi 17 novembre, à Rome : *« L'ordinateur a changé ma vie »*, devant des étudiants d'une école de commerce privée.

■ Des trois puissants ordinateurs baptisés **Raphaël**, **Michel** et **Gabriel**, Raphaël a pour mission d'exterminer, avec l'aide de son système *firewall* (barrière de feu), les *hackers* qui attaquent le site internet du Vatican.

■ A Jérusalem, les juges ultra-orthodoxes du tribunal juif Beth Din Tzedek ont proscrit, lundi 2 novembre, l'usage d'Internet. Il y a vingt ans, ils avaient interdit de regarder la télévision.

■ Dans la nuit du merdredi 18 novembre, à Breda, une étudiante française est tombée de sa fenêtre et s'est blessée en cherchant à apercevoir les étoiles filantes des Léonides, apparues la veille dans le ciel des Pays-Bas avec seize heures d'avance sur les prévisions des astronomes.

■ Dans neuf mois, au moment d'une éclipse solaire, les embouteillages risquant d'empêcher l'accès aux maternités, l'Ordre des médecins de Cornouailles conseille aux femmes de ne pas tomber enceinte en novembre.

■ L'Ordre des médecins australiens approuve la compagnie aérienne Ansett Airlines qui place à bord de ses appareils des poubelles pour les seringues à l'usage des diabétiques. L'Armée du salut proteste : *« Halte à la drogue ! »*

■ Selon une étude du docteur **Wei Zheng**, de l'université de Caroline du Sud à Columbia, le bœuf et le bacon trop cuits favorisent le cancer du sein chez les femmes. Perplexes, les docteurs **Kathleen Egan** et **Edward Giovannucci**, de l'université Harvard, dans le Massachusetts, rappellent les risques sanitaires des viandes à peine saisies.

■ Pénurie d'oignons en Inde. A Pékin, pléthore de choux chinois.

Christian Colombani

La crise en Malaisie vue d'Auckland

La presse néo-zélandaise critique l'attitude de donneurs de leçons adoptée par les Etats-Unis face au régime de Kuala Lumpur et retrouve une vieille solidarité avec l'Australie

« LA NOUVELLE-ZÉLANDE et l'Australie ont adopté une approche Anzac dans la crise diplomatique autour de l'affaire Anwar et désapprouvent conjointement l'attitude américaine à l'égard de la Malaisie », commente John Armstrong, envoyé spécial à Kuala Lumpur du quotidien néo-zélandais *The New Zealand Herald*. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont volontiers rivales ; mais, quand le besoin s'en fait sentir, elles peuvent soudainement ressusciter le vieil esprit de solidarité Anzac (Australia and New Zealand Corps), datant de la première guerre mondiale, lorsque les deux anciennes colonies britanniques formèrent des bataillons communs.

Ainsi, au début du sommet de l'APEC, le forum de coopération économique de tous les pays du bassin pacifique, les deux pays ont fait front commun contre l'attitude des Etats-Unis. Washington a en effet prôné le boycottage des relations bilatérales avec le premier ministre de Malaisie, Mohamad Mahathir, en raison du procès douteux intenté à son ancien ministre des finances, Ibrahim Anwar, actif partisan des réformes en Malaisie.



Le journal néo-zélandais titre donc en première page, mercredi 18 novembre : « Les Etats-Unis se prennent une claque Anzac à propos d'Anwar », avec en sous-titre : « La tactique de Gore tournée en ridicule ». Suite à la *« brutale leçon de démocratie »* donnée par le vice-président américain Al Gore, le premier ministre néo-zélandais, la conservatrice Jenny Shipley, a critiqué *« avec causticité »*, selon le quotidien néo-zélandais, la *« diplomatie du haut-parleur »*. *« Je pense qu'il est plus correct de dire quelque chose à quelqu'un en face que de dire quelque chose au monde entier si l'on n'est pas prêt à le dire en face. Il est important de se parler les uns aux autres, plutôt que de se narguer »*, a déclaré Jenny Shipley.

Les deux premiers ministres australien et néo-zélandais ont donc chacun rencontré le premier ministre de Malaisie, plaçant leur diplomatie régionale au-dessus de l'alignement avec Washington. *« Le premier ministre australien, John Howard, a déclaré désapprouver la réponse américaine à la crise que traverse la Malaisie avant de rencontrer le premier ministre de Malaisie »*, affirme le journal, qui estime que *« la tactique du premier ministre australien va dans le sens de la diplomatie de coulisses qu'adopte traditionnellement l'Australie dès qu'il s'agit des droits de l'homme en Asie »*.

« Mme Shipley a rencontré pendant une demi-heure M. Mahathir pour lui dire "absolument et directement" que la Nouvelle-Zélande s'attend à ce que tout citoyen malaisien bénéficie des libertés politiques normales et qu'Anwar ait un procès juste. » Reste que, après les propos critiques de Jenny Shipley à l'égard des Américains, la presse locale commençait à faire passer celle-ci pour une avocate du régime en place à Kuala Lumpur, ce qu'elle n'est pas. Selon le journal, Mme Shipley souhaite avant tout que le procès Anwar ne détourne pas le forum de son propos, à savoir tenter de restaurer la confiance des investisseurs en Asie.

Florence de Changy

DANS LA PRESSE

LE TÉLÉGRAMME
Hubert Coudurier

■ Roland Dumas peut à juste titre soutenir que la campagne qui s'est développée contre lui vise à liquider l'un des derniers symboles du mitterrandisme. Toutefois, à défaut de condamnation judiciaire, il y a incontestablement une faute politique, sinon morale, à avoir laissé prospérer de tels comportements dans son entourage immédiat. Il est vrai que François Mitterrand et certains de ses proches prenaient des libertés avec la morale publique (...). En s'accrochant jusqu'au bout à sa fonction, Roland Dumas ne fait qu'imiter la conception cynique que son maître avait de la politique.

LA TRIBUNE
Pascal Aubert

■ Si l'industrie française de l'armement se voit contestée, elle le doit à une prise de conscience tardive du changement de l'environnement économique et politique qui fit naguère son succès. Les « chasses gardées » (...) ont sombré avec le communisme. La contraction des budgets militaires *[a obligé]* les industriels à se lancer dans une guerre des coûts pour survivre. Faute de s'être engagé assez tôt sur le chemin douloureux de la rationalisation, (...) le secteur de l'armement en France est aujourd'hui une industrie en état de siège, tergiversant encore au moment où ses rivaux se redistribuent les cartes aux niveaux européen et mondial pour les vingt années à venir.

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Le problème que rencontre aujourd'hui Lionel Jopsin avec sa majorité plurielle est celui que doit affronter tout prestidigitateur lorsque son public, après avoir été longtemps subjugué par l'artiste, commence à subodorer qu'il y a un truc et qu'il est quelque peu trompé. Alors se brise le charme. (...) Elus et militants de la gauche plurielle découvrent en effet une vérité de La Palisse : Lionel Jopsin est d'abord et avant tout un politique qui (...), pour satisfaire chaque famille et chaque courant de sa majorité composite, dit un peu la vérité à chacun et ment un peu à tout le monde. (...) C'est paradoxalement de la gauche plurielle qu'est venu l'accident, d'un petit homme roux au franc parler et à l'oeil malin. On l'appelle Dany.

THE NEW YORK TIMES

■ Mahatir ben Mohamed ne décolère pas. Et c'est quelque chose que ses compatriotes devraient intensément savourer. Le vice-président Al Gore et d'autres dirigeants étrangers ont utilisé un sommet économique dans la capitale du premier ministre malaisien pour appeler à plus de démocratie et à des réformes économiques en Asie. Se faisant le champion de la liberté et des droits de l'homme avec un panache dont il témoigne rarement, M. Gore a été spécialement insistant pour défendre la cause d'Anwar Ibrahim, l'ancien vice-premier ministre malaisien. Emprisonné depuis septembre, M. Anwar fait l'objet de chefs d'inculpation douteux allant de la corruption au délit sexuel. La plupart des Malaisiens ne s'y trompent pas et savent qu'il s'agit, en fait, d'une vendetta politique. (...) M. Gore (...) a eu raison d'être dur. L'intérêt de l'Amérique, et aussi celui de l'Asie, est d'encourager le développement des droits de l'homme, pas de flatter des autocrates en bataille.

www.mygale.org/~affgold/#expose

Un forum propose aux internautes de résoudre une bien mystérieuse « affaire Goldorak »

OMAR CORNUT, un internaute parisien âgé de dix-sept ans, a choisi de se tourner vers Internet pour trouver la réponse à une question qui le tourmente depuis la petite enfance : *« Pourquoi, lorsque Actarus passe de la soucoupe à la tête de Goldorak, son siège fait-il deux demi-tours successifs ? C'est une perte de temps inutile et dangereuse lors d'un combat. Quelqu'un a-t-il une explication ? »*

Goldorak, héros de l'un des plus célèbres dessins animés japonais des années 70, est un robot géant au service d'Actarus, prince venu de la planète Euphor, détruite par des guerriers intergalactiques qui cherchent à envahir la Terre. Actarus lutte donc aux commandes de Goldorak. Pendant les batailles, Goldorak s'extrait d'une soucoupe volante pour se battre au « corps à corps » avec d'autres robots, les Golgoths. Actarus doit alors opérer un transfert pour aller se loger dans la tête du robot équipée d'un poste de pilotage. Pendant ce déplacement son siège réalise les deux demi-tours problématiques.



On trouve sur le site de « l'affaire Goldorak » tous les documents permettant de visualiser et d'analyser le problème, y compris des graphiques et séquences vidéo. Le visiteur est invité à proposer sa solution par message électronique. Certaines restent très terre à terre : *« Les deux demi-tours lui permettent de vérifier qu'il n'y a pas d'autres attaquants »*, suppose un visiteur, tandis qu'un autre évoque d'hypothétiques *« paliers de décompression »*. Mais la plupart des correspondants ont compris que la raison d'être du site est de permettre à chacun de donner libre cours à sa fantaisie : *« Qui peut résister à l'envie de faire l'idiot avec un siège pivotant ? »*, s'interroge un internaute. D'autres élargissent le champ du débat et des interrogations : *« Pourquoi Actarus appuie toujours sur le même bouton, mais c'est jamais la même arme qui tire ? »* ou *« Pourquoi les Golgoths ne viennent-ils pas tous d'un coup au lieu de se faire zigouiller un par un par Goldorak ? »*

La présence d'un virus dans l'ordinateur central de Goldorak est fréquemment évoquée, tout comme des probables « bugs » du système informatique, géré par un certain « Bill ». Les plus entreprenants se lancent dans des calculs savants pour trouver une explication mathématique, tandis que les amateurs de psychologie n'hésitent pas à mettre en cause les facultés mentales d'Actarus... En fin de compte, la solution a peut-être été trouvée récemment par un internaute inventif : *« si Actarus fait ses deux demi-tours successifs, c'est uniquement pour faire parler de lui sur Internet... »*

Alexandre Dévé

SUR LA TOILE

EMBOUTEILLAGES CHEZ NOUVELLES FRONTIÈRES

■ La vente aux enchères de séjours de vacances sur Internet organisée chaque mardi par Nouvelles Frontières a provoqué, le 17 novembre, un « embouteillage » sur le site du voyagiste, qui s'est traduit par des déconnexions intempestives et une attente interminable pour accéder à la *« salle des ventes »*. – *(AFP.)*

CONTENUS ILLÉGAUX

■ L'Association des fournisseurs d'accès et de services Internet (AFA) ouvre un site concernant les contenus illégaux sur Internet. Ses pages proposent les principaux textes de loi concernant la pédophilie et l'incitation à la haine raciale, aident à identifier le site incriminé et à trouver le bon interlocuteur lors de ce genre de rencontre sur le réseau.
www.afapc.org/index_net.htm

COMMERCE EXTERIEUR

■ Le secrétariat d'Etat au commerce extérieur lance une opération nationale pour encourager les PME françaises à utiliser Internet dans le développement de leurs activités à l'étranger.
www.commerce-exterieur.gouv.fr

Ascendant Business

par Alain Rollat

C'EST À JUSTE TITRE que *Télé 7 jours* recommandait de ne pas rater, sur TF 1, la livraison du magazine « Combien ça coûte ? » qui se proposait, mercredi soir, de mettre les téléspectateurs en garde contre les charlatans dont les fonds de commerce prospèrent dans les arcanes du grand bazar de l'irrationnel : *« Le marché de la voyance est aujourd'hui florissant*, soulignait cet éminent hebdomadaire. *Mais attention, les escrocs en ont fait leur domaine de prédilection ! »* Son conseil était judicieux. Les enseignements tirés de cette émission présentée par Jean-Pierre Pernaut étaient, en effet, d'utilité publique.

On y apprenait, par exemple, qu'il est préférable de se faire accompagner par une caméra chaque fois qu'on consulte une sorcière ou une voyante. La présence de la caméra a le pouvoir magique de faire baisser les tarifs. Chez Carmen la brune, sorcière écologique du Var qui cueille elle-même les arbouses fraîches qu'elle mitonne dans ses philtres, la consultation ne coûte alors que le minimum : 500 francs. Avec une rallonge de *« seulement »* 2 000 francs en cas de *« travaux occultes supplémentaires »*. Carmen, d'ailleurs, s'en excuse : *« Il faut bien que je paie mes impôts !.. »*

Il en va de même chez Sonia la rousse, élève des sorciers d'Abidjan qui s'honore d'avoir épargné à la Guadeloupe, avec l'aide de quelques copines, les ravages commis ailleurs par le cyclone Georges : *« Georges était l'œuvre de Satan et Lucifer. Il devait dévaster la Guadeloupe. Mais je n'ai pas été la seule à l'avoir dévié... »* Sous l'œil bénéfique de la caméra, le prix de sa spécialité, le *« talisman de chance et de réussite à gratter dix fois pour chaque vœu »*, devient modique : 500 francs au lieu de 3 000 francs hors caméra.

L'équipe de « Combien ça coûte ? » est allée consulter un marabout informatisé en prenant soin de cacher sa caméra. Il lui en a alors coûté la bagatelle de 8 400 francs pour un simple *« désenvoûtement par nettoyage »* (5 400 francs) complété par une séance de *« protection »* (3 000 francs).

C'est donc avec plaisir, sans nul doute, que *Télé 7 jours* fournira l'assistance gratuite d'une caméra à chacune de ses lectrices et à chacun de ses lecteurs qui s'aventurera chez Barbara, *« la visionnaire pure »* ; chez Natacha, aux *« révélations précises par flashes »* ; chez Marilou, *« depuis vingt ans spécialisée dans le domaine amoureux »* ; chez Chantal, *« vue sur Canal Plus, le medium qui ne ment pas »*... Bref, chez chacun de ces « voyants » dont les cartes de visite sont mises en valeur, chaque semaine, dans ses propres colonnes publicitaires...

FILMS DE LA SOIRÉE

GUIDE TÉLÉVISION

FILMS DU JOUR

GUIDE TÉLÉVISION

JEUDI 19 NOVEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

17.50 Histoire de détective ■ ■
William Wyler (Etats-Unis, 1951, N., 100 min). Cinétoile

19.00 La Ville abandonnée ■ ■
William Wellman (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 100 min). Ciné Classics

19.30 C'est pas une vie, Jerry ■ ■
Norman Taurog (Etats-Unis, 1954, 95 min). Cinétoile

20.00 Les Tribulations héroïques de Balthasar Kober ■ ■
W. Has (Pol., 1988, 115 min). TV 5

20.35 Monty Python : Le Sens de la vie ■ ■
Terry Jones (Grande-Bretagne, 1982, 105 min). Canal Jimmy

20.55 L'Affrontement ■ ■
Paul Newman (Etats-Unis, 1983, 125 min). Téva

21.00 Mort à Venise ■ ■ ■
Luchino Visconti (France - Italie, 1970, v.o., 130 min). Paris Première

22.25 Ecrit sur du vent ■ ■
Douglas Sirk (Etats-Unis, 1957, v.o., 100 min). Canal Jimmy

22.30 Panique dans la rue ■ ■
Elia Kazan (Etats-Unis, 1950, N., v.o., 95 min). Arte

22.30 La Double Vie de Véronique ■ ■ ■
Krzysztof Kieslowski (France - Pologne, 1991, 95 min). TV 5

22.45 Sept ans de réflexion ■ ■ ■
B. Wilder (EU, 1955, 105 min). RTL 9

22.50 Le Vent de la plaine ■ ■
John Huston (Etats-Unis, 1959, v.o., 120 min). Cinétoile

0.05 Dersou Ouzala ■ ■ ■
Akira Kurosawa (URSS - Japon, 1975, v.o., 140 min). Arte

0.05 Les Sœurs Brontë ■ ■
André Téchiné (France, 1979, 115 min). Ciné Cinémas

0.15 La Liste de Schindler ■ ■
Steven Spielberg (Etats-Unis, 1994, N., v.o., 190 min). Cinéstar 2

1.00 Les mains qui tuent ■ ■
Robert Siodmak (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 85 min). Ciné Classics

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Joshua Redman ; Daniel Cohn-Bendit ; *Bernard Kouchner.* Canal +
19.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Catherine Berto ; Pierre-Henri Deleau ; Krystof Pomian ; Alain Besançon. Histoire
19.10 Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. Christian Poncelet. LCI
20.00 20 h Paris Première. Invité : Cheb Mami. Paris Première
20.05 Temps présent. Têtes de Turcs à Schwytz. Faut-il castrer les violeurs ? Le siècle en images : le Saint suaire. TSR
20.55 ▶ Envoyé spécial. Spécial Droits de l'enfant. Les frontières de l'amour. Grande-Bretagne : l'enfance au travail. *Post-scriptum* : Le travail et l'exploitation sexuelle des enfants dans le monde. Les enfants et la guerre. France 2
22.30 Faxculture. Mexique. TSR
22.35 Boléro. Invitée : Michèle Bernier. TMC
23.00 De l'actualité à l'Histoire. La métamorphose de la social-démocratie. Histoire
23.15 Tapage. Mais que fait la morale ? Invités : François Dagognet ; Sabine Prokhoris ; Eric Fassin ; Didier Eribon. France 3
0.35 La Marche du siècle. Dopage, la mort aux trousses... France 3
1.00 La 25e Heure. JFK : La preuve d'une conspiration. 2.45 L'assassinat de John Kennedy, les dossiers de Jim Garrison. France 2

DOCUMENTAIRES

18.30 La Cité des dauphins. Odyssée
19.00 Voyages, voyages. Londres. Arte
19.25 Otages du soleil. [1/3]. Odyssée
20.15 Reportage. Les Hommes d'acier. Arte
20.20 Histoire de la BD. [7/13]. Odyssée
20.25 Les Grands Interprètes. Hephzibah Menuhin. Muzzik
20.40 ▶ Soirée thématique. Le retour des virus. Arte
20.45 Virtuoses. Luciano Pavarotti. Mezzo
20.50 Histoire de guérillas. De Zapata aux zapatistes. Odyssée
21.40 Les Démons de la mer. Planète
22.20 Israël. Les derniers juifs de Birobidjan. Odyssée
22.25 Jérusalem, à la folie. Planète
23.10 Le Fleuve Jaune. Le berceau de la civilisation. Odyssée

SPORTS EN DIRECT

18.00 et 21.00 Ski. Coupe du monde. Slalom géant dames. Eurosport
20.30 Football. Championnat de D 1 : Lyon - Marseille. Canal +
20.40 Route du Rhum 1998. France 3
23.30 Tennis. Masters féminin de New York : quarts de finale. Eurosport

MUSIQUE

19.00 Boccherini Mosaic Quartet. Concert. Muzzik
21.00 Vivaldi. *Les Quatre Saisons.* Par l'Ensemble I Musici. Muzzik
21.40 Pavarotti et Abbado à Ferrare. Concert. Mezzo
22.15 Jazz à Antibes 1986. Concert. Muzzik
23.35 Verdi. *Nabucco.* Par l'Orchestre et le Chœur de la Scala de Milan, dir. Riccardo Muti. Muzzik
23.45 Frans Brüggen interprète Beethoven. *Symphonie nº 3.* Par l'Orchestre du XVIIIe siècle. Mezzo

TÉLÉFILMS

20.30 La Confusion des sentiments. Etienne Périer. Festival
20.45 Le Comte de Monte-Cristo. Josée Dayan [4/4]. RTBF 1
20.55 Danger d'aimer. Serge Meynard. France 3
21.00 West Beyrouth. Ziad Doueiri. Histoire
22.45 Full Eclipse. Anthony Hickox. M 6
22.50 Sécurité maximum. Strathford Hamilton. TF 1

SÉRIES

20.55 Les Cordier, juge et flic. Un garçon mystérieux. TF 1
22.45 La Vie de Berlioz. Mezzo
23.30 3e planète après le Soleil. See Dick Continue to Run (v.o.). Série Club
0.50 Seinfeld. Prix d'ami (v.o.). Canal Jimmy
4.25 New York Police Blues. Tueur à gages (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● **20.55 France 3**
Le Danger d'aimer
Une adaptation d'un roman de Frédéric Dard, *A San Pedro ou ailleurs.* Serge Meynard a un talent particulier pour dévoiler la part d'amoralité et de sauvagerie que fait jouer la frustration. Dans le sillage de deux excellent téléfilms, *Le Sang du Renard* et *Le Cri du Corbeau,* il donne ici un thriller psychologique très tenu et formidablement interprété (Marianne Basler, Robin Renucci, Serge Hazanavicius, Serge Riaboukine), construit autour du thème de l'impuissance et de la perversité.

● **21.00 Paris Première**
Mort à Venise
Un compositeur allemand, vieux et malade, s'éprend d'un bel adolescent rencontré dans un palace du Lido de Venise ; il s'attache à ses pas sans oser lui parler. Il entre en agonie. Minutieuse reconstitution historique des années 10, méditation sur la création artistique et le vieillissement. La mise en scène de Luchino Visconti rejoint les intentions et la philosophie du roman de Thomas Mann, adapté d'une façon très personnelle. L'interprétation désespérée de Dirk Bogarde est à la mesure de cette œuvre douloureuse. – *J. S.*

● **0.05 Arte**
Dersou Ouzala
En 1902, un explorateur russe qui procède à des relevés topographiques dans la région sibérienne de l'Oussouri rencontre un guide asiatique, remarquable chasseur, avec lequel il va parcourir plusieurs fois la taïga. Réalisée par Akira Kurosawa en 1975, une histoire vraie, tournée en URSS, un récit d'aventures qui s'élève jusqu'à un hymne à la nature et aux valeurs humanistes. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Les Cordier, juge et flic. Un garçon mystérieux.
22.40 TF 1 magazine.
22.50 Made in America. Sécurité maximum. Téléfilm. Strathford Hamilton.
0.30 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

19.10 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.55 L'Euro. Au nom du sport.
19.57 Météo, Journal, Route du Rhum.
20.50 Météo, Point route.
20.55 ▶ Envoyé spécial. Spécial Droits de l'enfant.
22.55 Expression directe.
23.00 Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Article 10. Procès équitable.
23.05 Flics de choc ■ Film. Jean-Pierre Desagnat.
0.35 Au nom du sport, Journal, Météo.
1.00 La 25e Heure. JFK : La preuve d'une conspiration. 2.45 L'assassinat de John Kennedy, les dossiers de Jim Garrison.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Le Kadox.
20.35 Tout le sport.
20.40 Route du Rhum.
20.50 Consomag.
20.55 Danger d'aimer. Téléfilm. Serge Meynard.
22.40 Météo, Soir 3.
23.15 Tapage. Mais, que fait la morale ?
0.10 Espace francophone.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.30
18.30 Nulle part ailleurs.
20.15 Football. Championnat de D 1 : Lyon - Marseille. 20.30 Coup d'envoi.
22.35 La Morte vivante ■ Film. Jean Rollin.
0.05 Mange ta soupe ■ Film. Mathieu Amalric.
1.15 Football. Monaco - Bordeaux.

ARTE

19.00 Voyages, voyages. Londres.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Les Hommes d'acier.
20.40 ▶ Soirée thématique. Le retour des virus. 20.45 Le Virus fantôme. 21.35 Chasseurs de virus. 22.30 Panique dans la rue ■ ■ Film. Elia Kazan (v.o.).
0.05 Dersou Ouzala ■ ■ ■ Film. Akira Kurosawa (v.o.).

M 6

18.00 Highlander.
19.00 FX, effets spéciaux, la série.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 Décrochage info, Passé simple.
20.50 X-Files. Coup de foudre. La liste.
22.45 Full Eclipse. Téléfilm. A. Hickox.
0.25 Booker.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Jacques Bonnet à propos de *Son Excellence le Comte d'Abranhos,* d'Eça de Queiroz.
21.00 Lieux de mémoire. Le Métropolitain.
22.10 For intérieur. Michèle Gazier (*Romanciers de XXe siècle*).
23.00 Nuits magnétiques. [3/3].
0.05 Du jour au lendemain. Pascal Dibie (*La Passion du regard*).

FRANCE-MUSIQUE

20.00 L'Art du chef d'orchestre. Par l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit. Œuvres d'Albeniz, Mendelssohn, Bernstein.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Cera, Van der Putte.
23.07 Papillons de nuit. Avec Jacques Remus, Didier Aschour.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Schubert. 20.40 Marguerite Duras et la musique. Œuvres de Bach, Lully, Haydn, Clementi, Scarlatti.
22.50 Les Soirées... (suite). Danses latino-américaines. Œuvres de Chopin, Brahms, J. Strauss fils, Stravinsky et œuvres de jazz de Duke Ellington, Miles Davis & Art Tatum.

VENDREDI 20 NOVEMBRE

FILMS DU JOUR

14.50 La Liste de Schindler ■ ■
Steven Spielberg (Etats-Unis, 1994, N., 190 min). Cinéstar 2

15.15 Les mains qui tuent ■ ■
Robert Siodmak (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 90 min). Ciné Classics

16.05 Un papillon sur l'épaule ■ ■
J. Deray (F, 1978, 99 min). Ciné Cinémas

16.25 Un jour à New York ■ ■
Stanley Donen et Gene Kelly (Etats-Unis, 1949, 95 min). Cinétoile

18.00 La Table aux crevés ■ ■
Henri Verneuil (France, 1951, N., 95 min). Cinétoile

19.35 L'Aigle à deux têtes ■ ■
Jean Cocteau. Avec Edwige Feuillère, Jean Marais (France, 1947, N., 120 min). Cinétoile

21.35 L'Extravagant Mr Deeds ■ ■
Frank Capra (Etats-Unis, 1936, N., v.o., 120 min). Cinétoile

22.30 La Ville abandonnée ■ ■
William Wellman (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 100 min). Ciné Classics

23.15 Ennemis rapprochés ■ ■
A. J. Pakula (EU, 1997, 104 min). Canal +

23.35 Voici le temps des assassins ■ ■ ■
Julien Duvivier (France, 1955, N., 110 min). Cinétoile

0.50 Viva la vie ■ ■
Claude Lelouch (France, 1983, 110 min). Ciné Cinémas

1.00 Les Monstres de l'espace ■ ■
Roy Ward Baker (Grande-Bretagne, 1967, v.o., 100 min). Canal +

1.25 Au-delà du Missouri ■ ■
William A. Wellman (Etats-Unis, 1951, v.o., 80 min). Cinétoile

1.45 La Duchesse de Langeais ■
J. de Baroncelli. Avec E. Feuillère (F, 1941, N., 95 min). Ciné Classics

2.40 Le Destin ■ ■
Youssef Chahine (France - Egypte, 1997, v.o., 130 min). Canal +

2.45 Le Carrosse d'or ■ ■ ■
Jean Renoir (France - Italie, 1952, 100 min). Cinétoile

3.10 Le Grand Saut ■ ■
Joel et Ethan Coen (Etats-Unis, 1993, v.o., 115 min). Cinéstar 2

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.00 Carte blanche à «Faut pas rêver». France : Les chaussures de Morlaix ; Orfèvre des vaches ; Les fontainiers de Versailles ; Les copistes du Louvre. Chine : Les rizières ; Les salins d'Uyuni. Erythrée : Le train de la mer rouge. Sibérie : Les météorologues. Afrique : Le chant des bottes. Trinidad : L'orchestre de Steel-Band. Italie : Vendanges sur mer. Syrie : Un taxi dans le désert. TV 5
13.25 Parole d'Expert. Invité : Gilbert Montagné. France 3
14.00 20 h Paris Première. Invité : Cheb Mami. Paris Première
14.30 Boléro. Invitée : Michèle Bernier. TMC
17.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Catherine Berto ; Pierre-Henri Deleau ; Krystof Pomian ; Alain Besançon. Histoire
17.00 Les Lumières du music-hall. Bruno Coquatrix. Juliette Gréco. Paris Première
18.00 Stars en stock. William Holden. Dustin Hoffman. Paris Première
18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Carole Bouquet ; Virginie Ledoyen ; Guillaume Canet. Canal +
19.00 Tracks. Backstage : La scène brésilienne. Vibrations : Shopping avec St. Etienne à Soho. Future : Brian Eno. Tribal : Dies De Dansa, Dance in Urban Landscapes. Live : Heather Nova. Dream : Elvis Presley. Arte
19.00 De l'actualité à l'Histoire. La métamorphose de la social-démocratie. Histoire
20.00 Envoyé spécial, les années 90. Les sectes. Histoire
20.10 C'est la vie. Je me suis fait tout seul. TSR
20.55 Thalassa. Escale en Guadeloupe. France 3
22.00 Faut pas rêver. Mali : La pêche sacrée. France : Raymond et Marie, un destin sur crémaillère. Vietnam : La famille impériale. France 3
23.05 Sans aucun doute. Les erreurs médicales. TF 1
23.05 Bouillon de culture. L'énigme Jean Moulin. Invités : Jacques Baynac ; Pierre Péan ; Geneviève de Gaulle Anthonioz ; Walter Salles. France 2
23.30 ▶ Les Carnets du présent. Martine Aubry. France 3

DOCUMENTAIRES

17.10 Histoire de guérillas. De Zapata aux zapatistes. Odyssée
17.15 Les Grandes Batailles du passé. [3/28]. Alésia, 52 avant J.-C. Planète
18.20 Le Siècle Stanislavski. [3/3]. Les années de glace et de feu. Planète
18.30 Le Monde des animaux. Eblouissantes richesses de l'île Christmas. La Cinquième
18.30 Virtuoses. Luciano Pavarotti. Mezzo
19.45 Hong-Kong, le retour de la Chine. Planète
20.15 Palettes, Léonard de Vinci. Le sourire et l'entrelacs. Arte
20.25 La Trouble Séduction d'Adolf Hitler. [1/2]. Odyssée
20.35 Preuves à l'appui. [3/6]. Planète
21.00 Devos. Paris Première
21.15 Paul Gauguin. Odyssée
22.00 Conférences de presse. 14 janvier 1963 [2/3]. Histoire
22.10 Imran Khan. Planète
22.20 Contre l'oubli. Fatima M'Baye (Mauritanie). Arte
22.25 Grand format. Une maison à Prague. Arte
22.35 Israël, à l'est d'Eden. Odyssée
23.05 La Cité des dauphins. Odyssée
0.00 Les Dangers de la mer. [11/13]. Dangers imaginaires. Odyssée
0.40 La Case de l'Oncle Doc. La Légende des sciences. [10/12]. Lire, la communication. France 3

SPORTS EN DIRECT

13.00 Snowboard. Coupe du monde FIS. Slalom parallèle. Eurosport
18.00 et 21.00 Ski. Coupe du monde. Slalom géant messieurs. Eurosport
20.40 Route du Rhum 1998. France 3
21.45 Supercross. Championnat du monde : 3e manche. Eurosport

DANSE

20.10 Le Chant du rossignol. Par le ballet de chambre de Prague. Muzzik
20.45 American Ballet Theatre à San Francisco. Mezzo

MUSIQUE

17.00 Au temps de Farinelli. Par La Grande Ecurie et la Chambre du roy, dir. Jean-Claude Malgoire. Muzzik
19.25 Pavarotti et Abbado à Ferrare. Par le Chamber Orchestra of Europe, dir. Claudio Abbado. Mezzo
20.35 J. S. Bach. *Concerto brandebourgeois nº 5.* Par le Scottish Chamber Orchestra, dir. Raymond Leppard. Muzzik
20.59 Soirée Chick Corea. Muzzik
21.00 ▶ 1, 2, 3 soleils. Avec Faudel ; Rachid Taha ; Khaled. Canal +
22.05 Tosca. Par la Compagnie de l'Opera canadien, dir. R. Bradshaw. Paris Première
22.30 Andreï Gavrilov joue Scriabine. Concert. Mezzo
0.00 Berio. Cathy Berberian, mezzo-soprano ; Anthony Di Bonaventura, piano. Par l'Orchestre de la Suisse italienne, dir. Luciano Berio. Muzzik
0.30 Le Live du vendredi. Dire Straits : On the Night. M 6

TÉLÉFILMS

18.30 Le Lit des mensonges. William A. Graham. Téva
18.40 La Poursuite du vent. Nina Companeez [2/3]. Festival
19.10 Deux flics à Belleville. Sylvain Madigan. Ciné Cinémas
20.30 Tous les papas ne font pas pipi debout. Dominique Baron. Festival
20.40 Vivre sans elle. Waris Hussein. RTL 9
20.45 La Boutique. Jo Baier [1/3]. Arte
20.50 Désir mortel. Charles Correll. M 6
20.55 Tapage nocturne. Gérard Cuq. TSR
22.05 La Poursuite du vent. Nina Companeez [3/3]. Festival
22.15 Meurtres dans la ville. Peter Medak. 13ème Rue
23.30 Passagers clandestins. TSR
23.40 Strict minimum. Paul Unwin. Festival

SÉRIES

19.20 Equalizer. Les loups dans la nuit. 13ème Rue
20.50 Two. Jeux méchants. Série Club
20.55 Au cœur de la loi. Fin de peine. Les voleuses. France 2
21.15 Fallen Angels. Demain, je meurs (v.o.). Canal Jimmy
22.20 Dream On. Souvenirs, souvenirs (v.o.). Canal Jimmy
22.50 Seinfeld. La toison d'homme (v.o.). Canal Jimmy
3.30 Star Trek, Deep Space Nine. Babel (v.o.). Canal Jimmy

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **22.25 Arte**
Grand Format

Une maison à Prague

LE PERSONNAGE principal du film est une maison. Connus pour leur maîtrise de la série « Architectures », diffusée à l'automne 1996 et cet été sur Arte, Stan Neumann, le réalisateur, et Richard Copans, auteur des images, ont tourné l'histoire d'une maison. A la fois banale et pleine de charme, elle est unique. Le témoin silencieux de l'Histoire, dans une ville traversée des courants violents du XXe siècle, Prague.

Allégorie du pays qui émerge des années de communisme, la maison n'est pas physiquement en très bon état. Elle a besoin d'être réparée, comme la société qui retrouve un nouveau rythme. Mais elle vit ; et ses habitants, qui cherchent à en louer une partie, sont prêts à tout pour la sauver. Fil rouge de la saga d'une famille, les Neumann, elle devient le prétexte d'une traversée des souvenirs et le point de départ de plusieurs récits emboîtés.

Remarqué par la critique au Festival de Locarno en août, le ton d'*Une maison à Prague* garde ses distances avec toute émotion et navigue avec précision et détachement d'un témoignage à l'autre : les époques se croisent et s'éclairent. Les images prennent leur temps, à un rythme parfaitement mesuré. Les abus de pouvoir et les embarras sont évoqués avec la dérision en filigrane. Partage entre les riches et les pauvres dans la même famille, entre ceux qui acceptent les compromis et ceux qui assument les conséquences de leur indépendance ou de leur révolte, quelle que soit l'époque.

Sur une photo ancienne, on entendra ce commentaire : « *Cet homme refuse de sourire au photographe ; c'est normal, le photographe est de la police ; c'est un cliché de l'identité judiciaire.* » De cet arrière-grand-père, condamné en 1892 à deux ans de pénitencier pour activités anarchistes du temps de l'empire austro-hongrois, devenu ensuite un poète célébré, de ce grand-père, comédien reconnu au service du régime communiste, jusqu'à ce père, auteur d'un poème à Staline, avant d'être la victime de ses convictions, les portraits de famille font écho aux événements et aux régimes qui se succèdent. En noir et blanc. Et quand la couleur arrive, c'est la vie qui revient.

Michèle Champenois

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour.
14.45 Arabesque.
15.40 La loi est la loi.
16.35 Sunset Beach.
17.35 Beverly Hills.
18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo, Trafic infos.
20.55 Sacrées femmes.
23.05 Sans aucun doute. Les erreurs médicales.
0.50 Formule foot.
1.20 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

13.55 Derrick.
14.55 Soko.
15.50 La Chance aux chansons.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.15 et 22.55 Un livre, des livres.
17.25 Hartley, cœurs à vif.
18.10 Friends.
18.45 Cap des Pins.
19.10 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.55 L'Euro, Au nom du sport.
19.57 Météo, Journal, Route du Rhum.
20.40 Météo, Point route.
20.55 Au cœur de la loi. Fin de peine. Les voleuses.
23.00 Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Article 11. Innocence.
23.05 Bouillon de culture. L'énigme Jean Moulin.
0.20 Au nom du sport.
0.25 Journal, Météo.
0.50 Carrington ■ Film. Christopher Hampton (v.o.).

FRANCE 3

13.25 Parole d'Expert.
14.25 Les Craquantes.
14.55 Foyers perdus. Téléfilm. Lee Grant.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Le Kouij.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.52 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Le Kadox.
20.35 Tout le sport, Route du Rhum.
20.55 Thalassa. Escale en Guadeloupe.
22.00 Faut pas rêver.
23.05 Météo, Soir 3.
23.30 ▶ Les Carnets du présent. Martine Aubry.
0.20 Libre court. Egarements !
0.40 La Case de l'Oncle Doc. La Légende des sciences [10/12].

CANAL +

13.40 Marthe ■ Film. Jean-Loup Hubert.
15.45 Capitaine Nemo aux Bahamas.
16.10 100 % Arabica ■ Film. Mahmoud Zemmouri.
17.35 H. [4/20]. Mon meilleur copain.
18.00 Blague à part. [4/20]. Bucky.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Allons au cinéma ce week-end.
21.00 ▶ 1, 2, 3 soleils.
22.30 Jour de foot.
23.15 Ennemis rapprochés ■ ■ Film. Alan J. Pakula.
1.00 Les Monstres de l'espace ■ ■ Film. Roy Ward Baker (v.o.).
2.40 Le Destin ■ ■ Film. Youssef Chahine (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.40 Big Bang.
14.35 La Cinquième rencontre... Travail et économie. 14.40 Loctudy-Abidjan, aller simple. 15.30 Entretien.
16.00 Modes de vie, modes d'emploi.
16.30 Les Lumières du music-hall.
17.00 Cellulo.
17.30 100 % question.
17.55 Couples légendaires.
18.20 Météo.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Tracks.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Palettes, Léonard de Vinci. Le sourire et l'entrelacs.
20.45 La Boutique. Téléfilm. Jo Baier [1/3].
22.20 Contre l'oubli. Fatima M'Baye.
22.25 Grand format. Une maison à Prague.
23.35 Les Survivants. Film. Tomás Gutiérrez Alea (v.o.).
1.25 Le Dessous des cartes. Royaume-Uni : Entre Europe et insularité.

M 6

13.35 L'Argent facile. Téléfilm. Alan Metter.
15.15 Les Routes du paradis.
16.05 Boulevard des clips.
17.20 M 6 Kid.
18.00 Highlander.
19.00 FX, effets spéciaux, la série.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 Décrochage info, Politiquement rock.
20.50 Désir mortel. Téléfilm. Charles Correll.
22.35 Buffy contre les vampires.
23.30 Au-delà du réel, l'aventure continue. Des hommes de pierre.
0.20 Politiquement rock.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.02 Les Chemins de la musique. [4/5].
20.30 Agora. Jacques Bonnet à propos de *Son Excellence le Comte d'Abranhos,* d'Eça de Queiroz.
21.00 Lieux de mémoire. Le Métropolitain.
22.10 For intérieur. Michèle Gazier (*Romanciers de XXe siècle*).
23.00 Nuits magnétiques. Les hommes et leur mère [3/3].
0.05 Du jour au lendemain. Pascal Dibie (*La Passion du regard*).

FRANCE-MUSIQUE

19.40 Prélude.
20.00 L'Art du chef d'orchestre. Œuvres d'Albeniz, Mendelssohn, Bernstein.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Cera, Van der Putte.
23.07 Papillons de nuit. Avec Jacques Remus et Didier Aschour.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. *Symphonie nº 3 D 200,* de Schubert, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Kleiber. 20.40 Marguerite Duras et la musique. Œuvres de Bach, Lully, Haydn, Clementi, Scarlatti.
22.50 Les Soirées... (suite). Danses latino-américaines. Œuvres de Chopin, Brahms, J. Strauss fils, Stravinsky, et extrait d'œuvres de jazz de Duke Ellington, Miles Davis & Art Tatum.

Le Monde
VENDREDI 20 NOVEMBRE 1998

Le vice et la vertu

par Pierre Georges

À TOUT PÉCHEUR, miséricorde certes. Mais de là, et sauf le respect dû aux morts, à faire des obsèques pour ainsi dire niçoises à Jacques Médecin, à mettre la ville en deuil et les drapeaux en berne, il y a tout de même une marge. Un certain manque de dignité. De mémoire. Ou de pudeur. Sans autre commentaire.

Passons aux affaires courantes, la vie, cette double oscillation entre vice et vertu que raconte parfois l'actualité. L'Agence France-Presse nous y aide ce matin avec deux reportages.

D'Angleterre, d'abord, la très édifiante histoire d'une Spice patronnesse saisie par la repentance et l'esprit de charité. N'ayant pas suivi ici, comme elle le méritait, la carrière de ces cinq filles fort pimentées qui firent le bonheur du royaume et leur fortune propre, on avait un peu négligé la conversion admirable de la plus ravageuse, et ravagée, du groupe, Geri Halliwell.

Geri la rousse, superbe pléonasme anglais, ne passait pas pour la moins provocante des Spice Girls. Au contraire. Elle en était la figure de proue, comme de poupe, tous avantages dehors, le cheveu rouge en bataille, bottes à talon compensé, décolleté vertigineux, maquillage outrancier. Et pas la langue dans sa poche. Dans son rôle de fille délurée, elle ne craignait personne, ni Dieu, ni diable, ni prince, même de Galles. Pour dire comme la gamine brûlait l'estrade et corsait le potage, la chronique rapporte que Charles le Téméraire, avant son douloureux veuvage, vola au secours de la Spice connection en rendant une princière visite au groupe. Que croyez-vous qu'il advint ? Geri pinça, sans autre façon, le royal fessier.

Partie, comme elle l'était, et d'où elle l'était, c'est-à-dire des photos de nu à l'âge de dix-sept ans dans des magazines de charme, Geri Halliwell ne semblait pas véritablement sur le chemin de la rédemption. Erreur ! A l'âge avancé de vingt-six ans, âge de raison chez la Spice, la belle a pris conscience de l'inanité de sa conduite et de la vacuité de sa pauvre vie de scène. La rousse échevelée est devenue blonde chignon. Le décolleté abyssal s'est fait tailleur chic. Et le maquillage s'est réduit à sa plus élégante expression.

Geri oeuvre désormais dans la charité, la bienfaisance, l'humanitaire. Elle est même devenue, cela fut raconté dans *Le Monde*, ambassadrice pour une mission des Nations unies. La métamorphose, qui semble sincère au point que le gouvernement britannique envisage d'en faire aussi son *« ambassadrice »* modèle auprès des adolescentes du pays, n'a pas convaincu tout le monde. Et notamment pas la presse populaire, qui, lorsqu'elle a cessé de traquer le ministre gay ou l'abominable homme de France, s'occupe du cas Geri. Pas de cela, la belle, et pas à nous ! C'est du bidon, une opération marketing, la Spice qui se moque de la charité !

Allez savoir ! Allez savoir aussi ce qui passe par la tête des nouveaux riches ukrainiens. Ils le sont tellement, riches, et si nouvellement, rapporte l'AFP, que leur vie n'est plus que fastes outranciers, débauches et orgies. Ce n'est même pas racontable. Simplement une anecdote sur le dernier chic ukrainien. Il consiste, pour ces puissants, à faire croquer par des peintres leurs douces épouses, moins vêtues qu'une Spice Girl. En fait, de véritables portraits en pied pour bobinards de Kiev. C'est un genre aussi !

La grève des agents de conduite SNCF continue à Marseille

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Les agents de conduite SNCF du dépôt Marseille-Blancarde ont reconduit, mercredi 18 novembre, leur mouvement de grève, au terme d'une assemblée générale regroupant environ 150 cheminots. Dans une région où les transports ferroviaires locaux sont peu développés, mais qui transportent environ 20 000 personnes quotidiennement, le mouvement paralyse quatre trains Transport express régionaux (TER) sur cinq, mais seulement un train grande ligne sur trois. Le conflit s'enfonce dans l'impasse après une nouvelle séance de négociation infructueuse. Aucune rencontre avec la direction, et sous l'autorité du médiateur de la direction du travail, n'était plus prévue mercredi soir.

Les syndicats jugent nécessaires des créations d'emplois à cause du développement du trafic (trente TER supplémentaires rouleront dès cet hiver à la demande de la région, autorité organisatrice). Ils réclament 30 embauches immédiates et 50 emplois « écoles » (des jeunes à former). Pierre Izard, directeur régional de la SNCF, estime que des mutations et les 10 embauches prévues dans le cadre d'une « école » suffiront. Pour l'arrivée du TGV en 2001 et les profondes réorganisations de tous les trafics grandes lignes qu'elle implique, il estime qu'il ne sera capable de préciser les besoins exacts de l'établissement qu'à l'automne 1999.

Majoritaire dans le dépôt, la CGT a appelé les autres cheminots à déposer leurs doléances dans les centres avoisinants. Sud-Rail, très présent aussi, souligne que les *« grèves locales (...) ont toutes pour revendication centrale les effectifs »*, que ce soit à Nice, Hourcade (Gironde), Bordeaux ou Nevers, et estime qu'*« il est temps de les coordonner »*, proposant *« l'extension »* aux autres confédérations.

Michel Samson

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : le président (UDF) du conseil général de Saône-et-Loire a été mis en examen,** mercredi 18 novembre, pour *« concussion »* par un juge d'instruction de Mâcon. René Beaumont est soupçonné d'avoir utilisé un chargé de mission du conseil général à son service personnel, ainsi que l'avait relevé la Chambre régionale des comptes.

■ **Le procès opposant Jacques Attali et Fayard à Jean Lacouture,** auteur d'une biographie de François Mitterrand parue au Seuil, a été reporté, mercredi 18 novembre, en raison de l'indisponibilité de l'un des conseils de Jacques Attali et de Fayard. Le 16 septembre, le tribunal de grande instance de Paris renvoyait l'affaire au fond (*Le Monde* des 17 et 18 septembre). Le Seuil et Jean Lacouture ont *« déploré cette circonstance qui retarde, contre leur volonté, le jugement de cette affaire »*. Le Tribunal de Paris fixera le 25 novembre une nouvelle date d'audience.

■ **ÉMIRATS ARABES UNIS : Abou Dhabi a signé officiellement un contrat d'achat, à la France, de 30 Mirage 2000-9 neufs et sur la modernisation de ses 33 Mirage 2000 DA en Mirage 2000-9.** Cette commande s'élève à 18 milliards de francs. Le Mirage 2000-9 est une version destinée à l'interception de défense aérienne et à l'attaque au sol. Pour équiper leurs nouveaux avions, les EAU discutent avec le groupe franco-britannique Matra-British aerospace (BAe) de l'acquisition de missiles air-air pour une somme de 3,8 milliards de francs. – (*AFP.*)

Des députés demandent une commission d'enquête sur l'usine de retraitement de la Hague

Greenpeace fait état d'émissions de krypton 85 nettement supérieures au seuil toléré

LA GUÉRILLA menée par Greenpeace contre l'usine de la Hague depuis deux ans a connu un nouvel épisode mercredi 18 novembre. En rendant publiques les mesures de l'air qu'elle a effectuées autour des installations, l'organisation écologiste a accusé la Cogema, la firme propriétaire de l'usine, de ne pas respecter ses autorisations de rejets radioactifs gazeux. Les analyses confiées à l'université belge de Gand montrent, selon Greenpeace, que les limites fixées par l'arrêté du 1er novembre 1980 sont *« régulièrement enfreintes »*.

Munis de cerfs-volants géants, les militants écologistes ont réalisé pendant trois semaines des prélèvements de l'air ambiant au-dessus des installations de l'usine de retraitement des déchets nucléaires, recherchant notamment le Krypton 85 (Kr 85), un gaz radioactif rare non métabolisable par le corps humain mais irradiant. Ces analyses font ressortir que les concentrations au sol de ce gaz peuvent excéder 50 000 becquerels par mètre cube (Bq/m^3) sur des périodes de plus de deux heures et atteindre des pics de 240 000 Bq/m^3.

Les calculs de l'organisation, réalisés avec un modèle informatique américain de prévision de pollution, font également apparaître que des moyennes hebdomadaires de plus de 1 850 Bq/m^3 – seuil maximum toléré par le décret du 1er novembre 1980 pour l'usine de la Hague – sont atteintes dix à douze semaines par an. *« La Cogema viole régulièrement les limites autorisées sans aucune réaction des autorités de tutelle. Que la population locale soit exposée à certains moments à des nuages à plus de 50 000 becquerels pendant plusieurs heures est inadmissible »*, estime Jean-Luc Thierry, responsable de la campagne.

Dans une note d'information datée du 5 novembre, l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) a confirmé ces chiffres de concentration au sol à la Hague avec des pics de 47 000 à 300 000 Bq/m^3. La directrice adjointe de l'institut, Annie Sugier, présente lors de la conférence de presse de Greenpeace, a tenu à préciser que la direction de la Cogema ne lui avait pas communiqué les chiffres de Krypton 85, dont la compagnie disposait pourtant.

« Nous voulons mettre fin au secret et à la propagande »

La Cogema a indiqué de son côté que les mesures de Krypton 85 sont faites régulièrement à la Hague et qu'elle respectait les maximas autorisés. L'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI), organisme gouvernemental, a choisi lui aussi de minimiser les résultats de Greenpeace. Son directeur, Jean-François Lacronique, estime qu'ils n'*« apportent pas grand-chose que nous ne connaissions déjà »* et que le modèle de prévision utilisé demeure *« théorique »*. *« Ce qui compte, c'est ce qui est mesuré et nos résultats montrent que la Cogema est, en moyenne annuelle, à 60 % de ses autorisations »*, assure-t-il, reconnaissant toutefois – *« c'est notre point de faiblesse »* – que ces résultats sont calculés à partir des seuls prélèvements de l'exploitant.

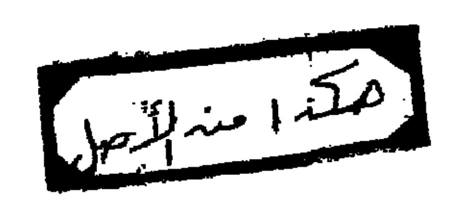
Devant cette bataille entre les écologistes et la Cogema, qui dure depuis mars 1997, une cinquantaine de députés (communistes, Verts, radicaux, et chevènementistes) ont demandé, mercredi 18 novembre, la constitution d'une commission d'enquête parlementaire sur le fonctionnement de l'usine. *« Nous voulons la transparence des mesures et mettre ainsi fin au secret et à la propagande qui règnent dans cette affaire »*, explique Jean-Pierre Brard (app-PCF), député de Montreuil. De son côté, le groupe d'experts piloté par Annie Sugier, chargé par le gouvernement d'une étude d'évaluation des doses de radioactivité reçues par la population vivant autour de l'usine de la Hague, devrait remettre son rapport avant la fin de l'année.

Sylvia Zappi

FEUILLETON
PORTRAIT

Arrêt sur

Leçons pour



LE FEUILLETON DE PIERRE LEPAPE
« Le Grain tombé entre les meules » d'Alexandre Soljenitsyne
page II

PORTRAIT
Pierre Bourgeade
page V



Le Monde des LIVRES

VENDREDI 20 NOVEMBRE 1998

LA CHRONIQUE
de Roger-Pol Droit
page VI



MUSIQUE
La somme de Claude Duneton sur l'histoire de la chanson française
page VII

Arrêt sur énigme

Qui a tué Roger Ackroyd ? A la lecture de l'essai-enquête de Pierre Bayard, les lecteurs d'Agatha Christie pourraient avoir à réviser leurs conclusions

Josyane Savigneau

Comment, en posant une question à laquelle tant de gens pensent pouvoir répondre – « Qui a tué Roger Ackroyd ? » –, Pierre Bayard parvient-il à faire à la fois le plus excitant roman policier d'énigme de l'année et un essai subtil sur la narration et la lecture, sur leurs limites, leurs périls, leurs délires, au premier rang desquels le délire d'interprétation ? Ceux qui connaissent les ouvrages de Pierre Bayard, sur Laclos, Maupassant et Proust notamment (1), ne seront pas étonnés que cet esprit original – qui incarne au plus juste le titre de la collection des éditions de Minuit dans laquelle il est publié, « Paradoxe » – ait réussi ce tour de force (2). Quant aux autres, le suspense, la virtuosité logique, la force de conviction et le style de cette histoire policière si particulière leur permettront sans doute un premier accès au travail de Bayard, l'un des plus stimulants qui soient.

Qu'on aime ou non les romans policiers, qu'on connaisse bien ou mal Agatha Christie, on est généralement en mesure de dire qui a tué Roger Ackroyd, car *Le Meurtre de Roger Ackroyd* – l'un des premiers livres d'Agatha Christie, bien qu'Hercule Poirot y soit à la retraite – a immédiatement assuré la renommée de la romancière, même s'il n'a pas fait l'unanimité à sa parution. Agatha Christie y enfreignait *« un élément essentiel du pacte de lecture implicite qui lie l'auteur d'un roman policier à son public »* et qui veut que l'assassin ne soit jamais le narrateur. Or, dans *Le Meurtre de Roger Ackroyd*, l'assassin est le narrateur. Le procédé a fait de ce livre l'un des plus célèbres de l'histoire littéraire, bien au-delà du genre policier. Il a été l'objet de nombreuses études – de Roland Barthes à Umberto Eco – *« pour traiter des problèmes théoriques qu'invite à poser la particularité de sa construction »*.

Donc, jusqu'ici, l'affaire était entendue : le narrateur du *Meurtre de Roger Ackroyd* est le meurtrier, il s'appelle le docteur Sheppard. Quand il est désigné par Hercule Poirot, il décide de se suicider. Le seul terrain de réflexion sur ce livre demeure celui de la construction : comment faire de l'assassin le narrateur ? Où est le moment de l'omission principale de son récit – celle du crime ? Comment l'assassin peut-il être confondu, dans cette histoire qu'il raconte lui-même ? La question « Qui a tué Roger Ackroyd ? » ne serait donc pertinente que dans un jeu, du genre Trivial Pursuit, le gagnant répondant sur-le-champ : « le narrateur ».

Mais voici qu'entre en scène un détective insoupçonné, Pierre Bayard, qui a décidé de reposer la question en refaisant l'enquête. Il estime qu'Hercule Poirot n'est pas infaillible, que son raisonnement doit être examiné et mis en doute, car lui aussi peut être victime du délire d'interprétation. Bayard prend le parti de s'interroger en outre sur l'auteur. Si Hercule Poirot s'est trompé, Agatha Christie le savait-elle ? A-t-elle laissé aux lecteurs attentifs le soin de trouver la véritable solution de l'énigme, ou bien a-t-elle, elle aussi, été victime de l'euphorie interprétative qui saisit son héros ?

Pierre Bayard, ne voulant sans doute pas être accusé de céder à son tour au délire d'interprétation, ouvre des pistes multiples. Il examine les rapports d'Agatha Christie avec certains de ses personnages, notamment celui d'une des héroïnes du *Meurtre de Roger Ackroyd*, Caroline Sheppard, la sœur du médecin. Agatha Christie a affirmé que celle-ci était l'un de ses personnages favoris, et elle écrit dans son *Autobiographie* : *« Je pense qu'il est possible que Miss Marple* [l'autre détective des romans d'Agatha Christie] *soit née du plaisir que j'avais eu à faire le portrait de la sœur du docteur Sheppard* (...), *une vieille fille à l'esprit acide, pleine de curiosité, sachant tout, écoutant tout : la parfaite détective au foyer. »*

Pierre Bayard se livre aussi à d'éclairantes comparaisons avec d'autres romans d'Agatha Christie, dont *La Nuit qui ne finit pas*, écrit quelque quarante ans après *Le Meurtre de Roger Ackroyd*, et *Rideau*, la dernière enquête d'Hercule Poirot, où l'assassin est Poirot lui-même. *Rideau* a été, de la volonté même d'Agatha Christie, un texte posthume. Probablement, estime Bayard, parce que Poirot y apparaît comme *« une figure ambivalente, sa culpabilité lui interdisant, pour cette enquête – comme, rétroactivement, pour les autres –, toute position de maîtrise morale ou narrative »*.

Ainsi, l'enquête ne saurait finir. Joli défi lancé aux lecteurs de Pierre Bayard. Mais la tâche sera ardue. Car les quatre parties de son essai – « Enquête », « Contre-enquête », « Délire », « Vérité » – mettent en œuvre une impeccable logique. Toutes les invraisemblances du raisonnement de Poirot sont examinées, tous les rouages sont démontés. La question de l'aveuglement du lecteur est posée, la progression dramatique est à son meilleur dans les quatre chapitres de « Vérité » : « Rideau », « La vérité », « Rien que la vérité », « Mais toute la vérité ».

(1) *Le Paradoxe du menteur : sur Laclos* ; *Maupassant, juste avant Freud* ; *Le Hors-sujet : Proust et la digression*, tous aux éditions de Minuit.
(2) Voir l'article de Jean Bellemin-Noël, « Hercule Poirot exécuté, ou la fin des paradoxes », dans la revue *Critique* (nº 618, novembre 1998, 65 F)

QUI A TUÉ ROGER ACKROYD ?
de Pierre Bayard.
Ed. de Minuit, « Paradoxe »,
172 p., 95 F.
Lire la suite page III



D.R.

Fac-similé de la couverture originale du roman d'Agatha Christie paru au « Masque » en 1927

Leçons pour refonder la République

Etudiant les fondements philosophiques de l'idée républicaine, Blandine Kriegel en renouvelle la perception

PHILOSOPHIE DE LA RÉPUBLIQUE
de Blandine Kriegel.
Plon, 404 p., 149 F.

Thomas Ferenczi

Le dernier ouvrage de Blandine Kriegel, professeur de philosophie politique à l'université Paris X-Nanterre, ne propose pas seulement une série d'analyses brillantes et fortes sur quelques grands dossiers d'actualité – le fonctionnement de la démocratie, la place de l'Etat, l'exercice de la citoyenneté, le rôle de la nation –, il constitue surtout une magnifique synthèse de ses travaux antérieurs, dans laquelle chacun de ces thèmes est remis en perspective avec une rigueur et une acuité qui suscitent l'adhésion – à deux réserves près, sur lesquelles nous reviendrons. Le fil conducteur de sa réflexion est la recherche des fondements théoriques aussi bien que des formes politiques de la République moderne, la connaissance de ceux-là devant permettre une meilleure réalisation de celles-ci. L'objet d'études que s'est donné Blandine Kriegel est ici inséparable de son engagement personnel, qu'elle a encore manifesté en s'associant aux récents appels publiés dans nos colonnes (*Le Monde* des 4 septembre et 20 octobre).

Pourquoi faudrait-il aujourd'hui « refonder » la République ? Celle-ci n'est-elle pas devenue la référence commune de la plupart des acteurs de la vie politique en France et même la bannière flamboyante d'un petit nombre d'entre eux, qui se réclament de la droite comme de la gauche ?

Pourtant l'insistance avec laquelle la République est invoquée dans le débat public ne satisfait pas Blandine Kriegel. *« Tout le monde est républicain*, écrit-elle, *mais qui se propose véritablement de penser la philosophie de la République ? »* Aucun des grands systèmes qui ont occupé le champ de la pensée politique en France aux XIXe et XXe siècles ne s'y est réellement essayé, selon elle, parce que leur inspiration était foncièrement étrangère à l'idée républicaine. Ni le courant de la révolution sociale, qui s'est épanoui dans le socialisme, puis dans le communisme, ni celui du libéralisme, qui a contribué à l'établissement de la IIIe République, ni celui de la révolution conservatrice, qui s'est achevé dans le fascisme, ne s'en sont nourris en profondeur. Les deux premiers lui ont été au mieux indifférents, avant de s'en accommoder. Le troisième, qui renaît sous les traits du Front national, l'a toujours combattue.

Or il est indispensable, affirme Blandine Kriegel, de remettre à l'ordre du jour la « révolution républicaine », à la fois pour lutter contre l'extrême droite et pour donner sa pleine efficacité au droit politique moderne, en le saisissant dans toute sa complexité. Car ce droit républicain combine et articule d'une façon originale le droit de l'Etat, les droits de l'homme, les droits du citoyen et les droits du peuple ou de la nation. Les libéraux ont négligé la première de ces composantes, les tenants de la révolution sociale ont fait trop peu de cas de la deuxième, l'immigration et l'exclusion, notamment, ont plongé la troisième dans la crise et les nationalismes ont déformé la quatrième.

Ce sont ces quatre dimensions du droit, hétérogènes, voire contradictoires, qu'il faut tenter d'« ajuster ». La tâche est vaste, on le voit, elle n'est possible, explique Blandine Kriegel, que si l'on reconnaît *« le caractère irréductible de ces différentes logiques »* et si l'on parvient en particulier à instituer entre elles une hiérarchie, qui place les droits de l'homme au sommet et considère les droits du citoyen comme le « plus grand commun dénominateur » de tous les autres.

L'idée républicaine n'est pas née en France en 1789 ou 1792, comme le pensent certains zélateurs de « l'exception francaise », elle est le résultat d'une accumulation de strates. Tout commence avec Aristote, qui appelle « république » le régime fondé sur la recherche de l'intérêt général et « démocratie » celui qui en confie le gouvernement au plus grand nombre. Nous voilà loin de l'opposition, popularisée par Régis Debray, entre deux modèles concurrents qui exalteraient l'un les valeurs de l'Etat, l'autre celles de la société civile. Loin de s'opposer, la république et la démocratie ont partie liée puisque, selon Aristote, l'intérêt général est mieux servi lorsque le gouvernement est assuré par le plus grand nombre.

En revanche, ce qui manque à Aristote, comme aux Romains après lui, ce sont les droits de l'Etat (que les Anciens ne distinguent pas de la communauté des citoyens) et les droits de l'homme (dont la Bible, rompant avec l'esclavagisme de l'Antiquité, sera la première à reconnaître l'égale dignité devant Dieu).

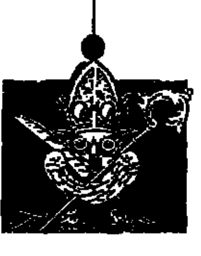
Lire la suite page VI



Le feuilleton

de Pierre Lepape

L'amère patrie



LE GRAIN TOMBÉ ENTRE LES MEULES
d'Alexandre Soljenitsyne.
Traduit du russe par Geneviève et José Johannet
Fayard, 552 p., 148 F.

Plus de vingt ans après « Le Chêne et le Veau », le deuxième volume des Mémoires de Soljenitsyne met en évidence la résistance d'un écrivain pris en tenaille entre deux forces « complices », le communisme et l'Occident. Et révèle un croisé de l'âme russe

Le Grain tombé entre les meules, sous-titré « Esquisses d'exil » s'ouvre sur l'arrivée de Soljenitsyne en Allemagne, *« transporté en quelques heures, comme par une trombe, de la prison de Lefortovo et de l'espace barbelé soviétique jusqu'à la maison de campagne de Heinrich Böll aux environs de Cologne »*. Après des années de prisons, de camps, de surveillance policière, de parole interdite et de pièges en tout genre, l'écrivain, enfin, est libre. Pourtant, note-t-il : *« Dès ces premières heures (...), j'eus l'impression que quelque chose se fermait en moi. »* La prison de la liberté, celle d'où il est impossible de s'évader.

Si l'on ne comprend pas cet étrange sentiment, si l'on ne va pas jusqu'au bout de son paradoxe, jusqu'à en sentir la violence et la souffrance, il est peut-être inutile d'aller plus loin : ce deuxième volume des mémoires de Soljenitsyne, près d'un quart de siècle après *Le Chêne et le Veau*, semblera le règlement de comptes, fort antipathique, d'un vieil écrivain acariâtre et gonflé de sa personne, envers cet Occident qui a fait sa gloire, l'a sorti des geôles et s'est prosterné devant lui. Et *La Russie sous l'avalanche*, sorti il y a quelques semaines (1), une litanie politique inspirée par une forme extrême de paranoïa nationaliste : *On* veut détruire la Russie.

Il est plus intéressant d'essayer de comprendre. D'autant que nous – les Occidentaux – avons une large part de responsabilité dans le malentendu : sans lui demander son avis, à notre propre usage, nous avons fabriqué un modèle Soljenitsyne, une sorte de gadget idéologique, qui n'avait rien à voir avec l'homme réel, ni avec l'écrivain, ni avec le penseur, ni avec ce nœud de passions, de spiritualité, d'orgueil et de douleur dévoré par un feu unique : la résurrection de l'âme russe.

Dans *Le Grain*, Soljenitsyne dissèque avec cette sorte d'humour âcre qui est le meilleur de son style, les figures de ce ballet des dupes. Il parle et personne n'écoute ce qu'il dit, pour n'entendre que les échos de sa propre voix. Dialogues de ventriloques, ce pourrait être comique, on entend rire l'Histoire. On lui parle des droits de l'homme dont il se soucie comme d'une guigne, il répond en faisant l'éloge de Franco et *« de sa tentative héroïque, gigantesque pour sauver son pays de la désagrégation »*. On évoque la paix, la détente, la pression internationale pour obliger le régime soviétique à se libéraliser, il réplique en refusant de voir Kissinger : *« J'aurais trouvé insupportable de rencontrer le principal capitulard du Vietnam. »* On lui vante l'Occident, la liberté, la démocratie représentative, le modèle universel qui chassera le modèle soviétique. Il note que l'Occident est lâche, décadent, *« efféminé »*, sans conscience, corrompu par le socialisme rampant – dans le social-démocrate le plus rosé, il suspecte le virus bolchevique –, livré au matérialisme.

C'est le cœur de cette autobiographie héroïque : coincé entre les deux meules monstrueuses du communisme et de l'Occident, le grain Soljenitsyne, le diamant de l'âme russe, parvient à résister à leurs forces conjuguées, pour ne pas dire complices. Au bout de l'aventure, ce n'est pas l'Occident qui sauvera la Russie de l'emprise communiste, c'est la Russie éternelle qui sauvera l'Occident en lui insufflant l'énergie historique de son message spirituel. Déjà, faisant le bilan de sa tournée de 1975 aux Etats-Unis, Soljenitsyne note avec satisfaction : *« En ces jours, j'ai réussi (...) à susciter un tournant ou la fin d'une chute dans la conscience américaine. »* Le prisonnier convertissant ses gardiens, c'est une belle icône romanesque, mais il y a plus qu'une orgueilleuse invention poétique : le besoin de trouver, en Russie même, l'énergie nécessaire à repousser cette porte de l'exil qui s'est refermée sur lui.

La Russie, rien d'autre n'a d'importance. Pas même le communisme : si cette maladie sortie des cornues intellectuelles occidentales ne s'était pas abattue sur la Russie pour s'y enraciner pendant soixante-dix ans, Soljenitsyne la regarderait avec le même mépris que le libéralisme. Des inventions d'ailleurs, des décadences étrangères, des élaborations sophistiquées d'une modernité qui a perdu le sens de l'essentiel : le peuple, la terre et la foi, l'indivisible Trinité, l'éternelle. *Le Grain* n'est pas, même si les apparences sont parfois trompeuses, l'acide chronique d'un désamour entre l'écrivain et l'Occident. Le divorce est posé d'entrée, la cohabitation purement accidentelle, le mode de relation clairement établi entre deux partenaires qui jamais ne se comprendront. L'un profite des estrades qu'on lui élève et des micros qu'on lui tend pour prêcher encore et encore le salut par la Russie ; les autres utilisent la glorieuse et verveuse figure de l'écrivain à des opérations politiques et médiatiques internes. La différence est que Soljenitsyne le dit, et l'écrit. Il y a toujours chez lui une certaine jubilation à se faire des ennemis, comme une manière de ne pas céder à la lassitude du combat. Soljenitsyne écrit aussi que la paranoïa généralisée était une condition de survie dans les camps.

De ce point de vue, *La Russie sous l'avalanche* offre un écho parfait à la chronique du *Grain tombé entre les meules*. Les *Esquisses d'exil* ont été écrites à l'automne 1978 dans la retraite du Vermont ; *L'Avalanche* analyse la Russie d'aujourd'hui, mais la ligne n'a pas changé d'un pouce. La forme, oui. Dans ses mémoires, l'écrivain ne cesse d'écrire son déchirement entre sa vocation littéraire – la défense et illustration de la langue russe – et sa passion politique. Il rêve que la *« pure littérature »* l'emportera sur le témoignage de l'histoire. Il choisit la retraite dans sa forêt presque russe, loin des chaînes de télévision. Il construit son œuvre, le plus possible hors du temps. Dans *L'Avalanche*, il n'est plus guère question d'écrire, le style se réduit à la seule énergie de ses sentences, l'ornement à quelques proverbes russes, aussi plats que tous les proverbes : *« Qui aime autrui plus que lui-même se meurt de soif à la fontaine. »*

L'intérêt est ailleurs, dans l'impossibilité, désormais, du malentendu. Impossible avec ce livre de ne pas entendre enfin ce que Soljenitsyne n'a jamais cessé de marteler : non, je ne suis pas un croisé pur et dur de l'anticommunisme ; pas davantage un vieux réactionnaire trempé dans l'horreur du goulag et insensible à toutes les autres manifestations de l'injustice. Je suis un Russe, seulement et intégralement un Russe, et seuls me tiennent au cœur et à l'âme les intérêts et la grandeur du peuple russe, le seul modèle d'humanité qui me convienne, le seul que je comprenne. S'il existe un universalisme possible, ce ne peut être que celui-là ; mais la question n'est pas d'actualité.

La seule actualité, c'est la survie de la Russie. Menacée hier par le communisme, elle l'est aujourd'hui par le libéralisme. Mais n'est-ce pas la même guerre, et lorsqu'il s'attaquaient à l'Union soviétique, les Etats-Unis et leurs alliés ne rêvaient-il pas déjà d'anéantir la Russie ? Soljenitsyne n'emploie pas le terme de complot, mais le cœur y est. L'Occident a inventé des « démocrates russes » avec lesquels il a créé un *« mécanisme de pillage concerté »* des richesses russes. Pour affaiblir la nation, on a taillé en pièces la vieille Russie des tsars, offert l'indépendance à l'Ukraine et à la Biélorussie, *« implanté un solide bastion de l'islam, la Bosnie, en pleine Europe »*, soutenu les bandits tchéchènes, abandonné dans les nouvelles Républiques proclamées vingt-cinq millions de Russes à la vindicte des populations autochtones. En proie aux lois du marché, à la frénésie de jouissance, à la multiplication des sectes religieuses étrangères, aux attaques contre sa langue, son école, ses traditions, son caractère, la Russie se meurt sous l'avalanche.

Victime, la Russie ? A coup sûr et depuis longtemps. Depuis qu'un tsar tyrannique, Pierre le Grand, a déboussolé l'antique civilisation pour tenter de l'amarrer à l'aventure occidentale. La catastrophe d'où sont nés tous les malheurs, mais l'âme russe y a mis du sien, concède l'écrivain : son aversion séculaire pour la chose publique, sa tendance à courber la tête, à mésestimer sa force et à endurer son mal en silence.

Alors le vieil écrivain, aujourd'hui octogénaire, se dresse et proclame que l'âme russe pour demeurer éternelle doit changer. La contradiction ne lui fait pas peur, il va chercher sa logique dans des profondeurs qui ignorent la politique, les médiations, le mouvement social, le cours de l'histoire. Il rêve sa patrie, il l'invente, aussi réaliste que jamais, avec son Dieu, ses démons, ses ennemis masqués, ses âmes mortes, ses héros flamboyants. Et, dans un coin du tableau, tout à la fois modeste et nimbé d'espérance, la longue figure véhémente – est-ce Gogol, Tolstoï, Dostoïevski ou Soljenitsyne ? – de l'écrivain-prophète indiquant d'un même geste le chemin de la souffrance et la voie du salut.

(1) Traduit du russe par Georges Philippenko et Nikita Struve *(Fayard, 356 p., 110 F)*. Voir la chronique de Daniel Vernet (« Le Monde des livres » du 16 octobre).

BANDE DESSINÉE

par Yves-Marie Labé

Images de rédemption

L'OUTREMANGEUR,
de Jacques Ferrandez et Tonino Benacquista.
Éd. Casterman, 64 p., 80 F.

« Outremanger », pour décliner le titre métaphorique de cet album, c'est se condamner à l'outre-tombe, c'est-à-dire à la mort. C'est un véritable suicide boulimique que s'est programmé Richard Séléna, commissaire de police, et *« outremangeur »* patenté, capable d'avaler en une nuit le contenu d'un frigo ou de commander des tonnes de choucroute au traiteur de son quartier. Ce flic de 160 kilos a choisi de se mortifier, afin d'expier l'assassinat d'un jeune indic et la déchéance de sa sœur Gabrielle, ancienne championne de natation dont il est secrètement amoureux.

L'irruption dans sa vie de « gros » d'une jeune meurtrière, Elsa, va transformer la vie du commissaire, et son tour de taille, à la faveur de l'étrange pacte qui va les lier : en échange d'un dîner quotidien, un an durant, à son domicile, Richard Séléna garantit l'innocence à la jeune fille. Cette version contemporaine de *La Belle et la Bête* se transforme au fil des pages en récit de la rédemption de deux êtres a priori condamnés. En se refusant à verser dans la facilité qui aurait pu mener le commissaire et la poupée à tomber dans les bras l'un de l'autre, le scénario, jusqu'à la dernière case, laisse planer le doute sur la virtualité d'une seconde vie, d'un second sauvetage moral et existentiel.

L'Outremangeur est une fable sur le salut que peut constituer une rencontre, une belle histoire sur la vie toujours recommencée. Tonino Benacquista, auteur de polars jouant avec bonheur du croisement d'une intrigue et de la vie quotidienne, décrit avec justesse les non-dits et les angoisses de ces âmes perdues, tandis que Jacques Ferrandez se sert de l'agilité de ses traits et de sa palette d'aquarelliste pour gratifier ses personnages, comme Paris, d'une luminosité intérieure qui peut faire croire à la possibilité du bonheur.

● **LETTRES AU MAIRE DE V.**, d'Alex Barbier

D'abord publiées au Japon, chez l'éditeur Kodansha ainsi qu'en série dans l'excellente revue belge « sporadique » *Frigobox*, ces *Lettres* sont un hommage peint à « l'art » épistolier le plus terrible qui soit, celui de la dénonciation. Dans une ville du Sud, un maire reçoit des missives le mettant en garde contre les perversions, les basses actions et les meurtres commis par ses administrés, signées des seules initiales « vôtre L. G. » pour Loup-Garou. On découvrira *in fine* l'identité de ce « L. G. », ultime rebondissement de ce feuilleton littéraire au sens propre. D'autres lettres viendront de New York, toutes aussi terribles. Mais le récit de cette infamie se lit aussi à un autre niveau, ces mots de dénonciation aboutissant aussi à la mise au pilori du voyeurisme, d'une activité privée soumise aux feux des médias et donc dépourvue du sceau de l'intimité et du secret. Dessinée et peinte dans des tons mordoré, ocre et rouge, cette BD à la renommée sulfureuse fait penser à certaines peintures de Bacon, surtout dans sa description des corps irradiés par le feu, le sang et une lumière fascinante. Un travail remarquable dû à un marginal de la BD, qui ne laissera aucun lecteur indifférent (éd. Fréon, 96 p., 149 F).

● **BONNE FÊTE MAMAN**, de Emmanuel Moynot et Didier Dieter

Préparateur de cadavres à l'hôpital Lariboisière, il est *« résistant à Dieu et aux idéaux comme d'autres aux microbes »* ; il n'a pas d'amis, pas de fiancée, juste une mère abusive qui lui a toujours préféré son chien. Alors, cet handicapé de l'amour répare des corps le jour et en massacre d'autres la nuit. Jekyll et Hyde moderne, il attire et assassine des jeunes femmes au gré de dates-bornes – Noël, fête des mères, etc. – puis entasse des objets fétiches et des éléments de corps mutilés dans des boîtes à chaussures, au fond d'un appartement où il ne fait que passer. Jusqu'à ce qu'il la rencontre, « elle », incarnation de la pureté à ses yeux. Or, « elle », est une putain, camée jusqu'à la moelle, une gagneuse faisant des passes le long du périphérique. Mais tout à sa découverte de l'amour, il n'en a cure, la vêt et la nourrit comme une enfant, se met même en quête d'héroïne, va jusqu'à imaginer d'adopter son Pierrot de deux ans. Sur un très sombre mais très beau scénario de Dieter, Emmanuel Moynot a réalisé des dessins en noir et blanc qui sont un condensé de finesse, tant sur le plan du cadrage que des contrastes, notamment dans la façon de mettre en scène les perspectives urbaines et leur déréliction (éd. Casterman, 64 p., 65 F).

● **LA VIE EN ROSE OU L'OBSESSIONNELLE POURSUITE DU BONHEUR**, de Florence Cestac

L'idéal d'une vie, a-t-on coutume de dire aux fillettes, est de rencontrer le Prince charmant et d'avoir avec lui une fournée de petits roitelets ou de mini-princesses. Florence Cestac, après avoir décrit par le menu comment « le démon de midi » perturbe les hommes dans la quarantaine, s'attaque cette fois-ci aux mythes de la vie au féminin. Noémie, son héroïne, s'émeut de la mort de la mère de Bambi, étrenne son premier soutien-gorge en même temps que son premier petit ami, découvre la duplicité des copines et celle de ses amants avant de comprendre que le bonheur est toujours à reconstruire et qu'il n'existe ni dans les livres, ni dans les modèles parentaux et surtout pas en rose. Avec ses personnages à gros nez, un rythme qui n'a rien à envier à celui du dessin animé, des couleurs tranches et un sens de l'humour susceptible de dérider un garde pontifical, cet album est un véritable guide du prêt-à-vivre contemporain pour jeunes filles qui n'ont ni froid aux yeux ni peur de la (vraie) vie (éd. Dargaud, 58 p., 83 F).

● **LA PENSION DU DOCTEUR ÉON**, de Patrick Cothias et Griffo

Le dernier récit du prolifique scénariste Patrick Cothias – *Les 7 Vies de l'épervier, Le Lièvre de Mars, Les Eaux de Mortelune*, etc. –, met en scène un manoir tudorien et une jeune reporter bien décidée à comprendre pourquoi tous les patients ont quitté le pouvoir et le faste de leur vie antérieure pour se réfugier dans une pension de fous, à l'abri d'un orage terrifiant. Inspiré des contes gothiques anglais, ce thriller contemporain est un digne cousin de *Vol au-dessus d'un nid de coucou*. Griffo lui prête son graphisme impeccable, son trait réaliste et ses coloris flamboyants. (éd. Le Lombard, « Signé », 72 p., 72 F).

● **AGRIPPINE ET L'ANCÊTRE**, de Claire Bretécher

On a toujours intérêt à se soucier de ses ancêtres, surtout quand ceux-ci se surnomment Zonzon et viennent d'acquérir un ordinateur à quatre-vingt-quinze ans et demi bien sonnés, pour enfin se pimenter la vie. Grâce à une arrière-grand-mère bien conservée, qui a le moral au beau fixe et l'esprit plus ouvert que bien des adultes au zénith, Agrippine, découvrira les frissons de l'amour... (Edité par l'auteur, 64 p., 64 F.)

version originale

Un Esculape subversif

CAMMINARE IL MONDO
Vita e avventure di Leonardo Fioravanti medico del Cinquecento
de Piero Camporesi.
Garzanti, Milan,
310 p., 55 000 lires

L'essai posthume de Piero Camporesi recompose la vie singulière de Leonardo Fioravanti, médecin du XVIe siècle

Leonardo Fioravanti n'est pas tout à fait un inconnu. Piero Camporesi avait déjà ébauché la singulière silhouette de ce médecin bolonais du XVIe siècle dans *Les Effluves du temps jadis* (« Le Monde des livres » du 8 décembre 1995). Avant de mourir (en août 1997), il en avait fait le sujet de ce vigoureux travail de reconstruction biographique, qui paraît donc à titre posthume. Charlatan, bonimenteur et railleur, Fioravanti est l'une des figures de l'idéal subversif qui avait, pendant plus de vingt ans, depuis *Le Livre des vagabonds* (1973), excité la plume de Camporesi.

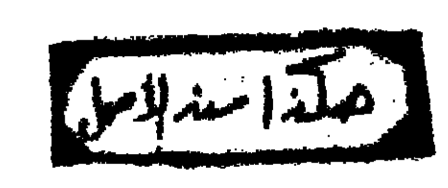
L'écrivain recompose la vie de Fioravanti, médecin, brûleur, herboriste, alchimiste et inventeur telle qu'il l'avait lui-même racontée dans les traités sur l'art médical qu'il a laissés. Il en resssort que ce nouvel Esculape de la Renaissance, qui aimait se définir comme un *« réformateur de la médecine »*, avait appris l'art dans la rue, en se mêlant aux malades dans les hôpitaux, en s'embarquant sur les flottes impériales, en s'emparant des *« secrets »* du métier des paysans, des bergers et des sages-femmes et, finalement, en étudiant le comportement animal et l'agriculture.

Camporesi se laisse conduire par le thérapeute-vagabond, parcourant l'Italie de la Renaissance : pas vraiment celle des arts et des lettres et des puissants seigneurs, mais l'*« autre »*, celle souterraine qui bouillonnait dans les ports des deux villes les plus actives de l'époque : Naples et Venise. Au sein de cette société, Fioravanti perfectionna ses talents de marchand et s'ouvrit un passage à travers cette *« mer hérissée d'embûches et de dangers où seul qui savait nager... pouvait flotter et survivre. »* « *Médecin des pauvres* », il ne cessa jamais de se moquer des écoles et de certaines théories qui, au-dessus de tout, célébraient les vertus curatives du vin et de la bonne chère. Cela ne l'empêcha pas d'avoir parmi ses malades et ses admirateurs des cardinaux, des artistes, les hommes illustres et puissants de toute l'Europe.

A la fin de sa longue activité d'essayiste et d'historien, Camporesi traça donc un portrait qui laisse transparaître, entre les lignes, ses propres traits. Fioravanti n'est pas seulement un de ses personnages : il est tout à fait sa doublure. Fioravanti *« savait*, écrit Camporesi, *combien précieuses étaient les sous-cultures possédées par les paysans, les bergers, les femmelettes de bourg et de ville ; quels trésors de savoirs enfouis avaient été découverts par la sage pratique et par la séculaire expérience des illettrés et des analphabètes. »*

Cet *« homme sans lettres »* a été, en effet, le seul, parmi les savants de son époque, à accorder voix aux *« citoyens de tiers ordre »*, parce que sa formation lui avait donné, nous explique Camporesi, *« une perception de la réalité et une perspective sociale différentes de celles répandues parmi les intellectuels de la tradition classique »*. Anticlassique, Camporesi l'était lui aussi, ouvrant avec courage les portes du savoir universitaire aux malheureux de l'histoire. Du charlatan Fioravanti, peut-être enviait-il la *« langue bien pendue »* et l'*« aisance théâtrale »*...

Anna Di Blase



Les plaidoyers de Rigoni Stern contre la guerre et pour les arbres

L'auteur du « Sergent dans la neige » poursuit sa « petite histoire » de la guerre de 14 et propose un merveilleux manuel d'observation des arbres

L'ANNÉE DE LA VICTOIRE
(L'Anno della vittoria)
de Mario Rigoni Stern.
Traduit de l'italien
par Claude Ambroise
et Sabina Zanon Dal Bo,
Robert Laffont, « Pavillons »,
200 p., 119 F.

ARBRES EN LIBERTÉ
(Arboreto salvatico)
de Mario Rigoni Stern.
Traduit de l'italien
par Monique Baccelli,
éd. La Fosse *aux ours* (1, place Jutard, 69003 Lyon), 130 *p.*, 100 F.

Quoique né en 1921, Mario Rigoni Stern a consacré l'essentiel de son œuvre à la description critique de la guerre de 14. Témoin indirect, mais non moins bien informé, il a recueilli les récits de son père, de sa famille, de son entourage pour construire un univers dominé par l'antimilitarisme. Sa capacité de tenir au jour le jour la chronique des soldats enrôlés dans un drame inutile a fait de lui un romancier très singulier, placé à mi-chemin de la fiction et de l'Histoire, ou, serait-on tenté d'écrire, de l'histoire avec un petit « h ».

Curieusement, ses textes sont intemporels, dans la mesure où ce que vivaient des garçons de vingt ans en 1914 n'est pas loin de ce que vivent à travers le monde toutes les victimes de la barbarie des nations. En s'attachant à des êtres ordinaires, meurtris, Rigoni Stern donne à ses livres une valeur universelle, qui n'en est que plus frappante. Inutile de préciser que le titre, *L'Année de la victoire*, doit être lu par antiphrase. Victoire pitoyable d'une Italie du Nord ravagée, où chacun a perdu son logis et se voit, pour ainsi dire, interdit de retour. Rigoni Stern décrit l'errance de Matteo, qui fait partie d'une armée que l'on retient encore, de crainte que des retrouvailles trop brutales avec la vie civile ne créent un climat anarchique.

De quoi est constitué ce « roman » ? De dialogues très simples, très matériels, entre des soldats démobilisés qui, comme des satellites perdus dans des zones intergalactiques, se rencontrent avec stupeur, découvrant qu'ils se ressemblent, mais ne peuvent réellement communiquer. Si bien que la lecture produit un violent sentiment d'étrangeté et de familiarité. Oui, on connaît déjà ces situations, on les a lues (sous la plume de Dos Passos, de Steinbeck, ou, en Italie, de Fenoglio pour la guerre suivante). Même si les noms sont nouveaux et les situations différentes, en gros, c'est la même tragédie terne et lasse, une tragédie de l'inertie.

Récemment Dominique Sigaud, dans l'*Hypothèse du désert* (1), avait, au fond, représenté un tableau analogue situé dans l'absurde guerre du golfe. Et l'on imagine que la guerre d'Algérie aura un jour ce type d'écrivain. Que peut-être l'Afghanistan, le Kosovo, le Soudan, la Palestine ont ces écrivains-là, qui représentent des destins individuels privés de leur individualité par le mouvement ignoble de l'Histoire.

On comprend que Primo Levi ait lu avec attention Rigoni Stern. Non pas que Rigoni Stern ait la puissance d'évocation et la noblesse presque biblique de l'auteur de *Si c'est un homme* (2). Rigoni Stern n'est pas un écrivain de cette dimension-là. Ce n'est ni un styliste ni un sage. Mais c'est un remarquable observateur des gestes, des lieux, des situations. Il regarde et il écoute et il prend soin de redistribuer les données de l'Histoire. Il faut entendre et voir toutes ces populations que l'on déplace, et ne pas se contenter de les analyser avec un lointain point de vue politique ou économique.


FAUSTO GIACCONE

On ne peut comprendre l'Histoire qu'en se rapprochant des individus. C'est ce que ne cesse d'écrire Rigoni Stern, en choisissant la forme romanesque. Certes, la lecture peut paraître ingrate, parce que ses livres contiennent peu d'événements anecdotiques. Rien n'y est enjolivé, ni même dramatisé. Il s'en tient au rythme plat de l'existence, jusque dans ses bouleversements les plus profonds. Procès-verbaux, timbres fiscaux, permis, passeports, paperasses, administration : Rigoni Stern entraîne le lecteur dans les comptes-rendus minutieux de cette vie sociale où l'humanité croit se reconstruire, après le chaos de la guerre. En réalité, les êtres humains n'ont toujours pas retrouvé leur humanité, jusqu'à la dernière scène où, un bébé naissant, une vague image d'avenir se dessine.

Parallèlement à ce livre très sombre, très gris, paraît un charmant contrepoint, qui est un album des arbres de la région où vit l'auteur. Précis, ce petit dictionnaire appartient à un genre prisé des Anglo-Saxons, mais on ne peut qu'y lire, en filigrane, un plaidoyer écologique. « J'espère, annonce l'auteur, *que le papier que j'utilise pour écrire vaudra au moins l'arbre qui l'a produit.* »

Bien que Rigoni Stern ne soit pas ici plus lyrique que dans ses récits de guerre, on peut retrouver des accents de Kenzaburô Oé, le prix Nobel japonais, aux célèbres combats écologiques pour la défense des forêts (3). Oé aime à citer le XIIIe chant de l'*Enfer* de Dante qu'on s'étonne de ne pas retrouver ici, dans ce texte qui pourtant fourmille de savantes citations, puisées dans l'Antiquité et la Renaissance. Dante décrit la forêt des suicidés dans le deuxième giron du septième cercle où les *« violents contre eux-mêmes »* ont été changés en arbres qui pleurent. *« Alors je tendis un peu la main devant moi / Et cueillis un rameau d'une grande ronce ; / Son tronc cria : "Pourquoi me brises-tu ?" / Et quand il fut tout noir de sang, / Il se remit à dire : "Pourquoi me déchires-tu ? / N'as-tu en toi nul esprit de pitié ? / Nous fûmes hommes, et nous sommes broussailles. / Ta main devrait nous être plus bienveillante, / même si nous étions âmes de serpents." »* (4). Ces vers sont devenus le credo des écologistes littéraires.

Les forêts sont notre âme. Inévitablement Rigoni Stern cite souvent Ovide et ses métamorphoses. Musil et Freud, qui aimaient se reposer à l'ombre du sapin argenté de Lavarone. Mais aussi Pline et Vitruve. Le pin est selon Pline l'arbre des écrivains, puisque *« c'est du pin sylvestre qu'on tirait les calames pour écrire : taillés en forme de plume d'oie, on les faisait durcir pendant des mois dans le fumier. »* Par où doit passer la littérature... Essenine est présent : le bouleau, bien sûr. Et Pasternak, avec des poèmes, mais aussi une belle page du *Docteur Jivago* sur le sorbier, parlant aux oiseaux : *« Comme si le sorbier comprenait et qu'après avoir longtemps résisté il se rendait, cédant à sa pitié, et, se déboutonnant, leur donnait le sein, telle une mère à son nouveau-né : "Que puis-je faire pour vous ? Mais oui, mangez-moi donc. Nourrissez-vous." Et il souriait. »*

Un séquoia ressuscite une fois encore des images de la guerre de 14. Perséphone, l'endeuillée, a son arbre : le peuplier noir. Et ceux qui bordent le Pô sont des réminiscences de la chute de Phaëton. Lorsque, pour le punir de son arrogance et de son irresponsabilité (pour n'avoir pas su tenir les rênes du char du soleil son père), Zeus le précipita dans le Pô, ses sœurs pour le pleurer fidèlement se transformèrent en peupliers sur ses rives.

Mais la plus belle histoire est celle du tilleul. Pour fuir la colère de son épouse Rhéa, Chronos, qui l'avait trompée avec la nymphe Filira, se métamorphosa en étalon. Filira, de son côté, devint tilleul, après avoir accouché d'un monstre : le centaure Chiron. Car dégoûtée de devoir allaiter un enfant à demi-cheval, elle préféra devenir arbre. Et la sève du tilleul, curative, remplaça le lait, donnant au centaure la sagesse de la médecine.

René de Ceccatty

(1) Gallimard, 1996
(2) Julliard, 1987
(3) *Lettres aux années de nostalgie*, Gallimard, 1994.
(4) *Enfer*, XIII, v. 33-39, trad. Jacqueline Risset, GF, n° 725.

Arrêt sur énigme

Suite de la page I

Alors, qui donc a tué Roger Ackroyd ? La question a désormais une réponse qui n'est plus celle de Poirot, qui s'impose et qu'Agatha Christie, sciemment ou non, a voulu éviter. Bien sûr, ce n'est pas ici qu'on le dira, ce serait casser le suspense du livre de Pierre Bayard, priver le lecteur d'un bel exercice de raisonnement.

Mais, que Bayard l'ait voulu ou non – il l'a sûrement voulu –, ce livre appelle à s'interroger sur tout, y compris sur les conséquences de chaque question, qui elle-même suscite une nouvelle interrogation. Si le docteur Sheppard est innocent, ce qui semble certain au terme de l'enquête de Bayard, le suicide de cet innocent s'apparente à un meurtre. Donc, « qui a tué le docteur Sheppard » ? Hercule Poirot, avec son délire d'interprétation. Ainsi, dès le début de la carrière d'Agatha Christie, son détective fétiche serait un « meurtrier par suggestion »...

Le livre qu'on vient de lire, en le démontrant, serait une sorte de mise à mort d'Hercule Poirot et devrait s'appeler *Le Meurtre d'Hercule Poirot*. A « Qui a tué Hercule Poirot ? », on répondrait donc de la même manière que chez Agatha Christie... Toutefois, les choses se compliquent, car, dans les essais, contrairement aux romans, il n'y a pas de narrateur, seulement un auteur. La solution serait donc : l'assassin est l'auteur, Pierre Bayard. Mais alors, qui écrira le livre intitulé *Qui a tué Hercule Poirot ?* et démontrant que le meurtrier de Poirot n'est pas Bayard ? Qui mettra en œuvre la logique conduisant vers la piste du vrai meurtrier de Poirot ? On commence à s'égarer, un autre délire s'installe, et vous, vous ne savez toujours pas qui a *vraiment* tué Roger Ackroyd, puisqu'on refuse ici de vous le révéler. Ne perdez plus de temps, lisez Pierre Bayard, en sachant que vous ne serez pas nécessairement guéris du délire d'interprétation. A vous de jouer...

Josyane Savigneau

Tombeau pour un père absent

Barry Gifford est parti sur les traces de ce fantôme paternel qui ne cesse de le hanter. Traces aux contours incertains que l'on retrouve jusque dans son recueil de chroniques sur le film noir

LE PÈRE FANTÔME
(The Phantom Father)
de Barry Gifford.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Jean-Paul Gratias,
éd. Rivages, « Ecrits noirs »,
254 p., 129 F.

PENDEZ-MOI
HAUT ET COURT...
et autres chroniques
sur le film noir
(The Devil Thumbs a Ride)
de Barry Gifford.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Pierre Bondil,
éd. Rivages/Cahiers du cinéma,
192 p., 130 F.

Une fois de plus, après *Sailor et Lula*, après ce très étrange essai biographique qu'étaient *Les Vies parallèles de Jack Kerouac* – parallèles car on n'arrive jamais chez Gifford à parler frontalement d'un homme, à le regarder en face, l'écouter et retranscrire ses propos –, Barry Gifford a échoué : *Le Père fantôme* est un récit absent, ou pour le moins lacunaire : le dernier essai tronqué d'un écrivain qui encercle, piste, puis laisse échapper ses personnages comme un mauvais détective.

Le personnage en question s'appelle Rudolph Aaron Winston, Weinstein de son vrai nom. Cet homme était né en Bucovine ou à Vienne, on ne sait pas, pas plus que l'on ne connaissait avec certitude son année de naissance, encore moins le mois. *« En septembre, peut-être, à moins que ce ne soit en août. C'était un mois chaud »*, assurait sa femme. On ignorait tout de ses occupations. Des affaires disait-on, ce qui, à Chicago dans les années 40, signifiait gangstérisme, crime organisé, trafic occulte. Rudolph Aaron Winston recherchait la femme égarée d'un quelconque producteur hollywoodien qui l'invitait en remerciement à l'une de ses soirées en compagnie d'un bataillon de starlettes. Il revendait aussi de l'alcool, sous le manteau, participait à du recel, commanditait peut-être des meurtres, ou plus sûrement frayait avec des individus qui eux les commanditaient.

Mais, surtout, Rudolph Aaron Winston traînait avec des hommes qui lui ressemblaient. Pas uniquement en raison de leur emploi de malfrat, mais parce que leurs noms, Samuel Fish, dit « la carpe », Willie, « le héros », Nero, Varshov de son vrai nom et ancien homme de main d'Al Capone, portaient la même cicatrice d'un passé enfoui. Un continent nouveau représentait donc un lieu idéal pour ces amnésiques. Rudolph Aaron était le père de Barry Gifford. Un père fantôme comme le dit bien son titre, et aussi un homme qu'il est bon de connaître comme le dit l'auteur au cours du livre. Ce fantôme est insaisissable. Rien ne permettra de cerner ce père évanescent. Ni les manchettes du *Chicago Tribune* ou du *Chicago Sun Times* dont il occupait à l'occasion la page des faits divers, ni le récit de sa femme enchantée par ses manières de seigneur, fascinée par le secret entourant ses affaires. Encore moins les recherches menées par Gifford lui-même qui, à force de portes ouvertes, de photos déterrées, de casier judiciaire consulté et de témoins interrogés, ne font qu'épaissir le mystère. Cet homme généreux et serviable se sera acharné, tout au long de son existence, à brûler toutes les traces de son passage.

Il y a un romantisme du gangster, inséparable, chez Gifford, du romantisme du père. La publication de *Pendez-moi haut et court*, un recueil de chroniques sur le film noir, en même temps que *Le Père fantôme*, permet de mieux préciser la nature du projet de Gifford. Ce dernier est un piètre chroniqueur. Ses analyses se révèlent des résumés plus ou moins exacts des films qui l'ont marqué, mais elles valent par ce qu'il cherche sans le savoir : une famille d'emprunt dont les membres interprétaient à l'écran ce qu'était son père dans la vie.

Le Père fantôme est la pierre tombale qui n'a pas été apposée sur la tombe d'un père absent. Ce beau livre perdrait de sa force s'il ne se critiquait pas lui-même. Pas dans le sens où on l'attendrait, dans un scénario peu probable dans lequel un père malfrat serait convoqué au tribunal présidé par son fils. Mais Barry Gifford a compris que le discours de son père, comme sa biographie, restera à tout jamais écrit dans une langue étrangère, suite de hiéroglyphes qu'il vaut mieux renoncer à déchiffrer. En bon écrivain, il a le courage de se poser la question la plus dérangeante : ce père, après lequel il court, s'intéressait-il seulement à lui ? Comme toutes les bonnes questions, celle-ci contient sa propre réponse. Rudolph Aaron Winston ne portait qu'un intérêt limité au jeune Barry, toujours trop enfant pour qu'il daigne lui accorder un regard prolongé, et de toute façon trop naïf pour qu'il comprenne quoi que ce soit à ses affaires. Sans le savoir, ce père fantôme avait donné naissance à un fils fantôme.

Samuel Blumenfeld

Livraisons

● **VENDRE SA PROSE,** d'André Dubus
Il y a, quoi qu'on en dise, des amateurs de nouvelles et ils seront sans doute ravis de découvrir un auteur qui y consacre son temps et son plaisir, ravi au fond de lui-même de savoir que cela ne lui rapportera jamais d'argent. Ce recueil rassemble des textes qui ont presque tous un point commun : la mort et surtout ce qu'elle produit sur les autres, ceux ou celles qui ont tué, qui en ont réchappé, qui l'ont vu venir. Et on y rencontre même des fantômes. Il y a toujours chez Dubus de la douceur et de la violence, de l'angoisse et de la tendresse, et surtout la nostalgie des fils qu'on ne peut jamais dénouer (traduit de l'anglais – Etats-Unis – par Christine Leboeuf, Actes Sud, « Un endroit où aller », 150 p., 98 F.) **M. Sl.**

● **LA MAISON DE LA LAGUNE,** de Rosario Ferré
Une femme de la haute société portoricaine, Isabel Monfort, décide d'écrire en secret la double histoire de sa famille et de celle de son mari. Son récit, qui entremêle des événements historiques et domestiques, dévoile peu à peu les agissements peu recommandables de sa puissante belle-famille. Le mari, qui a découvert l'existence de cette narration, décide de se taire. Mais il ajoute, dans les marges du texte écrit par sa femme, sa propre version des faits. A partir de ce canevas potentiellement intéressant, Rosario Ferré a bâti un roman plutôt convenu et sans grand intérêt. L'écriture est souvent lourde, presque didactique et les personnages assez sommaires (traduit de l'espagnol et de l'anglais par Isabelle Gugnon, Seuil, 416 p., 140 F). **R. R.**

● **DIEU EST MON AGENT DE CHANGE,** de Christophe Buckley et John Tierney
Les moines mis en scène par Buckley ressemblent à ceux de la Saint-Bernardin qui, selon la chanson, se lèvent tard et se couchent matin. Une mouche (un diablotin ?) les a piqués, celle du libéralisme de marché. Ils boursicotent, embauchent de jolies consultantes et des architectes d'intérieur, et dévorent des manuels d'amélioration personnelle. Dans les chais du monastère de Cana, N.Y., le vin se bonifie miraculeusement et le tiroir caisse carillonne de matines à vêpres. Honnêtement, sans excès de finesse ni de légèreté, les auteurs tirent tout le parti qu'ils peuvent de cette fable cocasse sur les travers de notre temps (traduit de l'anglais par Yves Sarda, Denoël, 240 p., 120 F). **J. Sn.**

● **JOSEPH DELTEIL,** « Dossier H », publié sous la direction de Denitza Bantcheva
« Quel phénomène je fus, vers 1925, cette joyeuse barbarie, cette cocasse licence, ce rauque ton. » Ainsi se décrivait Joseph Delteil (1894-1978), romancier catholique et provocateur, célèbre dès 1922, éphémère surréaliste, biographe passionnément délirant, cuisinier paléolithique, ermite occitan accueillant ses amis Henry Miller, André de Richaud, Frédéric-Jacques Temple, Max Chaleil... Divers témoignages et des études sur sa Jeanne d'Arc (Pierre-Robert Leclerq), sur ses rapports avec Montherlant (Alain Clerval et Jean-François Domenget) ou avec la forêt (Denis Wetterwald) témoignent de l'inclassable « Deltheillerie »... (Ed. L'Age d'homme, 374 p., 230 F). **Cl. P.**

● **ÉCRIVAINS EN PRISON,** textes rassemblés par Siobhan Dowd
Chalamov, Semprun, Primo Levi... La liste est longue des écrivains dont on enferma le destin entre quatre murs. Ce recueil de textes, choisis dans leurs œuvres pour le 50e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, témoignent de la même tragédie : celle d'une existence sans horizon. On y retrouve Soljenitsyne, décrivant la faim avec le style impersonnel du fait divers, ou Koestler, qui conte avec une impitoyable ironie le voyage d'un nouveau prisonnier autour de sa chambre (éd Labor et Fides, avec un avant-propos de Joseph Brodsky, 240 p., 140 F). **V. De.**

● **UN HOMME INUTILE,** de Valère Staraselski
A n'importe quel moment, le chômage peut faire son apparition dans notre quotidien. Brice Beaulieu, l'antihéros de ce roman, en fait la douloureuse expérience. Son licenciement, il le perçoit comme une déchéance, une maladie honteuse qu'il faut taire. Victime d'une société qui le rejette, il choisit cependant de ne pas accepter les règles du jeu. A tout prendre, il préfère vivre dans la rue, se laisser aller au gré du métro parisien, cette *« Cour des miracles permanente »*... C'est là, dans la rue, avec les exclus, que Brice va réapprendre à vivre, à rêver, redécouvrir les valeurs d'entraide et d'écoute. Au lieu de s'apitoyer sur le sort de ses personnages, Valère Staraselski raconte, d'un ton neutre et froid, l'itinéraire presque banal de cet homme devenu inutile. Son style est dépouillé, comme effacé pour laisser sa dimension à l'histoire (éd. Paroles d'Aube, « Noces », 138 p., 95 F). **J. Bt**

● **LE SOUFFRE-PLAISIR,** de Joseph Vebret
Son père ayant été de ces vichystes qui sont allés *« au-delà des exigences de l'occupant »*, le narrateur a écrit un roman intitulé *La Trahison*. Il s'interroge. Le fils doit-il juger le père? Ce qui le trouble ce n'est pas que son père collabora mais qu'il le fit pour des raisons *« névrotiques »*. La vérité, le narrateur l'aurait *« peut-être admise »* si on la lui avait dite, lui permettant comme *« la plupart des fils et filles de collabos (de vivre) dans l'admiration du père »*. Sur fond de conflit des générations, ce premier roman est un roman à thèse sur l'héritagé de la culpabilité. Les qualités littéraires et une histoire d'amour qui déclenche la catharsis n'ôtent rien à une espèce de malaise qui tient, au nom du respect des convictions, à un penchant dicutable pour la compréhension, voire l'absolution (éd. Jean Picollec, 216 p., 99 F). **P. R. L.**

Lire attentivement la notice

NOTICES, MANUELS TECHNIQUES ET MODES D'EMPLOI
de Laurent Gautier.
Gallimard, 120 p., 78 F.

Signes particuliers : néant. Ou presque. Paul : célibataire, vingt-cinq ans, laconique, plutôt conciliant, joue au foot le samedi. Le voilà qui attend son tour, par ordre alphabétique, pour savoir s'il fait partie des salariés dont l'entreprise Jura – électroménager en tout genre – doit se séparer : les ventes des fours à piles se sont effondrées... Finalement Paul, polyvalent, est affecté à un autre emploi : rédiger des notices et modes d'emploi, pour des batteurs, des cafetières et des mixeurs.

D'abord appliqué, perplexe, puis plein d'ardeur, il finit par se lancer. La technique a fait place à la parole. A sa sœur qui le prend pour un *« pas grand-chose »*, et le trouve même un peu *« dérangé »*, Paul, surpris de sa propre audace, explique que son nouveau travail consiste, en fait, à *« donner du sens à l'entreprise »*. Mais bientôt, dans ses notices, le langage s'emballe – à la manière de Tardieu : *« Raboter le godiveau, giboler le robinet, ravoulier la gavolette »*.

Ce serait trop simple de se croire innocent : la police va s'en mêler, ce sera la prison, puis l'hôpital psychiatrique, car Paul est menacé d'aphasie. *« On croit que c'est la technique qui nous aide, mais c'est la poésie qui nous sauve. Ce serait bien le moment de s'y mettre. »* Tout commence et finit par une chanson, celle que compose Paul, anti-héros sans acrimonie. Dérisoire ou sérieux, minimal et imperturbable, ce premier roman, du côté de Beckett et de Buster Keaton, est une des bonnes surprises de la rentrée.

M. Pn

Jean-Marc Lovay, jusqu'au vertige

Forêt de mots qui égarent, espace hors du temps, silhouettes incertaines... Et, comme sortie de l'apocalypse, la voix singulière du romancier suisse

AUCUN DE MES OS NE SERA TROUÉ POUR SERVIR DE FLÛTE ENCHANTÉE
de Jean-Marc Lovay.
Ed. Verticales, 366 p., 140 F.

« *Trop de notes* », aurait déclaré l'empereur Joseph II après avoir entendu *Les Noces de Figaro*, et il est probable que s'il avait pu lire le dernier roman de Jean-Marc Lovay il se serait écrié *« Trop de mots »*, non parce que la flûte enchantée à laquelle le titre fait allusion se réfère explicitement à l'univers mozartien, mais parce que l'écriture de Jean-Marc Lovay offre d'emblée au lecteur la résistance touffue d'une forêt de mots à première vue impénétrable et dans laquelle il a vite fait de se perdre, errant d'une clairière à l'autre sans espoir de retrouver quelque sentier un tant soit peu battu ou l'éclaircie qui pourrait indiquer l'amorce d'une perspective plus ou moins cavalière.

Les histoires de Lovay n'offrent aucun de ces points d'ancrage susceptibles en fin de compte de constituer une intrigue. Tout au plus peut-on dire qu'il y est question d'un dénommé Frenchy, facteur de son état qui, après avoir démérité dans sa tâche et s'être attiré la vindicte des oiseaux dont le chant s'est transformé en une insupportable cacophonie, a fait de son palais postal un étrange musée. Une associée dénommée l'Occasion s'emploie à récolter dans les alentours des trouvailles dignes d'enrichir ses collections comme un parachute en lambeaux accroché aux branches d'un arbre. Mais, pas plus qu'on ne saurait discerner une intrigue, on ne peut prétendre à l'existence de personnages clairement définis. Le narrateur lui-même semble errer dans un univers hors du temps et de l'espace, dans une sorte d'entre-deux du rêve, de ces rêves où l'on tombe sans fin dans le vide comme si le sol avait perdu sa stabilité rassurante pour se dérober sans fin sous nos pas. Nous n'apprenons pas très vite à lire Lovay. *« Il nous faut d'abord tâtonner : essayer de ceci et de cela, le quitter et puis le reprendre, longtemps avant de nous sentir à peu près chez nous dans ses histoires. »* Ces mots par lesquels Jean Paulhan présentait, en 1945, le premier livre de Noël Devaulx, *L'Auberge Parpillon*, semblent avoir été écrits pour Jean-Marc Lovay.

INQUIÉTANTE ÉTRANGETÉ

Leurs deux univers ont d'ailleurs une visée commune, cette façon de saper les apparences pour installer à leur place une inquiétante étrangeté. Paulhan ajoutait aussitôt que son expérience de lecteur lui avait au moins appris une chose, *« c'est que la valeur d'un manuscrit (et d'un livre) se mesure assez exactement à la résistance qu'il m'oppose, sous une correction apparente ; à certain obstacle en lui où je bute et bute encore ; à certaine difficulté où je suis d'en reconnaître l'intention, de m'accorder à lui... »* Les mêmes causes produisant les mêmes effets, le destin éditorial des deux auteurs présente certaines similitudes. Devaulx remarquait : *« Refusant de donner des leçons, mes contes se prêtent mal à l'exégèse, et, la triste conséquence de ce dévergondage : dans l'impossibilité de classer, on a fini par me laisser dans mon coin vaquer à mes chimères, un peu comme on laisse vaticiner un demeuré. »*

Semblable mésaventure est arrivée à Jean-Marc Lovay, puisque ce Valaisan né à Sion en 1948 a publié ses trois premiers livres chez Gallimard avant d'être cantonné au domaine de la littérature suisse romande. Relégation toute relative puisque la fidélité obstinée des éditions Zoé à Genève lui a permis, ces vingt dernières années, de publier une demi-douzaine de livres dont une remarquable correspondance avec Maurice Chappaz, *La Tentation de l'Orient*. Pour tenter de lui faire à nouveau franchir les frontières, l'éditeur genevois s'est associé, cette année, à un éditeur français, Verticales, pour la publication de *Aucun de mes os ne sera troué pour servir de flûte enchantée*. Bonne occasion pour découvrir une des voix les plus singulières de la littérature contemporaine. Car les élucubrations de Lovay, où le cri d'une pie, une racine d'acacia ou le remous de l'air dans les cimes deviennent les motifs d'une musique singulière, ne sont jamais gratuites. Ce montagnard, adepte de randonnées et de vol en parapente, sait de quoi il parle à propos de vertige, mais son vertige est existentiel, il naît de cette nécessité où nous sommes tous de marcher en funambule sur cette *« vertigineuse et atroce frontière de l'instinct vital »*, *« et cette frontière*, ajoute-t-il, *n'était pas atroce parce que je la ressentais ultime, mais parce que les deux bruissantes opacités qu'elle séparait étaient aussi semblables que les deux moitiés d'une plaine désertique séparées par l'ombre d'un nuage »*. Le monde de Jean-Marc Lovay semble émerger d'une apocalypse dont les circonstances restent obscures et qui n'offre aucune chance de reconstruction. Les mots ont perdu leur sens, l'univers aussi, privé de ses fondations. Le temps est suspendu, abolissant d'un même coup l'histoire antérieure aussi bien que toute possibilité de projets. Et le paradoxe de ce style incantatoire est de créer un silence assourdissant, de celui qui s'installe au lendemain des grandes catastrophes. Le livre refermé, on se surprend à guetter les bruits d'une nouvelle manière, à tenter de percevoir le chant des oiseaux, et le silence qui suit est encore de Lovay.

Gérard Meudal

Effroi du double

Par le biais du roman, Louise L. Lambrichs évoque la face obscure du progrès médical

A TON IMAGE
de Louise L. Lambrichs.
Ed. de L'Olivier, 380 p., 129 F.

Cette petite fille au regard étrange, presque adulte et troublant, semble tout savoir : elle a la grâce de sa mère, lui ressemble à tel point qu'elle en est, dit-on, le *« portrait tout craché »*. Jumelle ou réplique, elle est, en miroir, une autre Françoise puisque sa mère, désespérée de ne pouvoir avoir d'enfant, a mis au monde, sans le savoir, un clone. Seuls sont dans le secret de cette expérimentation clandestine le « père », Jean Letertre, qui a agi par amour pour Françoise, et deux autres médecins. Fondé sur une transgression, ce « *roman noir* » et visionnaire ne peut mener qu'au pire : on le sait d'avance, mais le lent récit rétrospectif, dont Jean est le narrateur, retrace un parcours particulièrement éprouvant, qu'éclairent quelques moments radieux.

Le roman entremêle le journal de prison de Jean Letertre – dont le crime ultime n'est révélé que dans les dernières pages – et le récit qu'il compose, chapitre après chapitre, à l'intention de son avocate qui, lors de ses visites, finit peu à peu par lui confier ses propres tourments. Si Jean est devenu médecin, c'est d'abord pour fuir l'atmosphère fruste, brutale, étouffante de la ferme familiale. Durant ses années d'études, Françoise, la jeune veuve qui est d'abord sa logeuse, l'aide à s'arracher à ce passé délétère, admire sa passion de savoir, l'encourage à aller au bout de ses rêves. Avec elle, il réalise le *« jeu du bonheur »* rêvé autrefois, jusqu'à la fatale expérience, insensée et vertigineuse, du clonage. *« Comment ne pas être séduit, transporté à l'idée de se reproduire à l'identique ? et comment dans le même temps ne pas être saisi d'une trouble et sainte terreur – une de ces peurs irraisonnées qui vous arraisonnent dès que l'inaccessible paraît à portée de main ? »* Auteur de plusieurs romans, dont *Le Journal d'Hannah*, Louise L. Lambrichs a écrit plusieurs ouvrages relatifs à la médecine, notamment *Le Livre de Pierre*. Elle évoque ici, par le biais du roman, le versant obscur des progrès médicaux, empruntant notamment à un essai *« iconoclaste »* l'histoire du *« pauvre Rouhier »*, ce gamin bordelais mort d'une rage inoculée par un des premiers vaccins pasteuriens.

A ton image suggère une réflexion sur les problèmes éthiques qu'impliquerait le clonage, mais aussi sur les rêves d'une immortalité, même imaginaire. C'est surtout une rêverie lyrique sur une petite fille impossible, présente et inaccessible *« comme une blessure »*, dont des milliers d'instantanés photographiques, pris quotidiennement, ne parviennent pas à fixer la trace. Une enfant *« insolite et créatrice »*, qui ne peut être totalement la réplique d'une autre, parce que, rappelle la romancière, chaque être est façonné par sa propre histoire. La singulière réussite de Louise L. Lambrichs est d'avoir insufflé tant de vivacité ténue et hardie à l'improbable petite somnambule, qui semble surgie du miroir magique des contes, et qui se définit elle-même en termes sibyllins.

« Maintenant, je peux voir à l'intérieur de moi. Des millions et des milliards de bulles, il y a dans mon corps des milliards de bulles toutes petites qui grossissent mais aucune est moi parce que je suis pas votre fille, je suis pas quelqu'un, seulement l'ombre de quelqu'un, je suis un être en trop. Je suis la fille de personne, c'est ça, ma maladie. Mais ça va, je vais pas mourir tout de suite. Peut-être même que je mourrai jamais. »

Monique Petillon

★ **A signaler, sortie en poche (« Points », Seuil) du *Jeu du roman*, prix Renaudot junior 1995 et Prix des lycéens (Belgique) 1997.**

L'inconsolé

Sang d'encre pour René Frégni. Une double blessure, la mort d'une mère et la faillite d'un amour

ELLE DANSE DANS LE NOIR
de René Frégni.
Denoël, 144 p., 80 F.

Ce n'est pas un nouveau roman que livre aujourd'hui René Frégni, pas même l'histoire réinventée d'un épisode réel transposé comme c'était le cas dans le si poignant *Où se perdent les hommes* (Denoël, 1996). Juste le récit au scalpel d'une douleur infinie, irrémédiable sans doute. La mort d'une mère, qu'on ne peut *« abandonner au bord de la mémoire »*. Plus qu'un devoir, le don en retour d'une grâce imparable. *« Seules les mères et l'écriture ne nous abandonnent jamais. Chaque cahier qui s'ouvre est un berceau calme et blanc. Chaque cahier fait de nous un enfant. »* Histoire de manque, de vide et de vertige. Annonce d'une inéluctable séparation que l'écran médical masque un temps avant d'en symboliser l'effroi. Perte aussi de l'être aimé : Eve, qui *« affol[ait] le jour, incendi[ait] la nuit, le romp[ait] »*, emmène leur fille Marilou vers de lointaines vacances et transforme Marseille en désert irréel, où la lumière d'Afrique et la rumeur d'exil ne peuvent rien, cet été de faillite, sinon ouvrir davantage la plaie.

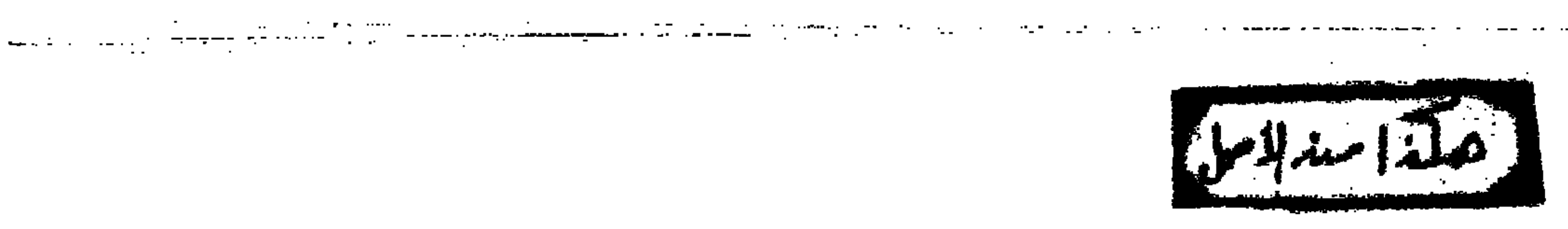
« Tant qu'on s'accroche à l'encre, on épargne son cou. » Le constat se veut plus rassurant que cynique – il faut accompagner la détresse des femmes de détenus dont Frégni côtoie les hommes chaque semaine dans l'atelier d'écriture qu'il anime à la prison des Baumettes. Même s'il rejette l'expression d'usage, *« scolaire et laborieuse »* qui *« sent le grimoire »*, là où ce qui se joue est de l'ordre d'une solidarité de fratrie simplement humaine, le narrateur ne peut qu'être en phase avec ces êtres meurtris dont les cris déchirent le ventre de qui écrit aussi sûrement que celui de qui écoute. Ecriture au rasoir à peine moins matérielle que la peinture au couteau. Le monde entier se fait cellule ce sombre été, *« jaune et noir »*, en livrée de polar, mais où la couleur mate des guirlandes de pastis n'entame pas l'épaisseur des ténèbres que l'alcool aggrave. Même les issues de secours sont des impasses : si les routes du Haut-Var, *« qui n'appartiennent qu'aux renards et au vol gris des oiseaux de proie »*, ressemblent à sa vie, Frégni y circule en victime épiée et non en prédateur. Forteresse de pudeur qui se rend, peu à peu démantelée, défaite, reddition blanche dont personne ne profite.

HYMNE PATHÉTIQUE

« Il y a des jours où l'on devrait pouvoir ne pas vivre. On est là au mauvais moment et l'heure douce du café, cet instant de trêve, brutalement, est plus cruelle que la solitude de l'insomnie. » C'est Eve qui passe au bras de son nouvel amant, mais aussi le souvenir d'une étreinte éperdue, Marilou blottie contre lui dansant sur Céline Dion, *« Pour que tu m'aimes encore »*, ou la silhouette évanouie de la mère, *« timidité d'ombre »* et *« cœur sauvage »*, humble figure de madone à la matrice incendiée. Aucune conjuration n'aboutit : les visites à l'hôpital, les attentions minutieuses qui repoussent la conscience du drame (*« pour elle qui mourait dans une odeur de pansements, de radiateurs et de soupe, j'absorbais par chaque millimètre de mon corps, par la bouche, le souffle des hommes et du ciel. (...) Personne ne me voyait arracher à toute chose des poignées de vigueur »*), minuscules mais vains sursis de tendresse. Pour cet hymne pathétique à cette femme au corps d'os et de tendons qui respire *« comme une morte »*, il n'est que la vertu de la langue. *« Les mots nous sauvent de tout. Ils remontent de si loin. Ils nous viennent de nos mères. »* Une dette dont on ne s'affranchit jamais.

Ph.-J. C.

★ **René Frégni vient d'obtenir le prix Paul-Léautaud.**




DELPHINE WARIN POUR « LE MONDE »

Pierre Bourgeade, la mémoire des corps

Nouvelles érotiques, théâtre de la transgression, romans subversifs sur l'histoire du XXe siècle, les livres de Pierre Bourgeade ont un point commun : l'approche sexuelle de l'écriture

Pierre Bourgeade est un écrivain peu connu du grand public mais il se considère comme un privilégié : *« J'écris énormément. Je publie beaucoup. Lorsque adolescent, je rêvais d'être écrivain c'est sous l'étiquette Gallimard que j'imaginais mes livres, et Gallimard reste mon éditeur principal. »* Il sourit. Il a été lauréat d'un prix, cette année justement, pour *Pitbull*, son premier roman dans la « Série Noire » : Le Grand Prix du roman populaire de la Société des gens de lettres. Ce jeune homme de soixante-dix ans, contemporain de la seconde guerre mondiale et de la guerre d'Algérie, vit pour l'écriture : *« Le sexe et les événements politiques me fascinent également. L'écrivain érotise le monde. Ecrire est un acte politique. Je n'ai jamais été inscrit à un parti mais je me crois foncièrement un homme de gauche – d'extrême gauche. »* Pierre Bourgeade a abandonné la fonction publique en 1974 pour se consacrer à la littérature. *« Ecrire est le désir de toute une vie, une passion essentielle qui dévore toutes les autres. Cela n'est pas très original, mais peut-on être écrivain d'une autre manière ? »*

Pierre Bourgeade habite près de l'Odéon, en face du Procope. On s'engouffre dans l'immeuble par une petite porte et après avoir gravi un escalier raide et étroit, longé un couloir sombre, on entre dans son refuge, un îlot de silence et de recueillement : des tables de travail, des papiers, les affiches de ses pièces de théâtre, des étagères couvertes de manuscrits : *« Les miens, ceux des livres déjà édités bien sûr mais aussi des tas de manuscrits qui ne sont pas publiés car, encore aujourd'hui, je n'ai pas l'assurance d'être chaque fois publié. »* La bibliographie est longue, plus de cinquante romans, essais, recueils de nouvelles et de poésie, pièces de théâtre pour la scène ou la radio, scénarios de films pour le cinéma et la télévision. L'œil bleu de l'écrivain étincelle : *« Vous pensez que j'écris trop ! »*

Pierre Bourgeade détourne poliment le propos et montre la photo de ses enfants, un garçon de treize ans et une grande jeune fille : *« Ils sont beaux, n'est-ce pas ? Des enfants de mères différentes. J'ai eu la chance d'être père. Très tard, je le regrette. J'aurais dû avoir sept ou huit enfants. Mais j'ai bien le temps de pratiquer l'art d'être grand-père. Dans mon pays on meurt très vieux. Les bergers qui vivent isolés deviennent centenaires. Dans mes montagnes, on est immortel. Chaque matin, je repars à zéro. Et que pourrais-je faire sinon écrire, me suicider ? »*

Les Immortelles est le premier livre de Pierre Bourgeade. Un ouvrage dédié aux femmes. Elles le fascinent. En 1966 – il a trente-neuf ans –, après sept ans de manuscrits refusés, Georges Lambrichs, alors directeur de la collection « Le Chemin », chez Gallimard, s'enthousiasme pour ces textes audacieux et insolites qui, deux ans avant mai 68, décrivent les fantasmes sexuels de vingt femmes. Ecrits dans la vénération de Georges Bataille – *« Est-il nécessaire de dire qu'il est mon maître ? »* –, ces portraits subversifs définissent la femme selon Bourgeade, telle qu'on la retrouvera tout au long de ses ouvrages. Grave, forte, altière et violente. Buste maigre et étroit, poitrine lourde, hanches larges, regard immense. Elle subjugue et incite au désir par la soumission qu'elle suggère mais elle impose le respect. Elle offre son corps mais ne dévoile rien sur le reste de sa vie, son rôle social, sa situation familiale, *ses amours ou sa dévotion.* Elle oppose à l'homme une autre liberté : le silence, la fuite, le souvenir d'une volupté dont on ne sait même pas si elle l'a partagée et, plus déstabilisant encore pour le partenaire occasionnel, le plaisir intense qu'elle fut seule à connaître et dont elle ne dit rien. L'homme croit explorer son corps jusqu'au tréfonds. Il ne peut atteindre cet au-delà d'une jouissance incomplète et frustrante. Elle est cette femme mythique qui passe et disparaît.

Le corps serait premier et essentiel parce que visible, seul indice de la jouissance ou de la douleur. Objet malléable et convoité mais aussi – et c'est ce qui donne leur dimension littéraire et philosophique aux textes érotiques de Bourgeade – approche muette de l'infini. Passés l'abandon et la frénésie du sexe, le corps oppose une frontière. Pierre Bourgeade qui se déclare athée ne parle pas d'âme mais d'une résistance secrète qui fait de la passion sexuelle la principale interrogation humaine.

Hugo Marsan

Les six récits qu'il vient de publier dans la collection « L'Infini » sont des textes érotiques. Le personnage principal de *L'Argent*, la nouvelle qui donne son titre au recueil, est exemplaire de ce type de femme inconnue qu'il aime mettre en scène. Le temps que l'on partage avec elle – le récit bref qui n'aborde qu'une parcelle de son mystère – s'inscrit dans le rituel particulier d'un contrat sexuel où le narrateur est plus voyeur que partenaire actif. Cette expérience, limite extrême du fantasme, est conduite à son paroxysme dans une autre nouvelle exceptionnelle, au titre magnifiquement discordant : « La Neige ». Corinne Wolf se livre à la plus excessive des séances de « bondage ». Précaution à l'égard du lecteur que pourrait anéantir la brutalité de l'expérience, le voyeur s'y dédouble : sous le regard du narrateur, un photographe vorace colle sa caméra au plus intime d'un corps de femme supplicié qui se défait. Le malaise qui saisit le narrateur semble la conséquence de la vision décrite mais la nécessité du texte dépasse l'anecdote : peut-on dire de façon plus efficace que le corps témoigne de la réalité du plaisir mais aussi de l'impuissance humaine à cerner le divin ?

Dans les fictions de Bourgeade, se glissent des allusions à l'actualité. L'auteur les livre sans commentaire ni jugement. C'est le virus du sida que l'héroïne de « L'Argent » propage volontairement en se donnant aux hommes lors de « partouzes ». L'écriture de Bourgeade, claire, nette, épurée, rend d'autant plus cruelle la précision du thème audacieusement abordé. C'est aussi – sans les nommer – l'évocation du très jeune couple de tueurs dont le procès vient de s'achever. C'est plus loin dans le passé, le fantôme d'Hervé Guibert, soudain rappelé à notre mémoire défaillante.

L'écrivain sourit, interrogatif, lorsqu'on souligne que l'homme – le masculin – n'est jamais décrit dans son corps et rarement dans sa jouissance. Dans « La Neige », on voit surgir Hervé Guibert un soir de brume, bel ange à la silhouette séduisante dans un long manteau, aux yeux trop clairs dans l'ombre d'un chapeau à larges bords – mais le narrateur le prend d'abord pour la femme qu'il attend. La virilité n'est évoquée que dans l'envers réceptif de la jouissance féminine.

« J'ai été élevé dans la plus conventionnelle des traditions catholiques – séjours au petit séminaire etc. –, mais je suis devenu athée. » Athéisme sans doute – mais se débarrasse-t-on jamais de la tyrannie légendaire du bien et du mal, de la sensualié et du péché, de l'audace et du remords ? Les fictions de Pierre Bourgeade se partagent – parfois se mêlant – selon deux curiosités majeures au premier abord antagonistes : l'histoire du XXe siècle et l'érotisme. Il les réconcilie : *« L'écrivain affronte un seul thème, le problème du mal qui hante l'être humain. Le romancier n'explique rien directement mais il se doit d'aller au fond de cette interrogation. L'écrivain est dans la douleur du monde. »*

Pierre Bourgeade est né en 1927 dans les Pyrénées occidentales, aux confins du Béarn et du Pays basque. Il a raconté son enfance dans *La Rose rose* (1968) où se côtoient et se heurtent le « ils » des Français face aux événements et le « je » autobiographique. Mi-pamphlet mi-chronique d'un village, *La Rose rose* est le bouleversement intime et poignant d'un enfant sensible durant les années 36-45. Adolescent, Pierre Bourgeade a ressenti la guerre dans son corps. Le père, percepteur, n'avait rien à « échanger », et seul le « marché noir » permettait de se nourrir correctement en un temps où tout héroïsme s'effaçait devant la faim.

« A quatorze ans, j'ai entendu que, dans des camps, des Juifs étaient traités comme des animaux. En 41, on savait tout cela parfaitement, même dans une province reculée ! Comment d'illustres personnages ont-ils pu affirmer qu'ils ne savaient rien ? "Comme des animaux" : l'expression m'avait durement alerté. Dans mon imagination d'enfant, je voyais des hommes et des femmes à quatre pattes dans des cages... J'étais encore loin de la réalité des camps d'extermination. »

Dans *Les Ames juives*, un très étrange et « suffocant » roman-témoignage-légende, le jeune Adam trouve des photos de camps où l'on voit des ossements et des lunettes, accumulés en d'énormes tas monstrueux, et les anneaux d'or qu'on fabriquait à partir des bridges des victimes. Il y a aussi la mise à nu des déportés et la défroque qu'on leur fait enfiler et dont ils ne peuvent pas douter qu'elle ait servi à des disparus. Ces images sont rapides. Le propos de Pierre Bourgeade, à la fois serein et menaçant, soulève davantage la question du pardon et de l'oubli, de la mémoire et de la fidélité à une religion, les problèmes que l'antisémitisme pose à des jeunes gens d'aujourd'hui. Interrogations auxquelles il est difficile de répondre sans faire intervenir la passion, la polémique, les fonds obscurs du racisme. Pierre Bourgeade a déjà abordé ces thèmes dans *Le Camp*, comme il a abordé le printemps de Prague dans *Une ville grise*, la guerre d'Algérie et la torture dans *Les Serpents*. Aux évocations – très rapides – des atrocités des camps, il oppose des visions de beauté et des scènes érotiques : la prise de conscience solitaire de la jouissance de Sarah en présence d'un taureau, la beauté de la gorge tranchée de la superbe Cornélia. *Les Ames juives* et cet autre conte fantastique : *Mémoires de Judas* (1985), où le traître mythique est tué par amour, ne se lisent pas innocemment. Bourgeade provoque, dérange. *Les Ames juives* est plus qu'un réquisitoire, c'est l'éloge de la loi du talion. Par son crime, son jeune héros Adam venge sa famille disparue (inconnue de lui) mais il sacrifie l'innocence d'une jeune fille allemande aimée, nullement responsable des abominations commises par sa propre famille. Pierre Bourgeade répète que l'homme est mû par l'Histoire, que l'écrivain doit aller au fond du problème du mal, que *« parler de l'amour c'est dire l'animalité »*.

A la question traditionnelle sur ses écrivains de prédilection, Pierre Bourgeade s'anime : *« Depuis 1945, le roman psychologique traditionnel ne peut plus être qu'informatif parce que la réalité du nazisme est trop forte. Le romancier élit quelques images de la réalité et en fait des symboles et le symbole le porte au cœur de la contradiction et du mal. Kafka, Bataille, Beckett sont le summum de la littérature, ils ont une perception vertigineuse du monde. Le roman est une autopsie galopante. Les deux livres que je publie ne sont pas opposés. L'actualité nourrit mon œuvre. Le péril qui plane sur Israël a déterminé* Les Ames juives, *le jour après jour de la vie m'a fait écrire les textes érotiques de* L'Argent. » Le théâtre est pour Pierre Bourgeade le lieu où s'expriment le mieux *« l'aspect diabolique du monde où l'on vit »*. Il vient d'écrire une pièce sur la chute du mur de Berlin qui sera interprétée d'abord sur France Culture. Au « Printemps des Arts », à l'Opéra de Monte-Carlo, va être jouée *Des saisons en enfer*, une pièce sur Verlaine et Rimbaud. La musique est de Marius Constant, la mise en scène de Daniel Mesguich.

L'œuvre de Pierre Bourgeade est abondante, diverse, insolite, baroque. Ses livres et ses pièces ont en commun une écriture rigoureuse et efficace, à la gloire de l'être humain, solitaire mais impliqué dans les grands tourments de la planète, toujours unique et totalement charnel. *« L'essentiel pour un écrivain est d'arriver au mystère par la clarté »*, insiste Pierre Bourgeade et, de mémoire, il cite Pascal : *« Ce corps, ce petit morceau de matière qui nous est propre. »*

L'ARGENT
de Pierre Bourgeade.
Gallimard, « L'Infini »,
88 p., 58 F.

LES ÂMES JUIVES
de Pierre Bourgeade.
Ed. Tristram, 122 p., 79 F.

★ En collection de poche, on peut trouver les titres suivants de Pierre Bourgeade : *Les Immortelles*, « Folio », Gallimard, n° 1168 ; *L'Armoire*, « Folio », n° 2446 ; *Les Serpents*, « Folio », n° 1704 ; *L'Empire des livres*, « Folio », n° 2319 ; *Eros mécanique*, « Folio », n° 2989.

La chronique de Roger-Pol Droit

« Ô que la débauche est douce ! »

LIBERTINS DU XVIIe SIÈCLE, Tome I.
Textes établis, présentés et annotés par Jacques Prévot, avec la collaboration de Thierry Bedouelle et d'Etienne Wolff. Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1 824 p., 360 F jusqu'au 31 décembre, 410 F ensuite.

Les libertins furent-ils tous licencieux ? L'histoire montre que non. Quoique... Les ébats de la pensée sont-ils totalement dissociables de ceux des corps ?

La difficulté, c'est de ne pas se tromper d'époque. Ceux que l'on commence à dénommer « libertins » durant l'Age classique ne ressemblent pas toujours à leurs homonymes du siècle des Lumières. Ces derniers sont joueurs, amateurs de chair, trousseurs de dames, athées jouisseurs et matérialistes convaincus. Chez les ancêtres, contemporains de Louis XIII et de Louis XIV, tout est moins simple. Certains se dévergondent en idée seulement. Beaucoup ne sont pas clairement mécréants et se contentent de n'être que sceptiques. Quelques-uns tentent de retourner les armes du doute au service de la foi, et veulent mettre Pyrrhon au service de la Contre-Réforme. C'est dire que la confusion règne, aggravée encore par l'extrême prudence où tous doivent se tenir. Car les bûchers sont proches, les geôles toujours prêtes. Un peu de froideur envers l'Eglise, un peu de chaleur envers le sexe se payent encore, si on les revendique ouvertement, au prix de quelque mort horrible, langue arrachée à la tenaille, corps épuisé aux galères. En 1619, Lucilio Vanini est brûlé à Toulouse pour avoir mis en doute l'existence du surnaturel. En 1624, le poète Théophile de Viau est condamné à « *être de fait brûlé vif comme aussi ses livres brûlés* ». Incarcéré deux ans, il multiplie les suppliques au roi et les explications. Ces textes ouvrent le beau volume de la Pléiade. Le poète se retrouve finalement banni et meurt à trente-six ans, épuisé, pour rien. Comment s'étonner que ses successeurs rusent, dissimulent et louvoient ?

Là encore, ne pas confondre les siècles – ne pas oublier combien le XVIIe est tourmenté. Des guerres entre princes et entre religions, des troubles politiques, des jacqueries, des souffrances sans nombre laissent la France comme « *un grand hôpital désolé et sans provision* », dit Fénelon en 1694 – avec une part d'excès, mais non sans vérité aucune. Des sciences naissent, des certitudes s'effondrent. De très anciens modèles deviennent soudain caduques, des peuples ignorés se découvrent, la nature humaine s'avère introuvable. Tout cela fait l'inquiétude de ce temps. Nous le croyons trop souvent – en le considérant hâtivement, de loin – harmonieux et serein, équilibré comme sa géométrique architecture. Nous oublions combien la pensée est encore convalescente, mal remise de chocs successifs – l'Amérique, le Japon, la critique du texte biblique, la lunette astronomique, l'infinité du monde... entre autres. Un monde clos, en ordre, explicable et ancien, s'est effondré. Aucun autre ne l'a encore vraiment remplacé. On essaie des mondes possibles. De petits groupes complices s'esquissent – rassemblements mobiles d'individualités, plus ou moins rebelles, plus ou moins rétives à toutes les formes d'impostures, de quelque nature qu'elles soient. Voilà, schématiquement, où l'on trouve les premiers libertins.

Le mot vient du latin. *Libertinus* : l'affranchi, l'esclave qu'on vient de libérer. L'Eglise se servit du terme pour désigner les hérétiques, pour dénoncer ceux qui abusaient de leur liberté en s'éloignant du dogme. Les libertins du XVIIe siècle ont en commun la volonté de s'affranchir de ce qui entrave la pensée comme l'existence : idées reçues, normes sociales, genres littéraires cloisonnés, séparations entre les disciplines. Toutefois, cette commune intention prend des tournures si diverses qu'on ne saurait parler d'école ou de courant. Rien de plus disparate et fragmenté que ce « libertinage » ! Les auteurs ne se ressemblent guère. Les œuvres d'une même main diffèrent. Les idées, dans un ouvrage, varient d'un chapitre à l'autre. C'est donc un par un qu'il faut les savourer, allant de découverte en découverte grâce au travail de Jacques Prévot. Ce premier tome permet notamment de lire en entier *L'Autre Monde*, de Cyrano de Bergerac, *Le Page disgracié*, de Tristan L'Hermite, ou la partie du *Traité de la philosophie d'Epicure* de Pierre Gassendi consacrée à l'éthique.



On lira également avec autant d'intérêt que de plaisir *L'Apologie pour tous les grands personnages qui ont été faussement soupçonnés de magie*, de Gabriel Naudé. Chez cet auteur – que l'on redécouvre aujourd'hui – se trouvent de beaux exemples de critique des impostures. Cette critique constitue, pour les libertins dissemblables, le trait majeur de la pensée affranchie. Médecin et bibliothécaire, bientôt collaborateur du cardinal Mazarin, Naudé n'a que vingt-cinq ans quand il publie ce démontage systématique de tous les faux pouvoirs attribués aux sages par l'ignorance et la superstition. Les ignorants se méprennent sur le savoir. Ils attribuent à ceux qui le détiennent la capacité d'accomplir toutes sortes de prodiges qui n'existent que dans leur imagination. En un temps où les physiciens sont vite soupçonnés de maléfice et les astronomes rapidement jugés sorciers, le nettoyage opéré par Naudé ne manque pas de courage. Il est vrai que cet auteur était peut-être « flaubertien » avant que le terme ait pu exister : il projette un moment de « *dresser une liste de toutes les croyances fausses qui ont existé jusqu'à aujourd'hui* ».

Cette liste interminable doit-elle inclure l'idée banale que les libertins sont affranchis, sinon de toute bienséance, à tout le moins de l'austérité des mœurs ? Faut-il les imaginer tous sévères, et jamais dissolus ? Que nenni ! Le poète de Saint-Amant, par exemple, célèbre de petits plaisirs, chante la grandeur du fromage de Brie, et finit par s'exclamer : « *Ô que la débauche est douce !* » Heureusement, il y a mieux. Le texte anonyme, de *L'Ecole des filles*, qui clôt ce premier volume, va plus loin. Entre Fanchon, qui est une jeunesse et Suzanne, qui doit l'être encore, le dialogue est éducatif. Précis, détaillé, soucieux de descriptions exactes. Toutes deux possèdent, comme disait Apollinaire, « *l'âme foutative* » et montrent une volonté scrupuleuse de tout saisir. D'importantes questions sont donc abordées. Par exemple : « *D'où vient que les hommes, quand ils nous foutent, nous disent quelquefois des injures et des vilaines paroles, au lieu de nous en dire de plus honnêtes ?* » On passera aux lecteurs anxieux les arguments, pour en venir à la conclusion. Selon Suzanne, « *il n'y a point de paroles sales à dire entre deux amants qui se baisent, étant à chevaucher l'un sur l'autre : au contraire toutes celles-là sont des douceurs* ». Avant d'être livré aux flammes, puis réimprimé clandestinement, l'ouvrage enseigna principalement – en 1655 ! Bien avant Sade et Schopenhauer... – que les sentiments ne sont que jeux d'ombres, simulacres, effets de surface. Seules comptent « *les actions secrètes de la fouterie* ». Et si on se trompait d'époque ?

★ A signaler également : Les éditions Fayard, qui publient le « Corpus des œuvres de philosophie en langue française », annoncent la parution prochaine d'un ouvrage de Gabriel Naudé, *Addition à l'histoire de Louis XI*. D'autre part, le n° 34 de la revue *Corpus* sera consacré à *Gabriel Naudé. La politique et les mythes de l'histoire de France*, sous la responsabilité de Robert Damien et d'Yves Charles Zarka.

Leçons pour refonder la République

Suite de la page I

Le droit de l'Etat républicain, dont Blandine Kriegel retrace avec érudition l'histoire controversée, a pour principe la souveraineté, qui l'oppose à l'Etat impérial comme à l'Etat seigneurial : « *L'arme du souverain n'est pas la lance, mais la loi* », souligne l'auteur. Mais, derrière la loi, attribut principal de la souveraineté, demeure la volonté du souverain – peuple ou monarque – qui soutient la puissance publique et produit ce que Blandine Kriegel appelle une « *remontée impériale* », au risque de mettre en péril la démocratie. Pour sortir de cette impasse, estime l'auteur, « *il faut déployer le souverain non dans un seul sujet mais dans une pluralité de sujets* » : ce sera la séparation des pouvoirs, que la France, malgré Montesquieu, n'a jamais vraiment mise en œuvre et dont la réalisation suppose, contre Montesquieu, une revalorisation de la justice.

Les droits de l'homme et du citoyen font également partie de la tradition républicaine, mais ils ont été abusivement confondus, selon Blandine Kriegel, qui reproche ainsi à Marcel Gauchet d'avoir évoqué, dans *La Révolution des droits de l'homme* (Gallimard, 1989), « *les droits de l'homme en tant que citoyen* ». Or les droits de l'homme doivent être défendus pour eux-mêmes. L'auteur en découvre l'origine chez les néothomistes de l'école de Salamanque et le prolongement chez Hobbes, Spinoza, Locke. Leur fondement, explique-t-elle, en discutant longuement les travaux d'Alain Renaut, notamment sur Fichte, ne peut être trouvé dans une philosophie du sujet, mais dans une philosophie de la loi naturelle, qui, choisissant Spinoza contre Descartes, refuse de lier la norme à l'infaillible volonté de l'homme-Dieu. Quant aux droits du citoyen, ils soulèvent en particulier la question de la représentation politique et aujourd'hui celle de la parité entre les hommes et les femmes, revendication justifiée par Blandine Kriegel au nom de la nature humaine, puisque « *l'humain, quel qu'il soit, naît toujours homme ou femme* ».

Ultime composante du droit républicain, le droit de la nation, né, selon l'auteur, avec l'Assemblée nationale en 1789 comme « *une réaction démocratique au droit de l'Etat* » et repris, sous une autre forme, par la pensée allemande, va osciller entre nationalité et nationalisme, c'est-à-dire entre une conception finie, qui n'oublie ni l'individu ni les autres nations, et une conception absolue, qui contredit le droit de l'Etat comme les droits de l'homme. « *Avec le temps*, conclut Blandine Kriegel, *le droit politique républicain a fini par incorporer le principe des nationalités en même temps que la critique du nationalisme.* »

Solidement argumentées, appuyées sur une connaissance approfondie des textes fondateurs et des discussions auxquelles ils ont donné lieu, les thèses de l'auteur, ici sommairement résumées, affinent et renouvellent notre perception de l'idée de la République, d'une manière qui emporte la conviction. A deux réserves près, avons-nous dit (sans parler d'une ou deux négligences mineures, comme l'attribution de *Humiliés et offensés* à Tolstoï plutôt qu'à Dostoïevski). On regrettera, d'une part, qu'à propos de l'Europe, à laquelle elle consacre un dernier chapitre en forme d'interrogation (« La République européenne ? »), Blandine Kriegel se contente d'esquisser une rapide réflexion sur le dépassement de l'Etat-nation alors même que ses observations sur la souveraineté, dans les chapitres précédents, laissaient espérer des propositions plus développées. On s'étonnera, d'autre part, que la question du communautarisme, qui est au centre des controverses actuelles sur la République, ne soit nulle part abordée, même si sont cités ici ou là, en particulier dans la bibliographie, des auteurs qui en ont traité. Attendons donc la suite : les prochains travaux de Blandine Kriegel, n'en doutons pas, calmeront notre impatience.

Thomas Ferenczi

Descartes, homme de sciences

Des songes du philosophe à sa physique, en passant par son analyse du sensible, trois essais stimulants sur l'auteur des « Méditations métaphysiques »

LA NUIT DE SONGES DE RENÉ DESCARTES
de Sophie Jama.
Préface de Robert Halleux, éd. Aubier, 430 p., 145 F.

L'INTELLIGENCE DU SENSIBLE
Essai sur Descartes, le dualisme et la scène philosophique
de Pierre Guenancia.
Gallimard, « NRF-Essais », 380 p., 150 F.

SCIENCE ET MÉTAPHYSIQUE DANS DESCARTES ET LEIBNIZ
de Michel Fichant.
PUF, 412 p., 188 F.

Descartes eut dans la nuit du 10 au 11 novembre 1619 trois songes consécutifs. Des fantômes l'épouvantèrent : il chancela sous un vent impétueux ; des étincelles de feu se répandirent dans sa chambre. Il interpréta ses rêves dans le sens d'un encouragement donné d'en haut à ses recherches. *L'Olympica*, petit registre où figurait le texte original des songes, est aujourd'hui perdu. C'est par le Père Adrien Baillet, biographe de Descartes, que l'essentiel des songes a été conservé. Depuis la veille, Descartes se trouvait dans un état de grande excitation. Son cerveau était échauffé par « *la pensée d'avoir trouvé... les fondements de la science admirable* ». De la prémonition à la forme achevée d'une science ou d'une métaphysique, le mouvement d'élucidation est si long et laborieux que l'on répugne à surestimer l'importance de l'intuition initiale, et, *a fortiori*, de ses retentissements nocturnes. Les songes de Descartes, assure Jean-Luc Marion, attestent simplement que le fondateur de la rationalité moderne dut « *conquérir l'évidence sur une chaotique obscurité* » (1).

Sophie Jama, à l'encontre de cette réserve, tente de dévoiler le sens caché des songes. Sa méthode d'investigation est ethnologique. Les songes utilisent un savoir populaire. Ils s'intègrent aux structures de traditions rythmées par le symbolisme calendaire. Leur relecture convoque ainsi nombre de faits peu connus, habilement associés. Le bilan est contrasté. Sur les croyances de la population tourangelle au début du XVIIe siècle, sur la vie quotidienne au collège de La Flèche, Sophie Jama apporte de riches enseignements. Mais la clé des songes l'obsède. Il lui faut, multipliant les coïncidences troublantes et les réitérations de dates, établir que Descartes vécut dans son sommeil agité de novembre son initiation à l'ordre de la Rose-Croix. Dans cette nuit de fièvre, assure-t-elle, Descartes opte pour la philosophie, dont le représentant le plus noble est Pythagore, vénéré des Frères de la Rose-Croix. L'upsilon pythagoricien, la lettre Y, dont la fourche symbolise l'opposition de l'erreur et de la vérité, « *sous-tend les songes, comme tout l'œuvre de Descartes* ». L'herméneutique calendaire obtient ici un piètre résultat.

La clé des songes n'est pas celle de la philosophie. La méthode ethnologique revendiquée peut apporter des informations sur l'environnement culturel d'un auteur, elle ne peut se substituer à la lecture de son œuvre. Si celle de Descartes devait se réduire à la condensation d'un fonds traditionnel, à quel titre Hegel aurait-il salué en lui ce héros de la pensée qui eut l'audace de dire non aux traditions ? Pierre Guenancia, au plus près des textes, dessine à nouveaux frais cette « *révolution cartésienne en philosophie* », déjà abondamment commentée.

C'est par l'examen d'une des pages les plus célèbres de Descartes, l'analyse du morceau de cire dans la « Deuxième Méditation », qu'il introduit son propos. Ce morceau de cire vient d'être tiré de la ruche. Approché du feu, « *sa couleur se change, sa figure se perd, sa grandeur augmente* ». Personne, cependant, ne peut nier que la même cire demeure après ce changement. C'est donc, conclut Descartes, que la perception des corps est « *une inspection de l'esprit* ». Souvent cité à l'appui de la thèse du dépassement de la sensibilité par l'entendement, ce texte, montre Pierre Guenancia, « *ne critique pas le sensible en tant que tel* ». Descartes n'entend nullement substituer une pure vision intelligible à la grossière vision des yeux, mais mettre à l'épreuve l'idée d'une connaissance sensible de la réalité. La connaissance est un acte de l'esprit, qui découvre sa propre nature en mettant au jour la façon dont il connaît les choses. L'originalité de Guenancia tient d'abord à cette volonté d'établir que « *c'est surtout dans les analyses des actes sensibles* » que se manifeste le caractère propre de l'esprit. Elle réside ensuite dans la mise en évidence du véritable partage cartésien entre l'esprit qui s'ignore lui-même et l'esprit éveillé à lui-même.

TOUJOURS ACTUEL

Descartes, selon cette belle étude, ne nous apporte pas une doctrine : il nous convie à une « *pratique réfléchie de la liberté* ». En mettant l'accent sur une conception de l'esprit comme puissance de comprendre et de vouloir, Pierre Guenancia administre une solide leçon de philosophie. Seule son extrême généralité fait problème. Parce qu'il excède son temps, Descartes conserve une actualité, mais la leçon cartésienne, à trop la décontextualiser, perd de son mordant. Comment Pierre Guenancia peut-il affirmer que Descartes est l'un des fondateurs de la science moderne et renoncer à analyser les liens qui unissent son œuvre scientifique et son souci de savoir « *ce que c'est que la pensée, jusqu'où elle va et quel est son pouvoir* » ?

Michel Fichant soutient quant à lui que les commencements de la physique cartésienne « *sont contemporains de l'élaboration métaphysique* » et s'attache à la signification de cette simultanéité. Qu'elles portent sur des questions cartésiennes ou leibniziennes, les études réunies dans *Science et métaphysique dans Descartes et Leibniz* témoignent d'un même modèle historiographique, marqué par l'abandon de la représentation statique du système au profit du devenir interne de la pensée. Or l'examen scrupuleux de l'émergence des concepts impose la prise en compte des croisements de la science et de la métaphysique. Consacrées à la physique de Descartes, les trois premières études illustrent cette nécessité. Renouvier, probablement sans ironie, assurait que « *la physique de Descartes est une œuvre philosophiquement réussie* ». La réussite philosophique, assure Michel Fichant, n'est pas une contrepartie dérisoire d'un échec proprement scientifique. Sans doute est-on conduit, au vu de l'histoire de la physique après Descartes, à évaluer négativement la physique cartésienne. Ce faisant, l'intérêt qu'elle présente est négligé. Il dérive de la thèse – métaphysique – de la création de toutes les vérités mathématiques et des lois naturelles par Dieu, qui signe l'équivalence ontologique des objets mathématiques et des objets physiques. La géométrie étudie les propriétés de l'étendue, et parce qu'il n'y a rien d'autre dans les corps que des propriétés de l'étendue, « *l'explication de ces propriétés est encore géométrie* ». Descartes accrédite ainsi une épistémologie réaliste, selon laquelle la théorie physique n'est pas une construction hypothétique, mais une explication du réel. Chaque fois que se posent « *les questions de l'interprétation physique des théories abstraites* », montre Michel Fichant, cette assurance cartésienne est en débat. La physique n'est pas une fable, ni la philosophie un vain songe.

Jean-Paul Thomas

(1) *Questions cartésiennes. Méthode et métaphysique* (PUF, 1991)

Une histoire

HISTOIRE DE LA CHANSON FRANÇAISE

Le long sanglot du Portugal

Patrick Kéchichian

Véronique Mortaigne est journaliste au *Monde*

Une histoire qui ne manque pas d'airs

En historien affectif d'un art qu'il voudrait majeur – la chanson –, Claude Duneton propose les deux premiers volumes d'une fresque inédite

HISTOIRE DE LA CHANSON FRANÇAISE
1. Des origines à 1780
2. De 1780 à 1860
de Claude Duneton, avec la collaboration d'Emmanuelle Bigot.
Seuil, 1 088 p. et 1 104 p., 249 F chacun (498 F sous coffret).

Karaoké kesako ? Si le mot est neuf le besoin qu'il exprime est vieux comme le monde. Et si l'homme moderne doit s'inventer un rituel collectif inédit pour oser chanter, c'est qu'il a, en moins d'un siècle, rompu avec une tradition immémoriale dont on a pu craindre qu'elle ne résiste que sur des terres marginales – basques, corses ou bretonnes. Au cœur du chant, l'émotion, le partage et le lien. Si le chant unit les sources, les oiseaux, les herbes et les humains, la chanson est le propre de l'homme. Fraternelle, elle soude les amoureux, les combattants comme les fêtards ; singulière, elle libère une forte charge émotive, profonde et grave ou vive et aérienne.



J.-L. CHARMET

« En goguette », caricature de Daumier in « Le Paris chantant » (1843)

Ancien professeur de lettres, essayiste et romancier au verbe plein de sève, Claude Duneton se fait aujourd'hui l'historien affectif d'un art qu'il veut majeur. D'où une chronologie « totale » qui débute à la préhistoire, survole l'héritage antique, même mal intégré au périmètre national, avant d'aborder les terres moins brumeuses du Moyen Age. Dès lors, tropes et versus, lais et pastourelles, chansons de toile et de geste n'auront plus de secret pour le lecteur courageux qui abordera ces quelque 2 200 pages où se croisent l'analyse conduite avec une lisibilité inespérée, l'illustration par l'exemple et des compléments moins prévisibles – témoignages, anecdotes tirées des mémorialistes du passé, montage de documents. *Ainsi passe-t-on sans effort du* fonds latin à la chanson franco-flamande, du psautier huguenot aux airs de rue, des mazarinades aux scies de vaudeville, de l'hymne de combat au pot-pourri, et des vocalises improvisées au répertoire programmé et dévolu à des chanteurs en finale dûment rémunérés.

Mais le prix du travail de Duneton tient moins à son balayage historique – parfaitement sérieux – qu'à l'humanité profonde de son approche, à son empathie pour les hommes et les lieux qu'anima cette passion universelle qui attendit le XVIII[e] siècle pour obtenir ses lettres de noblesse. Malgré la figure d'un génial précurseur, Maître Adam, menuisier poète qui improvisait à l'aube du Grand Siècle avec une déconcertante facilité – on en fera, sous la Convention puis l'Empire, un personnage de comédie – il faut les Piron et Panard, Vadé et Taconet pour que sortent de l'anonymat les premiers « saltimbanques » dont Voltaire fit ou non, selon qu'il les épingla dans sa correspondance, des curiosités de lettrés. Duneton leur rend hommage avec une sollicitude qui ne s'abîme jamais en hagiographie. Plus célèbres, les Chénier, Ange Pitou, Désaugiers et autres Béranger rencontrés dans le second volume nous rappellent que nous connaissions certains des jalons essentiels de cette histoire encore secrète.

Ne reste à l'historien qu'un regret : que cette fresque peu commune, où les genres et les formes, les hommes, les lieux et les recueils sont revisités, ne se double pas d'une réflexion sur la fonction pleinement politique de la chanson : que veulent dire le double fond d'un air réemployé, une licence grivoise ou libertine qui n'est pas censurée, un succès qui dépasse l'aire d'extension communément conquise ? On trouve, çà et là, des indices, des amorces de réponses mais pas de synthèse qui permette de comprendre ce qui se joue dans la chanson, miroir de son temps. Pour Duneton l'essentiel semble moins cette lecture de sociologie historique que la dimension humaine quasi charnelle d'une *« littérature chansonnière »* trop longtemps méprisée.

Œuvre de restauration aux allures de croisade heureuse, cette *Histoire de la chanson française* a la force drue et la solide santé d'un langage qui résiste à l'académisme et aux convenances. Ce qui ne va pas sans outrances ou formulations abruptes. Telle l'insistance que d'aucuns trouveront lassante à ponctuer chaque séquence d'un claironnant *« lisez une chanson avec un air en tête : le sien ou le vôtre ! »* ou, variante admise, *« ne lisez jamais un texte sans un air en tête »*.

Nul doute qu'en refermant cette bible d'un genre nouveau chacun ira de sa chansonnette, sans se soucier d'être à la hauteur d'un genre compromis par sa professionnalisation. Un art si fondamentalement populaire pouvait-il sans danger devenir affaire de spécialistes ?

Philippe-Jean Catinchi

Parfaitement complémentaire, *Mémoire de la chanson* réunit plus de 1 100 pièces illustrant, du XV[e] siècle au lendemain de la Grande Guerre, près d'un demi-millénaire d'un répertoire qui croise héritage anonyme des traditions de métiers et de fêtes liturgiques ou profanes et chansons d'auteurs, jusqu'au répertoire du caf'conc'. Composé par Martin Pénel, ce corpus est astucieusement complété par des orientations discographiques précieuses (Omnibus, 1 408 p., 170 F).

Le long sanglot du Portugal

FADO CHANT DE L'ÂME
de Véronique Mortaigne.
Ed. du Chêne,
nombreuses illustrations, accompagné d'un CD,
96 p., 225 F.

On ne peut parler du fado, sans abuser du mot « âme ». Comme si c'était dans ce lieu invisible que tout naissait et se déroulait, plus encore que dans la voix ou la musique. Celles-ci ne faisant qu'exprimer celle-là. Le fado plonge ses racines dans l'intimité du « pays réel ». Renversons les choses : c'est par le fado surtout, chant triste comme un long sanglot dont l'auditeur cependant s'exalte, que l'âme du Portugal devient audible.

Véronique Mortaigne trace à larges traits l'histoire de ce chant qui fut d'abord une danse populaire et licencieuse importée du Brésil à Lisbonne, à la cour puis dans les rues, dans les premières décennies du XIX[e] siècle. Mais avant cela, les Noirs d'Afrique avaient donné l'impulsion. La première grande figure presque mythique du fado portugais est une prostituée de l'ancien quartier maure, la « Severa », morte en 1846. Ainsi, aux origines de ce pur chant national chevillé au corps du *Portugal qu'on écoutait dans* les bouges de Lisbonne et les salons de l'aristocratie, trouve-t-on un heureux et fécond métissage. Regardé d'abord avec mépris et censuré, le fado devint une oriflamme patriotique dans les années du salazarisme. Amalia Rodrigues, depuis la fin des années 30, porte ce drapeau, éclipsant un peu trop les autres voix. Tout en faisant une place de choix à la grande chanteuse, Véronique Mortaigne évoque la complexité des genres et des écoles. Enfin, elle montre l'extension du *fado*, au Brésil et au Cap-Vert notamment. Comme un retour aux origines.

Patrick Kéchichian

Véronique Mortaigne est journaliste au *Monde*

Un répertoire ignoré

Professeur de lettres, essayiste et romancier au verbe plein de sève, Claude Duneton livre les clefs de cette aventure

« Comment vous-êtes vous engagé dans cette monumentale *Histoire de la chanson française* ?

– J'ai commencé à m'intéresser de près à la chanson au début des années 80, alors que je faisais des recherches sur la langue parlée ancienne qui allaient alimenter les « Chroniques de la langue parlée » (diffusées sur France Culture, de 1983 à 1985). Je me suis aperçu que les chansons étaient une source très riche de parler populaire et d'expressions familières, circulant bien avant que leur vocabulaire n'apparaisse dans la littérature courante. Je me suis trouvé ainsi à la tête d'une volumineuse documentation, ignorée de tous. Personne, par exemple, ne connaissait Emile Debraux (1796-1831), surnommé « le Béranger de la classe ouvrière », auteur de plus de cinq cents chansons d'une large palette thématique et langagière.

» Dans cette *Histoire*, je publie aussi des chansons et un vaudeville de Toussaint-Gaspard Taconet (1730-1774), dit « le Molière du boulevard », enterrés depuis la fin du XVIII[e] siècle. Equivalent d'un Coluche, il a été une célébrité du Tout-Paris durant la décennie 1760. Mais parce qu'il usait d'un langage parisien populaire, il a été complètement refoulé par la tradition universitaire du XIX[e] siècle qui, pour sa propre identification, prisait une certaine « pureté » du langage. Tout ce qui avait une résonance populaire a ainsi été écarté. Ce type d'occultation est typiquement français. La situation est radicalement différente en Angleterre ou aux États-Unis, où le champ a été complètement ratissé : pas un feuillet qui n'ait fait l'objet d'une étude !

– Dans quelle mesure ces chansons ont-elles eu un impact sur la langue française, sur son évolution ?

– Depuis le XVII[e] siècle, la chanson a été le principal propagateur de la langue française à l'intérieur du Royaume, jusqu'à ce que celle-ci soit imposée par l'école obligatoire. Les chansons écrites à Paris, célèbres sur le Pont-Neuf, sont reprises par les laquais, les mercenaires, les soldats… mais aussi véhiculées lors de la migration saisonnière des grandes familles, qui regagnent leurs terres d'origine aux *beaux jours, accompagnées de* toute leur domesticité. Les chansons pénètrent alors jusque dans les villages les plus reculés. En fait, il ne s'agit pas tant de la propagation des mots que de celle des images, des expressions. C'est un phénomène considérable.

– Le premier volume de cette *Histoire* s'arrête à l'année 1780, moment historique où la traditionnelle "chanson à table" adopte les manières bourgeoises et glisse vers le salon, accompagnée à la harpe ou au piano-forte. Le deuxième se termine au tournant de 1860. Pourquoi cette césure ?

– C'est l'époque où la chanson devient un spectacle rémunéré, les prémisses du show-biz, en quelque sorte. Jusqu'alors, les chansonniers produisaient gratuitement leur talent ; le cachet n'existait pas. Or, en 1849, le droit d'auteur est admis pour les écrivains. Dans le même temps, l'industrialisation draîne une large population à Paris. C'est une foule oisive, qui se met à fréquenter les cafés. *Sur les Champs-Elysées*, à l'été, certains d'entre eux commencent à louer les services de chanteurs de rue pour attirer cette foule. Le phénomène s'amplifie, et l'idée de l'interprète naît à ce moment-là ; un interprète rémunéré *par le patron. C'est la racine d'une* évolution colossale.

» Un soir de juillet 1850, trois chansonniers (Paul Henrion, Victor Parizot et Ernest Bourget), installés au Café des Ambassadeurs, entendent leurs créations chantées par d'autres qu'eux et refusent de renouveler et de payer leurs consommations. L'altercation dégénère en bagarre. Au procès, intenté par Bourget, le tribunal de commerce donne raison à l'auteur, et la cour d'appel de Paris en charge du dossier condamne à son tour le Café des Ambassadeurs. Forts de cette reconnaissance, les trois amis fondent, le 28 février de l'année suivante, l'Agence centrale pour la perception des droits d'auteurs et *compositeurs de musique, qui* deviendra très vite la fameuse Sacem. A partir de ce moment-là, à la fois pour divertir le « grand public », et parce que plus la chanson a de succès, plus elle est rémunératrice pour les auteurs, ces derniers abandonnent le registre poétique pour des textes de plus en plus salaces.

» Puis, en 1858, c'est la création de l'Alcazar et de l'Eldorado, théâtres de ce tournant radical. C'est bientôt l'avènement de la première grande « star » de la chanson. Elle s'appelle Thérésa. La reine des caf'conc', qu'on appelait aussi « la Malibran de l'orgie » ou encore « la Diva de la chope », devient l'interprète de véritables « tubes » truffés d'allusions grivoises : *Rien n'est sacré pour un sapeur* (1864), *La Femme à barbe* (1865), *La Déesse du bœuf gras* (1866)… C'est dans ce sillage que s'inscrira le comique troupier. Le niveau des textes dégringole à toute vitesse et on peut dire que la chanson mettra cinquante ans à s'en remettre vraiment.

» Le répertoire s'améliore un peu *à partir de Louis Bousquet (créateur* de *La Caissière du Grand Café, La Madelon, L'Ami Bidasse…*) et Georgius, l'un des tout premiers auteurs interprètes [c'est avec lui, autour de 1925, que se finira le troisième tome à venir]. A la fin du siècle, certains *ont réagi en créant le cabaret*, pour un public moins populaire et beaucoup plus restreint, où viennent notamment s'exprimer des Jehan Rictus, des Gaston Couté… Le caf'conc' et le cabaret voisinent ainsi quelque temps avant de se fondre dans le music-hall. Et il faut pratiquement attendre Charles Trenet pour que la chanson populaire redevienne poétique. »

Propos recueillis par Valérie Cadet

ECONOMIE

● par Philippe Simonnot

« Faire boutique son cul »

L'AUTRE AFRIQUE : ENTRE DON ET MARCHÉ
de Serge Latouche.
Albin Michel, 248 p., 130 F.

Reprenant son bâton de pèlerin du tiers-monde, Serge Latouche est allé observer en Mauritanie l'économie du don, mais aussi la très remarquable organisation des forgerons soninkés, la sorcellerie au Cameroun, mais encore l'économie informelle à Grand-Yoff, dans la banlieue de Dakar. Et il nous rapporte une foule d'impressions fort intéressantes. L'Afrique officielle, celle qu'on nous présente dans les médias avec son cortège de génocides, de famines et de pandémies, c'est aussi celle d'Etats dégénérés qui renforcent la dépendance des élites locales par rapport aux bailleurs de fonds occidentaux, tout en dotant ces mêmes élites d'un surpouvoir sur les braves gens qu'elles sont censées administrer. Ces Etats, dans leur interminable agonie, ne transmettent pas ce qui leur reste de souveraineté à la société civile, mais lèguent plutôt leur capacité de nuisance aux appareils bureaucratiques, militaires ou policiers qu'ils ont nourris en leur sein.

Délaissant ces cadavres fort peu exquis, notre auteur est allé à la rencontre de l'autre Afrique, ne serait-ce que pour répondre à la question : comment tout un continent sinistré parvient-il à survivre ? Or, justement, cette autre Afrique est bien vivante. Elle survit « au plus juste prix » grâce à toutes sortes de trafics : roulant avec de l'essence détaxée, vêtue de vêtements importés clandestinement, écoutant des cassettes piratées, achetant dans les marchés de voleurs les larcins recyclés, les cargaisons détournées. Ce dumping social qui menace l'Etat-providence d'Occident par des exportations à bas prix, favorise la survie des damnés de la terre. *« Un système de prix incroyablement bas permet aux* reliés *de se débrouiller avec des ressources monétaires très limitées,* observe Latouche. *Il n'y a là pas de place ni de prise pour un prélèvement fiscal conséquent. »* Au demeurant, la guérilla silencieuse que l'autre Afrique livre à l'Etat pourrait s'avérer à terme autrement plus efficace que les flambées révolutionnaires dont les lendemains sont promis au désenchantement.

> *C'est une autre image de l'Afrique que présente Serge Latouche. Celle de la débrouille, du bricolage, qui amène à repenser le don et l'économie*

Cette Afrique de la débrouille et du bricolage nous apporte encore d'autres leçons, concernant cette fois le rapport entre le don et l'économie, dont on sait la riche complexité depuis les travaux fameux de Marcel Mauss. Le don, rappelle Latouche avec pertinence, ne supprime pas les injustices. On peut même prétendre qu'il *« vise à reproduire l'inégalité tout en la rendant supportable »*. Les esclaves restent des esclaves. *« Même affranchis,* remarque notre auteur, *leur statut social change si peu que la Mauritanie a dû abolir par deux fois l'esclavage sans que les mœurs en soient modifiées de façon significative. »* Surtout, dans une société non marchande, rien n'est gratuit puisque rien n'est payant. Latouche pousse le paradoxe jusqu'à remarquer que la logique du don ne fonctionne vraiment qu'en Occident, grâce précisément à la séparation et à l'autonomisation du domaine marchand.

Du coup, lorsque la logique marchande pénètre dans les sociétés jusqu'alors dominées par le don, elle serait, d'après notre auteur, poussée beaucoup plus loin que chez nous, qui aurions su, semble-t-il, maintenir des zones hors marché, notamment dans le domaine des alliances matrimoniales. En Afrique, la monnaie ronge les relations les mieux établies. Pour s'en procurer, le maître change son client en salarié ou le dépouille, le sujet se refuse à toute allégeance, l'épouse s'écarte des liens du mariage, le fils abandonne son père. Non seulement hommes et femmes sont objets de marché, mais une véritable commercialisation du corps fait partie des attitudes mentales. La marchandisation atteint jusqu'à la vie politique, qu'elle a intégralement privatisée.

Serge Latouche fait remonter l'origine de la « surmonétarisation » actuelle à la traite des Noirs, antérieure à la colonisation proprement dite, les cadets étant vendus par leurs propres aînés, les filles par leurs pères. Le marché de la chair serait en voie de perfectionnement, si l'on ose dire. *« Outre sa force de travail et ses facultés productives,* remarque l'auteur, *chacun est un entrepreneur qui peut spéculer sur la vente de ses efforts, de son patrimoine corporel (sang, organes, peau, sperme ou location d'utérus). »* La femme, nous dit-on, maîtrise parfaitement la circulation des hommes sur son corps. La corruption marchande de la dot traditionnelle débouche « assez naturellement » sur des formes plus ouvertes de prostitution. La prostituée elle-même ne fait rien d'autre que traiter son activité comme une entreprise individuelle plus ou moins rentable, son corps comme un capital à exploiter. La sublime formule « Faire boutique son cul » signalerait une position dans laquelle l'Africaine libre ne subit ni l'opprobre des autres ni le mépris de soi. La femme occidentale est-elle aujourd'hui tellement éloignée de cette situation? Toutefois, l'hyper-marchandisation qui s'est emparée du continent menacerait à terme l'autre Afrique elle aussi d'une totale déréliction.

Faut-il lui venir en aide ? Surtout pas ! *« Toute aide, toute volonté d'aider est inéluctablement suspecte »*, s'insurge notre auteur. L'autre Afrique n'a que faire de notre sollicitude intéressée, elle a besoin de reconnaissance et de confiance plus que de rations alimentaires. Et, si vraiment on veut l'aider, il faut lui demander de l'aide. Or il y a dans cette Afrique-là de véritables experts des relations harmonieuses entre l'homme et son environnement, des spécialisites en relations sociales, des docteurs ès rapports intergénérationnels, etc. En acceptant de solliciter leurs conseils, conclut notre auteur, peut-être pourrions-nous troquer notre « pauvreté » contre leur « richesse ».

On voudrait bien suivre Serge Latouche sur ce chemin prometteur s'il ne gâtait ses observations par des considérations hasardeuses sur le savoir économique occidental, qui reposerait, selon lui, uniquement sur le rationnel et le calcul quantitatif. C'est bien ce qu'une certaine vulgate, malheureusement, véhicule quotidiennement. Mais on pouvait attendre d'un économiste aussi averti mieux qu'une caricature dépassée maintenant depuis plus d'un siècle !

INTERNATIONAL

● par Daniel Vernet

Europe : le cas italien

LA NATION ITALIENNE EN CRISE
Perspectives européennes
d'Enzo Page.
Traduit de l'italien
par Patrick Michel,
Bayard, 240 p., 139 F.

Les deux mouvements idéologiques et politiques qui ont dominé l'Italie pendant quarante ans après la fin de la seconde guerre mondiale ont disparu presque en même temps. Mais l'un s'est effondré quand l'autre se transformait. La chute du mur de Berlin a porté un coup fatal à la Démocratie chrétienne qui avait été le parti de la majorité relative depuis 1946, alors qu'elle donnait la dernière impulsion à la métamorphose du Parti communiste italien en parti social-démocrate. La Démocratie chrétienne n'a pas survécu à la disparition de l'ennemi contre lequel elle avait été créée. Au contraire, le parti qui avait porté *« les couleurs du communisme est devenu l'unique alternative démocratique possible au pouvoir »*. Enzo Page a écrit ces lignes avant l'arrivée à la présidence du conseil de Massimo D'Alema, mais elles sont d'autant plus pertinentes depuis que l'ancien secrétaire général des Jeunesses communistes a remplacé au Palazzo Chigi Romano Prodi, chrétien-démocrate en rupture de ban.

Et Enzo Page d'en conclure : *« L'Italie est devenue une société postcommuniste »*, la première peut-être véritablement en Europe puisque la France compte encore un Parti communiste qui n'a pas terminé sa mue et l'Allemagne un parti conservateur qui se réclame toujours de la démocratie chrétienne. Cette disparition de la DC italienne n'aurait qu'un intérêt interne si par ses causes et par ses effets elle ne soulevait les questions qui vont se poser à toute l'Europe. L'auteur, professeur de sociologie à l'université de Padoue, les résume ainsi : qu'en est-il du lien entre démocratie, éthique et religion, du lien entre Etat, nation, citoyenneté, de la relation entre la fin du système international bipolaire et un nouveau pacte de solidarité entre peuples et nations d'Europe ? Dans cette perspective, l'Italie est un cas d'école. La faiblesse longtemps déplorée de l'Etat central, les affres d'une nation en création, le catholicisme – c'est-à-dire une idée unificatrice et totalisante – comme support de l'identité nationale, expliquent la crise de la nation italienne. Le catholicisme ne peut plus être le ciment d'une Italie moderne ; l'unité des catholiques était un mythe entretenu par l'Eglise ; le fait que *« maints Italiens pensaient que pour être de bons catholiques, ils devaient tous voter pour le même parti »* n'a pas résisté à la « laïcisation » de la DC (par « laïcisation », Enzo Page entend ici *« l'usage sans scrupules des leviers du pouvoir »*), avant même que le communisme cesse d'être l'épouvantail susceptible de rassembler les énergies dispersées.

Dans le vide laissé par la disparition de la DC, des mouvements régionalistes sont apparus dans le nord du pays qui ont menacé une fragile unité. Il est intéressant de remarquer, dans une perspective européenne, que l'intégration dans des structures supra-étatiques était utilisée, au moins à l'origine, par les deux parties. Les Ligueurs ne voulaient pas la séparation d'avec le reste de l'Italie pour créer de nouvelles frontières (contrairement aux sécessionnistes de l'ex-Yougoslavie) mais pour faire tomber les frontières existantes qui brident le développement des petites industries exportatrices du Nord. De leur côté, les représentants de l'Etat central veulent s'opposer à la menace de désagrégation en liant l'économie et la politique italiennes avec les puissances européennes les plus stables et les plus fortes. Car – et c'est un autre paradoxe de la situation italienne – Enzo Page pense que l'Europe met en cause l'Etat-nation non dans les pays où il existe traditionnellement mais dans les pays où il est balbutiant.

Qu'est-ce que l'Europe peut apprendre de l'expérience italienne ? D'abord que toute communauté a besoin d'une éthique minimale partagée (le catholicisme a joué ce rôle dans la péninsule) mais que cette éthique commune doit être débarrassée de toute velléité totalitaire. C'est vrai tant pour *« la réécriture des pactes de solidarité nationale que pour la construction de la future Union européenne »*. Ensuite qu'il faudra de plus en plus déconnecter les concepts de citoyenneté et de nationalité : on pourra avoir la citoyenneté européenne tout en gardant la nationalité française, italienne, allemande, etc., et si l'on est immigré, on pourra être citoyen d'un pays européen sans abandonner sa nationalité d'origine. Enfin, le « nouveau pacte de solidarité » entre les peuples d'Europe ne pourra se fonder sur des bases *« ethno-culturelles »* mais sur *« la volonté des individus de participer démocratiquement à la vie d'une communauté plus large que celles des Etats-nations »*. Parce que l'Italie a expérimenté l'échec d'une identité nationale idéologique, parce son intégrité est elle-même menacée, elle est peut-être mieux placée que d'autres pour dessiner l'avenir d'une superposition de référents identitaires multiples.

POLITIQUE

● par Thierry Bréhier

Persistance du conflit

VERS UN RENOUVEAU DU CONFLIT SOCIAL ?
de Guy Groux.
Bayard, 246 p., 130 F.

Les prophètes adorent annoncer la fin du monde. Ils ont promis celle de l'histoire, celle de la croissance. A chaque fois ils se sont trompés. Leurs épigones, qui ont cru devoir pronostiquer la disparition de la grève, n'ont pas été plus sérieux. Guy Groux, un sociologue du CNRS et du Cevipof (Centre d'étude de la vie politique française) le démontre clairement dans son dernier ouvrage : *Vers un renouveau du conflit social ?* Le point d'interrogation est de trop, tant sa thèse est solidement charpentée, même si son écriture n'échappe pas à la complexité des oeuvres de spécialistes.

Pour la faire sienne, il suffit d'admettre qu'évolution n'est pas synonyme de disparition. La grève révolutionnaire, modèle 1917 en Russie, a fait son temps, même si elle a longtemps imprégné l'image de tout conflit social, que cela soit juin 36 ou mai 68 en France. Ou même, plus modestement, de bien des mouvements jusqu'aux années 80. Paradoxalement, selon Guy Groux, c'est le triomphe du syndicalisme qui a mis à mal ce qui était son modèle d'action. Il a obtenu un droit social protecteur, et surtout la mise en place de l'Etat-providence. En développant la consommation et en facilitant la propriété, celui-ci a développé l'individualisme et permis que *« le "je" l'emporte sur le "nous" »*. Or c'est le sentiment d'appartenance à une collectivité de travail qui incitait à la participation à un mouvement social qui défendait une classe, un *« métier »*.

L'influence de la percée des *« classes moyennes »* fut d'autant plus grande en France que ses représentants se retrouvèrent en masse dans la fonction publique. Or, face à l'Etat-providence, gardien de l'intérêt général, ses agents ne peuvent avoir *« une logique subversive »*. Mais quand l'Etat devient l'outil de la déréglementation, quand il n'est plus le protecteur de ses agents, la grève redevient vivace, comme en décembre 1995.

L'Etat avait contribué à l'atténuation des conflits, mais lorsqu'il échoue dans sa mission, il ne peut plus tenir ce rôle. Ainsi puisqu'il a été incapable de lutter contre le chômage, contre l'exclusion, c'est à lui que les victimes de ces deux maux s'en prennent lors de l'hiver 1997. Le non-emploi a surtout été le révélateur du fait que *« le travail n'est plus le lieu central de la socialisation de la société »* : *« Les identités sociales proviennent désormais de matrices de plus en plus diverses : l'école, la culture, le genre sexuel, la famille, la commune et la région d'appartenance, ou l'ethnie pour les immigrés. »*

Toutes ces composantes de l'individu ont ouvert de nouveaux fronts : l'enseignement en 1984 et en 1994, l'environnement, le drame des banlieues, la lutte contre le racisme et la régularisation des sans-papiers, le féminisme, l'exigence de la reconnaissance des homosexuels. Se créent ainsi des *« communautés de luttes »* qui facilitent d'autant plus l'intégration qu'elles *« lient souvent la sphère privée à la sphère publique »*. Ce ne sont pas des *« instances d'opposition »* mais *« d'innovation juridique et d'invention de normes »*. Ce ne sont pas des conflits du travail, mais des conflits de société. Les premiers étaient *« unificateurs »*, les seconds jouent sur les différences, et sont directement liés à la *« citoyenneté »*.

Le monde de l'entreprise n'est pas pour autant devenu un espace apaisé. Mais la grève s'étant faite plus rare, elle doit constituer un *« événement »*, et prendre une forme de *« dramaturgie sociale »* grâce aux médias. Elle n'a plus pour ambition *« de changer le système, mais d'influencer – en partie et en partie seulement – les processus de transformaton des règles du jeu »*. Surtout si le conflit s'incarne toujours dans l'entreprise et dans la production, *« les modalités qui le régissent ne se situent plus toujours au seul niveau local »*, ni même à celui de l'Etat sous l'influence de la mondialisation. Le cas de Vilvorde, en février 1997, l'a bien montré. Mais la fermeture de cette usine Renault en Belgique a aussi été l'occasion d'une première réaction européenne, l'intervention du comité de groupe européen traduisant dans les faits la construction, jusqu'alors réservée aux discours, de l'Europe sociale. S'ouvre ainsi un nouveau champ pour l'action syndicale.

Certes *« l'influence du conflit du travail est en reflux »*, mais il coexiste avec d'autres *« champs de luttes »*. Le conflit n'a pas disparu. Il a simplement profondément changé de modalité, de finalité. Heureusement, car il est un trait essentiel de la vie politique. Donc de la démocratie.

SOCIETE

● Yves Mamou

La planète, pavillon des Agités

TRAITÉ DE L'AGITATION ORDINAIRE
de Philippe Trétiack.
Grasset, 246 p., 118 F.

Une quasi-pathologie vient, par la grâce de Philippe Trétiack, grand reporter à *Elle*, de quitter la grande classification des maladies de l'Organisation mondiale de la santé, pour être érigée en état social. Mieux même, en statut de modernité intellectuelle. L'« Agité », ce type humain (mâle ou femelle) qui hante les aéroports internationaux et les gares de grandes lignes, qui saute dans un taxi tout en téléphonant sur son portable, qui déjeune en même temps qu'il débarrasse la table, qui lit le journal en regardant la télévision, qui travaille en vacances, se croit obligé de lire un livre et trois magazines en même temps, qui stocke plusieurs mètres cubes de revues et journaux dans son appartement parce qu'il est sûr qu'il trouvera un jour le temps de les lire..., ce type humain-là, vient donc de gagner un titre. Mieux une majuscule. De simples agités du bocal, ils sont devenus des Agités. On ne les enferme plus, la planète entière est devenu leur pavillon.

Le *Traité de l'agitation ordinaire*, avant d'être la défense et l'illustration du mode de vie de ceux qui mangent l'existence par tous les bouts, se veut d'abord une protestation. Contre la commisération inquiète et méprisante de ceux qui ne savent faire qu'une chose à la fois. Non, l'Agité n'est pas superficiel, même s'il s'avère extrêmement sensible à la mode. *« Traqué par l'effervescence, les flashs, les mouvements de mode, l'Agité papillonne. Soumis à la dictature de l'offre, (...), il se rue tête baissée dans tout ce qui scintille. Au risque de se dissoudre, il voudrait être partout. »* Cette quête éperdue d'ubiquité n'a rien d'écervelé. Les Agités sont généralement insérés socialement et ils tirent d'autant mieux parti de leur cerveau qu'ils mènent à bien plusieurs tâches en même temps. Professionnelles et privées. Car en amour aussi, l'agité papillonne.

L'Agité se révèle donc d'abord accumulateur. Pas forcément de biens matériels, mais d'idées (nouvelles de préférence) et de sensations fraîches. Son rêve : deux électrodes fichées droit dans la cervelle et qui fixeraient les deux cents projets qu'il concocte chaque jour et qui se perdent faute d'avoir le temps de les noter. Preuve que l'Agité appartient à l'espèce humaine : il a horreur du vide. Il s'angoisse ainsi devant l'inutilité d'une vie de clochard, et s'empresse d'accepter un travail urgent alors qu'il croule déjà sous les tâches à exécuter. *« Règle absolue : tout travail ou conversation doit être interrompu d'un coup de fil, que l'on reçoit, et aussi qu'on ne peut s'empêcher de donner. »* L'Agité n'est pas à plaindre : il est heureux comme ça.

L'Agité serait-il quelqu'un qui se fuit ? Il s'interroge parfois, histoire de savoir si son agitation ne serait pas *« la face ensoleillée d'un état dépressif menaçant »* ? Dans ces périodes-là, tout lui fait signe : le mot « dépression » dans la rubrique météo de son journal favori semble avoir été écrit pour lui. Et le menu interminable d'un restaurant chinois peut le plonger dans un abîme d'angoisse : le trop-plein tout à coup l'anéantit.

Mais faisons-lui confiance, l'Agité s'en sort toujours. Car l'évidence lui revient : ce n'est pas lui qui est frénétique, c'est le monde. L'Agité n'est au fond qu'un sismographe, voire l'aiguille même du sismographe occupée à réfléchir les crépitements de la planète. *« Dans un monde tout d'accélération, il faut bouger pour en saisir les tumultes. L'Agitation est une façon de saisir le réel en le recréant. »* Et n'allez pas lui dire qu'il n'est qu'un zappeur. Il vous répondra que c'est le contraire. Le zappeur est un passif qui va de frustration en désenchantement, alors que l'Agité est un allumé : ses excitations sont des jouissances.

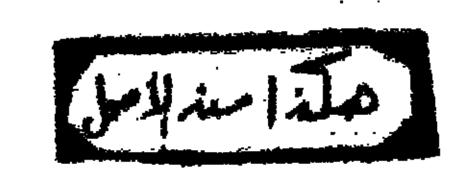
Mais l'Agité n'est pas que sensation. Il est doté aussi de réflexion. Il trouve le temps de lire (en sautant des pages sans doute) et sa bibliothèque stocke pêle-mêle Elias Canetti et le psychanalyste Juan David Nasio. Il va au musée s'angoisser devant le supplice des *Enervés de Jumièges*, représentation de deux princes *« énervés au sens premier, privés de nerfs »*, et trouve même le calme nécessaire pour s'asseoir dans un fauteuil de cinéma, ce qui lui permettra d'établir un lien entre l'oeuvre de Dostoïevski et celle de Kurosawa. Mais la culture est pour l'Agité, partie intégrante d'un monde déjanté qui peut le faire hurler de joie, quand, au détour d'un traité d'ethnologie, il découvre qu'un roi ougandais sur le sentier de la guerre commence par attaquer sa propre capitale pour mieux *« se mettre en fureur »*. Ce genre de singularités épanouit l'Agité. Il en perd la parole, s'abîme dans une pure extase. Les Agités sont des jouisseurs : ils se délectent des beautés du monde autant que de ses singularités.

On l'aura compris, *« l'Agitation est une esthétique »*, une sorte d'attitude à l'assaut qui est tout à la fois action et contemplation du monde, concentration et dispersion de l'être, volontarisme et laisser aller, *« écoute flottante et coups de fouet »*. L'Agité se veut à la fois au centre du monde, et dans les marges pour mieux l'observer. Mais comme chacun, l'Agité souhaite aussi agir sur le monde. Mieux, il veut le *« pervertir »*. *« Car cette agitation a quelque chose de perturbant à laquelle il convient aussi de résister. »* Pas question de s'arrêter pour autant, à l'instar de certains écrivains qui, comme Philippe Delerm, savourent l'étirement des secondes plutôt que leur consommation avide. *« Dans cette agitation du monde, il y a aussi les emmerdeurs, les moralisateurs. Ceux-là souhaitent toujours arrêter le temps pour continuer à faire la morale aux autres. Les autres, les Agités dont je fais partie veulent que ça cesse. Question d'éthique ! »* L'Agitation est mieux qu'un statut, c'est une morale. Et à ce titre, elle est aussi une exigence.

PASSAGE EN REVUE

● « Le Mâche-laurier »

Publié par les éditions Obsidiane, installé à Sens et dirigé par François Boddaert, *Le Mâche-laurier* paraît deux fois l'an. Cette dixième livraison présente des poèmes d'écrivains pour la plupart peu connus, ou ayant peu publié. On peut préférer tel ou tel – Pierre Lafargue, Claude Minière, Emmanuel Moses, Jean-Claude Schneider, Eric Maclos –, mais non sans reconnaître et saluer la haute qualité, l'exigence, dont, ensemble et fort diversement – ils ne forment pas école, ne se réclament pas d'une pensée unique de la poésie – ils témoignent. Il y a là une belle confiance, nullement niaise ou naïve, dans la parole poétique. Retenons deux autres noms : Abdelmajid Benjelloun, aphoriste et poète marocain d'expression française, auteur d'une œuvre déjà importante, presque entièrement publiée à compte d'auteur ; Nicolas Gilbert, poète satiriste du XVIIe siècle qui s'opposa aux philosophes des Lumières, dont François Boddaert préface une page très réjouissante (*Le Mâche-laurier*, n° 10, 11, rue Beaurepaire, 89100 Sens, 80 F).



La nouvelle vague, échappée belle de la modernité

Le mouvement cinématographique inventé au tournant des années 50-60 par Truffaut, Godard, Rohmer, Rivette, Chabrol et leurs amis inspire trois ouvrages différents et complémentaires

NOUVELLE VAGUE
de Jean Douchet.
Cinémathèque française/Hazan, 358 p., 495 F.

LA NOUVELLE VAGUE
d'Antoine de Baecque.
Flammarion, 160 p., 149 F.

LA NOUVELLE VAGUE
de Michel Marie.
Nathan, coll. « 128 », 128 p., 49 F.

Il y a quelques années, Arnaud Desplechin pouvait déplorer (dans *Le Retour du cinéma*, Hachette) l'inexistence de livres consacrés à la nouvelle vague, à la fois mouvement artistique important dans l'histoire du cinéma mondial et moment socio-historique notable de l'histoire de France. Excessive, l'affirmation de l'auteur de *La Sentinelle* était pourtant en partie exacte, la « NV » (comme disent ses héritiers et ses thuriféraires) était relativement sous-représentée parmi les ouvrages de cinéma. A la fois nécessaire recherche et effet secondaire de la commémoration post-68, la parution, à quelques semaines d'écart, de trois livres portant (presque) le même titre comble cette lacune.

Rien de plus dissemblables que ces trois objets, concernant le même thème mais conçus selon des prémisses et des objectifs fort différents. C'est d'ailleurs, au-delà des mérites et défauts de chacun, ce qui fait leur intérêt ensemble. Réfléchissant chacun brièvement à la définition de la nouvelle vague, ils parviennent à des conclusions différentes, mais ayant en commun deux constats. L'un, discutable, affirme que la NV fut un mouvement intense et bref, terminé au plus tard avant le milieu des années 60, l'autre, évident, constate qu'elle aura eu dans l'espace et dans le temps des influences considérables sur l'ensemble de l'histoire du cinéma. Et chacun de dresser la liste des grands cinéastes étrangers et celles des héritiers en France de l'élan impulsé alors. Listes gigantesques et glorieuses.

La Nouvelle Vague de Michel Marie, professeur de cinéma à Paris-III, accomplit au mieux les missions assignées à la collection « 128 » de Nathan, dans laquelle il est publié : condenser dans un volume restreint – et bon marché – une présentation claire d'un sujet, visant prioritairement un public étudiant pas forcément averti. Dans ces limites, il est difficile de mieux faire sur un thème aussi vaste. Encore le livre ne se contente-t-il pas d'une simple exposition de faits, de noms et de titres, mais tente de les organiser selon un axe défini par son sous-titre : « Une école artistique ».

La Nouvelle Vague selon Antoine de Baecque, rédacteur en chef aux *Cahiers du cinéma*, se présente avec de tout autres atours. Inaugurant une collection baptisée « Générations », sous-titré *Portrait d'une jeunesse*, le livre se veut ouvrage de sociologie historique, relevant de la pratique anglo-saxonne des *cultural studies* davantage que réflexion esthétique issue de la tradition critique française. Mais si le texte, dû à un historien qui maîtrise bien un sujet sur lequel il a déjà beaucoup publié, insiste sur le phénomène de société alors reflété sur les grands écrans par l'irruption des *400 Coups*, du *Beau Serge* et d'*A bout de souffle*, la présence en volume égal de photos (souvent excellentes, certaines peu ou pas connues) tire l'ouvrage vers la « mythologie » (au sens de Barthes) de la nouvelle vague, la manière dont un phénomène médiatisé s'est, dans l'instant et dans la durée, inscrit dans l'imaginaire collectif.

L'un sérieux et concis, l'autre ouvert à d'autres vents et joliment présenté, ces deux livres encadrent comme deux remorqueurs l'imposant navire amiral appareillé par le capitaine Douchet. Enseignant, critique, historien, conférencier, cinéaste, Jean Douchet ne revendique comme auteur de son livre qu'un seul titre : celui de protagoniste de l'histoire qu'il raconte. Sous la jaquette arborant le visage peint en bleu de Jean-Paul Belmondo à la fin de *Pierrot le fou*, c'est bien davantage pourtant qu'un récit de souvenirs et de témoignages que propose l'un des coréalisateurs en 1965 de *Paris vu par...*, curieux film manifeste de la nouvelle vague réalisé *après* que celle-ci a eu lieu.


DR
Page tirée de « Nouvelle Vague » de Jean Douchet

Le livre de Douchet déroute d'emblée. Par sa maquette excentrique, parfois splendide et parfois horripilante, par le mélange des genres narratifs, le passage du ton savant à celui de la confidence, la soudaine accumulation de fiches de dictionnaires, ou de reproductions de documents d'époque, les trous béants au milieu d'une explication et, ailleurs, les jeux inventifs, parfois potaches, sur la relation entre texte et images. On a compris : le bouquin ne s'appelle pas *La Nouvelle Vague* comme les deux autres, il n'est pas un document « sur » un phénomène. Il s'intitule *Nouvelle Vague* tout court (comme la chanson de Richard Anthony, comme le film de Godard avec Delon), et il est lui-même un objet nouvelle vague, conçu selon les mêmes parti pris, audaces, lignes de feu ou de rire que les premiers films de Rivette, Rohmer, Chabrol, Truffaut et Godard.

Une des caractéristiques de ces « jeunes turcs » inventeurs de la politique des auteurs est d'avoir revendiqué un cinéma à la première personne. Et Jean Douchet ne fait pas autre chose lorsqu'il repart de sa propre expérience pour composer son récit. Ainsi son ouvrage réinscrit le surgissement de la NV sur les écrans, à la fin des années 50, dans une histoire longue, commencée avant-guerre, et dont il raconte avec verve les méandres, les avancées et les espoirs. A l'appui de son propos, il établit une distinction entre les protagonistes nés dans les années 20 et leurs benjamins nés dans les années 30. Suggestive, l'idée débouche pourtant sur une impasse, faute d'avoir défini assez nettement ce que désigne l'expression « nouvelle vague».

Inventée dans *L'Express* en 1957 à propos de la jeunesse française et de ses mœurs nouvelles, appliquée pour la première fois au cinéma l'année suivante par Pierre Billard, la formule eut à l'époque une utilisation floue, ce qui arrangeait tout le monde, à commencer par les réalisateurs issus des *Cahiers* (dans le numéro de décembre 1962 dressant un premier bilan de la NV, ils revendiquent ainsi 162 réalisateurs « nouvelle vague »). Elle a pris, depuis, un sens au contraire très restrictif, pour ne plus désigner, au sein de l'ensemble complexe de mouvements esthétiques, sociologiques, économiques, réglementaires et politiques qui affectent le cinéma français au tournant des années 60 en relation avec une évolution socio-culturelle et le passage à la Vᵉ République, que les seuls films tournés par des rédacteurs des *Cahiers du cinéma* et leurs amis directs.

Tous sont nés dans les années 30, sauf Eric Rohmer, qui ne correspond nullement aux caractéristiques que Douchet repère chez les autres enfants des années 20, eux aussi acteurs du bouleversement d'alors : Alain Resnais, Chris Marker, Agnès Varda ou, comme théoriciens, André Bazin et Alexandre Astruc, entretiennent un rapport différent au cinéma et à la société, marqués notamment par un engagement politique à gauche beaucoup plus explicite. Il faut recourir à la notion plus vaste de modernité, d'événement moderne (notion absente chez Marie et chez de Baecque tout comme chez Douchet) pour mesurer ce que fut la nouvelle vague, et la situer dans l'histoire de France comme dans l'histoire de l'art.

Jean Douchet ne se soucie guère de cette rigueur-là. Son livre est une promenade, la plus ludique qui soit. En roue libre, brocardant au passage la mainmise universitaire sur les études cinématographiques ou la cinéphilie lorsqu'elle se croit plus importante que les films, cultivant l'intimité avec cette aventure intellectuelle et esthétique davantage que le souci d'en dresser un tableau exhaustif ou même toujours cohérent, il se baguenaude dans l'anti-académisme avec un plaisir communicatif. Plaisir soudain extrême lorsque, comme il en est coutumier, l'auteur soudain laisse échapper quelques phrases fulgurantes, sur Truffaut et le dialogue, sur Stroheim, sur la fonction de l'espace dans les films... Morte en 1962 ou 1965, la nouvelle vague ? Ce livre libre, comme tant de films, suggère au contraire que, sous un déguisement ou un autre, elle est aujourd'hui encore bien vivante.

Jean-Michel Frodon

Images mutilées

Sous forme de dictionnaire, Jean-Luc Douin retrace l'évolution de la censure

DICTIONNAIRE DE LA CENSURE AU CINÉMA
de Jean-Luc Douin.
PUF, « Perspectives critiques » 472 p., relié, 198 F.

Lorsqu'un lecteur ouvre un dictionnaire, il sait généralement ce qu'il cherche et devine à peu près ce qu'il va trouver, attitude classique absolument inverse de celle que dicte l'ouvrage de Jean-Luc Douin, lequel s'ouvre sur un monde paradoxal où le regard se perd en changeant toujours de point d'appui. Certes, le thème traité dans le titre revient sans cesse au premier plan, mais il échappe d'une page à l'autre et se diversifie : en effet, l'oppression que doit, par sa nature même, subir le septième art, quels que soient les temps et les lieux, offre d'innombrables aspects difficiles à situer au-delà de bêtises hétéroclites indéchiffrables.

Dès son origine, ce mystère des images fixes qui donnent l'illusion de s'animer fit peur aux défenseurs de l'ordre public et des vertus privées. Ils craignaient que l'émotion, naissant de la représentation du réel et du rêve, crée chez les spectateurs un inconscient abandon moral du respect des lois sociales et religieuses. Déclaré sensible à l'esprit du Mal, n'importe quel film risquait de susciter l'irrévérence à l'égard des tabous chez le citoyen, et donc le désordre dans les âmes. Des commissions d'experts s'organisèrent parmi la population des bien-pensants ; elles trouvèrent sans retard l'aide législative et policière des gouvernements, afin que s'institue la permanence du conformisme que la pellicule impressionnée paraissait mettre en échec.

Car les gens réunis dans l'ombre devant l'écran échappaient à la juridiction du juge, des ecclésiastiques, du gendarme. Au bout du faisceau lumineux, ces groupes étaient contraints d'assister à des gestes contestant les valeurs établies (crimes, vols, enlacements). Cela permettait, dans cette nuit artificielle, à la main masculine de caresser la cuisse de la voisine du fauteuil d'à côté : premier effet pervers du cinéma qui, par le « *close up* » d'un baiser, prolongeait l'anathème à l'infini.

Freddy Buache

Le *Dictionnaire* de Jean-Luc Douin énumère les interdictions diverses qui s'abattirent sur des réalisations, souvent célèbres, avant comme après les tournages. Leur somme résume, au fil des ans, une sorte d'évolution progressiste de la situation en fonction de son rapport aux mœurs et aux modes. Mais, envisageant le passé, l'observateur attentif ne tarde pas à comprendre que cette libéralisation demeure allusive.

Les mesures prises autrefois, évidemment, font sourire : le plan de la bague au doigt collé sur la bande par les Canadiens avant la description de chaque étreinte non conjugale (pour l'officialiser) ou les changements d'identité des personnages dans l' Espagne franquiste sur des productions étrangères où on laissait un garçon coucher avec sa sœur, appartiennent au bréviaire des gags. Mais plusieurs moyens (à commencer par l'économique) participent subtilement, aujourd'hui encore, à la paralysie des intelligences et des libertés.

La propension au développement des violences et du sado-masochisme (par la mitraillette ou le lit) masque une éthique secrète de la résignation en faisant mine de parler ouvertement de la réalité. Les études, longues ou brèves, que ce livre propose, conduisent à des confirmations connues ainsi qu'à d'incessantes surprises. L'auteur classe toutes ces matières par ordre alphabétique (signalé par un index) ; il prend en compte les noms de pays, celui des cinéastes ou des interprètes, les titres de films, certains moments singuliers de l'histoire, éléments qu'il renvoie à des références où chaque détail significatif en révèle un autre : la guerre, le racisme, l'anticommunisme, l'homosexualité, l'émigration, par exemple, évoquent *Les Sentiers de la gloire*, *Carmen Jones*, *Dupont Lajoie*, Luther, l'Islam, la chasse aux sorcières, Chaplin, les trouilles invraisemblables de la Suisse à la recherche de sa « défence spirituelle », les Dix de Hollywood, etc.

D'*Adieu ma concubine* et d'*Affiches* (les collaborateurs supprimés pour des raisons politiques) jusqu'à *Zéro de conduite* et aux films de Zulawski, les questions se posent, drôles ou non, pour essayer de percevoir ce que le pouvoir assimilait (assimile toujours) à l'amoralisme, au vice, au péché, à l'outrage, à l'hérésie, à l'obscénité, à la profanation, à la subversion. Il combine les précisions patronymiques avec le climat d'une époque au gré d'un abondant jeu de citations, de coupures de presse, de critiques, sans prendre le parti de censurer à son tour la censure : il admet avec Eric Losfeld (l'éditeur incessamment visé par la justice) d'Adou Kyrou et de *Barbarella* que « *la pornographie, c'est l'érotisme des autres* » et que ces autres, par millions, existent autour de nous selon des conditions culturelles et de civilisations qui, forcément, échappent aux inquisiteurs.

Jean-Luc Douin est journaliste au *Monde*

Du côté de Pollet

Invitation à un dialogue foisonnant et décadré entre l'auteur de « Dieu sait quoi... » et le critique Gérard Leblanc

L'ENTREVUES
de Jean-Daniel Pollet et Gérard Leblanc.
Ed. de L'Œil, 208 p., 250 F.

Le cinéaste Jean-Daniel Pollet et le critique Gérard Leblanc sont deux oiseaux rares au hit-parade de la notoriété médiatique. Ce livre librement composé à deux voix ne va vraisemblablement pas arranger leur cas, tant ils y mettent de passion à braver la rationalité discursive, rhétorique et éditoriale. Publié sur un coup de cœur par Freddy Denaës, qui inaugure ce faisant une collection portant bien son titre (« Singulière »), ce livre confirme en revanche tout le bien qu'on peut penser de l'un et de l'autre, et est de nature à séduire tout lecteur sensible aux chemins de traverse poétiques et aux pensées irréductibles à l'ordre marchand.

Autour du cinéma en général, de l'œuvre de Pollet en particulier (*L'Acrobate, Méditerranée, Dieu sait quoi...*), des liens privilégiés qu'elle tisse avec la littérature (Ponge, Sollers), de la beauté et du temps qui passent, on est invité à embarquer dans ce dialogue foisonnant et décadré, qui s'épand dans les marges, multiplie les effets de montage et *divague au gré des courants* d'idées toujours plus près, plus loin, d'un centre qui n'existe pas. Poèmes, interviews, dialogues, recensions critiques, photographies et gloses infinies composent le *matériau de base de ce collage* à quatre mains et quatre yeux, manière de voyage solaire qui fait miroiter le passage du temps et des civilisations à la recherche d'un avènement du sens qui n'est autre que la permanente renaissance à soi-même.

L'écueil de ce parcours intime, c'est évidemment celui du partage avec le lecteur, qui, faute de connaître l'œuvre de Pollet, peut ne pas être enclin à mettre ses pas dans ses traces. C'est aussi bien sa vertu, si tant est qu'on accepte d'avoir l'étonnement pour seule boussole. Celui, par exemple, du saisissant visage de Raimondakis le lépreux, filmé en 1974 dans *L'Ordre*, et que Pollet, qui vient d'échapper de peu à une mort accidentelle, commente depuis son lit d'hôpital, pour y lire une figure volcanique de la vie, de la beauté et de la sérénité.

Jacques Mandelbaum

L'EDITION FRANÇAISE

● **Remous à Montreuil :** Le Seuil ne participera pas au 14e Salon du livre de jeunesse qui se tiendra à Montreuil du 25 au 30 novembre. Jacques Binsztock, responsable du Seuil Jeunesse, déplore un *« manque de concertation répété avec les organisateurs »*. Pour des problèmes d'emplacement de stands notamment, d'autres éditeurs – Gallimard Jeunesse en tête – avaient manifesté, dès septembre, des réticences, tout en décidant finalement d'être présents. *« Peut-être vivons-nous une crise d'adolescence »*, admet Henriette Zoughebi, directrice du Salon, qui annonce, *« dans le respect des valeurs de chacun »*, une *« proposition nouvelle »* pour l'an prochain. Soutenu en particulier par le conseil général de la Seine-Saint-Denis, le Salon sera inauguré, mercredi 25 novembre, par la ministre de la culture, Catherine Trautmann, qui a décidé d'accroître le soutien financier accordé au Salon. Ségolène Royal, ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire, et Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports, sont également attendues. Avec 150 000 visiteurs en 1997, Montreuil, – qui accueille des professionnels, des jeunes et des familles – reste en France le rendez-vous le plus important en matière d'édition pour la jeunesse.

● **SolEnSi :** Dix-sept romanciers ont prêté leur plume pour l'association Solidarité Enfants Sida. Les droits d'auteurs d'*Histoires d'enfance* (Robert Laffont, 288 p., 119 F) – qui rassemble leurs textes – seront versés à l'association. La Fnac et France-Inter sont associés à cette opération.

● **Prix littéraires.** Le prix de Flore a été attribué à Virginie Despentes pour *Les Jolies choses* (Grasset). Lors des Assises de la traduction littéraire à Arles, le **prix Halpérine-Kaminsky Consécration** a été attribué à André Markowicz pour l'ensemble de son œuvre, à l'occasion de la parution du *Double* de Dostoïevski (Actes Sud) ; le **prix Halpérine-Kaminsky Découverte** a récompensé Jean-Philippe Mathieu pour sa traduction de *Tableaux de voyage en Italie*, de Heinrich Heine (éd. du Cerf) ; le **prix Nelly Sachs** et le **prix Gulbenkian** ont tous deux été attribués à Michel Chandeigne. **Le Prix de la tolérance universelle** a été remis à Tahar Ben Jelloun pour *Le Racisme expliqué à ma fille* (Seuil). Lors du Salon du livre d'histoire de Senlis (Oise), le **prix Grand Public** a été attribué à François Bayrou pour *Ils portaient l'écharpe blanche* (Grasset) ; le **prix Afforty** à Denis Rolland pour *Architectures rurales en Picardie : Le Soissonnais* et le **prix Jeunesse** à Marianne Chouchan pour *Irène Joliot Curie* (Hachette-Jeunesse).

Un beau don à la BNF

Le manuscrit de la première pièce de Sartre

Il y a trois ans, le manuscrit de *Bariona ou le Jeu de la souffrance et de l'espoir*, la première pièce de Jean-Paul Sartre, représentée à la Noël 1940 au stalag XII D de Trèves, était mis aux enchères à la salle des ventes de Dieppe (« Le Monde des livres » du 27 octobre 1995). Il fut acquis, pour 53 000 F, par téléphone, par une personne qui ne souhaita pas se faire connaître. On sait à présent qu'elle était la veuve de Marc Bénard, journaliste et peintre, établi à Dieppe, à qui Sartre avait offert ce manuscrit, en signe de reconnaissance et d'amitié, et qui le conserva jusqu'à sa mort. Marc Bénard, en effet, avait été à l'origine de cette pièce sur le thème de la Nativité, en avait brossé les décors et avait joué le rôle de Lélius, fonctionnaire romain de la Judée colonisée, sous lequel les prisonniers devaient reconnaître l'occupant allemand. Consciente de l'importance historique de ce document – une pièce dont le sujet est emprunté à la mythologie du christianisme et qui fut écrite, pour encourager ses compagnons de captivité, par un auteur athée et anticatholique qui allait devenir le plus célèbre dramaturge français de l'après-guerre –, Mireille Bénard, elle-même peintre, et qui a publié des poèmes sous le pseudonyme de Michèle Alban, souhaitait que ce manuscrit ne disparaisse pas chez un collectionneur jaloux de son bien. Elle vient d'en faire don au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, où il rejoint le fonds Sartre que la BNF n'a cessé de développer depuis qu'en 1979 elle a acquis le manuscrit de *La Nausée*. Ce geste est d'autant plus généreux que Mme Bénard est sans fortune et que les manuscrits d'auteur se monnaient souvent en dehors de toute considération littéraire. Le cahier autographe de *Bariona* va permettre de donner de cette pièce, dans la Pléiade en préparation du *Théâtre* de Sartre, une version plus complète que celle qui avait été publiée en appendice de l'ouvrage bio-bibliographique *Les Ecrits de Sartre* (Gallimard, 1970). Plusieurs tapuscrits avaient en effet circulé parmi les créateurs de la pièce et leurs proches, puis dans les milieux catholiques. Sartre n'avait jamais autorisé que sa pièce, qu'il considérait comme une œuvre d'amateur, fût jouée dans un théâtre public. Mais un auteur peut se tromper sur la valeur de ce qu'il a écrit.

Michel Contat

Visite au « Maghreb des livres »

Cinquième édition de la manifestation organisée par l'association Coup de Soleil

Julie, 13 ans, est presque une habituée. « Visiter le Maghreb des livres », qu'elle a découvert l'an dernier, est une manière, pour elle, de *« mieux comprendre* [son] *père »*, algérien, de *« connaître un peu son histoire, son pays, savoir à travers les livres un peu de sa vie »*. Parmi la foule des visiteurs, venus, les 14 et 15 novembre, flâner devant les stands, dans les salons de la mairie du XXe arrondissement de Paris, tout le monde n'avait pas, comme Julie, cette même soif de « racines ». Prétexte à retrouvailles, occasion de rencontres, de débats souvent passionnés, cette manifestation culturelle, régulièrement organisée depuis cinq ans par l'association Coup de soleil, permet de présenter au public l'ensemble des ouvrages de langue française *« couvrant le double champ du Maghreb et de l'intégration »* parus au cours des douze derniers mois.

Cette année, une centaine d'auteurs – du romancier marocain Mohamed Berrada (*Lumière fuyante*, Sindbad) à la journaliste algérienne Baya Gacemi (*Moi, Nadia, femme d'un émir du GIA*, Seuil) en passant par le sociologue français d'origine tunisienne Paul Sebag (*Tunis, histoire d'une ville*, L'Harmattan) – ont participé à des séances de ventes-dédicaces. *« Certains lecteurs font des commentaires sur tel personnage de votre roman. C'est une expérience curieuse, parfois bouleversante »*, sourit le Marocain Fouad Laroui, venu spécialement d'Amsterdam, où il réside. Dans le salon d'honneur, entre deux démonstrations d'un « CD-Rom interactif de musique arabo-andalouse », une table a été réservée aux dessinateurs et caricaturistes – parmi lesquels les Algériens Slim et Dilem, ou notre collaborateur Jean Plantu. *Le Monde*, partenaire de la manifestation, a également son stand. Dans le couloir qui mène à la salle des mariages, on reconnaît, en photo sur le mur, la silhouette de Tahar Djaout et le visage de Rachid Mimouni – tous les deux disparus. La galerie de portraits est signée Djamel Farès.

« Je viens ici comme à un rendez-vous de famille », glisse une solitaire, quarantaine élégante et sourire acide. *« Mon arrière-grand-père était berbère, mon grand-père arabe et mon père est français, comme moi, qui suis née en France*, explique-t-elle. *Voilà pourquoi ici, au moins, je me sens entière ! »* Parmi le flot des visiteurs, on reconnaît le journaliste Jean Daniel, Leila Chahid, déléguée générale de Palestine en France, la militante des droits de l'homme Christine Daure-Serfaty, le comédien Daniel Prévost (*Le Passé sous silence*, Denoël) ou l'historien André Mandouze (*Mémoires d'outre-siècle, d'une résistance à l'autre*, Viviane Hamy).

Outre les livres, une quinzaine de revues sont présentes – certaines pour la première fois, comme *Les Presses de Sciences-Po*. Deux d'entre elles, *Algérie Littérature Action* et la toute récente *2 000 ans d'Algérie*, seront à l'honneur, dimanche 15 novembre, à l'occasion d'une table ronde animée par Philippe Vallet. L'universitaire Mohamed Harbi, accompagné de son confrère français, l'historien Gilles Manceron, et du Tunisien Raja Ferhat, ancien directeur du centre culturel d'Hammamet, feront salle comble, dimanche, lors d'une autre table ronde, animée par Sophie Bessis, consacrée aux relations entre le Maghreb et l'Europe.

Désormais bien ancré dans le paysage culturel parisien, le « Maghreb des livres » a néanmoins souffert, cette année, de certaines défaillances d'organisation (invitations tardives, programme annoncé à la dernière minute, etc.), ce qui explique sans doute en partie la légère baisse du nombre des visiteurs – plus de 4 000 sur les deux jours, soit environ 1 000 de moins par rapport à l'édition 1997.

Catherine Simon

Tour du monde en 28 nouvelles

« C'est un miracle si Le Serpent à plumes existe encore aujourd'hui », murmure, comme pour lui-même, Pierre Astier, directeur éditorial. C'est à l'automne 1988 que naît *Le Serpent à plumes*, revue littéraire qui devait donner son nom à la maison d'édition créée cinq ans plus tard. A la suite à des problèmes financiers, la publication de la revue est arrêtée en 1996 et, l'année suivante, Philippe Robinet – cofondateur d'*InfoMatin* – et Alain Grezes – fondateur de Presse Book Editions – entrent majoritairement dans le capital de la maison d'édition.

Pour la renaissance de la revue, la maison a fait appel au designer Philippe Starck pour qu'il la repense artistiquement. Les changements de format et de matériau qu'il imagine alors sont conçus à l'image de *« l'homme moderne, mobile et multiculturel »*.

Regroupées sous enveloppe en papier kraft à fermeture japonaise, étroite et tout en hauteur, les nouvelles, inédites ou en première traduction, donnent lieu à quatre « recueils », sous le titre très *« world »*, *Starck with le Serpent à plumes*. *« Non-objet pour des non-consommateurs »*, chaque enveloppe présente un continent – Amérique, Afrique, Europe et Asie-Océanie – sous forme de sept histoires. Pour ce tour d'horizon, les auteurs choisis sont ou bien des *« valeurs sûres »* – Eric Holder, Timothy Findley – ou des découvertes. Mais, surtout, Pierre Astier a tenu à inclure chaque fois des francophones et souligne que *« presque la moitié des écrivains publiés sont des femmes »*. Pour accompagner la célébration de ce qui n'était il y a dix ans qu'une belle aventure, il éditera en février – dans toutes les collections : « Fiction », « Motifs », « Serpent Noir » et « Musique » – des écrivains latino-américains, en hommage au dieu précolombien Quetzalcoatl – symbole de vie, de fécondité et de création – qui a donné son nom et fait le renom de la maison. Il souhaite également enrichir le cœur éditorial en ouvrant un secteur de non-fiction, sans pour autant sacrifier à la qualité littéraire des textes.

La sortie du journal du chanteur Brian Eno – vendu avec un CD de six titres inédits (2) – en témoigne tout comme la publication, en mars, d'un essai du Suédois Sven Lindqvist, *Exterminez toutes ces brutes*, sur les séquelles de la colonisation en Afrique. Autre cheval de bataille de Pierre Astier : la littérature francophone – canadienne, haïtienne, guadeloupéenne, congolaise, algérienne... Le *« passeur d'idées »* qu'il souhaite être, en publiant, par exemple, l'écrivain malgache Raharimanana, estime que *« la littérature est le meilleur véhicule pour exprimer la culture d'un pays »*. Le Serpent à plumes a ouvert cette nouvelle voie dans l'édition française, avec laquelle il faut désormais compter.

Emilie Grangeray

(1) Vendus 89 F chacun, en librairie et dans le catalogue *Good Goods* de La Redoute, créé par Philippe Starck.
(2) *Journal, une année avec appendices gonflés* (504 p., 139 F).

A L'ETRANGER

Salon du livre de Beyrouth

Le Salon du livre de Beyrouth, qui avait pour thème « Lire en français et en musique » s'est tenu du 5 au 15 novembre. La principale manifestation culturelle francophone au Moyen-Orient a innové en invitant pour la première fois l'Institut du monde arabe, qui a présenté deux expositions « La musique arabe dans tous ses états » et « Les sciences arabes », en célébrant le dixième anniversaire de la mort de Georges Schéhadé, et en renforçant son action envers les scolaires. Le public (près de 100 000 personnes, en augmentation de 15 % par rapport à l'édition 1997) s'est pressé aux conférences de Jean Lacouture et d'Hubert Reeves, entre autres, et a suivi les débats du café littéraire où se sont succédé de nombreux auteurs, dont Nancy Huston, Françoise Chandernagor, Marie Darrieussecq, Jacques Ferrandez et Paule Constant, qui a repris l'avion lundi 9 novembre pour apprendre à son arrivée à Paris qu'elle venait d'obtenir le prix Goncourt.

● **MEXIQUE : Foire du livre à Guadalajara** Du 28 novembre au 6 décembre, 923 maisons d'édition, dont 629 venant d'une trentaine d'autres pays, présentent quelque 76 000 titres à la Foire du livre de Guadalajara, avec Puerto Rico comme pays invité. De nombreux écrivains sont venus y assister comme le Prix Nobel colombien Gabriel García Márquez, le Cubain Eliseo Alberto, le poète chilien Gonzalo Rojas, le Nicaraguayen Sergio Ramirez, ou le romancier mexicain Carlos Fuentes.

● **ESPAGNE : Prix de saison**
Le Premio nacional d'histoire a été attribué par le ministère de l'éducation et de la culture à l'Academia de la Historia pour un livre collectif : *España : reflexiones sobre el ser de España*, regroupant 22 conférences prononcées à l'occasion d'un cycle de manifestations sur l'histoire et l'identité espagnoles. Le Premio nacional de poésie a été attribué à José Antonio Muñoz Rojas pour *Objetos perdidos*, et le Prix de la Fondation Loewe pour la poésie est allé à José María Alvarez pour un recueil intitulé *La lagrima de Ahab*, alors que le Prix Fastenrath de la Royale Académie a été donné au poète Francisco Brines pour *La ultima costa*. Elvira Lindo a obtenu le Premio nacional de littérature pour la jeunesse pour *Los trapos sucios*. Enfin, le Prix de littérature dramatique a récompensé Jerónimo López Mozo pour *Ahlán*, œuvre qui avait déjà reçu le Prix Tirso de Molina en 1996.

AGENDA

● **LES 20 ET 21 NOVEMBRE.** A Pougues-les-Eaux (Nièvre), un colloque est consacré à Paul Faucher, *« inventeur de l'album moderne »*, et aux créations du Père Castor (tél. : 03-86-60-68-68).

● **LE 21 NOVEMBRE. ARMÉNIE.** A Paris, le Centre de recherches sur la diaspora arménienne organise un salon du livre sous le titre « Pont littéraire des Balkans au Caucase » (salle Rossini, 6, rue Drouot, 75009 Paris. Tél. : 01-42-46-05-58).

● **LES 21 ET 22 NOVEMBRE. AUTOBIOGRAPHIE.** A Nanterre, un colloque sur le thème « Récits de vie et médias » est organisé par Philippe Lejeune (rens. Centre RITM, Université Paris-X. Bât. G, salle 614. Tél. : 01-40-97-76-70).

● **JUSQU'AU 27 NOVEMBRE. BORÉALES.** A Caen, la septième édition des « Boréales de Normandie », manifestation consacrée aux littératures nordiques, a pour thème « La Femme : écrivaines et héroïnes littéraires ». Au Musée des Beaux-arts, la manifestation devrait rassembler écrivains nordiques et français (les 21 et 22). Lectures croisées, tables rondes, signatures (Tél. : 02-31-56-66-16).

● **DU 25 AU 29 NOVEMBRE.** A Montreuil, pendant le Salon du livre de jeunesse, *Le Monde* et les éditions du Rouergue organisent un concours de dessin ouvert aux enfants de 6 à 15 ans, sur le thème « Fais ton petit monde et croque l'actualité ». Rendez-vous chaque jour sur le stand du *Monde* (R3).

